
PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

(n° 2021/484 - 2021/581)

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 28 janvier 2021 à 10 heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 21 janvier 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf dans les conditions décrites à la délibération n° 2020/365 adoptée lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Merci à toutes et à tous d'être présents. Nous allons pouvoir commencer notre séance de Conseil municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Audrey Hénocque.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions. Madame Audrey Hénocque est désignée.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, publiée au Journal officiel du 15 novembre 2020, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom, afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser immédiatement le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées aux adresses mail indiquées dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique QuizzBox, retenu pour cette séance, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Audrey Hénocque pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant-Thoraval, M. Brolquier, Mme Bruvier-Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Priéto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Blanc (pouvoir donné à Mme de Montille), Mme Cabot (pouvoir donné à Mme Vidal), Mme Ferrari (pouvoir donné à Mme Palomino), Mme Fréry (pouvoir donné à Mme Perrin), Mme Goust (pouvoir donné à Mme Tomic), M. Képénékian (pouvoir donné à Mme Gailliout), Mme Palomino (pouvoir donné à Mme Ferrari), Mme Runel (pouvoir donné à M. Giraud), Mme Zdorovtsoff (pouvoir donné à M. Revel).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil QuizzBox. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil QuizzBox, par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 40 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 40 secondes.

Pour celles et ceux utilisant la QuizzBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre à leur téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Je vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Vous pouvez voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas part au vote », c'est égal. Le scrutin test est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin test est clos.

Ce test étant concluant, nous utiliserons donc l'outil QuizzBox pour voter.

Présentation des vœux du Conseil municipal à Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Madame Audrey Hénocque, Première Adjointe, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCCQUE Audrey, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire, Cher Grégory,

J'ai l'honneur d'accomplir en notre nom à toutes et à tous la plus belle tradition qui soit, celle de vous adresser les vœux du Conseil municipal pour cette nouvelle année.

Tradition estimable, car elle nous offre un temps de réflexion sur ce que nous souhaitons, espérons, collectivement, pour notre Ville, pour ses

habitants et ses habitantes, pour parfaire notre vivre ensemble, soulager les peines, tendre la main, coconstruire un quotidien de proximité en harmonie avec notre environnement. Bref, dessiner la ville de demain et penser cette urbanité au sein d'un ensemble plus vaste.

Évidemment, ces vœux que je prononce se situent au terme d'une année 2020 meurtrie par la crise sanitaire du Covid-19 qui a durement endeuillé nombre de nos concitoyens et concitoyennes et mis bien des projets en suspens ou en sursis.

La crise, ses soubresauts, ses incertitudes, ses rebonds, par ses restrictions et les précautions qu'elle a nécessitées, a soumis nos concitoyens et concitoyennes à de multiples épreuves, frappé nos entreprises, nos commerces et nos artisans, fait peser son lot de souffrances sur les acteurs de la santé, de la culture, du sport et de l'ensemble des activités de notre territoire.

Comment ne pas avoir une pensée émue et préoccupée pour notre jeunesse, alors même qu'au cœur de notre engagement, il y a la vocation de préparer l'avenir, de lever les obstacles et d'offrir des perspectives à celles et ceux qui viennent ?

Le moteur de notre politique est de donner le droit à toutes et à tous, en particulier aux plus jeunes, de pouvoir continuer à rêver, à inventer leur existence, trouver une place, jouer leur rôle dans la cité, dans le monde et dans la vie.

« Le passé est un œuf cassé, l'avenir est un œuf couvé », écrivait Paul Éluard. Nous ne devons pas nous enfermer dans le regret de ce qui ne peut plus être changé, mais, au contraire, préparer l'avenir en protégeant et en prenant soin pour que puisse fructifier tout ce que nous aurons semé de promesses en dépit des circonstances.

Nous avons pris conscience que nous allons devoir pendant plusieurs mois continuer à faire face aux épreuves et je sais que vous resterez extrêmement mobilisé pour soutenir les Lyonnais et les Lyonnaises, Monsieur le Maire, avec l'aide des services de la Ville, qui ont manifesté tellement de ré pondant pendant la période écoulée.

Cette crise a aussi démontré la force de caractère et la capacité d'adaptation de nos concitoyens et concitoyennes. Elle a rappelé l'importance de la solidarité, remis sous la lumière des regards que l'essentiel est dans le lien, dans ce qui nous unit, dans ce qui nous relie, dans ce que nous faisons ensemble.

Elle nous a permis de réaliser, s'il en était besoin, la valeur et l'impérieuse nécessité des services publics, du soin à l'autre, de la santé, de la sécurité, de l'éducation, de la culture.

Cette crise a également renforcé l'urgence de changer de modèle de société pour deux raisons principales.

Premièrement, cette maladie infectieuse, comme la plupart des maladies émergentes passées de l'animal à l'homme, entretient un lien direct avec la destruction des espaces naturels et la manière dont nous exploitons le vivant. La préservation de la biodiversité et de la stabilité climatique est un impératif pour assurer la viabilité de nos conditions d'existence. C'est un sentiment largement partagé. La plupart de nos concitoyens et concitoyennes s'interrogent et même rejettent les élevages intensifs, comme l'a montré une récente étude de l'IFOP. Surproduction, hyper consommation, culte d'une croissance qui est elle-même sa propre fin, tout cela crée le terreau de future pandémie qui s'ajoutent à d'autres désastres déjà en voie d'accélération, comme les mégafeux et autres conséquences du dérèglement climatique.

Deuxièmement, au-delà de ce principe de réalité évident, un futur respectueux des limites planétaires constitue également un avenir désirable, enviable, qui nous honore et peut élever considérablement l'IDH, le fameux indice de développement humain.

Vous semez les graines, Monsieur le Maire, d'un territoire plus résilient avec une économie locale solide et durable, avec un sentiment d'appartenance à une communauté solidaire et joyeuse.

Des économistes, comme Gaël Giraud, pensent avec une impeccable rationalité la possibilité d'un green new deal. Ils doivent nous inspirer, ils nous inspirent, puisque, nous-mêmes, nous visons l'expansion de formes d'économie circulaire ou sociale et solidaire ou coopérative et que nous incitons les autres à la responsabilité par tous les leviers possibles.

Cette transition vers l'écologie, la justice sociale et la démocratie n'est plus une utopie, rêvée par une poignée d'entre nous. Elle est ce que les Lyonnaises et les Lyonnais appellent de leurs vœux. Elles et ils vous ont élu pour mettre en œuvre ce changement et c'est bien avant la crise du Covid-19 que s'est révélée cette prise de conscience de la population sur la nécessité de faire de la politique autrement, de vivre et de travailler en respectant la nature et les autres. L'ONU a annoncé hier les premiers résultats d'une enquête internationale auprès des populations de tous les pays. La nécessité de la transition écologique y est unanimement reconnue.

Alors, je suis fière, nous sommes fiers, Monsieur le Maire, que vous mettiez toute votre énergie à faire advenir ce Lyon du bien-être, où chacun et chacune se sentira utile, heureux et heureuse, de grandir, de vivre et de vieillir dans l'épanouissement et l'équilibre du vivant.

Il n'y a pas de planète B, mais grâce à votre action, ce monde d'après n'est pas dans un futur lointain. Il a déjà commencé. En témoigne la vitesse à laquelle nous avons mis sur pied notre plan pluriannuel d'investissement tout en affrontant la crise sanitaire, car, pour citer à nouveau Paul Éluard, il existe bien un autre monde, mais il est dans celui-ci.

Mon vœu le plus cher est donc que nous puissions continuer d'avancer. En effet, en six mois de mandat et de fonctionnement de cette assemblée, vous avez mené avec détermination trois défis.

Vous avez soutenu la population face à l'épidémie du Covid. D'une part, vous avez mis en œuvre la protection de la population par le centre de dépistage et maintenant de vaccination de Gerland et d'autres lieux, protection des agents intervenant auprès des personnes âgées et des enfants, distribution de masques aux enfants, je ne peux pas tout citer. D'autre part, en soutenant les acteurs durement touchés par la crise sanitaire, inutile de rappeler ici le fonds d'urgence culturel de 4 millions d'euros ou encore les 8 millions d'euros mobilisés pour soutenir les commerces et les artisans via des aides indirectes.

Deuxième grand défi, auquel vous avez fait face, vous avez commencé à apaiser la Ville de Lyon. Je pense aux premières piétonnalisations, les abords d'écoles, à l'opération « La voie est libre » ou encore à la plantation de vergers municipaux dans chaque arrondissement dès cet automne. Ce n'est pas uniquement symbolique. À la fois cela active le vivre ensemble, le faire ensemble, et, qui plus est, chaque arbre planté est un investissement pour l'avenir. Moins d'îlots de chaleur et une meilleure qualité de l'air demain signifient une amélioration de la qualité de vie, mais également des économies futures, notamment parce que cela limitera les dépenses de santé comparativement si nous avions laissé les personnes exposées.

Troisièmement, vous avez impulsé et piloté efficacement la planification collective du projet écologique et social de la Ville, la gestion de la crise n'ayant pas ralenti la programmation de ce que vous souhaitez faire sur ce mandat. En parallèle, la programmation pluriannuelle des investissements a été élaborée en moins de six mois de travail collectif entre les services de la Ville et les élus, en croisant nos priorités de politiques publiques et les enjeux de tous les arrondissements.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, en dépit de la crise sanitaire, nous sommes pleins d'espoir et d'envie pour cette année 2021. Vous avez posé les bases nécessaires pour nous entraîner avec vous et œuvrer sans compter sur le chemin tracé. Nous vous souhaitons tous les ingrédients qui vous permettront de mettre en œuvre le changement au service de plus d'égalité entre les femmes et les hommes, entre tous les Lyonnais et Lyonnaises, de plus de fraternité entre les âges et les catégories sociales ou d'emploi, de plus de libertés pour nos déplacements, pour nos envies, pour nos imaginaires.

Nous vous souhaitons pour vous, pour Lyon, une année capitale et réussie, qui distille durablement le bonheur, la résilience et la vie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

Mesdames et Messieurs,

Chère Audrey,

Je veux remercier chaleureusement Madame Audrey Hénocque pour les vœux transmis au nom du Conseil municipal dans ses différentes composantes, te remercier et te présenter les miens, les présenter à l'ensemble des conseillères et des conseillers de cette assemblée dans leur diversité, quelles que puissent être parfois nos divergences de points de vue sur la manière de faire réussir Lyon et d'œuvrer pour un monde meilleur.

Je sais et vous savez aussi qu'au fond, nous défendons ensemble la conviction que la démocratie se nourrit de débats et de contradictions et que les discussions animées qui résultent de la variété des parcours et des grilles de lecture sont souvent ce qui permet de faire émerger ou se lever l'aube commune de l'intérêt général. Même si, sur le moment, nous pouvons avoir le sentiment les uns ou les autres de simplement répondre aux aspirations des Lyonnaises et des Lyonnais, suivant ce que nous en connaissons, percevons, entendons et les mandats qui nous ont été confiés.

Je souhaite donc à chacune et à chacun d'entre vous d'un point de vue personnel d'être épargné dans sa santé, tout comme ses proches, et de connaître la joie d'une vie qui reprend avec tout ce qui faisait son sel, les sorties, la convivialité, les activités de plein air, les activités culturelles, les activités physiques et les domaines d'expression, qu'ils soient artistiques, créatifs, politiques, associatifs.

C'est d'autant plus important pour nos jeunes, comme tu le soulignais, chère Audrey. D'ailleurs, un rêve sans étoile est un rêve oublié, comme disait Paul Éluard, puisque tu as cité Éluard.

Nous devons à nos jeunes des opportunités de se réaliser. Nous y mettons naturellement toute notre énergie.

Évidemment, je souhaite à chacune et à chacun un travail ou un engagement épanouissant et utile aux autres. Ce bonheur, cette satisfaction de la mission accomplie, de la tâche rondement menée, c'est un carburant particulièrement écologique. Trouvons le sens et le reste suivra.

Je nous souhaite aussi une perspective collective, qui passe par le sentiment d'appartenir à une large communauté humaine, qui travaille ensemble, chacune et chacun depuis l'endroit où il se trouve, chacune et chacun avec les ressources et les moyens dont il dispose, à nourrir des liens, à inventer des chemins, à forger un destin désirable pour cette belle Ville de Lyon que nous aimons et, bien au-delà, sa métropole, sa région, notre pays, la terre.

Car si je peux revenir sur l'année écoulée dont chacune et chacun mesure évidemment les difficultés qu'elle a engendrées, les pertes qui nous brûlent, la brutalité de la crise économique qu'elle porte en germe et qu'il faudra surmonter, les dégâts sociaux qu'elle a d'ores et déjà provoqués, les remises en question qu'elle suscite aussi, si je peux revenir sur des événements positifs, tant nationaux qu'internationaux, je voudrais me réjouir que la démocratie américaine bousculée, malmenée pendant quatre ans, reprenne enfin des couleurs avec la victoire de Joe Biden à la présidentielle et par voie de conséquence le retour des États-Unis dans les Accords de Paris. Dans le soulagement global qui en découle, je crois qu'il faut lire non seulement l'espoir d'un apaisement des conflits, mais aussi une conscience toujours croissante de la population mondiale que nous formons, un seul monde, une seule humanité. Il nous faut préserver non seulement les peuples, mais aussi les forêts de tous les continents, les glaces, les mers, les zones humides, les espaces naturels, l'atmosphère, la diversité animale, la santé dans toute son unité, économiser la terre et ce qu'on peut en extraire. Je pense naturellement à la ressource en eau pour épargner la vie, la vie sous ses innombrables formes, parfois inattendues, les miracles de l'évolution, le travail patient de l'évolution et, très près de nous, au plus près de nous, la dignité de chaque être, chaque individu, sur lequel notre responsabilité à la fois individuelle et collective a prise.

Car, comme le disait le philosophe Günther Anders, qui était aussi le compagnon d'Hannah Arendt, il ne suffit pas de changer le monde, nous le changeons de toute façon, il change même considérablement sans notre intervention, nous devons surtout interpréter ce changement pour y faire face avec discernement et que nous ne nous retrouvions pas à la fin dans un monde sans humains.

Ainsi, quand je parle de responsabilité individuelle et collective, j'ai en tête bien sûr le respect des droits fondamentaux, notamment menacés, comme le constate le dernier rapport d'OXFAM, par un ruissellement inversé, un siphonnage vers le haut. L'hygiène, l'hospitalité, l'égalité, si on ne les assure pas, la dignité n'est plus.

Plus concrètement encore, d'autres tâches nous incombent : faire respecter la possibilité d'avoir un toit, un moyen de subsistance, une alimentation saine, des libertés, une éducation riche, une mémoire vivante, des relations denses et pleines, des loisirs, des rêves, de la reconnaissance et un avenir, toutes choses sur lesquelles nous travaillons quand nous vivons à Lyon l'amélioration du bien-être, notamment par l'incitation à de nouvelles mobilités, par l'urbanisme, par la rénovation, par la sobriété énergétique, par l'édification de la ville des enfants, par la promotion des services publics, par la plantation de vergers, dont tu as parlé, et, comme tu l'as dit fort justement, Audrey, par la construction efficiente d'un plan d'investissement financier pensé et réalisé au moyen d'un investissement humain, que l'on peut d'ores et déjà applaudir et louer. Parce qu'il bénéficiera à nos entreprises et à nos structures et à l'emploi et fera briller Lyon d'une lumière renouvelée, en concourant à la recherche d'une plus grande harmonie sociale, il y aura à nouveau des étoiles à Lyon, des événements, des biennales, je l'espère, des lieux de culture animés, des Fêtes des Lumières, des grands rendez-vous sportifs avec des visiteurs émerveillés, tout ça dans un monde dont nous ne nous masquons ni les limites ni les contraintes ni les urgences ni non plus les opportunités de nous rendre meilleurs et plus sages, plus tolérants et plus ouverts.

J'ai parlé de la démocratie au sein de cette assemblée, de la démocratie américaine qui revit, je voudrais dire un mot maintenant des propositions simultanément décoiffantes et extrêmement lucides de 150 personnes tirées au sort lors de la Convention citoyenne pour le climat, qui montrent que des habitantes et des habitants de notre pays disposant d'un libre accès à des informations clés, sans attaches partisans, placés dans des bonnes conditions de débat, sont capables de dégager des perspectives et de conclure de manière parfaitement cohérente dans le sens de l'intérêt général. Un constat qui nous renforce dans la conviction d'impliquer davantage les Lyonnaises et les Lyonnais dans les processus de décisions relatives à leur quotidien de proximité.

Parce qu'elles et ils nous ont fait confiance en juin dernier et que nous leur devons bien en retour la reconnaissance de leur capacité à s'approprier les enjeux de la chose publique. Comme nous avons alors restitué des espaces publics, des espaces partagés, de la nature en ville, à leur garantir tranquillité et sérénité chez eux et en dehors, disposition d'équipements collectifs, places en crèche, soin, attention, bienveillance.

Pour conclure, je nous souhaite comme l'énonçait Rob Hopkins, initiateur des villes en transition, de passage hier dans notre ville, de parvenir à libérer nos imaginaires, ce qui suppose du courage et des actes. Lyon n'en manque pas. Lyon est forte d'une longue tradition d'innovation, d'adaptation et d'audace. Notre Ville peut inspirer davantage en se montrant pionnière à l'heure des nouveaux défis dans la coopération et dans la solidarité au sein de réseaux de villes amies. Lyon peut faire confiance à sa dynamique en mouvement, à ce qui est lancé. Nous sommes d'une infinie vigilance pour protéger la santé et la vie de nos habitants dans le contexte sanitaire. Simultanément, avec toute la prudence qui s'impose, nous allons assurer que la vie se poursuive et continuer à construire le futur. Car, comme le dit l'adage inspiré par Sénèque, et c'est intemporel, la vie, ce n'est pas d'attendre que les orages passent, mais d'apprendre comment danser sous la pluie.

Bonne année à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Merci encore, Madame la Première Adjointe.

Hommage à la mémoire de Madame Bernadette Isaac-Sibille

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous avons appris ce mois-ci la disparition d'une figure politique éminente de notre Ville, je veux bien sûr parler de l'ancienne Maire du 5e arrondissement, Madame Bernadette Isaac-Sibille, qui nous a quittés à l'âge de 90 ans, le samedi 2 janvier dernier.

Je tiens au nom de nous toutes et tous ici à saluer la mémoire de cette femme qui a marqué la vie lyonnaise de son empreinte. J'exprime mes plus sincères condoléances et mon amitié à sa famille, à ses proches et en particulier à ses enfants. Je voudrais bien sûr associer la Maire du 5e arrondissement, Madame Nadine Georgel, qui a déjà eu l'occasion de lui rendre hommage avant nous.

Une gerbe a été déposée à l'occasion de ses obsèques à la cathédrale de Lyon et des registres installés en Mairie d'arrondissement ont permis la large expression des sentiments qu'elle inspirait.

On peut y observer que se sont multipliées les marques de sympathie, de chaleur et de remerciement, ce qui témoigne de son ancrage local et confirme l'attachement que les habitants avaient pour elle.

C'est qu'en tant que Maire du 5e arrondissement, Madame Bernadette Isaac-Sibille a laissé beaucoup de souvenirs de par ses fonctions naturellement, mais aussi en raison de son implication et de son intérêt pour le cadre de vie et la valorisation globale des lieux de son quartier. Il faut rappeler qu'elle a été à l'origine de l'installation de la Mairie Edmond Locard au Point du Jour et de l'acquisition du parc attenant. Elle était décrite par ses administrés comme une femme chaleureuse et à l'écoute, aperçant inlassablement les rues de son arrondissement pour rencontrer, écouter et œuvrer dans une perspective d'amélioration des services de proximité.

Elle fut aussi conseillère générale et députée de la première circonscription du Rhône de 1988 à 2002.

Madame Isaac-Sibille s'est aussi investie pour des causes, notamment au sein de l'association Habitat et Humanisme, conformément aux valeurs qui étaient les siennes.

Je vous propose d'honorer ensemble sa mémoire par une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de Madame Bernadette Isaac-Sibille).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2021/484. Il s'agit notamment d'actions d'estimer en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu et nous allons donc procéder au vote.

Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté à l'unanimité.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Quelques mots rapides pour vous partager les éléments clés relatifs à deux sujets qui ont marqué le mois écoulé.

D'une part, il m'importait de vous parler de la campagne de vaccination en partenariat avec l'ARS, l'Union régionale des professionnels de santé et les Hospices civils de Lyon. Vous le savez certainement, la Ville a mis en place un centre de vaccination au Palais des sports de Gerland, en complément du centre de dépistage. Ce centre est venu compléter le dispositif mis en place par les HCL, à savoir des centres de vaccination dans quatre centres hospitaliers. Les opérations se déroulent de manière très satisfaisante pour les personnes qui viennent pour les rendez-vous de vaccination.

En revanche, vous le savez sans doute également, notre centre, comme dans le reste du pays, ne peut proposer qu'un nombre limité de rendez-vous en raison d'un nombre limité de doses de vaccin livrées. J'ai même appris ce matin même qu'en raison d'un retard de livraison de doses, un certain nombre de rendez-vous déjà pris, notamment pour les primovaccinés, devraient être déprogrammés dans les deux prochaines semaines. À ce stade, je ne peux pas vous dire exactement combien de personnes vont être concernées. En tout cas, la stratégie retenue est de donner la priorité à toutes les personnes qui ont reçu déjà la première injection et donc à garantir la vaccination totale avec la deuxième injection. Les primovaccinés, comme on les appelle, seront donc reprogrammés.

Notre principale préoccupation à ce jour est de donner plus de visibilité aux personnes souhaitant être vaccinées. C'est la raison pour laquelle sur la base des travaux de la Commission santé de France urbaine, que je copréside avec le Maire de Limoges, nous avons écrit hier au Premier ministre pour lui demander que l'État garantisse un nombre de doses minimales pour les mois à venir. De cette façon, des rendez-vous pourront être pris, très en amont et cela sera de nature à rassurer celles et ceux qui veulent accéder à la vaccination. Aujourd'hui, l'incertitude est pour beaucoup de nos compatriotes et en particulier pour les plus âgés source de grande inquiétude.

Sur un tout autre plan, avec madame Audrey Hénoque, nous avons accueilli le 16 janvier dernier le Premier ministre Jean Castex, ainsi que Madame la Ministre Gourault. Notre rencontre a permis d'évoquer la situation des étudiants, que j'évoquais un peu plus tôt, du secteur culturel, ainsi que le plan de relance, pour lequel la Ville a déjà soumis plusieurs dossiers, notamment pour la rénovation thermique d'écoles et l'éclairage public économe en énergie.

S'agissant du secteur culturel, j'ai demandé au Premier ministre de permettre aux institutions capables de mettre en place des protocoles sanitaires garantissant le respect strict des gestes barrières d'ouvrir leurs portes et, en premier lieu, nos musées.

Plus que jamais, notre exécutif et moi-même, nous restons mobilisés sur cette crise sanitaire. Pour autant, je vous invite sans plus attendre à commencer l'examen de notre ordre du jour.

Je vois que j'ai une demande de prise de parole de monsieur Blanc. Monsieur Blanc, c'est à vous.

M. BLANC Étienne : Très brièvement, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de la communication que vous venez de faire. Je vous avais apostrophé par un courrier sur la nécessité de développer les tests et je voulais connaître vos intentions sur les vaccins. J'entends ce que vous dites sur ces deux sujets, mais je voudrais rectifier un point.

Vous nous dites que vous avez l'initiative d'écrire au ministre de la Santé, au Premier ministre sans doute et au Président de la République pour que nous soit garanti un nombre de vaccins qui nous permette de mener une politique vaccinale sur la Ville de Lyon. Le problème est que ni le ministre de la Santé, ni le Premier ministre, ni même le Président de la République ne pourront répondre favorablement à votre courrier. Les vaccins sont commandés par l'Europe et le nombre de vaccins attribué à la France est décidé par la Commission européenne, par madame Von Der Leyen. Je pense que le réseau des villes que vous avez constitué, c'est auprès de l'Europe aujourd'hui qu'il doit intervenir, parce qu'individuellement, les États ne peuvent pas passer de commandes pour éviter cette concurrence intraeuropéenne que l'on a connue à l'époque avec notamment les livraisons de masques.

Je voulais juste rectifier ce point, parce que c'est un sujet sur lequel les Français et les Lyonnais, souvent, ont une perception un peu erronée. Ce n'est plus la France qui décide du nombre de vaccins, c'est l'Europe.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

À mon tour de rectifier un point, je n'ai pas constitué un réseau de villes, je suis simplement membre du réseau France urbaine qui préexistait avant mon élection et je siège dans la Commission santé, élu par mes pairs pour cela.

Nous avons fait le choix d'interpeller, je vous l'ai précisé, le Premier ministre, non pas le Président de la République ni le ministre de la Santé. Il nous semble qu'à la différence de ce que vous exprimez, il convient d'abord sur ce sujet de la vaccination, qui, je vous le rappelle, est quand même mis en place, coordonné, décidé à l'échelle nationale par l'autorité de santé, par le ministre de la Santé, il nous semble essentiel d'abord d'interpeller la première autorité en charge de sa mise en place. Autrement nous pourrions ajouter à la cacophonie ambiante qui a déjà à maintes reprises été agitée, été excitée par un certain nombre d'élus notamment, qui ont crié, pour certains, au scandale d'État ou autre. Je crois que l'heure étant suffisamment grave et sérieuse, elle nous impose d'agir avec la plus grande responsabilité.

C'est ce que nous avons fait, maires, présidents d'agglomération, toutes tendances confondues, en écrivant au Premier ministre et nous lui avons fait des propositions, notamment de garantir ce nombre de doses vaccinales minimum, pour justement montrer que nous ne sommes pas simplement dans la plainte ou dans le reproche, mais que nous cherchons à avancer. C'est dans cet état d'esprit que j'agis depuis le début de cette crise sanitaire et encore plus depuis que nous avons pu contribuer, participer, nous engager dans cette campagne de vaccination qui, je vous le rappelle, nous fait enfin voir le bout du tunnel.

Merci.

2021/578 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la société Cinémas Lumière au cours des exercices 2014 à 2019

(Mme Léger ne prend pas part au vote.)

(Prend acte)

2021/579 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association Institut Lumière au cours des exercices 2013 à 2019

(Mme Léger ne prend pas part au vote.)

(Prend acte)

2021/580 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la société Sortie d'usine Productions au cours des exercices 2016 à 2019

(Mme Léger ne prend pas part au vote.)

(Prend acte)

M. LE MAIRE : Ces rapports vous ont été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance. En application de l'article L 243-6 du code des juridictions financières, ces dossiers donnent lieu à un débat. Je donne la parole à Madame Perrin-Gilbert pour en assurer la présentation.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Notre Conseil doit prendre acte aujourd'hui de trois rapports d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes, qui concernent d'une part la gestion de l'association Institut Lumière, d'autre part la gestion de la société Cinémas Lumière et enfin la gestion de la société Sortie d'usine Productions, pour des périodes allant de 2013 à 2019 pour l'association Institut Lumière, 2014 à 2019 pour la société Cinémas Lumière et 2016 à 2019 pour la société Sortie d'usine Productions.

En effet, Monsieur le Maire, l'ensemble des conseillers municipaux a pu prendre connaissance de ces rapports. Il n'y a pas eu de demande d'intervention de la part des groupes politiques de notre assemblée.

Pour autant et pour ce qui concerne notre exécutif municipal, je tiens à dire que nous avons bien sûr lu avec attention les remarques de la Chambre régionale des Comptes.

Comme ces trois rapports le soulignent en différents moments, je retiens que l'Institut Lumière est une association particulière, dans la mesure où elle porte un projet culturel d'intérêt général, la préservation et la diffusion du cinéma de patrimoine, tout en se situant au cœur d'un champ professionnel particulier, le cinéma, qui associe, nous le savons, des logiques d'ordre privé et d'ordre public, un champ professionnel qui est traversé par un bouleversement des logiques industrielles qui le sous-tendent et qui doit faire face également au renouvellement des pratiques culturelles des publics.

La Cour des Comptes souligne, et je cite, que la forme associative de l'Institut Lumière lui permet à la fois de porter un projet culturel et artistique autonome tout en offrant la possibilité aux collectivités de faire valoir leurs propres priorités. Je cite toujours, cela témoigne de l'atteinte d'un équilibre au sein d'un projet artistique, permettant de poursuivre des objectifs de politiques culturelles distinctes fixées par des financeurs multiples.

Nous nous réjouissons donc de ces appréciations qui mettent en valeur un outil de politique publique, dynamique et efficient, d'autant plus que l'Institut Lumière, sur les années à venir, doit poursuivre son rôle au sein de notre politique culturelle municipale. Il sera un des acteurs majeurs dans le domaine du cinéma et de l'image, un domaine auquel nous souhaitons donner dans les années à venir toute sa place.

Enfin, et comme la Cour des Comptes nous y invite, en lien avec les autres financeurs publics, nous nous montrerons attentifs au projet de l'Institut, à son plan stratégique et de développement, sur un moyen et long terme, afin que les actions et déploiements soient réalisés bien sûr au regard des ressources et moyens disponibles. Cela est d'autant plus nécessaire dans cette période de crise sanitaire, qui bouleverse, nous le savons bien, de manière conjoncturelle et structurelle, les équipements culturels français, quels que soient leur modèle économique et leur statut juridique.

Je considère que nous avons donc pu prendre acte des trois rapports de la Chambre régionale des Comptes. Je me tiens à disposition pour répondre s'il y avait des questions, mais, encore une fois, il n'y a pas eu de demande d'intervention préalable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'Adjointe.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée pour attester de leur communication au Conseil municipal.

Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Acte est donné.

(Le Conseil municipal prend acte de ces rapports)

DÉSIGNATIONS

2021/504 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la Société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon (SEM Patrimoniale) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons procéder au remplacement du représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon (SEM Patrimoniale).

Je vous propose la candidature suivante, madame Camille Augéy.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

Pour terminer sur cette désignation au sein de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets cette autorisation aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/569 - Assemblée générale de la Fondation de l'automobile Marius Berliet - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de la Fondation de l'automobile Marius Berliet.

Je vous propose la candidature suivante, madame Perrin-Gilbert.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

2021/581 - Comité exécutif de la Fondation Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein du Comité exécutif de la Fondation Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc.

Je vous propose la candidature suivante, madame Céline de Laurens.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

2021/506 - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale du réseau ICORN (International Cities Of Refuge Network)

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Sous réserve du vote du dossier numéro 2021/506, la Ville doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale du réseau ICORN (International Cities Of Refuge Network).

Je vous propose la candidature suivante, madame Sonia Zdorovtsoff.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

QUESTIONS DES ARRONDISSEMENTS

Question du 4e arrondissement - Logement social et politique de renforcement de la mixité sociale sur le 4e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement. Nous examinerons aujourd'hui les questions des 4e, 5e et 6e arrondissements.

Je donne la parole à Monsieur Rémi Zinck, Maire du 4e arrondissement.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4e arrondissement : Merci de me donner la parole.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Corollaire d'une politique de métropolisation, Lyon est devenue plus rayonnante, plus lumineuse, plus haute, plus touristique, plus business, plus luxueuse, plus attractive et surtout de moins en moins accessible à une partie de sa propre population. Le 4e arrondissement n'échappe pas, tant s'en faut, à cette surenchère des prix du logement.

Il n'est aujourd'hui plus en capacité de répondre à la demande de logements sociaux des habitants, ni même aux exigences de la loi SRU. Trop peu de logements sociaux et de logements à tarif abordable, trop peu de terrains disponibles pour en construire et des prix du foncier qui s'emballent de façon étourdissante.

Aujourd'hui, louer à la Croix-Rousse, même lorsqu'on a un salaire en CDI, devient particulièrement difficile.

Ici même, au sein de notre Conseil, nous avons déjà voté un certain nombre de délibérations relatives à des constructions en cours ou à venir via des garanties d'emprunts pour les bailleurs ou des conventions de partenariat. Nous avons acté l'adhésion de la Ville à l'OFS métropolitain et porté l'exigence que désormais toutes les ventes de logements sociaux se fassent en BRS.

L'ensemble de ces décisions sont le fait de choix volontaristes des collectivités locales, en l'occurrence la Ville de Lyon et la Métropole.

Pourtant, d'autres acteurs interviennent. Ils bénéficient des services publics, de l'attractivité du territoire, mais participent encore trop peu à la mise en œuvre de la mixité sociale nécessaire aux besoins des Croix-Roussiens et des Croix-Roussiennes.

Monsieur le Maire, notre question portera donc sur le logement social et la politique de renforcement de la mixité sociale sur le 4e arrondissement. Notre arrondissement est à la fois sous-doté en logements sociaux au regard de la loi SRU avec seulement 15,65 % de logements sociaux pour un objectif de 25, entièrement situés en zone foncière tendue et en proie à une spéculation immobilière.

Face à cette situation, nous disposons des outils dont la Ville s'est dernièrement dotée, OFS, augmentation de nos objectifs de production de logements sociaux. Afin de retrouver la mixité sociale qui a fait l'histoire et la richesse du 4e arrondissement, nous souhaiterions connaître les autres leviers que la Ville pourrait mettre en œuvre afin de freiner l'emballlement des prix du foncier et augmenter la participation des promoteurs à l'effort collectif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Maire.

Je cède la parole à Monsieur l'Adjoint Raphaël Michaud pour vous répondre.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Monsieur le Maire, merci pour votre question.

Je partage avec vous une profonde indignation face à cet emballlement incontrôlé des prix. Les chiffres sont accablants. Avec un taux de 15 % de logements sociaux en 2019, le 4e arrondissement est en effet bien en deçà des seuils de 25 % de logements sociaux. Cet arrondissement a connu un très fort phénomène de gentrification engagé depuis des années au détriment des ménages modestes.

Ce quartier est marqué par des prix au mètre carré parmi les plus élevés à l'échelle de la Métropole, que ce soit dans le neuf, dans l'ancien ou dans le locatif. Les prix médians dans l'acquisition ont augmenté de plus de 1 000 euros en trois ans, 2016-2019, 1 000 euros. Les cadres supérieurs représentent plus de la moitié des acquéreurs dans l'ensemble des quartiers du centre-ville de Lyon et le 4e arrondissement n'est pas en reste. Les cadres supérieurs ne sont pas les seuls à chercher à se loger. L'éviction des ménages modestes est inacceptable.

Face à cette situation particulièrement choquante, la Ville de Lyon déploie une politique particulièrement volontariste en faveur du logement abordable.

Nous vous remercions de rappeler que la Ville de Lyon a effectivement adhéré, en décembre 2020, à la Foncière solidaire du Grand-Lyon, qui est un outil nouveau, qui permet de dissocier le foncier de l'immobilier pour proposer des logements durablement abordables à des ménages sous conditions de ressources et garantissant dans la durée l'investissement de la collectivité.

La Ville de Lyon va également déployer tous les outils qu'elle a à sa disposition au profit d'une politique du logement ambitieuse, avec trois grands axes.

Le premier axe est la loi. Face au vent de la découpe de logements de grande surface pratiquée par certains particuliers ou marchands de biens, auquel le 4e arrondissement est confronté, la Ville rappelle désormais à ces derniers leurs obligations, obligation d'informer le Maire et la commune ou l'arrondissement, obligation visant à protéger les locataires, notamment avec des propositions de relogement sous peine de nullité de la vente à la découpe.

Le deuxième axe est l'encadrement des loyers. Pris dans le cadre d'une délibération dès les premiers mois de la mandature, l'encadrement des loyers est un premier fort engagement et un premier effort porté par la Métropole, auquel se sont associées les Villes de Lyon et Villeurbanne pour pouvoir participer pendant cinq ans à l'expérimentation rendue possible par la loi, et ce, dès 2021.

Le troisième grand axe consiste à accélérer la production de logements sociaux. Loger tout le monde, c'est aussi évidemment faire plus de logements sociaux. Où sont les 25 % de logements sociaux que la loi nous impose depuis 2001 ? En 20 ans, la part de logements sociaux dans notre ville est passée de 17 à 21 %. C'est paradoxal car, à Lyon, dans le même temps, la production de logements a été très dynamique, mais elle n'a pas permis d'opérer un réel rattrapage de notre taux. Nous allons donc accélérer la production de logements sociaux à Lyon et offrir davantage de logements pour les plus modestes. Pour ce faire, nous allons permettre aux bailleurs sociaux de produire directement davantage de logements sociaux. Les bailleurs ont prévu de mobiliser leur terrain, leur foncier, c'est le cas dans le 4e arrondissement avec le projet à l'étude autour des tours Pernon.

De la même manière, les seuils de mixité sociale, nous avons engagé une concertation avec les arrondissements pour augmenter les seuils de mixité sociale dans le PLU-H pour favoriser la production de logements sociaux par les promoteurs dans les opérations privées et nous avons demandé de nouveaux emplacements réservés pour produire du logement social, notamment dans le 4e arrondissement, définis avec vous.

Également la mobilisation du foncier municipal, nous avons proposé un moratoire sur la vente de foncier public, de manière à pouvoir proposer sur de petites opérations à des bailleurs sociaux de pouvoir construire sur les fonciers municipaux.

Dans le même temps, la Métropole de Lyon revoit ses objectifs sur ses propres terrains pour favoriser la production de logements sociaux et abordables, comme c'est le cas sur le collège Maurice Scève dans votre arrondissement.

Pour cette politique de logement particulièrement volontariste, libérons les imaginations. L'habitat coopératif, que vous développez déjà dans votre arrondissement avec le bâtiment le Cairn et le Groupe du 4 mars est un modèle que nous déploierons dans tous les arrondissements au service de la régulation du marché foncier et du marché immobilier.

Pour autant, nous ne pouvons pas revenir à un meilleur équilibre en un mandat dans le 4e arrondissement, mais l'ensemble de ces mesures doit permettre d'améliorer la mixité sociale au sein de votre arrondissement et de tous les arrondissements de Lyon pour une ville plus abordable et plus résiliente.

Cet effort quantitatif ne se fera pas au détriment de la qualité. Le Maire de Lyon et moi-même accordons une grande importance à la qualité des logements et de nos lieux de vie et à concevoir le logement comme un cocon. Nous avons engagé à ce titre la refonte de la Charte de la construction à Lyon. Ce travail d'écriture se fait avec la participation active des représentants des acteurs de la construction. Nous serons plus vigilants encore à la qualité de l'habitat pour garantir, par exemple, deux heures d'ensoleillement par jour dans tous les logements, même au creux de l'hiver.

Avec les Adjointes d'arrondissement à l'habitat et à l'urbanisme, je veillerai à maintenir une pleine participation de tous les acteurs de la construction à l'effort collectif pour développer une ville pour tous les publics et développer la mixité sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud. Merci pour cette réponse détaillée.

Questions du 5^e arrondissement - Soutien aux clubs sportifs

M. LE MAIRE : Nous passons à la question du 5e arrondissement. Madame Nadine Georgel, Maire du 5e arrondissement, c'est à vous.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de l'opportunité pour adresser à l'ensemble de cette assemblée, aux services, aux collaboratrices et collaborateurs de l'Hôtel de Ville et des Mairies d'arrondissement, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La question du 5e, adoptée à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement du 12 janvier dernier, porte sur le soutien de la Ville de Lyon aux clubs sportifs et s'adresse donc plus spécifiquement à madame Julie Nublat-Faure, Adjointe aux sports, à la jeunesse, à la vie associative et à l'éducation populaire.

Comme les acteurs culturels, touristiques ou encore les commerçants, les associations sportives, nous le savons, ont été particulièrement affectées par les restrictions des derniers mois et plus encore celles des dernières semaines. Qu'il s'agisse de distanciation physique dans les équipements, de règles spécifiques et changeantes concernant les publics et les conditions d'activité, de confinement limitant les déplacements, de couvre-feu restreignant les horaires ou d'annulation de la plupart des événements.

Nous saluons ici le travail des services de la Ville de Lyon, de la Direction des sports, du Cabinet et des Mairies d'arrondissement, qui ont travaillé sans relâche pour adapter ces mesures, les décliner sur notre territoire et les rendre compréhensibles et applicables.

De leur côté, les associations sportives et les offices des sports ont fait preuve d'une grande responsabilité dans cette période et d'un soutien sans faille. Par exemple, dans l'organisation du Forum des associations du 5e arrondissement en septembre dernier, qui a réussi à conjuguer convivialité et strict respect des gestes barrières.

Ces associations sont aujourd'hui néanmoins légitimement inquiètes. Le 30 novembre dernier, nous recevions une interpellation écrite de l'Office des sports, ou OFFISA du 5e, par la voix de son Président, Jean-Marc Morel, sur les difficultés des clubs sportifs face aux crises sanitaires et sociales auxquelles nous faisons face depuis maintenant presque un an.

Les difficultés qui se dessinent sont de deux ordres, d'une part la baisse du nombre d'adhérents, qui affecte 74 % des clubs avec une perte moyenne de 26 % d'après le Comité national olympique. C'est également la tendance que nous observons dans le 5e. D'autre part, cette baisse de recettes issues des cotisations s'ajoute à un moindre soutien des sponsors et, comme cela a été évoqué précédemment, à l'absence d'événements publics susceptibles d'amener des recettes ponctuelles. Le tout résultant en des pertes financières importantes qui menacent les trésoreries et les fonds de roulement de nos clubs sportifs.

Nous avons toutes et tous conscience que les bénévoles et les salariés des clubs sportifs font vivre notre territoire et renforcent les liens sociaux. Par ailleurs, le sport sera un pilier indispensable en matière de santé après une très longue période de sédentarité. Il est donc indispensable de préserver les structures et de préparer la reprise, que l'on espère la plus proche possible.

La Mairie du 5e souhaite donc savoir quelles mesures sont envisagées dans les prochains mois pour soutenir les clubs sportifs et permettre une large reprise de l'activité. À moyen terme, nous souhaiterions également en savoir davantage sur la mise en œuvre de nos ambitions en matière de transition écologique et sociale, notamment l'accompagnement vers plus d'écoresponsabilité, d'inclusion sociale et de féminisation et de démocratisation des structures sportives lyonnaises.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Madame l'Adjointe Julie Nublat-Faure, je vous cède la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Madame la Maire,

Je vous remercie d'avoir posé cette question, puisqu'elle nous donne l'occasion d'exposer publiquement les principes et les logiques d'action de notre politique sportive.

J'ai entendu ces dernières semaines de la part de certains élus d'opposition ici présents fuser des considérations inquiètes, des reproches, des propos peu amènes, allant jusqu'à insinuer que notre majorité ne ferait rien pour le sport, ne serait pas suffisamment consciente, voire nierait la gravité et la complexité de la situation pour les associations, les clubs et les pratiquants. Ces paroles ne sont ni responsables ni res-

pectueuses vis-à-vis d'une direction qui travaille d'arrache-pied, se démène même à nos côtés depuis notre prise de fonctions. Soyez rassurés, chers collègues, notre écoute est absolue, notre vigilance est permanente.

Les solutions, nous voulons les chercher avec toutes les personnes de bonne volonté dans un contexte où nous devons plus que jamais préserver la confiance et le lien. Agiter le chiffon rouge ne soulage ni n'apaise.

Je tiens donc à répondre aujourd'hui avec objectivité, mais aussi avec fermeté. Le sport n'est pas une variable d'ajustement de notre plan de mandat. Il est un axe bien réel et même un élément fondateur, qui s'articule et s'articulera avec notre politique sociale, notre politique d'aménagement urbain, notre politique de santé, notre politique d'émancipation.

C'est un projet reposant sur davantage d'inclusion, davantage d'égalité, davantage d'écoresponsabilité, de solidarité, de démocratie. À ce jour, nous constatons une situation de crise, mais aussi des motifs d'apaisement. Les confinements, les restrictions liées au couvre-feu, mais aussi les mesures différentielles selon les catégories de pratiquants ont durement atteint le monde sportif français. Ce dernier supporte à ce jour des restrictions arbitraires et parfois contradictoires.

Bien sûr, des aides nationales existent et existeront à la rentrée. Nos clubs bon an mal an ont pu poursuivre certaines de leurs activités, notamment les plus fondamentales, je pense à l'accueil des mineurs par exemple.

Mais, vous l'avez exprimé, Madame la Maire, la perte d'adhérents de cette saison inquiète et plus préoccupant encore le risque de non-inscription en septembre 2021 est une épée de Damoclès qui pèse sur celles et ceux qui font la vie sportive de notre ville.

Pour autant, je veux apporter des éléments rassurants à votre connaissance.

Aussi, la Direction des sports et le Contrôle de gestion, à ma demande, sont mobilisés depuis plusieurs mois. Ils rencontrent, analysent les cas des clubs se sentant fragilisés. Des dizaines de rendez-vous ont permis et permettent aux clubs d'être rassurés, d'être suivis, si une fragilité est ressentie ou repérée. Face à des situations de clubs très diverses, nous comptons sur vous, élus d'arrondissement, pour vous faire le relais de cette démarche auprès des clubs sportifs qui pourraient vous interroger.

J'indique aussi que je tiens tous les mois avec mes collègues des neuf arrondissements, eux-mêmes en lien avec les offices des sports, une réunion d'information et de concertation. À ce titre, notre travail est collectif, horizontal et permet de faire remonter efficacement les données et observations du terrain.

Plus de 500 clubs sportifs vivent à Lyon et gèrent avec responsabilité leurs finances. Une grande majorité de ces acteurs pourra faire face avec notre appui.

Dans cet ensemble, nous avons identifié pour le moment une quarantaine de clubs fragiles, que nous accompagnons. Dans ce groupe, nous savons que nous devons d'ores et déjà en aider certains urgemment. Aussi, dès le mois de mars, nous engagerons des soutiens individualisés pour trois d'entre eux.

Mais nous savons aussi que le défi se situera au retour de l'été, j'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises. Nous saurons répondre à ce moment du calendrier.

Au-delà de ces perspectives, qu'avons-nous déjà fait ? Je tiens à remercier la Direction des sports dans son ensemble pour son absolu dévouement, l'engagement des agents dans le suivi des clubs, sa grande réactivité pour ajuster les ouvertures au gré des annonces gouvernementales. Répondre aux sollicitations des clubs est un gage du sérieux de notre collectivité. Je salue ces agents, ces hommes et ces femmes, qui ont, en quelques mois, bouleversé leur travail, leurs horaires, leurs habitudes au service des habitantes et des habitants.

Parmi les actions engagées, je voudrais citer les stages de Noël inédits qui ont pu se dérouler pour de nombreux clubs. Sans la mobilisation de nos services sur cette période de coupure traditionnelle, nous n'aurions pas pu apporter ce souffle aux associations.

Je citerai également la poursuite du programme Trait d'Union, ainsi que le maintien des subventions aux clubs sportifs de la Ville de Lyon.

Je citerai enfin ce diagnostic engagé par la Direction des sports et le Contrôle de gestion.

Au-delà de la crise sanitaire, quelles sont nos ambitions ? Parce que notre ville souffre d'inégalités structurelles et de représentations datées dans son versant sportif (équipements vétustes, sous-dimensionnés, nécessité d'objectiver les financements publics du sport), la politique en matière d'accès au sport doit être transformée pour permettre un véritable accès à toutes et tous, a fortiori en cette période de crise sanitaire, où l'on constate les ravages psychiques et physiques de la sédentarité.

Notre politique sportive se déclinera ainsi.

Une politique de démocratisation sera entreprise par la rénovation et la construction des nouveaux équipements, par une refonte de l'accès aux créneaux sportifs, par une densification du sport en accès libre. Nous faciliterons et rendrons plus lisibles les usages, nos sites sportifs par et pour les habitants.

Un engagement autour du sport émancipateur sera réaffirmé. La crise sanitaire que nous traversons fragilise grandement le tissu associatif sportif. En défendant le droit à la reprise sportive la plus rapide, nous travaillerons à soutenir l'engagement bénévole. Par ailleurs, nous œuvrons dans le sens d'une grande inclusion (féminisation, handisport, LGBTI+). Pour ce faire, le budget genré sera décliné sous l'angle sportif, de manière à infléchir une politique financière équitable et solidaire.

Nous poursuivrons par ailleurs l'accompagnement des championnes et des champions de notre territoire et la valorisation de leur réussite.

Enfin, nous accompagnerons les acteurs du sport vers l'écoresponsabilité. Nous mènerons, aux côtés des acteurs sportifs, un travail de développement du sport santé, maillon essentiel du bien vivre de chacune et chacun. L'accès aux pratiques sportives est aussi un outil de prévention et de lien intergénérationnel.

Par ailleurs, la valorisation de nos espaces urbains, comme patrimoine sportif et écologique, sera travaillée. Des assises nationales de l'écosport permettront de faire le bilan à mi-mandat de nos avancées en la matière et de jauger le chemin restant à parcourir et les outils le permettant.

Car, pour terminer, chers collègues, comme le disait très justement le grand écrivain, cinéaste et dramaturge Pasolini, grand sportif et fan de foot et de cyclisme, « le sport ne doit être ignoré ni des classes dirigeantes ni des intellectuels ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure, pour cette réponse également très étayée.

Questions du 6^e arrondissement - Les espaces publics

M. LE MAIRE : Nous passons à la question du Conseil du 6^e arrondissement. Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, Pascal Blache, c'est à vous.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Petite introduction, j'étais habitué à ce que ces questions d'arrondissement soient pragmatiques et précises pour traiter des sujets de proximité. En l'occurrence, je suis un peu débordé. Cela va être malheureusement très court par rapport à ce qui a pu être fait avant.

Mon intervention est liée à un constat et à une demande précise. J'ai ciblé les places publiques du 6^e arrondissement qui nécessitent depuis malheureusement trop longtemps des rénovations sérieuses.

Je sais que la PPI est en cours d'arbitrage et que vous avez dû revoir vos ambitions à la baisse, notamment sur les grands projets portés par votre majorité sur cette mandature.

Malgré la bonne volonté des agents du service des espaces verts, ces places semblent être à l'abandon et désertées par les principaux utilisateurs, les enfants, les adolescents et les seniors.

Nous vous demandons de faire l'une de vos priorités un plan de rénovation pour les espaces publics, en l'occurrence pour le 6^e arrondissement, et, de façon plus urgente, pour deux places publiques, place Edgar Quinet et place de l'Europe.

Je suis lucide, je ne demande pas que l'on rénove toutes les places. Je cite des places qui sont en mauvais état, dont il va falloir s'occuper.

S'agissant de la place Edgar Quinet, nous souhaitons un espace de jeu augmenté, car la situation ne répond plus aux normes, avec tous les dangers que cela peut comporter. Pour rappel, cette place est entourée d'écoles, de crèches et d'un lycée.

S'agissant de la place de l'Europe, elle est désertée par les commerces, par les familles avec une fontaine qui ne fonctionne pas et des jeux pour enfants désuets. Elle est devenue un lieu de deal, provoquant un sentiment d'insécurité pour nos concitoyens. Les entreprises encore présentes qui accueillent du public sont obligées de fermer leurs portes à clé. Les habitants du secteur de la place de l'Europe souhaitent retrouver un lieu de vie, d'autant plus qu'aux alentours, le quartier s'est totalement modernisé et rénové.

Monsieur le Maire, vous qui affichez dans la presse lyonnaise une rupture avec l'ancienne majorité et un changement pour Lyon, vous, qui dans vos vœux, souhaitez une année pleine d'audace, je vous demande si, enfin, au vu de l'urgence de la situation, vous comptez opérer rapidement des travaux pour ces espaces publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Maire. Je cède la parole à Monsieur Nicolas Husson pour vous répondre.

M. HUSSON Nicolas, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, le Maire de Lyon et son exécutif se sont engagés dans une démarche collaborative avec tous les arrondissements. Je crois que nous avons tous suivi ce mot d'ordre, en particulier pour l'élaboration du plan de mandat et de la programmation pluriannuelle d'investissement, puisque j'ai reçu tous les Maires d'arrondissement et leurs Adjointes et Adjoints, afin de déterminer collectivement les priorités dans le domaine qui est le mien, celui de la nature en ville.

Je crois qu'au terme de ce travail, qui fut un exercice complexe, tant par ma volonté d'aller vite dans nos engagements de concertation, tous les arrondissements semblent satisfaits. Satisfaits, ils le sont, car nous avons pris en compte les priorités de chacun d'entre eux. Satisfaits, ils le sont, car les orientations budgétaires allouées à la nature en ville ont été largement augmentées par rapport au précédent mandat, en adaptant la ville au réchauffement climatique par la lutte contre les îlots de chaleur, en donnant à chacun et partout accès à la nature au quotidien pour réduire les inégalités environnementales, en impliquant les habitants dans la démarche participative de soin de la nature, notamment dans les vergers municipaux et les fermes pédagogiques pour sensibiliser et responsabiliser à cette protection à tous les âges de la vie, priorité absolue telle que vous l'avez rappelée dans vos vœux, Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe, en désimperméabilisant les sols et en végétalisant les espaces de vie pour les écoles, les crèches, les établissements de santé et d'hébergement pour personnes âgées, en rétablissant une continuité écologique et en favorisant la biodiversité ordinaire indispensable aux besoins humains, par des voies vertes, de nouveaux parcs et jardins et la renaturation des cimetières.

Tous ces engagements forts témoignent de notre volonté d'accroître le bien-être, réconfort en période de crise sanitaire, oserais-je dire, pour un bien vivre ensemble dans une ville apaisée où la présence de la nature est le fil conducteur de l'urbanisme.

Aussi, j'ai cru comprendre durant nos échanges, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement et Madame la Conseillère déléguée aux Espaces verts, que vous êtes également plutôt satisfaits de cette volonté collective, de la volonté d'aller au-delà des espaces les plus faciles à traiter et de la prise en compte des priorités qui ont été établies en concertation avec vous.

Pour preuve de mon respect de nos engagements, j'ai le plaisir de vous confirmer que la requalification de la place de l'Europe et de la place Edgar Quinet sont bien inscrites au budget de la PPI que nous présenterons et voterons en mars prochain et de vous informer que la fontaine de la place de l'Europe sera bien reprise dès cette année par la Direction des espaces verts.

C'est donc bien l'envie d'avancer concrètement, ensemble lorsque c'est possible, pour la qualité de vie des habitants de tous les arrondissements qui nous anime.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson, et pour cette bonne nouvelle transmise à monsieur Blache.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/492 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2019

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour. Madame Delaunay, je vous cède la parole pour le premier rapport.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présente le bilan des actions menées en 2019. Il a reçu un avis favorable de la Commission. Je propose aux élus ayant demandé des temps d'intervention de bien vouloir donner leur avis.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, nous avons une demande d'intervention par madame Borbon de 5 minutes. C'est à vous.

Mme BORBON Delphine : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

L'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droit et constitue un des principes fondamentaux de la République. De nombreux progrès législatifs et réglementaires sont constatés ces dernières années. Toutefois, la question de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à se concrétiser dans les faits et reste au cœur des enjeux de nos politiques publiques tant économiques que sociales.

La Ville de Lyon s'est engagée depuis de nombreuses années à la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes. En 2008, la Ville a inscrit dans son plan de mandat, alors intitulé « Notre projet pour Lyon », différents engagements en faveur de cette politique. A suivi en 2009 la création du Conseil pour l'Égalité Femmes-Hommes, toujours d'actualité et qui, ces dernières années, s'est réuni très régulièrement. Ce Conseil est une commission extramunicipale, qui réunit les associations féministes et féminines de Lyon, les partenaires sociaux, des personnalités qualifiées ou encore des représentants institutionnels, mais aussi les élus d'arrondissement délégués à cette thématique et l'élue chargée de cette délégation au niveau de la Mairie centrale.

Dans ce nouveau mandat, l'Adjointe chargée de l'Égalité Femmes-Hommes a vu sa délégation s'élargir, la mémoire, les cultes, la spiritualité lui ont été ajoutés. Nous espérons que l'égalité femmes-hommes ne se trouvera pas noyée au milieu de ces différentes thématiques.

En 2012, Gérard Collomb, alors Maire de Lyon, a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Un plan de 65 actions avait alors été élaboré pour deux ans, de 2012 à 2014. Ce plan d'action a été réalisé à 79 %, avec notamment la création des trois premiers hébergements d'urgence pour les violences faites aux femmes, donnés en gestion à l'association Le Mas, le soutien à la santé sexuelle et reproductive pour les femmes ou encore la mise en place d'une clause de non-discrimination dans les marchés publics de la Ville.

Le 14 mars 2016, un second plan d'action, « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon », a été voté pour une période de quatre ans, de 2016 à 2019. Cette seule dernière année, 73 actions étaient proposées dans le cadre de l'intégration de l'égalité dans les différentes politiques publiques. Une communication volontariste s'en est suivie pour informer et sensibiliser les Lyonnais à ces enjeux majeurs. Dans ce bilan, 9 actions restent en cours ou à initier et 56 ont été réalisées.

Parmi ces dernières, en voici une liste non exhaustive, sans ordre de classement :

- La Charte de Coopération culturelle, signée par 28 établissements, services ou événements culturels, qui s'est enrichie de nouveaux objectifs obligatoires à atteindre ;

- La publication du guide pour la santé des femmes ;

- Des événements marquants autour des journées du 8 mars et du 25 novembre ;
- Des progrès dans la prise en compte des violences faites aux femmes en structurant le réseau des acteurs impliqués sur notre territoire ;
- Ou encore l'accueil de la Coupe du Monde de football féminin. Le fait simplement d'avoir fait acte de candidature montrait l'importance que la Ville de Lyon accordait à l'égalité femmes-hommes en luttant aussi contre les stéréotypes.

La Ville de Lyon s'est aussi impliquée dans l'égalité professionnelle entre les sexes au sein de sa collectivité. La féminisation des effectifs de la Ville a rejoint les moyennes nationales, qui doivent encore être augmentées, et tend à les dépasser dans certaines catégories.

Depuis 2014, nous constatons une évolution constante du nombre de femmes employées en catégorie A et 2019 l'a montré significativement. Les catégories B et C restent dans les moyennes nationales.

D'un point de vue rémunération, des écarts persistent. Sur les années précédentes, des avancées marquantes sont visibles, mais il est nécessaire de poursuivre les actions engagées et de rééquilibrer encore les disparités.

Dans le détail, un clivage sexué perdure selon les filières. Aux femmes, les métiers de l'administration, de la santé ou de la culture, aux hommes, le technique et la sécurité. Ce n'est pas propre à la Ville de Lyon, c'est une réalité dans le monde du travail, public ou privé. Nous devons nous engager à faire toujours bouger les lignes.

Ces présentations nous permettent d'affirmer que la mixité est un objectif à atteindre, car les équipes de travail y trouveront nécessairement des bénéfices.

Notre pays, notre ville sont comme beaucoup d'autres aujourd'hui impactés lourdement par l'épidémie de Covid-19. La crise économique et sociale qui en découle accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Les stéréotypes existent, ils sont toujours bien ancrés dans les pays du G7. Les femmes par leur profession et leur situation sont, nous l'avons déjà évoqué dans cette assemblée, plus à même d'être touchées de manière directe ou indirecte par le coronavirus. N'oublions pas les violences dont elles sont encore plus victimes pendant cette période.

La Ville de Lyon, je viens d'en dire quelques mots, a initié et mis en application une politique active et volontariste pour la défense de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes lors des précédents mandats, sous l'impulsion de Thérèse Rabatel, soutenue par Gérard Collomb. Nous suivrons avec attention votre volonté de budgétisation sexo-spécifique et nous accompagnerons la continuité que vous donnerez aux orientations et décisions de cette politique.

Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Borbon. Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Madame Runel.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je m'exprime en effet aujourd'hui au nom de nos deux groupes, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun, sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Bien qu'il s'agisse d'un document réglementaire, essentiellement technique, l'adoption de ce rapport me donne l'opportunité d'évoquer la situation de l'égalité salariale dans notre collectivité.

Si des progrès restent sans doute à faire, je pense que nous n'avons pas à rougir du bilan que dresse ce rapport. En ce sens, je tiens à saluer l'action menée dans la majorité précédente par Thérèse Rabatel. Car, si les collectivités et l'administration générale ne se montrent pas exemplaires sur les questions d'égalité salariale, comment peut-on s'attendre à ce que les entreprises privées le soient ?

Au cours des dernières années, notre collectivité a sensiblement féminisé les catégories A et A + dans son administration, montrant bien qu'une politique volontariste en la matière peut porter ses fruits. Même notre police, qui est pourtant un domaine souvent majoritairement masculin, compte un taux de femmes de 10 points supérieur à la moyenne nationale.

Mais les postes de catégorie C notamment administratifs ou ceux liés à l'aide sociale et à la santé restent bien trop souvent quasi exclusivement féminins.

Je pense aussi évidemment aux actes et violences sexistes ou agressions dont les femmes sont quotidiennement victimes et auxquels, malgré toute sa volonté, notre collectivité n'échappe pas. Il nous faut encore progresser sur ces sujets.

Cette délibération doit nous pousser à regarder au-delà des murs de l'Hôtel de Ville, où les périodes de confinement successives ont dramatiquement fragilisé la situation de beaucoup de femmes. Je ne rappellerai pas ici les chiffres révoltants de l'augmentation des violences intrafamiliales, mais ils doivent nous pousser à agir. Il reste encore un important travail de sensibilisation et d'éducation à faire, mais nous voyons bien la manière dont les consciences se sont ouvertes sur ces sujets. J'en veux pour preuve les multiples témoignages que nous avons vus déferler sur les réseaux sociaux, dénonçant la condition des femmes et les violences qu'elles subissent et qui, s'ils révèlent une réalité dramatique, contribuent à faire progresser les esprits et les politiques publiques dans le bon sens.

Je tiens donc ici à saluer ces femmes, de tous âges, de tous milieux sociaux et professionnels, victimes de nombreuses discriminations et qui ont le courage et la résilience de dénoncer les violences qu'elles subissent. L'émancipation des femmes est et restera un moteur important de progrès social pour toute la société.

C'est pour cela que notre majorité s'engagera dans le soutien et le développement de nouvelles actions, avec des partenaires associatifs jusqu'à présent peu écoutés, voire peu considérés, et qui réalisent quotidiennement un travail exemplaire. En ce sens, nous avons la volonté de développer de nouveaux dispositifs d'accueil et d'hébergement pour des femmes victimes de violences, pour des femmes qui dorment à la rue, des femmes qui subissent de plein fouet la précarité, leur permettant de retrouver un abri et de reconstruire un parcours de vie. Nous devons aussi nous atteler à des problèmes de santé peu considérés jusqu'à présent, tels que les questions de précarité menstruelle, sur lesquels notre majorité sera sensible.

Je vous remercie de votre attention et nos deux groupes voteront favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel. Madame Delaunay, c'est à vous.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Je me réjouis de constater que l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur de toutes les préoccupations. Cela permet d'augurer de très bonnes choses pour les semaines et les années à venir.

C'est sur la dynamique initiée par la précédente mandature que l'action du nouvel exécutif va s'inscrire, de manière à renforcer et généraliser les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers des politiques à la fois cohérentes et intégrées.

Je vais très rapidement donner quelques exemples.

Sur la question du budget sensible au genre, il s'agit d'une démarche de conviction innovante de la Ville de Lyon. En intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire dans sa totalité, nous modernisons et nous rendons plus visible aussi la politique municipale.

Pour rassurer tous nos interlocuteurs, une politique en faveur des femmes victimes de violences va bien sûr être renforcée, une intégration de la perspective de genre dans les projets d'aménagement urbain, un plan également d'action concernant cette fois-ci toutes les délégations de la Ville de Lyon sont de nature à renforcer l'action de la municipalité en faveur de cette égalité femmes-hommes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Delaunay.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le Conseil municipal prend acte du rapport.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/485 - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2019

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant. Monsieur Godinot, c'est à vous la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Mon intervention pour la présentation du rapport développement durable 2019 tiendra en trois temps et 10 minutes. D'abord, j'illustrerai le travail réalisé en 2019 par quelques-unes des très nombreuses actions de ce rapport. Je vous proposerai ensuite d'adopter le nouveau cadre du développement durable de l'agenda 2030 et ses objectifs de développement durable et je finirai par présenter pourquoi nous remplaçons ce concept de développement durable par celui de transition écologique.

Tout d'abord, évoquons ce rapport pour en souligner la richesse et la diversité avec près d'une centaine d'actions conduites dans la plupart des champs de compétence de la Ville sur des thèmes très variés.

Je me limiterai à mentionner cinq actions, une par référentiel de la loi Grenelle.

Pour l'axe cohésion sociale, la version 2019 du guide de l'urgence sociale offre un outil pratique à destination des personnes fragiles, des professionnels et des aidants, qui ont besoin de se repérer dans l'ensemble des offres sociales du territoire. Dans une volonté d'inclusion sociale, cette nouvelle édition a été adaptée en format facile à lire et à comprendre.

Pour l'axe biodiversité, Lyon a candidaté pour la première fois en 2019 au titre de capitale verte européenne. Si nous n'avons pas été retenus, cette démarche d'évaluation dans 12 domaines complémentaires constitue un socle important pour une future candidature dans le mandat.

Sur l'axe économie circulaire, Lyon a réuni six villes européennes partenaires pour créer avec la Commission européenne le premier réseau de villes engagées pour la consommation responsable, en partenariat avec les 240 membres du club des labellisés « Lyon, ville équitable et durable », un label sans équivalent sur un autre territoire.

Pour l'axe climat, la Ville a passé avec succès son audit de renouvellement du label Cit'Ergie, le label des collectivités européennes engagées pour le climat. Avec un nouveau score de 65,5 %, Lyon marque une belle progression.

Pour l'axe épanouissement de tous les êtres humains, la Ville a précisé son Contrat local de santé avec plusieurs innovations et en particulier la création d'une mission biodiversité urbaine et santé et une approche de l'urbanisme favorable à la santé qui réduise les inégalités environnementales, dans l'esprit de l'étude d'impact en santé qui a été menée sur le parc Zénith.

Nous le voyons donc, la Ville est déjà engagée dans de multiples domaines et nous savons pouvoir compter sur les compétences et la motivation de nombreux de nos agents et de nos partenaires. Au nom de la Ville, je tiens à les remercier tous de leur implication.

Mais, si ce rapport foisonne de bonnes pratiques, répond-il pour autant à l'esprit de la loi Grenelle ? Force est de constater que ce rapport ne propose ni orientations, ni objectifs, ni programme d'action, ni évaluation, ni explication sur la participation des acteurs. Pourtant, si le rapport développement durable précède et sous-tend le débat d'orientations budgétaires, c'est bien pour expliquer en quoi le budget, qui nourrit les politiques publiques, contribue au développement durable.

Le concept de développement durable s'est traduit en Agenda 21 au Sommet de la Terre en 92. Depuis, l'ONU a produit en 2015 une nouvelle vision du développement durable pour 2030, l'Agenda 2030, qui se décline en 17 objectifs de développement durable (les ODD). L'Agenda 2030 constitue maintenant le référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs. Il se décline en six enjeux, proches des cinq finalités de 2010 : agir pour une transition juste, transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie de ressources naturelles, s'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, agir pour la santé et le bien-être de tous, rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, enfin, œuvrer au plan européen et international en faveur de la paix et de la solidarité.

Cet Agenda 2030 français a été territorialisé et nous partons donc de ce nouveau cadre de référence communal pour expliquer la contribution de la Ville de Lyon aux ODD en l'adaptant aux compétences de la Ville de Lyon et aux priorités du plan de mandat.

Notre rapport développement durable, qui pourrait simplement se renommer « Lyon en Transition », mettra en avant les priorités phares de cette transition, sans viser l'exhaustivité, mais en donnant à voir l'ensemble.

Le pilotage sera assuré par un noyau d'Adjoints en lien direct avec le Maire. Nous associerons dans un deuxième cercle l'ensemble de l'exécutif et les Présidents de groupe, dans une forme élargie de notre Conseil de transition écologique. La Mission transition écologique en pilotera la réalisation et le chef de projet sera le nouveau responsable de la Mission transition écologique en cours de recrutement. Il associera largement l'ensemble des directions de la Ville et la Ville veillera à y associer largement les acteurs du territoire et la population.

Au-delà de la forme et de la méthode, ce rapport constitue la principale occasion pour la Ville de Lyon de s'interroger sur la trajectoire qui suit l'humanité. Il nous faut regarder la réalité en face. Quelle est-elle ?

Laissez-moi vous citer ces propos d'Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU : « L'humanité fait guerre à la nature. C'est une entreprise suicidaire. » La biodiversité s'effondre. Un million d'espèces sont menacées d'extinction. La pollution de l'air et de l'eau tue 9 millions de personnes par an, soit plus de 4 fois le nombre de victimes ayant déjà succombé à la pandémie. Aujourd'hui, nous en sommes à 1,2 degré de réchauffement et nous nous dirigeons vers une augmentation de la température de 3 à 5 degrés au cours du XXIe siècle. Comme toujours, ce sont les personnes les plus vulnérables au monde qui sont les plus touchées. Ce sont les personnes qui ont la moindre part de responsabilité dans le phénomène qui en souffrent le plus. Même dans le monde développé, les personnes marginalisées sont les premières victimes des catastrophes et les dernières à s'en relever. Soyons clairs, les activités humaines sont à l'origine de notre plongée dans le chaos, mais cela signifie aussi que l'action humaine peut nous aider à nous en sortir. Faire la paix avec la nature sera la grande œuvre du XXIe siècle. Ce doit être la première priorité, la priorité absolue pour tout le monde, partout.

Nous ne pouvons rester sourds à ce cri d'alarme du Secrétaire général de l'ONU, en adoptant la posture du déni de l'enjeu climatique et du repli national, comme l'ancien Président Trump ou Bolsonaro.

Mais nous critiquons aussi la vision gouvernementale de la croissance verte. Réussir à réduire nos impacts environnementaux dans une économie en croissance nécessiterait un découplage absolu entre création de richesses et consommation de ressources. Aucune étude n'en a prouvé à ce jour la faisabilité.

Le rapport Meadows pour le Club de Rome, « The Limits to Growth », « Les limites à la croissance », nous alertait dès 1972 sur l'impossibilité d'une croissance matérielle infinie dans un monde fini. Sa mise à jour de 2012 conclut que : « Si l'humanité continue à consommer plus que la nature ne peut produire, un effondrement économique se traduisant par une baisse massive de la population se produira aux alentours de 2030. »

Nous ne croyons plus au dogme qui prétend que la croissance du PIB soit encore l'objectif qui garantit notre bien-être.

Dès 1968, Robert Kennedy disait déjà que le PIB mesure tout sauf ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue.

Nous voulons donc inventer un nouveau modèle urbain dans une société de la post-croissance. C'est pourquoi, plutôt que le développement durable, nous poursuivrons l'objectif d'une transition écologique et solidaire dans la justice sociale.

En ces temps de pandémie, de crises, qui se succèdent à un rythme croissant, notre stratégie pour Lyon en transition donnera toute sa place à la résilience de notre territoire. Cette ville en transition contribuera au bien-être de tous et nous ferons de la santé une priorité transversale par une approche intégrée de la santé publique, animale et environnementale.

Pour faire émerger ces nouvelles normes de valeur, nous mettrons au cœur du projet l'implication de chacune et chacun, la démocratie. Nous l'avons engagé en 2020, comme nous l'avons déjà évoqué en début de séance avec la piétonnisation des abords d'une dizaine de crèches et autant d'écoles, l'expérimentation de la piétonnisation de la Presqu'île, la plantation d'un verger dans chaque arrondissement, des repas scolaires moins carnés, l'adhésion à l'ANVITA ainsi qu'à l'Office foncier solidaire pour favoriser l'accès au logement et une multiplication de lieux de participation citoyenne, avec le Conseil consultatif lyonnais Covid et de nouveaux Conseils d'arrondissement des enfants et des aînés. Nous franchirons une prochaine étape en mars en présentant notre plan de mandat, la programmation pluriannuelle des investissements et la refonte du plan climat.

Enfin, plus que de solutions techniques, nous aurons besoin de nouveaux imaginaires et je conclurai en vous partageant cette conviction que Rob Hopkins nous a exprimée hier, le pionnier du réseau des transitions, qu'il n'y a pas de solution toute faite, que c'est par l'expérimentation locale avec tous les citoyens que nous réussirons à acquérir la confiance et les compétences qui nous permettront d'inventer et de réaliser la transition.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est présenté chaque année depuis la loi Grenelle II de 2010. Si la loi a pris acte d'un changement de culture, la Ville de Lyon a toujours pris sa part pour répondre au défi climatique en mettant en place une politique ambitieuse en matière de transition écologique, et ce, depuis de nombreuses années, ne vous en déplaise.

Oui, Lyon ne vous a pas attendus en matière de transition écologique comme vous le sous-entendez dans cette délibération et ce rapport 2019 en atteste.

En revanche, permettez-moi de souligner que les extraits des actions indiqués dans cette délibération ne sont que très partiels par rapport à la politique d'ensemble que nous avons développée et portée avec les services de la Ville de Lyon. Une façon non assumée de la nouvelle majorité de fausser le débat, mais l'on commence à s'y habituer.

Notre bilan en matière de développement durable est de qualité. Les labels et les distinctions qui en témoignent sont nombreux. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des professionnels du sujet.

Lyon est la première ville de France à avoir abandonné le glyphosate et les produits phytosanitaires pour entretenir les espaces verts, en 2008, soit 10 ans avant la norme en vigueur.

En 2020, la Ville de Lyon a reçu pour la deuxième fois le label Cit'Ergie, délivré par l'ADEME, label récompensant au niveau international les collectivités les plus engagées en matière de transition énergétique.

En 2018, Lyon reçoit sa quatrième fleur, ce que Bordeaux, Marseille, Paris ou Strasbourg nous envient, la plus haute distinction en France qui valorise le cadre de vie de la ville, sa gestion écologique et sa présence d'espaces verts.

Enfin, je terminerai avec le palmarès 2020 de l'Observatoire des Villes vertes. Lyon, première ville en termes de biodiversité, est dans le top 5 des villes les plus vertes de France.

Je vous rappelle que nous avons réalisé 60 hectares d'espaces verts sur les cinq dernières années, pour atteindre 500 hectares aujourd'hui, ce qui est colossal. Nous comparerons avec vos ambitions en la matière à la fin de votre mandat.

Ces indicateurs et ces référencements ne sont pas le fruit d'un green washing de circonstance, ce sont des faits, reconnus par des spécialistes, qui ne laissent place à aucune subjectivité mal placée.

Au-delà de ces classements, je souhaiterais aussi valoriser quelques actions phares que nous avons réalisées dans l'objectif de réduire nos émissions de CO2, puisque votre délibération s'est accommodée de la réalité.

Nous avons beaucoup fait, ce qui nous a permis d'être souvent pris en exemple en Europe.

Cela a été le cas avec la création du Vélo'v en 2005 et le développement des modes doux. Nous sommes passés de 150 à 300 kilomètres de pistes cyclables, je le rappelle, sur le dernier mandat.

Cela a été le cas avec l'aménagement des berges du Rhône et des rives de Saône, où plus de 5 kilomètres de quai du Parc de la Tête d'Or jusqu'au Parc de Gerland ont été aménagés, permettant de renforcer la nature en ville. Les places de parking ont été remplacées par un espace de vie apaisé de 10 hectares.

Cela a été le cas avec le quartier de Confluence, qui est aujourd'hui une véritable vitrine de la ville de demain, tant du point de vue architectural que du point de vue environnemental. L'aménagement du sud de la Presqu'île a été réalisé en totale harmonie avec la nature, créant ainsi un environnement exceptionnel où il fait bon vivre. Premier quartier durable labellisé WWF et vous ne tarderez d'ailleurs pas à y planter une forêt de plus de 5 hectares, comme nous l'avons initialement prévu.

Cela a été le cas avec le quartier de la Duchère, qui s'est vu attribuer le label Écoquartier, grâce à un renouvellement urbain ambitieux, qui a su prendre en compte les enjeux du développement durable et le réaménagement du magnifique Parc du Vallon, d'une superficie de 11 hectares, est venu renforcer cette démarche.

Cela est le cas également pour la croissance de l'offre de transports publics, avec notamment l'ouverture de la nouvelle ligne de tram T6 en novembre 2019 ou le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Saint-Genis-Laval, pour connecter dès 2023 les Hôpitaux Sud au reste de l'agglomération.

Je pourrais encore citer le combat intense qu'il aura fallu mener pour déclasser l'A6 et l'A7 et en terminer avec les autoroutes urbaines, même si nous aurions voulu aller plus loin dans la démarche en sortant définitivement ces axes routiers du cœur de ville, mais aussi le Plan Oxygène lancé en 2016 et la création de la ZFE pour lutter contre la pollution de l'air ou encore le développement de l'autopartage qui est une réussite incroyable.

Ce sont toutes ces actions, pour ne citer qu'elles, qui démontrent que notre bilan en matière de développement durable n'est pas un simple affichage, mais un bilan concret.

Monsieur le Maire, vous et votre majorité, ne dénigrez pas ce qui est fait et faites preuve d'humilité. Il reste énormément à faire, nous en convenons et la collectivité ne réussira pas seule. Nous devons agir très rapidement, notamment en soutenant nos entreprises qui portent de véritables innovations et détiennent des solutions majeures.

Alors, avant de nous donner des leçons d'exemplarité en la matière, en ne cessant de nous reprocher notre manque d'anticipation ou de vision sur ces sujets primordiaux pour notre avenir et nos enfants, il conviendrait de faire preuve d'humilité et même tout simplement de faire ses preuves, parce qu'il ne suffit pas de brandir un étendard vert et de ressasser le slogan « Dernier mandat pour sauver la planète » pour satisfaire aux exigences du moment. Nous ne sommes pas des survivants des âges obscurs, vous n'êtes pas l'avant-garde des temps nouveaux. La critique est bien plus facile que l'art. Je suis certain que vous le mesurez tous les jours un peu plus dès lors qu'il s'agit de faire ses preuves.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce rapport sur le développement durable a un mérite, c'est le mérite d'égrener une foule d'actions concrètes, qui relèvent d'un grand nombre d'indicateurs, lesquels sont très disparates. On peut considérer que c'est le socle solide pour bâtir des actions à long terme.

Alors, bien sûr, on peut reprocher que les axes forts des actions sur le développement durable n'aient pas permis de regrouper ces actions pour une meilleure lisibilité. On a le sentiment quand on lit le rapport que c'est un peu un grand inventaire à la Prévert, mais il a le mérite d'exister et il constitue une base solide.

Alors, j'ai été un peu surpris que, dans sa présentation, monsieur Godinot, représentant votre majorité, ait déploré un manque d'objectifs et de plans d'action de la précédente municipalité. Non, il y a bien eu des plans d'action. Ils étaient peut-être très, très larges sur un concept qui, il faut bien le reconnaître, est peut-être nouveau et monsieur Godinot a décidé de nous proposer une prise en compte prioritaire des équilibres planétaires, rien de moins que cela. Ce que nous lui demandons désormais, c'est d'être beaucoup plus concret et d'être beaucoup plus précis, puisqu'il le critique sur l'ancienne majorité, dans les objectifs qu'il poursuit.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que, si nous voulons réussir à Lyon cette transition, il faut se garder de tout sectarisme. Vous avez créé un conseil de la transition écologique. Ce Conseil regroupe un grand nombre d'élus, mais vous n'avez pas voulu y associer les élus du 2e arrondissement et les élus du 6e arrondissement, qui sont les élus dont les Maires et les majorités ne relèvent pas de votre majorité. Je pense que c'est dommage. Sur ces sujets-là aujourd'hui, nous pouvons créer une sorte d'unanimité, additionner les forces, il ne faut exclure

personne, il ne faut pas être sectaire, il ne faut pas être partial, il faut additionner les forces. En tout cas, c'est ce que je vous demande.

Enfin, si nous voulons que, l'année prochaine, notre débat ait du sens, il faut que vous nous précisiez un certain nombre d'indicateurs. Vous devez nous donner une liste précise des objectifs que vous poursuivez dans le domaine du développement durable. Vous devez annoncer une liste très concrète des actions que vous entendez mettre en œuvre. Mais, surtout, vous devez nous indiquer la liste des indicateurs qui vont nous permettre à nous, conseillers municipaux, en séance publique, d'évaluer la mise en œuvre des actions concrètes que vous entendez engager.

Et c'est assez facile. Dans le domaine de l'environnement, on peut mettre en place des critères qui sont des critères très objectifs, mais plus simples, le nombre d'arbres ou d'arbustes que vous allez planter, l'augmentation de la variété de ces plants, car l'on sait que c'est par la variété des plantes choisies que l'on peut apporter une véritable transition à la fois sur le verdissement visuel, mais aussi sur la capacité de ces arbres à purifier l'air ou à amener de la fraîcheur et de l'humidité. Lyon est une ville très bitumée. Il faut que vous nous donniez un certain nombre d'indicateurs. Quelle surface allez-vous débitumer ? À quel rythme ? Quelle quantité de produits alimentaires proviendra des fermes et des vergers urbains que vous entendez développer ? Ce que nous voulons, ce sont des chiffres, de manière à ce que le prochain débat au Conseil municipal ne reprenne pas la critique que faisait monsieur Godinot sur la majorité précédente. Nous, nous voulons discuter sur les actions concrètes que vous menez, sur les objectifs que vous poursuivez, sur les indicateurs qui nous permettent de les évaluer.

Je le redis et je termine par-là, si nous voulons que cela aboutisse, il ne faut pas le faire dans un esprit sectaire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc. Pour les groupes les Écologistes, Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Maras, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme MARAS Aurélie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Au nom de la majorité, nous tenons tout d'abord à remercier les agents et services pour le travail réalisé et pour celui qui sera accompli tout au long de ce mandat. Nous remercions (*intervention inaudible due à des microcoupures*) de l'exécutif autour de la transition écologique. Nous remercions également l'ensemble de l'équipe, qui donne à la Ville de Lyon des moyens concrets pour que la défense du climat et du vivant ne soit pas un vœu pieux ou un simple argument électoral.

Je ne crois pas me tromper en disant que le contraste sera assez marqué avec le précédent mandat. En effet, à la lecture de ce rapport, nous avons plutôt l'impression d'une mise en conformité réglementaire que d'une réelle volonté politique. Où sont les objectifs ? Il n'y a ni ambitions claires ni indicateurs de réussite. Où est la prise de conscience de l'urgence climatique et la nécessité d'une écologie sociale ?

Car le développement durable, ce n'est pas seulement lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi promouvoir l'égalité et l'intégration sociale des individus. Pour notre majorité, écologie et social vont de pair.

Comme l'a souligné notre Adjoint, le concept de développement durable poursuit un modèle de développement économique dépassé, car ignorant trop souvent les limites des ressources dont nous disposons et les enjeux sociaux.

Passer du développement durable à la transition écologique et sociale, c'est prendre acte qu'aucun développement n'est viable sans une prise en compte prioritaire des équilibres planétaires, des limites des ressources naturelles, des besoins d'une société solidaire et des enjeux de santé environnementale.

Notre vision n'est pas celle de l'écologie punitive, parole d'amish, mais bien l'incarnation d'une transition écologique qui se soucie de la justice sociale et du bien-être de chacune et de chacun.

Ce mandat ne sera pas seulement celui d'un changement d'échelle, c'est une nouvelle culture que nous commençons à installer. Il faudra non seulement faire davantage pour l'environnement, le climat et la justice sociale, mais surtout faire autrement, libérer les initiatives citoyennes, structurer des coopérations pour coconstruire la ville de demain au plus proche du terrain.

On reconnaîtra à l'ancienne mandature d'avoir débuté des actions que nous souhaitons amplifier, en particulier trois d'entre elles.

La première est celle du 8e cèdre. C'est un projet d'agriculture urbaine dans le 8e arrondissement, qui fait le pari d'associer mixité sociale, accès à une alimentation saine, biodiversité en ville et création d'emplois. C'est cette même exigence en matière de transition écologique et sociale que nous voulons déployer beaucoup plus largement via par exemple le programme Quartiers fertiles.

La deuxième est celle du défi Déclic énergie. 126 voisins, amis, réunis en équipe, se sont lancé le défi de réduire d'au moins 8 % leur consommation d'énergie et d'eau en appliquant des écogestes. Lors de la précédente saison, les participants ont économisé 17 % de leur consommation énergétique. C'est un très bel outil qui nous donne une idée des résultats extraordinaires que l'on pourrait obtenir en mobilisant beaucoup plus largement. La réponse à l'urgence climatique est par essence collective. C'est pourquoi je suis convaincue de l'intérêt des démarches participatives dans ce cadre.

La troisième, la promotion de la biodiversité, avec la réalisation d'inventaires et de programmes de sciences participatives. La crise sanitaire actuelle nous rappelle, on peut le dire douloureusement, l'importance d'aller bien au-delà de la promotion de la biodiversité. Il y a urgence à préserver et restaurer les écosystèmes.

Qu'est-ce que ces trois actions ont en commun ? Elles rassemblent des acteurs clés autour de la table. Elles ont un impact concret dans la vie des habitants en redonnant du sens à leur engagement. Elles sont absolument en ligne avec les enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous devons faire face. Elles favorisent la solidarité. Enfin, elles posent les bases de programmes à développer et amplifier dans tous les arrondissements.

Je le rappelle, la transition écologique et sociale, et c'est en partie pour cela que nous avons été élus, est placée au cœur de nos politiques publiques. Nous voulons nous inscrire dans la lignée des territoires précurseurs, je citerai par exemple Grenoble et Barcelone, qui montrent l'exemple pour offrir à nos enfants et plus largement à tous les habitants un avenir dans un monde vivable et solidaire.

Je conclus. Au nom des élus de la majorité, je tiens à réaffirmer la pleine confiance que nous portons aux Adjointes et Adjoints de l'exécutif ainsi qu'au Maire de Lyon pour faire de ce mandat un mandat engagé et efficace au service de la transition écologique et sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot, je vous redonne la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vous remercie Monsieur le Maire.

Je voulais rapidement répondre à Monsieur Cucherat pour dire que, d'abord, je ne vois aucune accommodation avec la réalité dans l'intervention que j'ai faite et je le remerciais de préciser en quoi il considère que certains points sont travestis.

Ensuite, bien sûr, nous prenons acte et nous avons reconnu l'importance des travaux accomplis par l'équipe précédente et par les services et nous nous appuyerons dessus bien sûr pour poursuivre l'effort.

Ce que nous reprochons à la majorité précédente, c'est de ne pas avoir fait le lien entre une foudrerie d'actions positives et les objectifs qu'elle poursuivait dans son plan de mandat. Et c'est sur ce point-là que nous préciserons la direction poursuivie dans notre prochain rapport développement durable.

Enfin, je dirai un mot pour Monsieur Blanc. Je pense que nous poursuivons les mêmes objectifs. Quand je vous propose d'adopter les objectifs de développement durable des Nations Unies, ce cadre a bien sûr été adapté au niveau national puis au niveau local et c'est donc un cadre appliqué aux collectivités françaises qui vous sera proposé. Bien sûr, nous souhaitons que ce cadre et la structure du rapport développement durable conviennent non seulement à la majorité, mais aussi à l'opposition. Et c'est pour cela que j'ai proposé dans mon intervention que les Présidents de groupe d'opposition soient associés à la construction de ce rapport, soient associés à la définition des indicateurs qui traduiront les objectifs que nous poursuivons dans notre plan de mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot. Monsieur Blanc, je note que vous avez levé la main. Je vous donne la parole.

M. BLANC Étienne : Très brièvement, Monsieur le Maire, je partage ce que vient de dire Monsieur Godinot. Il y a des objectifs qui sont des objectifs planétaires. Mais pour bien connaître les organisations internationales, je pense que ces objectifs internationaux et planétaires n'ont de sens que si nous sommes capables, nous, dans nos collectivités territoriales, de les traduire de manière très précise sur des sujets très concrets. Et sur ces sujets-là, il faut que nous mettions en place des critères d'évaluation. Je sais que, souvent, pour une majorité, c'est un peu compliqué, parce que cela ouvre le champ de la critique. Mais sans cela, on reste dans l'abstrait.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc. Je vous invite à écouter avec plus d'attention la réponse ou à réécouter la réponse de monsieur Godinot, parce que c'est exactement ce qu'il vous a dit. Il y aura bien indicateurs et nous n'avons pas peur de la critique, puisque, justement, comme il l'a énoncé, il a invité les Présidents de groupe à participer au Conseil de la transition. Au contraire, nous souhaitons associer le plus grand nombre. Cela a été dit aussi par madame Maras un peu plus tôt. La transition écologique, la voie vers la résilience se construit tous ensemble.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. Duvernois ne prend pas part au vote.)

(Le Conseil municipal prend acte du rapport)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le rapport est adopté.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2021/507 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 178 000,00 euros relatif à une opération d'acquisition de 7 logements situés 17, rue du Président Édouard Herriot à Lyon 1er

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Monsieur Bertrand Maes pour le premier rapport.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je dirai simplement que ce rapport dont l'objet est d'accorder une garantie d'emprunt à la SACVL a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil du 1er arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Maes.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Bacha-Himeur, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs les élus,

Le groupe Pour Lyon votera pour le rapport qui est soumis au vote.

La question du logement est fondamentale pour tout un chacun et mérite que nous en débattions à chaque Conseil municipal. La SACVL sollicite une garantie d'emprunt à la Ville de Lyon pour acquérir 7 logements situés au 17 rue du Président Édouard Herriot à Lyon 1er.

Permettez-moi, Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, de reprendre une citation d'Édouard Herriot fort à propos : « En politique, il vaut mieux avoir tort avec ses amis que raison avec ses adversaires. »

Vous venez, il y a quelques minutes de cela, de répondre au Maire du 4e que vous partagiez son indignation sur la carence en logement social. Je vous ai interrogé lors du précédent Conseil sur la politique que vous vouliez mener en termes de logement social et sur votre volonté d'atteindre 6000 logements par an sans pour autant densifier la ville. À cela, vous m'aviez répondu que vous alliez construire, mais également acheter des logements dits PLAI. Je constate que le Président de la SACVL n'a pas suivi vos directives et va acheter des logements en logements dits intermédiaires.

Notre groupe Pour Lyon prône la mixité sociale, d'ailleurs comme vous, parce que le Maire du 4e nous a largement expliqué les carences et les bienfaits des logements sociaux. Dans un souci d'équilibre sur ce quartier, nous avons quelques inquiétudes sur votre stratégie.

Je suis surprise d'ailleurs que vos collègues en Mairie du 1er ne vous aient pas sollicité pour accroître le parc de logement social.

Je vous rappelle que nous vous avons interpellé sur la nécessité d'avoir une offre diversifiée en termes de logements, adaptée aux dynamiques et aux caractéristiques de chaque quartier.

Vous en avez les moyens sur ce dossier et pour des raisons que j'ignore, vous ne la concrétisez pas.

Alors, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, Monsieur le Président de la SACVL, qu'en est-il sur ce sujet ? Avez-vous une explication à ce paradoxe surprenant d'ailleurs ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bacha-Himeur.

Le Président de la SACVL, en l'occurrence monsieur Michaud, ne pouvant pas prendre part au vote, devant se déporter, je vais céder la parole à Monsieur Maes sur le sujet.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Je vais simplement préciser que la décision d'achat de ce bien par la SACVL date de mars 2020, en l'occurrence avant que monsieur Michaud ne prenne ses fonctions à la SACVL.

Ce seront malgré tout des logements qui auront des loyers plutôt inférieurs au niveau du marché dans le secteur. A priori, nous serons autour de 14 euros du mètre carré et monsieur Michaud s'engagera à surveiller cela, dans un quartier où les loyers tournent plutôt autour de 17 euros, voire peuvent monter jusqu'à 24 euros du mètre carré.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Maes.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Hénocque, MM. Michaud et Billard ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/486 - Plan d'action d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous avez été contacté, ces derniers jours par Camille, une agente de la Ville de Lyon qui vous sollicitait pour une autorisation d'absence bien particulière, ceci pour réaliser ses examens médicaux liés à une procréation médicale assistée. Avec ce nouveau plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, Monsieur le Maire, vous allez pouvoir désormais lui répondre favorablement. C'est une des 38 avancées très concrètes sur lesquelles notre collectivité va s'engager sur les deux ans à venir.

Et, d'une manière plus générale, la maternité devra être un épisode plus paisible pour les mamans. Le responsable hiérarchique organisera désormais un temps d'échanges avant et après le congé maternité pour garantir des conditions de départ ou de reprise optimales.

L'avancement de grade ne sera plus ralenti par la période de congé maternité ou de congé parental.

Les besoins des familles monoparentales, souvent des femmes, feront l'objet d'une étude dans le cadre de la politique sociale que nous allons impulser.

Mais notre plan d'action égalité n'est heureusement pas qu'un plan d'action maternité. Il s'intéresse de près à la condition professionnelle des femmes à la Ville de Lyon et tout particulièrement aux écarts de rémunération avec les hommes. Alors que l'écart moyen de rémunération est à ce jour de 13 % environ, selon que vous soyez un homme ou une femme, nous allons mettre le critère de l'égalité professionnelle au cœur de la refonte du régime indemnitaire des agents et nous allons mettre ce dossier sur la table dès le printemps pour qu'il ne reste pas lettre morte.

Nous serons aussi attentifs au déroulé de carrière des femmes, avec la mise en place d'un coaching pour celles qui souhaiteraient accéder à des postes à responsabilité.

Et nous porterons également une analyse comparative sur les avancements et les promotions internes entre les hommes et les femmes.

Enfin nous lancerons une étude sur un plan de prévention des risques professionnels au prisme du genre pour identifier et traiter des fragilités spécifiques.

En conclusion sur ce rapport, je voudrais remercier Florence Delaunay, qui porte activement à mes côtés ce plan d'action sur l'égalité professionnelle, rendre hommage également à Thérèse Rabatel, pour son engagement exemplaire sur les précédents mandats, et te dire, Thérèse, que nous reprendrons le flambeau, saluer aussi la Mission Égalité et la DGRH qui se sont dépassées pour aboutir à ce plan d'action en seulement quelques mois, et puis souligner enfin l'implication des syndicats, qui ont formulé un grand nombre de propositions, qui ont été reprises dans ce plan d'action. Je remercie enfin la droite lyonnaise, qui commence en commissions municipales à parler des Lyonnaises et des Lyonnais, signe que la petite musique de l'écriture inclusive commence à porter ses fruits et que nous la réaffirmons bien haut dans ce plan d'action au regard des progrès suscités.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Souvestre, c'est à vous pour 2 minutes.

M. SOUVESTRE David : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Si le terme égalité incarne une valeur essentielle, d'une signification considérable, il n'en demeure pas moins qu'il est aussi devenu un mot-valise que certains brandissent, hélas, sans en comprendre ni la puissance ni la portée.

À rebours des discours incantatoires, le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'inscrit dans l'action et le concret pour faire de l'égalité une réalité et non un horizon abstrait.

Les politiques en faveur de l'égalité professionnelle ne sont plus optionnelles pour les collectivités territoriales, nous le savons. L'arsenal législatif est aujourd'hui conséquent. Malgré tout, les inégalités femmes-hommes persistent insidieusement au mépris de la loi.

Ce plan d'action met ainsi en exergue en toute transparence certains obstacles que rencontrent encore les femmes dans notre administration communale.

Le premier obstacle : elles sont orientées encore trop majoritairement vers des métiers réputés féminins.

Le deuxième obstacle : leur proportion dans les emplois d'encadrement ne reflète nullement leur place réelle dans notre municipalité, notamment pour les postes d'encadrement intermédiaire en catégorie B et en catégorie C.

Le troisième obstacle : l'inégalité salariale persiste, l'essentiel de ces écarts sont le fait de mécanismes bien connus, comme le recours plus important au temps partiel ou encore la surreprésentation des femmes dans les filières moins rémunératrices.

En ciblant ces écueils, le plan d'action 2021-2022 propose des pistes de réponse pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait : s'attacher à réduire la dimension sexuée des métiers avec l'extension des viviers et filières de recrutement, concevoir des organisations du travail au bénéfice de l'égalité professionnelle, notamment via le développement du télétravail, consolider la mixité de l'encadrement supérieur et intermédiaire par un travail sur l'estime de soi des femmes, qui ont les compétences pour occuper ces postes, mais ne se sentent pas légitimes à tort pour candidater et ainsi briser le plafond de verre.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Souvestre.

M. SOUVESTRE David : Nous le savons, mes chers collègues, les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. À ce titre, si nous voulons faire souffler sur notre territoire un vent d'attractivité, de solidarité et d'innovation, la Ville de Lyon en sa qualité d'employeur se doit d'être exemplaire et de servir de référence.

Ce projet est donc ambitieux et nous saurons compter non seulement sur la détermination et le volontarisme de l'Adjoint au Maire délégué à la promotion des services publics pour le mettre en œuvre, mais aussi, et surtout sur la créativité et le professionnalisme de nos agents.

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Maire, Monsieur Bosetti, cher Laurent, notre groupe votera favorablement pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Souvestre.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le rapport est adopté.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le rapport suivant étant le débat d'orientations budgétaires avec un certain nombre de prises de parole d'une durée très significative, considérant aussi qu'il est déjà 12 heures 30, je vous propose de réaliser notre pause déjeuner dès maintenant et de reprendre à 14 heures, au lieu de 14 heures 15 comme initialement annoncé.

Dans l'assemblée, reprendre à 14 heures pose-t-il problème à certains ou certaines ? Monsieur Blanc, je vous cède la parole.

M. BLANC Étienne : J'aurais souhaité que ce débat d'orientations budgétaires ait lieu dans la foulée, mais j'entends bien que l'heure avance. Ne pensez-vous pas qu'une heure et demie pour déjeuner, même si nous sommes à Lyon et dans sa vaste tradition gastronomique, est un peu long ? Je vous proposerais de reprendre un peu plus tôt. Il est 12 heures 30. Une heure de pause serait amplement suffisante.

M. LE MAIRE : Nous avons prévu 1 heure 15 initialement, Monsieur Blanc, de pause. Je vais couper la poire en deux en vous proposant 13 heures 45 de manière à respecter la durée initialement prévue. Y a-t-il sur ce sujet, c'est-à-dire une reprise à 13 heures 45, une opposition particulière, des contraintes de certains ou certaines ? Je ne vois pas de main levée. Je vous propose donc de débiter notre pause dès maintenant et nous reprendrons à 13 heures 45 avec le débat d'orientations budgétaires.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est interrompue de 12 heures 30 à 13 heures 50).

2021/487 - Vote du rapport d'orientations budgétaires pour 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci à toutes et à tous d'être présents.

Comme je l'annonçais avant la pause déjeuner, nous allons reprendre directement avec le débat d'orientations budgétaires.

Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Comme vous le savez, le débat d'orientations budgétaires est une obligation dans les communes de plus de 3500 habitants et doit se tenir dans un délai de moins de deux mois avant le vote du budget. Nous le tenons donc aujourd'hui afin de vous proposer le vote du budget et de la programmation pluriannuelle des investissements lors du Conseil municipal du 25 mars.

Ce débat s'appuie sur le rapport d'orientations budgétaires, qui est beaucoup plus complet et dont vous avez dû prendre connaissance. Je me permettrai donc d'aborder ici les principaux points à retenir à la lecture de ce rapport. Il s'agit ici de voir les grands équilibres budgétaires et financiers que nous vous proposons pour le mandat, les détails du budget et des projets d'investissement seront vus lors du Conseil municipal du mois de mars.

Je lancerai ce débat d'orientations budgétaires en donnant des éléments sur quatre points :

- Quelle est la stratégie dont nous nous dotons pour le mandat ?
- De quoi partons-nous aujourd'hui, c'est-à-dire le compte administratif prévisionnel de l'année qui vient de se terminer ?
- Quel est le cadrage dans lequel nous allons inscrire le budget 2021 ?
- Quelles sont les projections à l'horizon 2026 et leurs impacts ?

Sur la stratégie financière du mandat, le budget est un moyen de mettre en œuvre le projet politique de la majorité écologiste et sociale. Il financera les projets indispensables à la transition écologique, au bien-être des Lyonnais et des Lyonnaises, pour faire une ville à hauteur d'enfants, pour favoriser la justice sociale et la participation citoyenne. Pour cela, il s'appuiera sur les deux leviers que sont l'investissement et le fonctionnement.

L'investissement sera un plan d'équipement important de 1,25 milliard d'euros, c'est-à-dire une augmentation d'environ 20 % par rapport au mandat précédent. Pour être précise, nous parlons ici en autorisations de programmes. Concernant les crédits de paiement qui seront réellement dépensés jusqu'en 2026 inclus, nous serons plutôt autour de 800 millions d'euros.

Ce plan d'équipement doit accompagner la dynamique de la population et la remise à niveau du patrimoine bâti de la Ville. Je rappelle que nous partons du constat des retards importants pris en termes de maintenance du patrimoine municipal et d'atténuation des impacts de notre ville sur la dégradation de l'environnement et de la biodiversité. La dette écologique conséquente accumulée nous oblige à agir fortement pour en limiter les effets et enclencher la transition. Cela passera notamment par un effort sur ce mandat pour la rénovation thermique des bâtiments.

C'est aussi pour permettre une relance rapide que nous avons œuvré en seulement six mois pour préparer la programmation pluriannuelle des investissements qui sera bientôt proposée au vote.

Le deuxième levier est la stratégie pour mettre en œuvre notre projet. C'est un service public solidaire et inclusif. Le développement de nouvelles politiques s'accompagnera d'une augmentation relative de la masse salariale et des subventions de fonctionnement. L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement sera néanmoins encadrée et maintenue dans une limite moyenne annuelle de 2 % sur le mandat. Nous adressons donc les défis auxquels fait face notre Ville, tout en cherchant à préserver un maximum sa santé financière. L'épargne brute sera soutenue à la fois par des économies de fonctionnement grâce aux recherches de marges de manœuvre dans le fonctionnement des services et dans les choix politiques, et la recherche de financements innovants en lien avec la transition écologique.

Nous démarrons cette stratégie en regardant le compte administratif 2020 prévisionnel. L'année 2020 est évidemment marquée par la crise sanitaire. Vous avez une synthèse des impacts qui font que nous calculons à environ 40 à 45 millions d'euros le coût pour la Ville de Lyon de cette crise sanitaire. Le détail est explicité dans le rapport d'orientations budgétaires, mais, en grandes masses, les recettes seraient minorées à hauteur de 40 millions d'euros, alors que les dépenses sont constituées de surcoûts pour environ 17 millions d'euros, couvertes en partie par des économies pour 9 à 10 millions d'euros environ. La Ville ne remplira pas les conditions pour bénéficier de la clause de sauvegarde de l'État. Je rappelle que seulement moins de 1 500 communes pourraient en bénéficier en France. La Ville de Lyon a néanmoins reçu une recette exceptionnelle de la CAF pour 3,7 millions d'euros et s'inscrit dans le dispositif de remboursement partiel d'achat des masques de l'État.

Ainsi, l'année 2020 se terminerait de cette manière. L'épargne brute est anticipée autour de 60 à 65 millions d'euros, en net recul évidemment par rapport à l'année 2019, qui, pour mémoire, avait clôturé avec une épargne brute de 109 millions d'euros. Nous voyons là immédiatement le coût du Covid de 40 à 45 millions d'euros. C'est une dégradation en partie conjoncturelle qui aura vocation à se rétablir progressivement, lorsque nous subirons moins les impacts de la crise sanitaire.

Les dépenses d'équipement pour 2020 s'élèveront certainement à 113 millions d'euros, montant inférieur à l'objectif attendu, qui était de 130 millions d'euros, la crise expliquant en partie également le retard dans la réalisation du plan d'équipement antérieur.

Enfin, la durée de désendettement va augmenter et devrait de nouveau diminuer légèrement en 2022, tant que la majorité des investissements du plan d'équipement ne seront pas réalisés.

Résultante de l'encours de dette et de l'épargne brute, la capacité de désendettement progresse logiquement à un niveau proche de 6 ans. Elle devrait diminuer ensuite en 2021.

Si nous regardons maintenant le cadrage du budget 2021, ce cadrage a été opéré en tenant compte de la nécessaire préservation de l'épargne brute dans un contexte de stagnation anticipée des recettes de fonctionnement. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'établirait autour de 1,5 % au BP 2021. Les recettes de fonctionnement devraient stagner, notamment du fait de la poursuite de mesures pour soutenir les acteurs lyonnais dans le cadre de la crise du Covid, des manques à gagner dans les tarifs d'entrée dans les services publics, etc.

De ces évolutions des dépenses et des recettes résulte une épargne brute prévisionnelle comprise entre 70 et 80 millions d'euros, contre 60 à 65 en 2020. Concernant l'investissement, ce sont environ 147 millions d'euros que nous prévoyons de dépenser en crédits de paiement cette année. Nous en verrons le détail avec le vote du budget.

Si je zoomes sur certains éléments de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, comme nous venons de le voir, le total des dépenses réelles de fonctionnement pourrait évoluer de 7 à 8 millions d'euros environ de budget primitif à budget primitif. Cette évolution permet une augmentation de la masse salariale de 17 millions d'euros de budget à budget. Pour mémoire, la masse salariale de la Ville de Lyon est constituée de 8320 agents et le coût de cette masse salariale représente environ 57 % des dépenses de fonctionnement. Nous nous permettons de lâcher la bride sur la masse salariale, afin notamment de faire face à l'augmentation des périmètres dans des secteurs en expansion, tels que le 7^e arrondissement, le 8^e arrondissement, le 9^e arrondissement, avec des ouvertures et des extensions d'équipements (écoles, crèches, etc.). Deuxièmement, cette augmentation de la masse salariale nous permettra de mettre en œuvre le plan de rénovation des bâtiments et d'investir dans des secteurs jusque-là en retrait, tels que l'enfance, la jeunesse ou la participation citoyenne. Enfin, cette augmentation des dépenses de masse salariale nous permettra également de proposer prochainement un pacte social, actuellement en discussion avec les agents et les organisations syndicales, notamment pour valoriser le régime indemnitaire. Cela nous permettra d'avoir une meilleure attractivité, par exemple pour les postes de policiers vacants, de rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la rémunération ou encore de mettre en œuvre le forfait de mobilité durable. Ces éléments seront étudiés lors du Conseil municipal du printemps.

Une enveloppe supplémentaire de 7,3 millions est prévue au titre des dépenses de gestion de la crise sanitaire, auxquelles la Ville pourrait être amenée à faire face cette année, notamment la poursuite du soutien à la culture, le coût du centre de vaccination, des équipements de protection, le soutien aux commerces et à l'artisanat, etc.

Si nous nous projetons maintenant à l'horizon 2026, la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire ce que nous recevons de l'État, pourrait s'établir à environ 65,3 millions d'euros en 2021, contre 69,3 millions d'euros en 2020, soit une baisse d'environ 4 millions d'euros. Cette baisse s'explique notamment par deux phénomènes, premièrement, un prélèvement net de 1,25 million sur la dotation forfaitaire, qui correspond à un écrêtement qui finance la péréquation au sein de l'enveloppe de dotation générale de fonctionnement, et, deuxièmement, pour la Ville de Lyon, une sortie progressive du dispositif de DSU, la dotation de solidarité urbaine, confortée par la position de notre Ville en bas du classement des communes éligibles. Cette sortie représenterait une perte de 50 % de la dotation de 50 % la première année, soit une baisse de 2,115 millions en 2021.

Les droits de mutation seraient estimés à 40 millions d'euros pour tenir compte de la levée graduelle des restrictions sanitaires en 2021. Cette prévision reste en retrait par rapport au montant réel de 2020, puisque nous devrions avoir perçu en 2020 43 millions d'euros. Il s'agit donc d'estimations prudentes.

Concernant la fiscalité directe locale, nous sommes sur une stabilité des recettes. La réforme de la taxe d'habitation aura à court terme un impact faible sur la recette perçue. Au-delà de 2021, la prospective n'intègre pas de modifications relatives au taux de fiscalité locale.

En dépenses maintenant, à horizon 2026, l'évolution annuelle maximale de la masse salariale est fixée sur le mandat à 3 %. Ce dynamisme vise à accompagner le déploiement des nouvelles politiques publiques, comme j'ai pu l'indiquer précédemment. L'évolution moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement est limitée au total à 2 %. Du fait de la progression plus rapide de la masse salariale, les économies devront être générées au sein de cette enveloppe, notamment grâce aux travaux de réhabilitation du patrimoine communal, qui génèrent des économies de fonctionnement.

Enfin, jusqu'en 2026, nous devrions dépenser entre 130 et 140 millions par an pour mettre en œuvre notre plan d'équipement.

Nous arrivons en 2026 à la situation suivante. L'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'une PPI importante auront naturellement des impacts sur les grands indicateurs de la santé financière de la Ville. Nous projetons ainsi dans cinq ans une épargne brute de l'ordre de 50 millions d'euros, un endettement autour de 840 millions d'euros et une capacité de désendettement maximale de 10 à 11 années. Il est important de noter que nous réajusterons les dépenses selon la situation de nos recettes avec une gestion quotidienne de ces équilibres.

J'en ai fini pour la présentation du cadre financier dans lequel la majorité municipale inscrira son action pour les six ans à venir. Nous allons maintenant laisser la parole à l'opposition qui, j'en suis sûre, fera part de sa grande inquiétude face à la dégradation relative des ratios financiers. Nous allons sans doute avoir droit à un cours d'orthodoxie budgétaire néolibérale, issue des préceptes dogmatiques du siècle dernier. Si cette construction idéologique n'a pas d'intérêt réel, elle a au moins un intérêt historique, comme de se rappeler qu'il était auparavant synonyme de progrès de mettre des flocons de mousseline dans l'eau pour faire de la purée ou de faire des tours en voiture pour se promener.

Je vais donc en conclusion rappeler que nous pilotons de près le budget de la Ville et cette augmentation de la dette qui, en fin de mandat, pourrait avoisiner un peu plus de 600 millions d'euros, contre 400 aujourd'hui, est maîtrisée. Une dette maîtrisée n'est pas dangereuse, mais elle est indispensable pour adresser les grands enjeux de notre société et de notre ville aujourd'hui.

J'annonce à celles et à ceux qui n'en auraient pas encore conscience qu'il existe un risque plus grave et plus certain qu'un endettement de 10 ou 11 ans pour une ville de 500 000 habitants avec un bon potentiel fiscal, un risque plus certain, car il est déjà là et depuis de nombreuses années. Je veux parler du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité (60 % des insectes et des oiseaux ayant disparu ces dernières années), de la pollution de notre air, de nos sols, de nos rivières, de nos océans, du taux de pesticides et d'autres produits chimiques dans notre alimentation. La liste des nombreuses dégradations de notre environnement est très longue et je vais m'arrêter à ces dégradations environnementales pour ajouter également les injustices sociales, les personnes n'arrivant pas à se loger décemment, quand elles ne dorment pas dans la rue, l'individualisation et la solitude, dans lesquelles le modèle de consommation à outrance nous a placés.

Face à ce constat, nous devons agir, chacun pour sa part et avec les moyens dont nous disposons, pour sortir de ce modèle destructeur et créer un avenir désirable pour les humains. À l'échelle de la municipalité de Lyon, nous allons agir, avec tous les moyens dont nous disposons, au premier rang desquels je placerai les richesses humaines que constituent nos agents et agentes, nos citoyens et citoyennes, nos associations et nos entreprises.

Avec le débat d'orientations budgétaires, c'est le levier des recettes financières dont il est question, recettes que nous allons nous attacher à optimiser pour pouvoir investir dans la transition écologique et des services publics de qualité en nombre suffisant, agissant pour renforcer le lien social et l'implication de toutes et de tous.

La prospective présentée aujourd'hui nous permettra d'optimiser et de rénover les équipements publics existants et l'éclairage urbain, notamment pour réduire la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique, de construire une ville à hauteur d'enfants, avec des crèches et des écoles écoconçues, des cours végétalisées et des abords apaisés, d'avoir une ville agréable à vivre avec moins d'îlots de chaleur, grâce à un effort particulier sur le secteur espace public, et particulièrement la végétalisation et la piétonnisation de la Ville, de soutenir le secteur culturel, grâce notamment à des équipements modernisés et ouverts sur la cité, de renforcer l'éducation populaire et les lieux de solidarité sociale et intergénérationnelle, de proposer un budget participatif pour renforcer l'implication des habitants et des habitantes dans la gestion des biens communs que sont nos services, équipements et espaces publics.

Ces projets, qui mobilisent l'investissement, mais aussi les subventions aux associations et le recrutement d'agents municipaux, renforceront le bien-être des Lyonnais et des Lyonnaises et le vivre ensemble. L'atteinte de ces objectifs de notre plan de mandat sera objectivée à travers des modalités dont nous aurons l'occasion de reparler. La première modalité sera l'évaluation de notre action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via le budget sensible au genre, dont une première mouture accompagnera le budget primitif 2022.

Vous l'avez compris, ce sont l'urgence climatique et la nécessité de faire advenir une alternative écologique et sociale qui guident avant tout notre action. C'est la dette écologique que nous laisserons à nos enfants qui nous préoccupe avant la dette financière. Ceci dit, agir ici et maintenant, pour éviter et amoindrir les effets du dérèglement climatique et entretenir notre patrimoine nous coûtera moins cher que d'attendre qu'il se dégrade. Cet investissement pour l'avenir permet évidemment des économies de fonctionnement et d'énergie à court et moyen terme. À long terme, il permet d'éviter les catastrophes plus onéreuses sur le plan financier et humain.

Monsieur le Maire a rappelé ce matin le rapport IPBES, cette plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui dépendent de l'ONU. Dans son rapport du 29 octobre 2020, l'IPBES rappelle que prévenir coûterait 50 milliards par an, alors que réparer coûtera 1 000 milliards par an ou, dit autrement, un monde à plus de 1,5 degré d'augmentation de la température coûte 4 à 5 fois plus cher que les mesures de prévention pour rester en deçà.

De nombreux exemples l'illustrent. Le lien entre les zoonoses, telles que le Covid-19, et l'aggravation de l'environnement, les gigantesques incendies des forêts américaines et australiennes, ou encore la violence des orages dans le sud de la France et les inondations aggravées par l'artificialisation des sols, par exemple.

La Ville de Lyon démontrera, comme tant d'autres institutions publiques à l'échelle mondiale, que l'on peut associer d'une part la recherche d'une société solidaire et respectueuse de la nature et de l'autre la bonne gestion et la prospérité.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe. Merci d'avoir pris le temps d'explicitier les chiffres. Vous l'avez rappelé, le détail peut être trouvé dans le rapport. Merci aussi de les avoir remis en perspective. Si je puis me permettre, chère Audrey, je trouve que vous illustrez à merveille cette phrase du grand économiste John Maynard Keynes qui disait que la difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais plutôt d'échapper aux anciennes.

Sur ce, et comme vous l'avez également annoncé, il est important de laisser la parole aux différents groupes politiques, à commencer par Monsieur Képénékian pour le groupe Progressistes et Républicains. C'est à vous pour 6 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Bonjour, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci à Madame la Première Adjointe en charge des finances d'avoir présenté ce débat d'orientations budgétaires.

Je suis un peu surpris, je ne m'attendais pas à ce que vous partiez d'emblée perdante en disant que, déjà, des personnes ne seraient pas convaincus. Je ne sais donc pas où je vais me situer, d'autant que nous avons envisagé dans le groupe Respiration de faire aussi de l'emprunt. Donc, raté, je ne dois pas être votre cible première, mais encore que je n'en suis pas sûr.

Le débat d'orientations auquel nous nous prêtons aujourd'hui est bien sûr un rendez-vous annuel majeur. C'est celui qui permet de fixer les principes sur lesquels nous nous appuyons pour élaborer le budget et fixer le plan pluriannuel d'investissement. C'est de mettre en avant les enjeux, les choix, les axes qui seront privilégiés et de soumettre cela au débat.

Je voudrais insister sur quelques points particuliers.

Ce débat d'orientations budgétaires vient assez tardivement. D'habitude, il a lieu en novembre. Nous avons bien compris que la situation fait que nous y recourons maintenant. Pourquoi je formule cette remarque ?

Parce qu'il aurait été intéressant d'utiliser d'emblée le compte administratif, ce qui est fait à certains moments, tandis qu'à d'autres, vous comparez budget primitif à budget primitif, ce qui ne facilite pas nécessairement la lecture du document et qui peut mettre un peu de flou dans les propositions que vous faites.

Deuxièmement, c'est votre premier budget et c'est un moment important pour nous présenter les mesures que vous voulez mettre en place et comment vous déclinez justement de manière concrète les propositions, les discours que nous avons entendus depuis plusieurs mois.

Et puis, ce débat intervient dans un contexte sanitaire, social, économique et psychologique majeur et cela impacte évidemment les choix qui sont faits.

Je n'allais pas le faire, mais je vais le faire quand même, parce que cette pédagogie très générale que vous nous infligez - pardon, j'emploie ce terme, parce que cela me donne un peu le prurit à la longue - depuis ce matin, nous l'avons en permanence.

Nous sommes 73 conseillers municipaux, 51 sont de votre majorité, 22 sont de l'opposition, ce qui suppose que les 22 que nous sommes - je me mets dans l'opposition aujourd'hui - avons besoin de remise à niveau permanente pour bien comprendre ce qu'est l'écologie, ce qu'est la transition climatique, ce qu'est la crise, etc.

On pourrait peut-être à un moment se faire confiance et considérer qu'aujourd'hui, tout le monde a compris ce qu'il en était. Franchement, je pense que l'on pourrait pondérer cela.

Mais là n'est pas l'essentiel de ce que je veux dire, encore que l'infantilisation des Français que l'on dénonce de-ci de-là, il ne faudrait pas que nous nous y prêtions nous-mêmes. Bref.

Un projet budgétaire, c'est ce qui marque le souffle, c'est ce qui marque la transformation des idées au concret et je trouve que, dans ce qui nous est présenté - je suis désolé, je vais certainement un peu déborder mon temps, Monsieur le Maire, vous me le pardonnez, mais j'essaierai d'être concis -, je crois que le rapport que j'ai bien lu est structuré d'une manière que j'ai trouvée bizarre.

Il y a la conjoncture mondiale, puis la situation de notre Ville, qui sont des analyses évidemment importantes, mais je m'étonne qu'entre ce qui est présenté de l'OCDE, de Standard&Poors et compagnie, il n'y ait pas un commentaire dans ce document pour dire que ce sont des données du monde d'avant et que ce n'est pas nécessairement celles que vous allez suivre dans un monde que vous voulez nouveau.

Quelques commentaires que je vais essayer de faire très rapidement.

Une structure du DOB qui, je trouve, ne permet pas de sentir ce souffle des mesures phares que vous auriez la volonté de prendre pour permettre véritablement de proposer une nouvelle cité. Vous faites plus de la même chose ou moins d'autre chose, mais je ne perçois pas le changement de l'état qui est peut-être nécessaire.

Cela me donne, pardonnez-moi, l'impression d'un pétard mouillé, d'un budget qui n'est pas encore consolidé, qui n'a pas hiérarchisé toutes ces volontés que vous portez, le tout dans un contexte évidemment compliqué.

Vous savez, la situation est difficile aujourd'hui, mais elle l'était en 2009 après la crise financière, elle l'était en 2014, je parle des mandats de Gérard Collomb avec la diminution de 8 % des dotations à la Ville, elle l'était encore quand, en 2018, les dépenses ont été limitées à 1,15 %. La Ville est donc soumise sans arrêt à cela.

Un point sur lequel je voudrais insister, ce sont les ressources humaines. Vous annoncez 100 recrutements et tout de suite. Si j'ai bien été confronté aux difficultés dans nombre de services du manque de personnes, nous avions, je crois, à la fin du bilan 2020, recruté 83 personnes, mais il y avait eu des départs et des arrivées.

M. LE MAIRE : Je vous indique simplement, Monsieur Képénékian, que le temps est écoulé, mais, comme vous l'avez demandé, je vous laisse continuer. Le débat d'orientations budgétaires est suffisamment important pour que chacun puisse s'exprimer.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Je disais donc 100 personnes recrutées. Je le comprends et je peux largement adhérer à un certain nombre de recrutements, mais faire tout cela en one shot, alors que toutes les écoles ne sont pas ouvertes, qu'il y aura d'autres besoins est surprenant. Vous savez, il y a plus de 200 métiers à la Ville. La réorganisation, la nouvelle manière de faire travailler tout le monde est sûrement un autre enjeu.

Les investissements, vous nous annoncez 1,250 milliard, mais dont seulement 800 millions seront utilisés à la fin du mandat, c'est-à-dire que vous passez déjà de 450 millions sur le mandat suivant.

Cela signifie-t-il que vous établissez un budget pour les deux mandats et que, nécessairement, vous enchaînez ou que vous laissez à d'éventuels successeurs une situation complexe ? C'est une question importante pour moi.

Enfin, je voudrais insister sur les recettes. Quand je lis, page 18, que la situation financière pilotée va permettre de trouver de nouvelles ressources, mécénat, peut-être augmentation de certains tarifs, peut-être revisiter l'impôt, je ne voudrais pas que ce soit un peu tartuffe, c'est-à-dire que vous ne nous proposiez pas d'emprunt, pas de glissement de la dépense en dehors de celle qui est contrôlée et que vous compenserez par l'impôt.

Je m'arrête, je voudrais simplement pour terminer dire que je crois que, par gros temps, les grands navigateurs sont revenus et que, par gros temps, il faut aussi savoir barrer et adapter la voile aux efforts.

Aujourd'hui, vous avez bénéficié d'une situation financière dans cette Ville grâce au pilotage de Gérard Collomb pendant ces dernières années et à ses équipes, bien entendu. Aujourd'hui, il faut aussi réfléchir à ce que l'on envisage de laisser à ses successeurs. En tout temps, maîtriser la navigation est pour moi vraiment une chose importante.

Un manque qui m'a frappé, quand je parlais de hiérarchie, c'est celui de la jeunesse qui est dans une difficulté majeure. Il y a 150 000 étudiants dans notre ville, même s'ils sont répartis sur l'ensemble de la métropole. Je trouve qu'il y a des trous dans votre raquette à vouloir trop vous occuper seulement de la transition climatique à laquelle bien sûr j'adhère.

Pardon pour mon temps. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

La parole pour le groupe Pour Lyon est à Monsieur Collomb pour 15 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je voudrais d'abord commencer mon propos en remerciant Madame Hénocque et la Direction des finances de nous avoir transmis un rapport extrêmement complet. Il permet en effet de faire le bilan du mandat précédent et donc de faire un point sur la situation que nous avons laissée. Madame Hénocque ne s'est pas étendue sur ce premier point. Donc j'en parlerai peut-être un peu. Il nous permet d'avoir quelques informations sur le compte administratif 2020. Il nous donne les grandes orientations que vous souhaitez avoir pour ce mandat. Enfin, il apporte quelques éléments d'indication sur le budget que vous souhaitez pour 2021.

D'abord, quelques réflexions sur le bilan du mandat précédent. Vous me permettrez, Monsieur le Maire, de vous dire que beaucoup de nouveaux exécutifs aimeraient sans doute trouver une situation financière aussi bonne que celle que nous vous léguons.

En début de mandat - je récapitule un peu -, nous avions prévu une programmation des équipements pluriannuelle à 600 millions d'euros d'investissement. Elle était prudente pour une bonne raison. À l'époque, nous devions subir la baisse des dotations imposées par l'État. De fait, alors que la dotation globale de fonctionnement était de 98,7 millions en 2014, elle n'atteignait plus que 62,6 millions d'euros en 2019, soit finalement une perte cumulée entre 2014 et 2017 de quasiment un an et demi d'investissement, 143 millions. C'était évidemment un choc absolument extraordinaire.

Pour y faire face et alors que nos dépenses d'investissement avaient atteint des sommets, en 2013 et en 2014, nous étions à 200 millions d'euros par an d'investissement, nous avons donc décidé pour le mandat 2015-2020 d'investir 100 millions d'euros par an dans un plan que nous avions révisé en cours de route. Nous estimions pouvoir réaliser 630 à 650 millions d'euros, mais avec une réalisation finale, comme vous l'avez vue, de 615 millions d'euros.

J'entends bien que vous nous reprochez de ne pas avoir investi dans un certain nombre d'éléments, rénovation des bâtiments, petite enfance, primaire, etc. Je veux quand même rappeler, pour ne prendre qu'un exemple, que, dans le mandat précédent, pour les groupes scolaires, nous avons réalisés les Girondins dans le 7e, Simone Veil dans le 8e, que, sans la crise Covid, nous aurions terminé Julien Duret toujours dans le 8e, Joannes Masset dans le 9e arrondissement, que nous avons aussi réalisé l'école provisoire Sergent Blandan, qui est une assez belle école, que nous avons lancé le projet Duvivier Cronstadt. Donc, non, nous avons effectivement investi dans l'avenir.

Pour réaliser ces équipements, tout en nous adaptant à la baisse des dotations et à des prélèvements du style FPIC, qui étaient à l'époque en augmentation, pour nous adapter à l'incertitude d'une DSU, dont, comme aujourd'hui, nous ne savions pas chaque année si nous la percevrions, nous avons mis en œuvre, comme à la Métropole, un plan Marges de manœuvre, nous permettant de compenser le désengagement de l'État

en prévoyant un ajustement au plus serré de nos dépenses de fonctionnement. Car nous ne voulions pas, et c'est peut-être la grande différence avec ce que vous nous présentez aujourd'hui, laisser filer la dette ou baisser notre autofinancement brut. Nous avons donc été extrêmement attentifs à nos dépenses de fonctionnement et notamment à l'évolution de la masse salariale, avec seulement 83 créations nettes de postes sur le mandat, 417 créations, mais 334 suppressions. Et nous en avons créé 57 lors de la dernière année pour justement ouvrir les équipements nouveaux dont aujourd'hui vous parlez. Nous avons été extrêmement surpris, j'en dirai quelques mots tout à l'heure, par vos créations de postes.

Donc, premier aspect de notre politique, nous surveillons nos dépenses de fonctionnement.

Deuxième aspect, nous essayions d'augmenter nos recettes, non pas en spéculant sur quelques dons, sur le mécénat, parce que vous verrez que nous avons tout fait dans ce domaine, non, en investissant dans l'économie et donc en créant des entreprises, en intégrant de nouvelles, en développant ces grands projets d'urbanisme que vous condamnez, la Confluence, Gerland, Part-Dieu. C'est ce qui nous a permis d'avoir des recettes fiscales et d'avoir des DMTO qui soient sans cesse en augmentation. C'est ce qui nous a permis de faire en sorte que la Ville aille de l'avant sur tous les points.

Grâce à ces deux politiques conjuguées, l'autofinancement est ainsi passé de 71 millions d'euros en 2014 à 109 millions d'euros en 2019. Et la dette de la Ville, qui, pour mémoire, atteignait 428 millions d'euros en 2001, lorsque je suis arrivé à la tête de cette Ville, n'était plus que de 389 millions au compte administratif 2019, soit 3,6 années de capacité de désendettement. Je dois dire qu'en matière de gestion de l'encours de la dette et de notre trésorerie, sous la houlette de Richard Brumm, nous avons une Direction des finances particulièrement performante. Regardez d'un plus près, si vous ne l'avez pas fait, le compte administratif 2019. Quand vous verrez, par exemple, que l'on rembourse un certain nombre d'emprunts qui étaient à un taux élevé pour profiter des taux actuels avec des emprunts qui atteignent un taux de 0,38 ou 0,39 %, capés à 1 % pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise et des emprunts toxiques, alors, oui, c'est de la bonne gestion et vous avez un service des finances tout à fait extraordinaire.

Est-ce que cela nous a empêchés, cette bonne gestion, de développer notre Ville ? En matière économique, évidemment non. Est-ce que nous ne l'avons pas embellie ? Personne ne conteste cela. Est-ce que nous n'avons pas mis de la nature en ville ? Quand je vois la liste de tous les parcs que nous avons créés, je me dis qu'il va falloir faire très fort, planter beaucoup de pommiers, de cerisiers, de groseilliers, pour faire en sorte que vous atteigniez le nombre d'arbres que, nous-mêmes, nous avons plantés.

C'est grâce à cette gestion-là que, lorsque la crise du Covid est arrivée, nous avons pu faire face. Imaginez si nous avions eu des recettes, des finances qui soient dégradées, ce que cela aurait pu donner. Lorsque l'on voit, par exemple, que, grâce aux exonérations que nous avons pu faire pour aider nos commerçants, nos artisans, nos habitants, les personnes âgées, les familles, etc., pour acheter des protections individuelles pour nos personnels et Dieu sait qu'à l'époque, c'était difficile, lorsque l'on voit que nos recettes sont passées brutalement de 690 millions à 660 millions, on se dit qu'on n'est jamais à l'abri d'un coup dur et donc qu'il faut être extrêmement prudent.

Cette crise du Covid, nous avons pu la gérer, parce que, comme je viens de le dire, nous avons des finances qui étaient saines. Le fonds de roulement, par exemple, est de 2019 à 2020 de 45 millions d'euros. Donc cela nous a permis de faire face aux 40 millions de coût pour la Ville de Lyon des dépenses ou des non-recettes du Covid. Il va même vous rester pour l'année 2021 quelques marges de manœuvre, entre 20 et 30 millions d'euros.

Vous voyez donc, chers collègues de la majorité, que vous auriez pu hériter d'une situation financière pire que celle que nous vous avons laissée.

Mais ce n'est pas une raison pour se laisser griser. Comme la cigale, vous pourriez en effet, si vous vous disiez, nous sommes à la tête d'un pactole et donc nous pouvons y aller, vous trouver très vite fort dépourvus. Permettez-moi de vous dire que les perspectives que vous envisagez me semblent vous emmener, les Lyonnais avec vous, vers de grosses difficultés.

Lorsque vous procédez d'un coup d'un seul à la création même de 100 postes, alors que, sur tout le mandat, nous n'en avons créé, en créations nettes, que 83, permettez-moi de vous dire que c'est une politique qui sort du raisonnable. Quand, dans le même temps, alors que l'ancien Adjoint aux ressources humaines, Gérard Claisse, avait déjà permis en 2019 de pouvoir avoir une amélioration pour nos personnels, vous envisagez 6 à 7 millions de dépenses nouvelles, je me dis que, là aussi, ce n'est pas raisonnable. Et ceci même avant d'avoir engagé vos négociations pour l'élaboration d'un pacte social. Vous voulez afficher un esprit social, mais, Monsieur le Maire, un esprit social, cela ne se montre pas sur une année, cela se montre en étant capable d'avoir de l'efficacité dans la durée.

Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, nous attendons de voir le budget 2021, mais chacun comprend bien que, lorsque vous annoncez pour ce BP, des dépenses de fonctionnement en augmentation de + 2 %, non pas par rapport au BP, mais par rapport au CA, c'est-à-dire ce qui a été effectivement dépensé, lorsque vous affichez des recettes qui sont près de 0 %, chacun comprend bien que l'on va vers le surendettement et c'est effectivement la voie où vous êtes en train de vous engager.

Vous nous indiquez en effet que l'épargne brute, qui atteignait 108,9 millions d'euros en 2019 ne serait plus que de 50 millions à la fin de votre mandat, soit une épargne brute divisée par deux. Dans le même temps, vous allez emprunter. Vous nous annoncez pour vos dépenses 1,2 milliard d'euros. Non, ce sont 800 millions d'euros, comme l'a remarqué Georges Képénékian. Et cela, c'est de la prévision. Nous, au moins, nous avons réalisé nos 615 millions d'euros. Et pour faire cela, vous empruntez à tout-va. Lorsque l'on regarde, par exemple, l'évolution de l'encours de dette que vous prévoyez, vous aurez une dette qui va augmenter de 389 millions d'euros au CA 2019 à 640 millions d'euros à la fin de votre mandat, c'est vous qui le dites, soit une augmentation de 63 %, avec une capacité de désendettement qui s'élèverait à 11 ans. Permettez-moi de vous dire que vous n'atteindrez pas les 11 ans, parce que le Préfet, à 10 ans, prendra les choses en main et surveillera lui-même le budget de la Ville.

Vous dites, nous allons avoir des recettes, mais vous voyez bien que nous avons une crise du Covid absolument extraordinaire, que l'État est absolument endetté. Donc, demain, vous aurez peut-être à nouveau des dotations financières en baisse. Comme vous aurez une dette qui va augmenter, vous aurez des taux d'intérêt plus élevés. Cela va donc être pour vous de grandes difficultés.

Je crains donc que, pour notre Ville, votre optimisme d'aujourd'hui soit de courte durée et qu'au final, vous ne soyez contraints, dans quelque temps, de faire appel très fortement aux contribuables, avec une hausse des taux de taxe habitation qui, à ce moment-là, ne serait pas prise en compte par l'État, tout en étant obligés de réduire fortement vos ambitions sur le plan des dépenses d'équipement.

Je terminerai, puisque j'ai commencé tout à l'heure par rendre hommage à Madame Hénocque, en lui disant que j'ai beaucoup apprécié sa citation de Paul Eluard. Je voulais aller voir, parce que j'ai peut-être moins de culture qu'elle, ce qu'était exactement cette citation, « Le passé est un œuf cassé, l'avenir est un œuf couvé », je suis allé voir sur Internet et j'ai vu que, quand on tapait « citation de Paul Eluard », c'était la première qui venait. C'était peut-être une bonne culture d'Internet. J'ai fait comme elle, je suis allé voir René Char, car j'aime bien René Char, et la première citation que j'ai trouvée était la suivante : « Il n'y a que deux conduites avec la vie, ou on la rêve, ou on l'accomplit. » Eh bien, nous, pour accomplir nos rêves, nous voulons effectivement agir, accomplir, faire en sorte que cette Ville bouge, c'est ce que nous avons fait depuis 2001.

M. LE MAIRE : Merci. Merci pour le respect précis du timing, Monsieur Collomb.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 10 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

C'est un débat important que nous tenons aujourd'hui. Il est un peu tardif, car je rappelle que nous devons voter notre budget avant la fin du mois de mars. Vous l'expliquez parce que nouvellement arrivés, vous voulez prendre la mesure des choses. Vous voulez aussi préparer un PPI, nous en prenons acte, mais ce que nous disons surtout, c'est que ce premier débat d'orientations budgétaires a beaucoup de sens.

Il a beaucoup de sens, parce que vous affichez vos stratégies, celles que vous allez développer durant toute la mandature. Ces stratégies tiennent compte de réalités. La première des réalités est l'état des finances de la Ville. Contrairement aux grandes métropoles françaises, que ce soit Paris ou Marseille, vous avez eu la chance d'hériter d'une situation financière saine. Standard&Poors le dit. Vous avez peu de dettes. Vous avez une bonne capacité d'autofinancement et vous avez des dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées. La dette, il vous faudrait 3,5 années pour la rembourser, ce qui est parfaitement raisonnable. C'est un tout petit peu moins bien que ce que connaît la dette de la Région, mais c'est quand même bien et il faut le noter.

Ce débat, il se tient aussi dans un contexte de crise Covid. C'est un contexte qui aura une influence sur le budget, sur les comptes de l'année 2021. Il y aura des diminutions de recettes, il y aura des obligations qui vous seront faites d'intervenir en raison de l'annonce de cette crise.

Cette crise et cette sortie de crise vont générer des besoins de dépenses sociales, en raison d'une augmentation prévisible du chômage et du nombre de cas de situations précaires. Elle va sans doute générer aussi des diminutions de recettes et notamment des recettes qui nous sont transférées par l'État. Je le rappelle, car c'est une véritable constante, l'État et le budget de la nation ont souvent la tentation, quand il est en difficulté, d'aller chercher secours dans le budget des collectivités territoriales. Cela s'est traduit longtemps par une diminution de la dotation globale de fonctionnement. Cela s'est traduit aussi par une augmentation des fonds de solidarité, des fonds de péréquation entre communes

riches et communes pauvres. La Ville de Lyon est considérée comme une commune riche et il est évident qu'à un moment ou un autre, l'État sera tenté, et il faudra le surveiller de manière très précise dans la loi de finances, en tout cas, c'est quelque chose que j'observerai de manière très précise en qualité de sénateur sur l'examen des lois de finances, comment l'État assure-t-il la solidarité. L'assure-t-il sur ses fonds propres ou l'assure-t-il par des mesures de péréquation ? Je pense qu'il l'assurera sur des mesures de péréquation et que la crise Covid risque d'anticiper ce phénomène.

Dans cette situation, tenant compte de l'acquis et tenant compte de cette crise, vous nous présentez quatre grandes mesures ou quatre grandes décisions.

La première est votre intention d'investir beaucoup. Je partage votre point de vue. Préparer l'avenir des générations futures, cela se calcule au montant des investissements que l'on réalise. Ce montant des investissements, il y a deux manières de le réaliser. Ou bien vous le réalisez par des économies de fonctionnement et une gestion très rigoureuse du fonctionnement qui vous permet de dégager des marges d'investissement. Ou bien vous le réalisez par la dette. Vous, vous ne cachez pas votre choix. Votre choix est celui d'endetter la Ville de Lyon. Elle a, comme je le disais il y a quelques instants, une dette très limitée. Vous dites, nous allons porter le montant des investissements à hauteur de 1,250 milliard d'euros et, pour faire face à ce montant colossal d'investissement, qui revient à plus que doubler l'investissement que l'on constate sur les comptes administratifs des années précédentes, vous dites, mais nous, nous allons le faire par l'endettement.

Toutefois, vous tempérez un peu finalement dans la présentation des comptes cette décision. Vous dites, nous annonçons 1,250 milliard, mais, attention, ce sont des autorisations de programme. En crédits de paiement, c'est-à-dire ce qui sera réellement financé, payé, réalisé, ce ne seront que 800 millions d'euros. Il y a donc un gap de 300 et quelques millions d'euros, sur lesquels il faudra que vous nous expliquiez. J'imagine que, dans votre PPI, vous serez à 1,250 milliard, mais dans le réalisé, vous serez à 800 millions. Il faudra nous dire où sont les 300 millions et quels sont les projets que vous abandonnez.

Mais, de manière générale, vous expliquez de manière très claire que vous allez augmenter l'endettement de manière significative. Vous voulez porter à 11 années – à 11 années ! – le délai d'extinction de la dette, c'est-à-dire que vous allez pratiquement le tripler. Le seuil d'alerte est à 10 ans et, à partir de 10 ans, vous êtes placé sous la surveillance de la Chambre régionale des Comptes. Vous exposez ainsi la Ville de Lyon pour la fin de votre mandature à une situation compliquée. Et que l'on ne nous dise pas que c'est une caricature et que l'on ne nous dise pas que c'est, comme le disait tout à l'heure madame Hénocque, un discours néolibéral. C'est tout simplement le droit et nous ne travestissons pas le texte du document que vous nous avez donné, car c'est ce que vous annoncez, nous allons augmenter très sensiblement la dette.

La deuxième annonce que vous faites est l'augmentation considérable des dépenses de fonctionnement à travers notamment, cela a été dit tout à l'heure par monsieur Gérard Collomb, les recrutements. Vous allez, dès 2021, créer 100 postes supplémentaires. Le rapport explique qu'un poste d'agent public représente grosso modo 45 000 euros. Si l'on y ajoute les moyens qui sont donnés aux agents, en véhicules, en bureaux, en collaborateurs, vous allez exposer la Ville à une augmentation des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5 millions d'euros sur la masse salariale. C'est absolument considérable.

À l'heure où vous annoncez des dépenses d'investissement significatives, il faudrait que vous ayez une gestion qui vous permet de dégager de la capacité d'autofinancement par une diminution de vos dépenses de fonctionnement. Permettez-moi de vous rappeler que, dans un discours qui a été très clair, et en Commission des finances et à l'occasion des précédents Conseils municipaux, nous vous avons demandé de nous dire quand vous allez décider de respecter la loi avec 1 607 heures de travail par agent municipal. Nous vous avons demandé de nous communiquer le PGAEC, ce document qui permet de comprendre l'organisation des services administratifs. Et lorsque nous vous demandions cela, nous vous le demandions parce que nous savons qu'avant de recruter, surtout quand on est une nouvelle majorité avec de nouvelles ambitions, il faut réorganiser l'administration et la réorganiser au service de vos projets. Vous ne réorganisez rien. Vous ne communiquez pas votre position, les documents qui permettraient de juger si, aujourd'hui, sur le plan administratif, les idées que vous avancez peuvent être portées par l'administration telle qu'elle existe. Vous créez 100 postes et vous ne le justifiez pas au regard de cette exigence de modification des structures mêmes de notre administration. Vous vous lancez dans des dépenses de fonctionnement qui sont des dépenses très significatives.

En troisième lieu, ce rapport d'orientations budgétaires, il le mentionne un tout petit peu à la marge, il dit que l'on va faire quelques économies de fonctionnement, mais dans quels domaines, sur quels postes, sur quels chapitres, sur quels services, sur quelles politiques ? Aucune précision. Pire encore, aucun outil de mise en place de surveillance de la gestion de l'administration communale n'est mis en place. Très clairement, nous souhaiterions être associés à ces réflexions.

Lorsqu'en début de mandature, nous vous disions, Monsieur le Maire, que vous aviez trop d'adjoints, parce que des compétences ont été transférées à la Métropole, vous ne nous avez pas répondu. Lorsque nous vous disions que les indemnités versées aux adjoints ne sont pas un bon signe, à l'heure où le point d'indice de la fonction publique est bloqué, ne les augmentez pas, vous les avez augmentées. Alors que nous vous disions, attention, le train de vie de la commune, il faut le tenir et le tenir de manière extrêmement rigoureuse, vous continuez à adhérer à une foule d'associations, dont évidemment on se demande quelle est l'efficacité, quel est l'objectif, quel service elles amènent à la Ville de Lyon.

C'est notre troisième observation, celle que nous présentons sur ce débat d'orientations budgétaires, sur ce document, vous n'avez aucune proposition construite, sérieuse et pérenne de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En quatrième lieu, et je remercie les services de l'avoir indiqué, vous ne vous en cachez pas, vous dites qu'il y a une marge de manœuvre, qui sera l'augmentation de la fiscalité. Vous le dites dans une ville située dans un pays où la fiscalité est la plus élevée des pays occidentaux, où la dépense publique est la plus élevée parmi les pays occidentaux. Vous dites ouvertement qu'il y a des marges de manœuvre et que vous ne vous priverez pas de les utiliser. La marge de manœuvre, vous le savez bien, pour un maire, aujourd'hui, c'est quoi ? C'est essentiellement la fiscalité sur l'immobilier. Gageons que vous serez d'ici la fin de cette mandature obligé d'augmenter les taxes foncières dans un pays qui, je le dis, est parmi les plus fiscalisés du monde. En plus, vous serez bien obligés de tenir compte de la politique métropolitaine qui abandonne toute une série de dossiers d'aménagement et de construction, privant ainsi dans le futur la Ville de droits de mutation qui lui feront cruellement défaut.

Monsieur le Maire, ce débat est important, parce que nous prenons rendez-vous avec les présentations futures des budgets, des comptes administratifs.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Blanc.

M. BLANC Étienne : Et des débats d'orientations budgétaires. Après le plaisir des mots, après les annonces tonitruantes viendra le moment des réalités et, évidemment, nous utiliserons le débat d'aujourd'hui pour vous le rappeler.

Je terminerai sur un point. Nous avons avec madame Hénocque en Commission des débats très clairs. Je pense qu'il n'était pas très utile pour elle de caricaturer son opposition sur un discours néolibéral. Nous nous attachons à avoir un discours construit en fonction de nos convictions. Nous ne faisons aucun commentaire sur parfois les citations multiples que l'on va chercher dans le monde entier pour justifier d'une politique nouvelle à Lyon, au même titre que nous ne portons aucun commentaire sur l'affichage de projets planétaires, internationaux et mondiaux qui, parfois, nous donnent le sentiment d'une certaine confusion. Moi, je pense qu'il vaut mieux dans ces circonstances citer un auteur lyonnais. Il était votre prédécesseur. Assis dans votre fauteuil, il était un peu lassé d'un discours filandreux, imprécis, et il avait dit : « Celui-là, il délait de la flotte avec de l'eau. » Eh bien, la réalité d'un débat budgétaire, ce n'est pas de délayer de la flotte avec de l'eau, c'est de présenter des réalités chiffrées et c'est sur ces réalités chiffrées que nous vous attendons dans les années prochaines.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 6 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le rapport d'orientations budgétaires qui est soumis au vote de notre assemblée ce jour intervient dans un contexte, cela a été dit, inédit à plus d'un titre.

C'est tout d'abord un contexte d'alternance politique, où notre majorité découvre la situation budgétaire laissée par l'ancienne équipe et, au-delà, les chantiers importants et inéluctables à poursuivre ou mettre en place.

C'est un contexte de renouveau politique. Il a été suffisamment précisé aujourd'hui et lors des autres Conseils, parfois de rupture idéologique pour établir de nouvelles priorités, de nouvelles urgences.

Enfin, c'est un contexte économique délicat que personne n'avait vu venir il y a à peine encore un an, qui met à mal l'ensemble de la chaîne comptable, de l'État aux collectivités, du monde de l'entreprise et, bien évidemment, jusqu'aux citoyens, notamment ceux qui étaient déjà connus comme fragiles.

Face à ce contexte, il n'y a pas 36 attitudes à tenir et autant de procès comme nous venons de l'entendre jusque-là, « pétard mouillé », « propositions un peu tartuffes », « flou artistique », « grosses difficultés à venir ». La seule attitude qui tienne à ce jour et qui devrait rassembler plutôt que diviser est celle, pour moi, pour nous, celle de la responsabilité dans un tel contexte.

Responsabilité premièrement de notre équipe face à la situation laissée par nos prédécesseurs et je tiens à dire qu'il s'agit d'une situation saine, dont on pu faire état cet automne encore les agences de notation.

Mais derrière cette situation financière saine se cache aussi une autre réalité, un sous-investissement patenté, une forte capacité à procrastiner en matière de rénovation des équipements de proximité, qu'ils soient scolaires, qu'ils soient sportifs, qu'ils soient culturels, pourtant essentiels à l'épanouissement des Lyonnais et des Lyonnaises. Quid des rénovations d'écoles, dont nombreuses sont à bout de souffle ? Quid de la vétusté des équipements sportifs, gymnases, piscines, peu cohérents avec la quête absolue de podiums économiques et l'attraction des cadres supérieurs parisiens ? Les budgets précédents, ciblant d'abord les nouvelles constructions – elles ont été énumérées par les autres intervenants précédemment –, se détournent des indispensables rénovations qui nous font, hélas, hériter d'une situation dégradée en la matière. Celle-ci, en revanche, cette situation-là n'entre pas dans les radars des agences de notation, mais il faudra pourtant l'intégrer dans nos dépenses à venir.

Responsabilité deuxièmement de notre équipe face aux enjeux climatiques et sociaux, je n'y reviendrai pas, mais qui relèvent tant pour les uns que pour les autres d'un vrai caractère d'urgence. Et c'est bien de ces urgences que les budgets de notre collectivité devront répondre dans les prochaines années, pas l'urgence prônant, hélas, un statu quo budgétaire.

Enfin et dernier point, responsabilité face à la situation économique conjoncturelle qui impactera pour plusieurs années les ménages et les entreprises de notre ville et, plus largement, de notre métropole.

Ainsi, le soutien aux associations de solidarité, associations sportives, culturelles, est essentiel en cette période à venir. Pas de budget timoré sur ces actions. Bien au contraire, il s'agit là d'un véritable investissement, au nom du maintien de l'équilibre social de notre cité.

Ainsi, le soutien aux entreprises aussi, par le renforcement de la commande publique, est également essentiel. Des professionnels du bâtiment jusqu'à l'Association des Maires de France, en passant par l'État et les fameux contrats de relance transition écologique qu'il vise à signer avec les collectivités cette année, tous s'accordent à dire que les solutions passeront par l'investissement public. À ce sujet, nous aurons tout le loisir d'en faire la démonstration lors de la présentation de la PPI lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe aux finances, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, vous accorde sa confiance et soutient le nouveau cap fixé dans l'utilisation et la gestion des deniers publics face à cette triple responsabilité dont nous sommes tous collectivement redevables. Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Chevalier, c'est à vous pour 6 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires constitue toujours un temps fort de notre vie démocratique locale. Cette année, au-delà du budget de fonctionnement 2021, notre débat d'orientations budgétaires donne les premières lignes, les grandes orientations de la programmation pluriannuelle d'investissement que nous voterons au mois de mars. Nous tenons à remercier Audrey Hénocque et ses services pour cette proposition d'orientations budgétaires fidèle à nos engagements pris auprès des Lyonnaises et des Lyonnais.

Au vu de la présentation qui vient d'être déroulée, les élus Lyon en Commun saluent le changement de cap après 20 années de course effrénée à l'attractivité et l'abandon du patrimoine et du service public. Avec ce débat d'orientations budgétaires, nous voyons l'intention portée par notre exécutif à nos équipements publics municipaux qui constituent d'une part un sujet de préoccupation majeur de nos concitoyennes et concitoyens et d'autre part une nécessité pour que Lyon devienne une ville solidaire à vivre.

Nous nous réjouissons donc que le budget primitif prévoie le renforcement du service public et la création de nouveaux équipements dans des quartiers en expansion. De même, nous saluons les investissements envisagés dans des secteurs jusque-là laissés en déshérence, l'enfance et la jeunesse notamment.

Ces efforts vont de pair avec l'engagement prévu en matière de personnel. En effet, ces équipements doivent pouvoir fonctionner dans un souci constant d'efficacité et de qualité du service public rendu aux habitantes et habitants. Les Lyonnaises et les Lyonnais retrouvent d'ailleurs une place dans la vie de leur cité, à travers le choix d'investir dans la participation citoyenne. Par ce choix, nous nous engageons à gouverner avec les habitantes et les habitants au service de l'intérêt général. Nous actons également que l'expertise d'usage des habitants vaut autant que celle des cabinets d'audit et de conseil. Cette volonté de rendre la ville à ses habitantes et habitants se traduit également dans le soutien affiché aux acteurs sociaux et associatifs, qui contribuent à faire de Lyon une ville à vivre et non plus à vendre.

Aussi, en attendant de finaliser collectivement le contenu programmatique des plans de mandat et de la PPI 2020-2026, les élus de Lyon en Commun voteront favorablement ce rapport d'orientations budgétaires.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Revel, c'est à vous pour 5 minutes.

M. REVEL Ivan : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Dans un premier temps, je tiens à remercier les services des finances de la Ville pour leur travail et madame Audrey Hénocque, la Première Adjointe, pour son travail conséquent et de transparence.

J'ai écouté les collègues de l'opposition municipale avec attention. Il est curieux de voir que nous siégeons dans la même assemblée, mais que nous n'avons pas les mêmes priorités. Si d'aucuns se préoccupent du rayonnement et de l'expansion économique et de la DMTO à tout prix et rêvent peut-être encore de mesures phares, d'une skyline à la lyonnaise, nous, nous nous préoccupons des défis auxquels, déjà, aujourd'hui, et encore plus demain, les habitants et les habitantes de notre ville doivent faire face. Vous les connaissez : le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la pollution de l'air. Le mandat qui nous a été donné par les Lyonnaises et les Lyonnais est on ne peut plus clair sur ce point. Nos priorités sont là, car les réalités d'aujourd'hui sont celles-là.

Alors, oui, nous donnons quitus à la précédente majorité d'avoir laissé une dette maîtrisée, aux alentours de 400 millions, et une capacité de désendettement confortable avant la survenue de la Covid. Cette capacité a varié de 3,3 années à 9,4 années au cours des dernières décennies. Elle s'établit aujourd'hui autour de 6 ans.

Oui, le taux d'épargne brute était confortable avant la crise sanitaire et oscillait entre 11 et 16 %, mais à quoi bon ? À quoi bon se féliciter d'indicateurs financiers et de capacité financière confortables si ces moyens ne sont pas utilisés au service des habitantes et des habitants de la ville ? À quoi bon s'en vanter lorsqu'ils ont été obtenus au prix d'un sous-investissement criant, d'une maintenance et d'une réhabilitation patrimoniale négligée et d'une impréparation face aux défis de ce siècle ? Comme l'a souligné Monsieur Giraud, les équipements de proximité ont souffert. À quoi bon se féliciter sur ces points ?

Alors, face aux enjeux écologiques et sociaux, il est aujourd'hui évident que le coût de l'inaction est incomparablement supérieur au coût de l'action préventive. Plus nous tarderons à agir et plus la charge sera lourde pour nous et pour les générations futures et plus les incertitudes face aux coûts réels seront grandes. Les scientifiques le disent, les assureurs le disent, la Banque mondiale le dit. Selon les scénarios, le coût de l'inaction est de 5 à 20 fois supérieur à celui de l'action. Il est donc de notre devoir de mobiliser dès aujourd'hui toutes les ressources possibles, toutes les ressources possibles pour mettre en œuvre à notre échelle et dès cette année un budget ambitieux en faveur de la transition écologique et sociale.

Parmi ces ressources mobilisables, il y a le financement innovant, mais aussi le recours maîtrisé à l'emprunt. Loin d'être une folie, comme on a pu le lire ici ou là, il est un moyen raisonnable et pertinent dans la conjoncture financière actuelle. Nous entendons les mises en garde sur les risques liés à un éventuel emballement de la dette et à la diminution de la capacité d'autofinancement. Nous les entendons, nous sommes vigilants. Mais nous devons être courageux et lucides et dépasser les petits pas et la prudence excessive.

La bonne gestion, c'est celle qui sait adapter les moyens aux objectifs et le redressement écologique et social de notre cité nécessite des moyens importants.

La bonne gestion, c'est celle aussi qui sait et voit où elle va et nous le disons. Nous limiterons à 10, 11 ans maximum la capacité de désendettement. C'est une limite. Nous ne l'atteindrons, je l'espère, pas, mais elle est importante et maîtrisée. Elle est inférieure à celle de la Ville de Paris, par exemple. Même Standard&Poors, nid de gauchistes, après s'être vu présenter une stratégie financière, estime que le nouvel exécutif continuera un fort pilotage budgétaire et maintiendra l'endettement à un niveau modéré. Le surendettement est un précipice dans lequel nous ne tomberons pas. Comme le randonneur sur le sentier de montagne, nous voyons ce précipice sur le bord de la route et c'est parce que nous en avons conscience, que nous savons où nous voulons aller, que nous l'éviterons.

Alors, Standard&Poors nous note AA, au passage, Monsieur Blanc, la note de Lyon serait de AA+ si l'État laissait aux municipalités une latitude fiscale similaire à celle qu'il accorde à la collectivité régionale. Donc, oui, la rigueur budgétaire reste un point fort, une priorité forte, mais elle n'est pas une fin en soi.

Je terminerai, et vous le comprendrez, avec ces nouvelles orientations budgétaires, la municipalité entame un virage vers une autre direction que celle qui a été suivie ces dernières décennies. Pour les Lyonnaises et les Lyonnais d'aujourd'hui et de demain, nous prenons en responsabilité le cap indispensable pour faire de notre ville une ville plus verte, plus apaisée et plus proche de toutes ses habitantes, de tous ses habitants et à hauteur d'enfants. Avec cette délibération et le futur budget, nous mobilisons les moyens financiers indispensables pour y arriver.

Je termine en disant qu'au nom du groupe écologiste, je vous invite à soutenir le plan de mandat et la stratégie financière ambitieuse, maîtrisée et responsable qui nous ont été présentés. Je vous invite donc à approuver ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Revel.

Madame la Première Adjointe, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes, à tous, pour ces échanges qui sont très intéressants.

C'est vrai que nous faisons beaucoup de pédagogie, Monsieur Képénékian, mais je crois que c'est nécessaire, parce que nous sommes sur un vrai changement. Parfois, on entend que nous n'en faisons pas assez, parfois, on entend que nous en faisons trop. En tout cas, nous n'avons pas l'impression que vous ayez été dans la même majorité, monsieur Collomb et vous, puisque vous semblez dire que nous ne créons pas assez de postes et monsieur Collomb dit que nous faisons trop.

En tout cas, c'est un vrai changement de modèle et c'est là que l'on voit à quel point les choix budgétaires et financiers sont des choix politiques et pas uniquement techniques.

Le modèle que vous nous avez présenté, Monsieur Collomb, pour nous, est un modèle de mauvaise gestion. Certes, nous héritons d'une faible dette financière, mais quand nous voyons que, pour préparer notre programmation pluriannuelle des investissements, nous ne pouvons quasiment pas créer de nouveaux équipements sportifs, parce qu'il faut déjà rénover tous ceux qui sont en mauvais état, nous aurions préféré commencer le mandat avec une dette un peu plus importante et avoir un patrimoine dans un bon état pour pouvoir faire des choses nouvelles, plutôt que de rattraper tout ce qui n'a pas été fait.

C'est la même chose concernant les services publics. C'est facile d'avoir des dépenses de fonctionnement faibles et qui étaient en effet contenues en dessous de 1,15 %, parce qu'évidemment, vous ne pouviez pas ne pas signer l'accord avec l'État pour contraindre la collectivité dans ses dépenses de fonctionnement et vous avez énormément pressurisé la masse salariale et les dépenses de fonctionnement. Mais ce n'était pas très compliqué pour vous, parce que vous avez un modèle dans lequel, quand on doit mettre un enfant en crèche, on le met dans une crèche privée, un modèle où seulement 10 % des enfants entre 8 et 12 ans peuvent accéder à une place de périscolaire le mercredi après-midi dans l'éducation populaire. Ce sont des choix. Je rappelle qu'à la Ville de Paris, du moment où un enfant est scolarisé dans une école, il a une place en extrascolaire pour le mercredi après-midi. Chez nous, c'est seulement 10 %. Donc, évidemment, moins il y a de services publics et moins cela coûte cher. Nous nous demandons même finalement pourquoi vous avez augmenté les impôts au début de chaque mandat, puisque, finalement, la plupart des activités payées par les Lyonnais étaient privées.

C'est pareil sur les recettes. Vous vous gargarisez de bonnes recettes. Oui, mais nous, nous ne chercherons pas de recettes en vendant le patrimoine municipal ou en faisant des accords avec le privé qui sont parfois au désavantage du service public ou de l'environnement.

Donc c'est un modèle différent.

Alors, nous sommes d'accord sur le fait que la crise du Covid peut impacter nos recettes et que les dotations de l'État sont en baisse permanente. C'est quelque chose que nous déplorons, nous aussi. D'ailleurs, c'est pour cela que nous avons fait un vœu que l'opposition n'a pas adopté lors d'un dernier Conseil municipal pour déplorer cette politique de l'État.

C'est parce que nous savons qu'il y a ces baisses probables de recettes que nous avons prévu un endettement jusqu'à 10-11 ans, mais c'est vraiment un maximum. Nous ne voulions pas être trop optimistes quand nous ne savons pas comment vont évoluer les dotations et les recettes de la Ville dans le cadre du Covid. Mais nous mettrons tout en œuvre pour que cet endettement soit le plus faible possible.

C'est donc par prudence que nous avons eu l'honnêteté d'afficher cette cible maximum, mais je voudrais dire que les risques que l'opposition met en avant sont exagérés. C'est la politique de la peur, c'est comme sur la sécurité ou d'autres sujets, c'est la politique de la peur. Je suis désolée de le dire, Monsieur Collomb, le Préfet ne va pas gérer notre budget tant que nous équilibrons les sections d'investissement et de fonctionnement. Or, dans la perspective que je vous ai présentée, avec toutes les prudenances que nous avons prises, au pire il nous resterait 50 millions d'euros par an d'épargne brute. C'est quand nous serons en négatif que le Préfet prendra la main. Nous en sommes donc loin.

C'est la même chose sur les 12 années d'endettement. C'est un conseil que donne le gouvernement et ce n'est qu'à 15 ans que l'on commence à être dans une posture qui nécessite en effet d'être prudent et d'avoir éventuellement des conseils de la Chambre régionale des Comptes. Nous en sommes très loin.

Je crois que nous avons été relativement précis. Monsieur Blanc, vous demandez toujours des chiffres. C'est étonnant, car, lorsque vous étiez en charge des finances pour la Région, je peux rappeler que le budget de 2016 et le budget de 2017 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été annulés par le tribunal administratif pour manque d'informations données à l'opposition, notamment en 2016 sur le Center Parks de Roybon. Vous avez beau jeu de nous demander des chiffres, nous les donnons. Nous allons les donner. Monsieur le Maire donnera peut-être la parole à monsieur Bosetti pour répondre sur les RH. Monsieur Bosetti s'est engagé à faire part du PGAEC, le plan d'évolution des effectifs. Moi aussi, je me suis proposé de donner tous les chiffres qui étaient souhaités par nos élus pour bien comprendre notre budget.

Je terminerai sur la masse salariale. Comme je l'indiquais, la masse salariale a été très pressurisée ces dernières années, à tel point que nous avons des difficultés à recruter, vous le savez très bien, avec la cinquantaine de postes notamment de policiers qui sont vacants, mais pas seulement. Nous avons donc besoin maintenant de rétablir cette situation et également de créer quelques postes pour accompagner les services publics que nous allons créer. Une centaine de postes créés sur 8300 agents existants, cela reste quand même assez faible, vous le reconnaîtrez. La moitié de ces 100 postes, même un peu plus, pour 2021, sont consacrés à des ouvertures d'écoles et autres équipements. Nous n'allons évidemment pas ouvrir une école ou une crèche sans y mettre du personnel, à moins de demander au privé de gérer la crèche.

Voilà ce que je pouvais rappeler pour compléter. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Comme vous venez de le souligner, il me semble important aussi de donner la parole à monsieur Bosetti, puisque plusieurs propos portaient sur le recrutement, la réorganisation. Monsieur Bosetti, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame Hénocque.

Chers collègues,

La droite lyonnaise a encore sorti sa calculatrice en regardant finalement les agents publics toujours comme une charge comptable et jamais pour le service qu'ils rendent aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Au niveau national, c'est exactement ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons des hôpitaux sous-dotés face à l'urgence sanitaire. C'est exactement pour les mêmes raisons qu'à Lyon, les familles qui frappent à la porte des crèches n'obtiennent pas de place, puisqu'il n'y a pas de personnel et d'équipement dédiés à l'offre Petite Enfance. C'est pour les mêmes raisons que monsieur Collomb a fermé des bains-douches qui bénéficient aux plus précaires, là aussi pour des économies de personnel,

là où nous nous sommes engagés à rouvrir des bains-douches.

Nous avons été élus non pour jouer à la course à la concurrence des classements internationaux, non plus pour répondre aux satisfactions des agences de notation bancaires, mais bien sur la question des services publics du quotidien. Créer 100 postes sera exactement pour cela, pour bénéficier à tous les usagers. Ce sera à la fois beaucoup pour l'action publique et assez peu à l'échelle de la structuration du personnel de la Ville, puisque nous serons sur environ 1 % d'évolution du personnel municipal.

Comment cela va-t-il se traduire très concrètement en termes de métiers ? Ce PGAEC, attendu par monsieur Blanc avec impatience et que je communiquerai au moment du budget et de la Commission qui le précède au mois de mars, ce sont, pour l'instant, des données prévisionnelles, environ 20-25 % qui seront alloués aux écoles directement pour l'accompagnement des enfants, ce sont environ 15 % qui devraient être alloués à la police de proximité, que je pense l'opposition appelle aussi de ses vœux, ce sont 15 % qui seront dédiés à la transition écologique, notamment pour l'éco-rénovation du patrimoine publique et, là aussi, pour dégager des économies in fine, ce seront aussi des postes pour la participation citoyenne. Il faut quand même rappeler que nous sommes une commune de plus de 500 000 habitants et que nous avons aujourd'hui deux personnes en charge de la participation citoyenne. Nous avons le bonnet d'âne au niveau des grandes métropoles françaises et c'en est presque aujourd'hui une honte.

Chers collègues, sur la gestion de la masse salariale, je vous parle ici des effectifs du personnel municipal et c'est bien notre ambition, mais il y a aussi la question des conditions de travail des agents municipaux. Plus que jamais, les agents municipaux, notamment dans cette période de crise de Covid, ont besoin d'être confortés dans leurs missions pour rendre un service de qualité. Là-dessus, nous prendrons plusieurs engagements sur l'année 2021.

Cela a été dit tout à l'heure par madame Hénoque, nous allons travailler, en termes de reconnaissance, sur la question du régime indemnitaire. Tout à l'heure, madame Borbon applaudissait des deux mains sur l'égalité professionnelle et je pense que tout le monde était d'accord pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes. C'est à travers cela que nous allons travailler la question du régime indemnitaire, réduire ces inégalités.

Madame Hénoque l'a évoqué, il y a aussi l'attractivité des métiers, qui est indépassable. Là aussi, le régime indemnitaire revalorisera ces postes publics pour que nous puissions rapidement les pourvoir.

Nous prendrons aussi un engagement écologique en établissant en 2021 un forfait mobilité durable pour les agents, que nous plafonnerons d'ailleurs à 200 euros, c'est-à-dire le maximum prévu par le décret d'application.

J'ai retenu aussi ce que disait monsieur Képénékian, nous prendrons un engagement d'avenir. Monsieur Képénékian parlait des étudiants. Nous allons travailler sur l'insertion des jeunes à la Ville de Lyon parmi nos effectifs. Nous allons donner un coup de pouce au budget pour accueillir des étudiants stagiaires, + 30 % environ au budget du personnel, et des apprentis, avec un coup de pouce de + 20 % environ, qui va permettre non seulement d'accompagner les jeunes dans l'insertion professionnelle, mais également de fidéliser de jeunes salariés dans nos équipements. Je pense, par exemple, aux crèches municipales qui peinent à recruter, et où la question de l'apprentissage est extrêmement importante pour fidéliser les effectifs.

Voilà ce que je voulais dire sur cette question des agents publics et, sans aucune pudeur, je réaffirme bien fort que nous allons créer des postes, mais c'est vraiment la qualité de service offerte aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui est accrue.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Vous m'autoriserez dans ce moment un peu particulier qu'est le débat d'orientations budgétaires à prendre la parole aussi quelques instants pour venir compléter et je m'excuse d'ores et déjà auprès de vous si je vais peut-être répéter certains arguments énoncés, mais, après tout, il a été question de pédagogie tout à l'heure et la répétition, c'est aussi la pédagogie ou l'inverse.

Alors, oui, c'est vrai, la situation financière était d'apparence saine quand nous sommes arrivés aux manettes. Pour autant, Messieurs Blanc et Collomb, vous savez comme moi qu'un bilan comptable repose aussi sur l'évaluation de la qualité de ses actifs. Lorsque les écoles ne sont pas en état, lorsque les gymnases ne le sont pas, lorsque tous nos équipements sportifs ou culturels sont dégradés, c'est la qualité de vos actifs qui est dégradée. Donc, oui, nous avons hérité d'une véritable dette patrimoniale.

À cela s'ajoute, et cela a été dit par madame la Première Adjointe, par monsieur Godinot et par d'autres intervenants un peu plus tôt, nous sommes dans un contexte de dérèglement climatique. Alors, oui, j'ai entendu tout à l'heure que l'opposition avait compris que c'était le cas et qu'il fallait faire la transition écologique, mais permettez-moi de douter de votre capacité à comprendre la situation. Oui, nous avons besoin d'investir dans la rénovation thermique de nos bâtiments. Et cela, ce n'est pas seulement une dette patrimoniale, c'est tout simplement que vous avez ignoré la réalité.

Et oui, le besoin, comme cela a été rappelé par monsieur Bosetti, d'investissement dans les services publics du quotidien est réel. Oui, il nous faut des crèches, il nous faut des écoles. Il nous faut investir dans l'hébergement d'urgence. Ne vous en déplaise.

Simplement, laissez-moi vous citer cette formule qui m'est chère : « Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. » Car il est question de communs ici. Et c'est bien dans les communs que nous souhaitons investir.

Vous me permettez, Monsieur Képénékian, cher Georges, de faire de la pédagogie et de répéter peut-être à plusieurs reprises les mêmes éléments, parce qu'il nous importe, au-delà de ce Conseil municipal, parce que nous nous savons regardés, aussi de faire cette pédagogie.

J'entends aussi cette critique que je prends. Nous essaierons par la suite, peut-être, d'améliorer nos techniques, de manière à ce que cette pédagogie soit peut-être plus subtile pour certains.

J'aimerais aussi dire à Monsieur Collomb que, oui, nous sommes d'accord sur un point. Nous sommes dotés à la Ville d'une excellente Direction des finances. Et je le dis ici publiquement en insistant. Et c'est grâce à cette excellente Direction des finances que mon excellente Première Adjointe, Adjointe aux finances, a pu aussi réaliser en un temps record ce budget, même si j'ai entendu ici ou là qu'il arrivait peut-être un peu tard. Je vous rappelle simplement que les élections ont eu lieu en juin et que nous sommes en période de crise sanitaire. Ceux qui font encore mine de l'ignorer doivent vivre sur une autre planète probablement.

Donc nous avons une excellente Direction des finances et qui est un outil formidable pour nous, et vous l'avez souligné, Monsieur Collomb, pour réaliser ce pilotage budgétaire dont nous aurons besoin tout au long de la mandature, car qui, aujourd'hui, dans la situation actuelle, dans le contexte actuel, international, national, même local, ce contexte d'incertitude, peut prétendre avoir tout prévu précisément ? Donc le pilotage budgétaire sera essentiel.

Ce qui a été dit par Madame Hénoque, ce qui a été dit par Monsieur Revel et par d'autres est fondamental. Nous ciblons un maximum de 11 ans d'endettement, mais ce n'est pas un objectif, c'est un plafond. Le pilotage budgétaire jour après jour ou, en tout cas, mois par mois, nous permettra justement de rester sous ce plafond et c'est bien notre objectif.

Un petit rappel aussi qu'il m'importe de faire ici, en particulier pour vous, Monsieur Collomb, c'est que c'est bien notre majorité aujourd'hui qui gère la crise sanitaire, la crise de la Covid et ses conséquences financières. Je vous invite à vérifier sur Internet, les élections ont bien eu lieu fin juin dernier, tout comme je vous incite aussi à vérifier sur Internet, la taxe d'habitation, c'est fini. Il nous reste à la Ville la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, ce qui est une ressource extrêmement limitée.

Donc loin des sarcasmes de certains, de la condescendance des autres, je tiens ici à féliciter non seulement les équipes, mais le travail bien évidemment de madame Audrey Hénoque, mais aussi de l'ensemble des services et des membres de l'exécutif, ainsi que des arrondissements, qui, par leur investissement au cours des derniers mois, ont permis aujourd'hui de vous présenter un budget pour l'année 2021 et, lors de notre Conseil municipal du mois de mars, de vous présenter une PPI qui est d'ores et déjà terminée, les arbitrages ayant déjà été réalisés.

Je vous propose désormais de mettre aux voix ce dossier.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Vote sur le rapport et prend acte de sa communication)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le rapport est adopté.

2020/567- Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques de qualité prévues à l'article L 2333-55-3 du CGCT - Exercice 2019-2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit d'un rapport sans prise de parole demandée, le 567, qui permet d'accepter la demande de crédit d'impôt du délégataire du Casino de Lyon en contrepartie des financements de l'action culturelle qu'il opère pour la Ville de Lyon.

Ce rapport a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le rapport est adopté.

2021/577- Avenant à la convention de retransmission des Conseils municipaux - Avenant n° 2 à la convention passée avec la SALT (BFM Lyon)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

(Adopté.)

2021/508 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5335 000,00 euros relatif à une opération de construction d'une résidence étudiante de 64 logements situés 78-80, rue Marietton à Lyon 9e

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Pour les rapports suivants, ils sont sans demande d'intervention. Nous voterons les dossiers de façon groupée, après que le rapporteur concerné les aura présentés. Les élus souhaitant individualiser un vote sont invités à signaler le sens de leur vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je donne tout d'abord la parole à Monsieur Bertrand Maes.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Les deux rapports suivants ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(*M. Billard ne prend pas part au vote.*)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2021/575 - Avantages en nature des emplois fonctionnels

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(*Abstention de Mmes Blanc, de Montille, et Verney-Carron.*)

(Adopté.)

2021/500 - Attribution d'une subvention, approbation et autorisation de signature de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et Lyon Sport Métropole (LSM)

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(*Abstention de Mmes Blanc, de Montille, et Verney-Carron.*)

(Adopté.)

2021/521 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(*Abstention de Mmes Blanc, de Montille, et Verney-Carron.*)

(Adopté.)

2021/540 - Heures supplémentaires et modalités d'indemnisation

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(*Abstention de Mmes Blanc, de Montille, et Verney-Carron.*)

(Adopté.)

2021/541 - Adoption d'une convention de mise à disposition de deux ambassadeurs de l'accessibilité conclue entre la Ville de Lyon et la Direction départementale des territoires

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Abstention de Mmes Blanc, de Montille, et Verney-Carron.)
 (Adopté.)

2021/542 - Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités -Année 2021

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Abstention de Mmes Blanc, de Montille, et Verney-Carron.)
 (Adopté.)

2021/576 - Attribution d'une subvention, approbation et autorisation de signature de la convention-cadre entre le Comité des Œuvres sociales (COS) et la Ville de Lyon - Année 2021- Retiré

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, c'est à vous la parole pour les dossiers suivants.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Chers collègues, tous les rapports qui suivent afférents au personnel communal ont reçu un avis favorable de la Commission, mais, si vous le permettez, Monsieur le Maire, je m'arrêterai quelques instants sur la modification du tableau des effectifs.

Ce n'est pas, a priori, le rapport le plus sexy du Conseil municipal, d'autant qu'il vous est présenté à chaque séance, ce qui a sans doute émoussé votre intérêt avec le temps. J'en veux pour preuve, même Étienne Blanc, qui s'en saisit chaque mois pour me parler du temps de travail des fonctionnaires, a lui aussi passé son tour cette fois-ci.

Dès lors, que retenir de ce rapport et des dizaines de créations-suppressions-évolutions de postes qui y sont mentionnées ? Et pourquoi le tableau des effectifs fera sans doute la une du Progrès demain matin ?

D'abord, parce que nous entérinons la création d'une Mission transition écologique à la Ville de Lyon, une mission en charge du climat, en charge de la maîtrise des énergies, de l'éco-responsabilité, des projets écologiques innovants. Des postes stratégiques vont aussi faire leur apparition, comme un chef de projet végétalisation des écoles et des crèches. C'est un engagement de notre plan de mandat. Un cadre sera positionné en renfort sur la question de l'économie durable et des ingénieurs seront aussi présents sur la gestion des énergies à la Direction des bâtiments. De quoi passer du développement durable à la transition écologique en seulement un an et il était temps.

Ensuite, nous allons créer une unité dédiée au contrôle des meublés de tourisme au sein du service habitat. En d'autres termes, notre majorité se donne enfin les moyens de réguler activement le phénomène Airbnb (quand même 10 % du parc de logements de la Presqu'île), afin de panser les plaies de l'ancien modèle lyonnais de monsieur Collomb. Là aussi, il était temps.

Enfin, nous arrêtons à travers ce rapport de considérer le personnel du périscolaire comme une variable d'ajustement modulable ou jetable, au gré des réformes périscolaires. Le projet éducatif est notre horizon. Les directeurs des accueils de loisirs en sont une pièce maîtresse. Nous mettons ici fin à la précarité statutaire, aux CDD dont ils bénéficiaient en créant 62 postes pérennes pour nos directeurs d'accueils de loisirs et là aussi, j'ai envie de dire, au bout de 6 ans, il était temps.

Chers collègues, en conclusion, ce sont ici 100 nouveaux postes qui sont créés en solde net pour rendre un service public à la hauteur des enjeux. Alors que la droite lyonnaise traduit le travail de nos agents en charge comptable, nous l'avons vu, ils apprécieront, je tiens dès à présent à réassurer notre position. Les 62 postes d'accueils de loisirs font déjà partie aujourd'hui de notre masse salariale. Nous créons ici formellement les postes, mais cela n'impacte pas le budget à travers ce rapport. Cependant, nous avons bien prévu, comme nous l'avons dit pendant le débat d'orientations budgétaires, de renforcer notre service public à la hauteur de 100 postes en 2021 et je vous promets donc une saison 2 de la modification du tableau des effectifs, avec prochainement une soixantaine de postes supplémentaires pour nos écoles, nos nouveaux groupes scolaires, nos ouvertures de classes, nos crèches également, nos équipements publics, ainsi que pour la participation citoyenne.

J'en profite pour remercier nos agents qui sont mobilisés comme jamais en cette période de crise. Nous sommes résolument fiers de notre service public.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti. Je ne sais pas si certains veulent prendre les paris pour la une du Progrès demain matin, nous verrons. Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés. Je vous remercie.

2021/493 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
 (Adopté.)

2021/494 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal du Centre nautique intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme de Montille ne prend pas part au vote.)
 (Adopté.)

2021/495 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier (SIARG) - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
 (Adopté.)

2021/496 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'Agglomération lyonnaise (PFIAL) - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(M. Duvernois ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de quatre rapports qui sont les rapports 2019 de syndicats intercommunaux dont la Ville de Lyon est membre. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Ces quatre rapports ont obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Très bien, merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/517 - Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adapté pour les institutions à missions de service public

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission pour ces tarifs de stationnement liés aux institutions de service public.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse. C'est à vous pour 4 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous proposez d'établir un dispositif payant concernant les flottes de véhicules d'un certain nombre d'institutions comme la Métropole, le Département, la Région, mais aussi l'État, charge à chacune de ces entités d'en faire la demande à la Ville sur la base d'un forfait que vous présentez dans ce rapport.

Si j'ai bien compris ce qui se disait en Commission, il s'agit essentiellement d'agir en direction de la Métropole. Mais je constate que, pour le reste, vos intentions sont plutôt floues.

Ce qui est inquiétant, c'est que le rapport ne nous dit rien, absolument rien, sur les relations nouées au préalable avec Monsieur le Préfet qui est quand même, je le rappelle, le représentant de l'État et qui a compétence sur l'ensemble de ces flottes qui circulent dans nos rues.

En étant muet sur la question, votre rapport entraîne donc un doute. En effet, j'imagine qu'identifiant les véhicules de la police nationale ou ceux du SDMIS, les pompiers, par exemple, vous n'imaginez pas une seule seconde les comptabiliser dans ces flottes payantes qui seraient celles de l'État.

Il conviendrait par ailleurs de nous en dire un petit peu plus sur les véhicules d'autres flottes qui relèvent de l'État. Je pense à la Sécurité civile, je pense aussi à la gendarmerie, à l'armée, aux douanes, bref, à un certain nombre de services propres à l'État. J'en viens à m'interroger sur le point de savoir si vous avez eu des discussions avec l'État, avec le Préfet, sur votre proposition.

Donc, Monsieur le Maire, en prenant en compte les véhicules de l'État liés à la sécurité et au secours, il conviendra que vous ne mettiez pas dans votre comptabilité de projet de taxation. J'attends une réponse bien entendu sur ce sujet.

Vous comprenez, Monsieur le Maire, que votre copie est loin d'être précise, car nous n'en savons guère plus sur le statut des véhicules liés à des urgences en matière, par exemple, d'alerte au gaz ou de questions cruciales liées à l'électricité, rien n'étant par ailleurs dit sur les flottes de Keolis, service extrêmement important de notre ville et de notre agglomération, ou des Hospices civils de Lyon.

J'espère que vous mesurez les défauts de votre projet qui, en vérité, n'est ni fait ni à faire, sachant que vous aurez à examiner un certain nombre de demandes de la part d'intérêts qui s'imaginent être porteurs d'un service au public. Je pense à certaines professions médicales, je pense aux ambulanciers. Il serait probable que les taxis restent inertes sur la question.

Je pense que ce dossier est trop incomplet, trop flou, entraîne trop de doutes, pour que vous ne répondiez pas aujourd'hui sur les questions, les interrogations que je viens de formuler. Si d'aventure, vous ne le pouviez pas et je le comprends, je vous demande de bien vouloir retirer votre dossier. En cas de refus de votre part de retirer ce dossier, Pour Lyon sera dans l'obligation de voter contre.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Une brève réponse, Monsieur le Maire.

Je suis assez surpris que vous mélangiez un peu tout, Monsieur Sécheresse, pour avoir été à ma place. Vous mélangez l'occupation commerciale du domaine public, les autorisations partielles d'occupation du domaine public avec les services publics. C'est un peu étonnant.

Évidemment que les véhicules d'urgence et autres n'en font pas partie. Il s'agit bien des flottes des institutions de service public qui sont au quotidien sur notre territoire et qui utilisent surtout les emplacements de stationnement comme le font nos concitoyens. C'est bien à cela que cela s'applique et cela s'appliquera tant à la Métropole qu'à la Région, à la Préfecture ou autre.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le rapport est adopté.

Monsieur Sécheresse, j'ai vu un peu tardivement que vous aviez levé la main sur l'écran. Je vous redonne la parole un instant. C'est à vous.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai apprécié moyennement l'intervention de votre Adjoint sur mes capacités à évaluer la réalité des choses. Il révisera son sujet. Il comprendra que je lui ai posé la question, a-t-il négocié, discuté avec les services préfectoraux sur l'ensemble des véhicules de l'ensemble des services de l'État susceptibles de se garer sur l'espace public lyonnais. Si monsieur Lungenstrass connaissait son dossier, il saurait que j'ai eu des discussions avec certains services de police dont je ne ferai pas état publiquement ici concernant leurs possibilités d'échapper à un stationnement payant.

Je suis donc désolé de vous le rappeler, mais votre copie est à refaire. Bien entendu, aucune précision n'est apportée dans votre réponse. C'est pour cela que le groupe Pour Lyon vote contre, car c'est un sujet qui a été mal préparé de votre part. J'en suis désolé.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

Je tiens à vous préciser que les gratuités de stationnement existantes sont maintenues, bien évidemment.

2021/519 - Dénomination d'un espace public : Esplanade Denise Vernay-Jacob à Lyon 3e - Rectificatif

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est de nouveau à vous la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Un propos assez rapide sur les trois délibérations de dénominations de voies que nous vous proposons aujourd'hui. Il s'agit de trois premières délibérations avant une série de dénominations qui se fera tout au long du mandat. Avec ma collègue Florence Delaunay ainsi que toute la majorité, nous sommes très attentifs au sujet de l'égalité femmes-hommes et allons donc pour les années à venir œuvrer pour que la place des femmes dans l'espace public et dans notre mémoire à travers les dénominations et plaques mémorielles soit garantie.

Actuellement, seules 10,3 % des voies lyonnaises ayant une dénomination rendant hommage à des personnalités dans notre espace public sont dédiées à des femmes. Nous sommes au-delà de la moyenne nationale, qui se situe entre 5 et 7 %, néanmoins très éloignés de l'équilibre entre l'hommage à des femmes et des hommes particuliers.

Lors du précédent mandat, près d'une centaine de dénominations ont été effectuées dans les nouveaux projets urbains notamment. 37 étaient dédiés à des personnalités masculines, 38 à des personnalités féminines, en plus des 3 dénominations mixtes et 7 mettant en avant des villes, lieux ou autres.

Nous souhaitons aller plus loin lors des prochaines années pour accélérer le rattrapage, si j'ose dire, de l'hommage que nous rendons à de nombreuses femmes remarquables, trop souvent oubliées ou dans l'ombre de leurs partenaires masculins. C'est ainsi que nous rétablirons plus rapidement un équilibre.

Aujourd'hui, nous vous proposons plusieurs dénominations, d'abord un certain nombre de dénominations en prolongement de voiries existantes dans le 7e arrondissement, à savoir la rue Félix Brun et l'allée Eugénie Niboyet.

Ensuite, nous proposons de dénommer ce parc promenade de 7700 mètres carrés du 5e arrondissement, dont le nom est déjà rentré dans les usages locaux, parc Élise Rivet. Élise Rivet était une résistante, née en 1890 et vivant dans notre ville de Lyon. Elle meurt en mars 1945 dans un camp de concentration prenant la place d'une mère de famille qui devait être conduite dans une chambre à gaz.

Enfin, nous proposons de dénommer l'espace piéton et végétalisé livré début 2020 dans le 3e arrondissement, l'esplanade Denise Vernay-Jacob. Née en 1924 et décédée en 2013, Denise Vernay-Jacob ou encore Mirka, son nom de scout, ou Annie, son nom de guerre lyonnais, s'est consacrée à la résistance lors de la Seconde Guerre mondiale et sera décorée pour son engagement pour la France.

Je vous demande un avis favorable pour ces trois rapports.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

La parole est au groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 3 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Une intervention rapide pour vous dire, bien sûr, que nous approuvons le choix de Denise Vernay-Jacob pour dénommer cette esplanade dans cette semaine en plus de mémoire des victimes d'Auschwitz, donc doublement motivée.

Mais, juste un commentaire.

Nous vous invitons à garder à l'esprit pour une dénomination future celle que l'équipe du 3e, qu'autour de Catherine Panassier, nous avions imaginée.

Cette esplanade devait s'appeler « esplanade des Passants », en l'honneur de toutes celles et tous ceux qui, venant du monde entier, ont participé à faire de cette ville de Lyon, notre ville, celle qu'elle est aujourd'hui dans toute sa richesse et dans toute sa diversité.

Car Lyon est et doit rester une ville accueillante, une ville hospitalière. Cette hospitalité, qui est une valeur centrale, inscrite au plus profond de l'ADN de notre cité, s'est construite des millénaires, historiquement ville de foires et de marchands, carrefour géographique, terre d'échange et de brassage, une ville ouverte au monde et prête à accueillir l'autre.

Cette notion d'hospitalité, c'est aussi celle de la tradition humaniste à la lyonnaise, héritée de la Renaissance et de figures comme Rabelais ou Guillaume Budé, pour ne citer que ces deux-là, mais aussi celle du catholicisme social, de Zaman à l'Abbé Pierre. C'est enfin aussi celle du mouvement mutualiste du XIXe siècle, pour planter juste quelques images.

Cet esprit d'hospitalité que nous défendons et que nous promouvons doit se poursuivre et il mériterait de s'incarner nommément en un lieu où les Lyonnaises et les Lyonnais, ainsi que les visiteurs de notre ville, se rencontrent.

Monsieur le Maire, chers collègues, il est, me semble-t-il, important de se rattacher à l'histoire quand le présent est bousculé, notamment dans un quartier en quête de son identité, de sécurité et de tranquillité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

Je me permets simplement un commentaire pour partager le profond accord que j'ai avec vous sur la nécessité de maintenir cette tradition d'accueil et d'hospitalité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité nommer une conseillère déléguée intégralement dédiée à ces deux sujets, qui me semblent devoir s'incarner jusque dans l'exécutif de la Ville.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/534 - Dénomination d'un espace public : Parc Élise Rivet à Lyon 5e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est à vous de nouveau.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Avis favorable de la Commission également pour cette dénomination.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement vous dire que nous voterons favorablement cette délibération et que nous sommes ravis que le nom d'Élise Rivet ait été maintenu, puisque nous l'avions déjà en tête pour cet espace.

Je ne reviendrai pas, Monsieur le Maire, sur le déroulement et les difficultés juridiques rencontrées pour mener à bien ce projet pendant le mandat précédent, mais je tenais ici à remercier publiquement madame Céline Faurie-Gauthier, conseillère déléguée à la santé, en charge aussi dans le 5e arrondissement de l'urbanisme et des espaces verts, qui a mis toute son énergie et sa pugnacité pour permettre la réalisation de cet espace de verdure et de tranquillité.

Je remercie aussi monsieur Thomas Rudigoz, député, et madame Laurence Bufflier, conseillère d'arrondissement, pour avoir mené à bien ce projet en concertation active avec les habitants et les membres du jardin partagé de l'association des Jardins du Château.

Ceci étant, mon intervention portera sur les éléments qui pourront être notés sur la plaque. Nous souhaiterions, comme l'a évoqué monsieur Jean-Dominique Durand, conseiller d'arrondissement du 5e, que figure sur la plaque : « Élise Rivet, résistante et juste parmi les nations, titre décerné à Élise Rivet le 14 juillet 1996 par le Mémorial Yad Vashem. » Lors du dernier Conseil, le 12 janvier dernier, j'ai souscrit aux propos de monsieur Durand, surtout sur la notion de juste, car cela prend vraiment tout son sens dans ce quartier de notre arrondissement.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous apporterez une réponse favorable à notre demande.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliot.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

La création d'un nouveau parc en cœur de ville sera toujours un projet structurant, nécessaire et attendu par les Lyonnais. Je pense que, sur ce type d'initiatives, nous convergerons sans retenue.

Mais vous verrez qu'il n'est pas toujours aussi aisé que l'on y prétend de les voir se concrétiser et nous jugerons de votre réel investissement en la matière lorsque nous comparerons les mètres carrés de parc créés durant votre mandat et ceux du mandat écoulé.

C'est la raison pour laquelle je souhaite tout d'abord remercier moi aussi à mon tour la majorité précédente, qu'il s'agisse du 5e arrondissement et tout particulièrement de Céline Faurie-Gauthier et Laurence Bufflier, ou de la Mairie centrale, à travers Alain Giordano et Gérard Collomb, pour avoir défendu et soutenu la création de ce nouveau parc, tout comme les services de la Ville de Lyon qui l'ont concrétisée.

Mais si notre groupe prend la parole sur cette délibération, c'est avant tout pour revenir sur l'intervention de monsieur Jean-Dominique Durand, comme Béatrice Gailliot l'a fait, ancien Adjoint en charge du patrimoine, de la mémoire, des anciens combattants et des cultes.

Nous sommes particulièrement satisfaits de la dénomination envisagée pour ce parc, car Élise Rivet fut une femme en tous points admirable et exemplaire.

C'est la raison pour laquelle nous estimions insuffisant le projet de plaque dénominative qui identifiait initialement Élise Rivet uniquement à travers ses dates de vie et comme résistante. Deux données majeures étaient ignorées, qu'elle était religieuse et même mère supérieure du couvent Notre-Dame-de-la-Compassion de Lyon et que, si elle était en lien avec le réseau Combat et l'armée secrète, dont elle cachait des armes, elle cachait aussi des enfants juifs pour les sauver d'une mort certaine.

Le 30 mars 45, elle eut ce geste de courage indescriptible et se sacrifia en prenant la place d'une mère de famille qui devait être conduite à la chambre à gaz. Ceci lui valut d'être reconnue par l'institut de Yad Vashem à Jérusalem comme juste parmi les nations en 97.

Nous avons un temps craint que l'omission de ces qualifications de religieuse et de juste parmi les nations sur la plaque soit le fruit d'une volonté laïciste d'ignorer ces statuts, mais il semblerait que vous ayez pris en compte notre demande dans la nouvelle version de la plaque depuis le Conseil d'arrondissement du 5e et nous tenons à vous en remercier, car il nous semble indispensable, dans notre devoir de mémoire et de transmission, de ne pas occulter ces éléments déterminants d'une femme qui a dédié sa vie à celle des autres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Finalement, la plaque concrétisant la dénomination du parc Élise Rivet indiquera bien la vocation de religieuse d'Élise Rivet et son titre de juste parmi les nations. Le débat parfaitement désagréable initié par Philippe Carry, membre de la France insoumise, qui avait fait part en Conseil d'arrondissement de ses réserves sur l'inscription religieuse de Sœur Élise Rivet nous inquiète.

C'est bien au nom de sa foi et de ses convictions religieuses qu'Élise Rivet prendra la place d'une mère de famille et sera conduite dans une chambre à gaz.

Le rappeler à la mémoire des Lyonnais, c'est justice et c'est aussi donner l'image d'une ville qui se garde de tout sectarisme lorsqu'il s'agit d'affirmer une vérité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lungenstrass.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais simplement apporter l'information effectivement de ce qu'il y aura inscrit sur la plaque, donc par Élise Rivet, les dates de naissance et de décès, ainsi que « religieuse, résistante, juste parmi les nations ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/505 - Lyon 8e - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la régie de quartier États-Unis Eurequa pour l'action Pause amitié - EI 08267

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2021/523 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec la Maison pour Tous/Salle des Rancy, sise 249 rue Vendôme à Lyon (3e arrondissement) pour la mise à disposition de locaux à titre exclusif situés au sein du groupe scolaire Léon Jouhaux sis 32-36 rue Léon Jouhaux à Lyon (3e arrondissement) - EI n° 03005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Abstention de Mme Croizier et de MM. Billard, Duvernois et Oliver.)

(Adopté.)

2021/528 - Accord sur la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux du domaine privé situés 64 avenue Leclerc à Lyon 7e au sein d'un immeuble dénommé Les Berges du Rhône au profit de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7e arrondissement) - Ensemble immobilier 07318

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/537 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 1 et 12 de la copropriété située 142-144 rue Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - El 03441 - N° inventaire 03441 A 001 et 03441 B 001 - Opération 03441001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour les quatre prochains dossiers, il s'agit de trois dossiers de mise à disposition temporaire de locaux et d'un dossier d'achat de deux lots de copropriété sur un tènement dans le 3e arrondissement. Ils ont tous les quatre reçu l'avis favorable de la Commission transition écologique et mobilités.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vais d'abord mettre les dossiers 505, 528 et 537 aux voix de façon groupée et nous voterons ensuite séparément à la demande du groupe Droite, Centre et Indépendants sur le dossier 523.

Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les dossiers sont adoptés.

Je mets le dossier 523 aux voix. Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/518 - Dénominations de voies nouvelles : projet Pré Gaudry à Lyon 7e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Avis favorable de la Commission et du 7e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2021/516 - Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel - Année 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Cette délibération concerne des adhésions à diverses associations et divers organismes qui œuvrent dans le secteur culturel. Ce sont des adhésions et des cotisations pour l'année 2021.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille intervient à la place de monsieur Blanc.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Je serai rapide. Sur cette délibération, nous voterons contre, car nous n'avons pas récupéré les statuts. Les statuts de ces différentes associations n'ont pas été communiqués, ce qui ne nous permet pas d'apprécier la capacité de la Ville à adhérer.

Dans le même Conseil, un peu plus tard, nous allons parler de l'adhésion à ICORN, International Cities of refuge network. De la même façon, nous n'avons pas les statuts et, de surcroît, la charte est rédigée en anglais, ce qui n'est pas encore la langue de la République. Nous ne pouvons pas voter les yeux fermés.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/553 - Nomination du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice de la Halle Tony Garnier

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous de nouveau.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Cette délibération concerne la Halle Tony Garnier et, si vous me le permettez, je voudrais tout d'abord profiter de ce projet de délibération pour remercier chaleureusement et au nom de notre assemblée l'actuel directeur de la Halle Tony Garnier, Monsieur Thierry Téodor.

Thierry Téodori a porté haut la Halle Tony Garnier dans le paysage culturel régional, national et international et il a porté haut la Halle Tony Garnier dans le cœur des Lyonnaises et des Lyonnais.

Après 20 années de direction, Thierry Téodori nous laisse un équipement en parfait état de marche, avec des comptes équilibrés, ce qui est à souligner au regard de la crise qui touche le secteur culturel et particulièrement les salles de concert, fermées depuis bientôt une année maintenant, depuis le mois de mars 2020.

En septembre 2020, Thierry Téodori nous avait confirmé qu'il souhaitait faire valoir ses droits à la retraite, souhait qu'il avait déjà exprimé auprès du précédent exécutif municipal.

Nous avons donc mis en œuvre une procédure de recrutement avec la publication d'une annonce dans divers supports, locaux et nationaux. Puis, sur la base des candidatures reçues, nous avons mené une série d'entretiens.

J'ai détaillé longuement et précisément ce processus et les critères de recrutement lors de la Commission culture, démocratie, vie étudiante de début janvier dernier. J'ai également bien sûr tenu à informer les membres du Conseil d'administration de la Halle, à la fois de la procédure de recrutement en cours et des critères qui seraient déterminants dans notre choix.

À l'issue du processus de recrutement et après plusieurs entretiens, à la lecture également des documents que nous avons demandés aux candidats et candidates de rédiger, nous avons choisi de retenir la candidature de monsieur Thierry Pilat.

Lyonnais, Thierry Pilat dirige actuellement la salle Le Fil à Saint-Étienne. Il est également co-Président du réseau de musiques actuelles Grand Bureau. C'est un homme d'expérience, un homme du métier, capable de dialoguer avec l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux. Il saura fédérer autour de lui et autour de la Halle le tissu culturel lyonnais et participer ainsi à l'ambition que nous avons pour la Halle Tony Garnier et à l'élan que nous voulons impulser à notre politique culturelle.

Si vous en décidez ainsi par votre vote, Thierry Pilat prendra ses fonctions le 15 avril prochain et Thierry Téodori pourra ainsi, avant son départ le 30 juin, accompagner son successeur dans sa prise de fonctions et lui transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne direction de ce beau vaisseau amiral qu'est pour notre Ville la Halle Tony Garnier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, c'est à vous pour 4 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Permettez-moi de m'associer à ces remerciements en direction de Thierry Téodori qui a travaillé depuis plus de 20 ans à la Halle Tony Garnier, depuis sa création, et qui a effectué un travail assez formidable, qui fait que cette salle, si je me souviens bien, il y a 8 à 10 ans, était classée à la 8e place du rang mondial. Comme cela a été dit, c'est un travail assez exceptionnel qui a été effectué.

Si nous remercions Thierry Téodori, je pense qu'il faut aussi souhaiter la bienvenue à son successeur, Thierry Pilat, que nous avons connu comme programmateur du Chaos, ensuite, il est parti diriger Le Fil de Saint-Étienne, qui était une salle qui se créait à l'époque.

Lors du dernier mandat, au sein du Conseil d'administration, nous avons procédé à un échantillonnage des solutions pouvant faire évoluer la gestion d'une salle, dont Monsieur Pilat constatera à son tour la lourdeur de gestion.

Aujourd'hui, vous décidez de laisser les choses en l'état sans même étudier la possibilité d'une DSP, dont acte, espérons que la Halle Tony Garnier ne sera pas pénalisée.

Nul ne sait quand la Halle Tony Garnier pourra reprendre son activité et nul ne mesure ce que sera le marché de la musique et du divertissement dans les mois et les années qui viennent.

Cela étant, depuis mars 2020, date du dernier concert en date à la Halle Tony Garnier, celui de James Blunt, Thierry Téodori a tout mis en œuvre pour que cette sortie de crise puisse être dominée, en s'assurant d'un portefeuille de programmation dont monsieur Pilat pourra bénéficier.

Sachant que la volonté de la Ville d'accompagner la Halle paraît acquise, en faisant notamment progresser nos installations de son, de vidéo et nos sièges, nous pouvons nous montrer confiants quant à l'avenir de la Halle Tony Garnier, même si la sortie de crise sera difficile.

Notre rapport, Monsieur le Maire, invite le nouveau directeur, je cite, « à renforcer la logique de service public, proposant de mettre en œuvre des coproductions et des partenariats tout en assumant des logiques plus durables ». Je ne suis pas certain que formuler ainsi les consignes apporte grand-chose à monsieur Pilat, dans la mesure où il est clair que cette salle qui accueille chaque année entre 500 000 et 600 000 spectateurs aura des tâches beaucoup plus importantes que d'agir sur le plan local.

Monsieur le Maire, comme nombre de Lyonnais, je mesure vos grigris de logique qui saupoudrent régulièrement l'ensemble de vos rapports, mais, franchement, pour la Halle Tony Garnier, il conviendra de prioriser la reconquête d'un marché qui sera particulièrement difficile, la mise en place de liens purement locaux, comme je l'ai suggéré, étant une tâche attribuée traditionnellement dans le paysage des musiques actuelles lyonnaises à des salles comme Le Transbordeur ou le Marché-Gare quand il s'agit de la Ville de Lyon, de l'Épicerie moderne ou bien d'autres salles, qui ont vocation à accueillir les musiques actuelles.

Cela étant, les urgences étant ailleurs et les tâches attendant notre nouveau directeur étant considérables, je ne peux, comme Madame l'Adjointe, que me réjouir du fait que monsieur Téodori fera bénéficier monsieur Pilat de son aide jusqu'en juin prochain en repoussant son départ à la retraite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : À vous entendre, Monsieur Sécheresse, je réalise que nous avons encore un gros effort de pédagogie à réaliser pour parler de transition et de développement durable, de résilience, bref. Ce sera pour une prochaine fois et je tiens à vous rassurer, j'ai eu moi-même l'occasion d'un échange avec monsieur Pilat, il a tout à fait compris et était même tout à fait favorable à ce que nous développiions la dimension locale de ce magnifique vaisseau amiral dont parlait madame Perrin-Gilbert tout à l'heure.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Par cette délibération, c'est une nouvelle page de la Halle Tony Garnier que le Conseil municipal ouvre aujourd'hui.

Avec le départ volontaire du directeur général actuel Thierry Téodori, que le groupe Droite, Centre et Indépendants remercie et félicite pour toutes ses années de professionnalisme et de dévouement au service de ce lieu magique et d'un public conquis, la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice de la Halle Tony Garnier était donc une étape obligée.

On sait depuis quelques jours qu'il s'agira d'un nouveau directeur en la personne de monsieur Thierry Pilat. Nous ne pouvons que lui souhaiter toute la réussite possible dans ce nouveau challenge. Challenge personnel bien sûr, mais aussi et surtout challenge collectif pour les équipes de la Halle, la Ville de Lyon et les acteurs culturels.

Nous savons notamment, compte tenu du contexte sanitaire, que les enjeux sont colossaux et que les problématiques, pour ne pas dire les difficultés, seront nombreuses.

J'ai regardé son parcours, ses expériences et ses réalisations. En effet, sa candidature me semble bonne, solide et appropriée pour le poste. Je dis bien « me semble », car, en tant que Conseiller municipal, je n'ai pas eu connaissance ni des autres candidatures de départ ni même celles sélectionnées ni même celles finalistes.

On nous demande donc ici de voter pour une nomination, ce qui, vous l'avouerez, est antinomique, dont nous ne savons rien ou pas grand-chose.

En Commission, nous avons appris que l'offre de recrutement avait été établie et publiée à partir du 1er octobre pour une courte durée d'un mois. Je passe sur les supports de publication, à mon sens peu diversifiés.

De même, nous avons appris, lors de la Commission, que 22 candidatures avaient été réceptionnées et que le jury de recrutement avait été composé de l'Adjointe au Maire déléguée à la culture et du Directeur général adjoint des services en charge de la culture, c'est-à-dire deux personnes.

Sans remettre en cause les qualités de ce jury duo, et notamment des qualités de DRH de madame Perrin-Gilbert, je ne vous cache pas que j'ai été surpris, pour ne pas dire déçu.

Vous qui prônez et ne jurez que par les consultations, les ateliers, les réunions, les conseils consultatifs, les participations citoyennes et autres comités Théodule, pour le coup, avec ce jury réduit au minimum, c'est plutôt conciliabule sans participation, sans consultation, bref, sans grande transparence.

Vous me direz sûrement, c'est vous l'exécutif, c'est vous qui choisissez et vous auriez plutôt raison. Mais quand on brandit comme fer de lance de son action et de sa communication celui de changer les pratiques de la vie politique et de faire plus blanc que blanc, notamment dans ce domaine, je trouve cela assez navrant.

N'étant donc pas en mesure de donner un avis objectif et pleinement informés sur cette nomination, vous comprendrez que nous nous abstenons. Je précise que cette abstention n'est absolument pas tournée vers monsieur Thierry Pilat, mais qu'elle est la conséquence du manque d'information et de représentativité dans le recrutement d'un poste aussi important pour notre Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je tiens à vous rassurer, Monsieur Billard, nous ne ferons pas plus blanc que blanc.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Chers collègues,

Le groupe Lyon en Commun se réjouit de la nomination de monsieur Thierry Pilat et lui souhaite la bienvenue à la direction de la Halle Tony Garnier.

Ce rapport est pour nous l'occasion de saluer l'arrivée d'un nouveau directeur bien sûr, de remercier le directeur précédent, monsieur Thierry Théodori, mais aussi de nous réjouir d'un choix politique important, qui pourrait trop rapidement être passé sous silence.

Notre majorité a choisi en effet de maintenir la Halle Tony Garnier en gestion publique quand l'année dernière bruissaient encore les rumeurs d'une délégation au secteur privé.

Depuis, la Ville de Lyon a changé de couleur politique et ni Live Nation ni Universal ni Lagardère ne s'empareront de ce fleuron culturel de notre patrimoine public.

Notre Halle Tony Garnier, avec le statut d'établissement public, accueille chaque année plus de 500 000 personnes, dégage un chiffre d'affaires de plus de 5 millions d'euros et rapporte surtout à la Ville de Lyon une redevance de 300 000 euros par an. Sa huitième place dans les classements internationaux, citée par monsieur Sécheresse, confirme, s'il le fallait, la qualité de gestion du service public.

Ce mode de gestion nous permet de conserver une programmation de qualité, de diversifier les groupes de musiques actuelles en toute indépendance et de garder la main sur la valorisation d'un bâtiment patrimonial exceptionnel, et puis de conforter, je le disais, l'équilibre budgétaire de la Ville de Lyon avec une belle redevance.

En d'autres termes, là où les autoroutes ont été à une autre époque déléguées au secteur privé, offrant ainsi la poule aux œufs d'or aux grands groupes économiques, notre majorité fait le choix d'affirmer que ce qui est rentable n'est pas nécessairement à exclure du domaine public.

Il est même temps d'inverser le paradigme et de faire valoir à la fois un savoir-faire, mais aussi un état d'esprit.

C'est en ce sens que notre majorité à la Métropole a fait le choix de reprendre l'eau en gestion publique, après que Véolia s'en est mis plein les poches, je n'ai pas d'autres termes, pendant des dizaines d'années avec un contrat léonin. Il aura fallu un scandale similaire avec le contrat de Vinci sur le RhôneExpress pour que David Kimelfeld, la veille des élections, fasse le choix du service public pour tenter de se refaire un costume à gauche à la dernière minute.

Ce qu'il faut comprendre par-là, c'est que nous ne devons plus laisser courir la petite musique que seul le secteur privé serait efficient. Non seulement le service public est riche de savoir-faire, mais il est souvent le patrimoine de ceux qui n'en ont pas via la gratuité ou les tarifs sociaux. Par ailleurs, il peut participer à réguler un secteur concurrentiel où les prix augmenteraient parfois bien davantage. Je prends ici l'exemple du secteur funéraire, où je pense qu'il est important que nos collectivités, via les Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise, se mobilisent pour tenir toute leur place.

À la Ville de Lyon, la gestion publique de la Halle Tony Garnier est une première victoire. À nous d'explorer sans dogmatisme d'autres champs qui pourraient revenir dans le giron public. Je pense par exemple à l'alimentation et au secteur de la restauration collective pour offrir à nos enfants et à nos seniors, pourquoï pas demain, le goût d'une alimentation de qualité à prix coûtant et par là-même le goût du service public.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement quelques mots de réponse peut-être à Monsieur Billard sur les éléments de méthode qu'il a posés. Monsieur, vous étiez présent en Commission culture, où j'ai pu détailler longuement et précisément les critères et au secteur de la restauration collective pour offrir à nos enfants et à nos seniors, pourquoï pas demain, le goût d'une alimentation de qualité à prix coûtant et par là-même le goût du service public.

Plus que finalement les noms des candidats qui étaient en lice, les critères de recrutement me semblaient bien plus importants. Vous aviez alors tout loisir de nous dire si certains de ces critères vous semblaient inappropriés ou si d'autres vous semblaient manquer.

De même, j'ai pu préciser aux membres de la Commission les objectifs que nous poursuivions pour notre Halle.

Le débat était aussi ouvert, mais ni sur ces critères ni sur ces objectifs, vous n'avez pris la parole, Monsieur Billard. D'ailleurs, vous avez voté favorablement pour ce projet de délibération en Commission.

Pour rétablir quelques éléments de vérité, il me semblait important de dire également ici qu'à la demande du Maire de Lyon, nous avons fait évoluer en début de notre mandat la composition du Conseil d'administration de la Halle, alors bien sûr des élus municipaux, bien sûr des professionnels du spectacle, mais aussi une représentante des habitants du 7^e arrondissement, mais aussi la Présidente du Musée urbain Tony Garnier, situé dans le 8^e arrondissement. Le Conseil d'administration de la Halle a ainsi été ouvert à des habitants et à des militants associatifs qui, désormais, tout comme les élus, tout comme les professionnels du spectacle, ont leur mot à dire dans les débats qui concernent le fonctionnement de la Halle. Nous ne sommes plus dans un entre-soi du spectacle ni de la politique.

Enfin, je veux dire en toute transparence que j'ai proposé à monsieur Jean-Yves Sécheresse et à madame Florence Verney-Carron, qui fait partie de votre groupe, Monsieur Billard, d'intégrer la Commission d'Appels d'Offres de la Halle, de manière à assurer une transparence dans la gestion de la Halle et dans les marchés que nous pourrions contracter.

Monsieur Sécheresse a accepté cette proposition et je l'en remercie, car son expérience de la Halle, dont il fut Président, nous sera utile. Mais madame Verney-Carron a refusé d'y participer, sans doute pour des raisons personnelles, mais c'est tout de même dommage, car ma proposition était pour elle et donc pour votre groupe l'occasion de participer concrètement à la gouvernance et à la direction de cet établissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Sans doute un de ces comités Théodule dont il a été question un peu plus tôt.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Bienvenue donc à monsieur Thierry Pilat.

ment à diverses associations pour un montant de 144 500 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

La crise sanitaire a accentué les disparités territoriales déjà observées et les inégalités sociales subies en premier lieu par les habitants des quartiers prioritaires. Le choc de la crise a fait basculer de nombreuses familles dans une fragilité financière, sociale et psychologique. La situation des associations et des acteurs qui œuvrent au quotidien dans la proximité est également de plus en plus difficile. Les ressources se raréfient et les besoins sociaux explosent.

En réponse aux conséquences de cette crise, le ministère en charge de la Ville a décidé de créer un fonds d'urgence pour financer les actions de solidarité mises en œuvre dans les QPV.

L'État a choisi de confier aux communes volontaires la gestion de fonds, dits quartiers solidaires, afin de financer les acteurs associatifs qui œuvrent au quotidien pour proposer aux habitants des actions sur les thématiques suivantes : éducation et lutte contre la fracture numérique, santé et aide alimentaire, insertion professionnelle, culture.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre dernier, vous avez approuvé la sollicitation d'une enveloppe de 170 000 euros auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Suite au dossier de demande adressé par la Ville de Lyon, l'État a décidé et notifié à la Ville une enveloppe de 163 000 euros pour ces fonds. Les actions dans les tableaux ci-après ont été identifiées par les équipes territoriales de la Politique de la Ville et arbitrées avec les délégués du Préfet et les Maires d'arrondissement et en cohérence avec les critères susmentionnés pour l'utilisation des fonds.

Cette programmation établit une première tranche, qui représente au total un montant de 144 500 euros de subventions qu'il vous est proposé d'accorder en fonction des tableaux ci-joints.

Je vous propose donc cette répartition de subventions.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : La délibération d'aujourd'hui est relative à plusieurs actions culturelles au titre du Fonds quartiers solidaires, dont une qui nous tient particulièrement à cœur et qui s'appelle Démon.

Bien évidemment et cela a été rappelé, compte tenu de la crise sanitaire, certaines actions n'ont pas pu être achevées dans nos arrondissements.

Démon est une action qui vise à lever des freins sociaux, culturels, liés à la pratique musicale et culturelle. Elles sont du même niveau que des actions comme Babel 8.3 et même dans une certaine mesure les actions menées à l'occasion du défilé de la Biennale de la Danse. Son principe est donc simple, celui de permettre à des groupes d'enfants ne disposant pas toujours des ressources économiques, sociales et culturelles pour le faire de découvrir et pratiquer la musique classique notamment. Ils bénéficient pendant au moins deux ans d'un encadrement éducatif par les MJC et centres sociaux, d'un apprentissage très intensif dispensé par des musiciens professionnels issus de formations reconnues.

Monsieur le Maire, chers collègues, malgré les réserves entendues au sein de votre groupe dans le précédent mandat, nous tenons à appuyer cette action. En travaillant régulièrement de manière collective et individuelle, les enfants développent leur sens de la rigueur et de leur confiance en eux. Ils sont de plus invités régulièrement à des concerts avec leurs parents, ce qui renforce également l'estime de soi. Certains étaient présents au concert à l'Auditorium avec les enfants de l'école Louis Pergaud du 8e, la Maison pour Tous la Salle des Rancy dans le 3e, le Centre social Bonnefoy également dans le 3e, avec l'accompagnement également de la Maison de la Danse. Et tout le monde peut témoigner de la qualité du travail rendu.

Je tenais donc, Monsieur le Maire, à témoigner de l'efficacité du dispositif, à remercier les associations d'éducation populaire et les bénévoles pour leur engagement et à vous encourager, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, lorsque la situation sanitaire le permettra à renforcer et à pérenniser ce dispositif à Lyon.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

M. LE MAIRE : Monsieur Billard, j'ai bien vu votre message sur le tchat. Je vous cède la parole pour revenir sur la Halle Tony Garnier, je suppose. C'est à vous.

M. BILLARD Romain : Oui, merci, Monsieur le Maire.

C'était simplement pour répondre à madame Perrin-Gilbert. La Commission avait lieu le 5 janvier et les rendez-vous avec les deux finalistes étaient le 6 et 7 janvier. Vous comprenez que c'était un peu court. À la Commission, s'il vous plaît, je vous avais déjà mentionné que nous aurions aimé un peu plus de représentativité et de transparence dans les candidatures et dans le jury. Je ne pense pas avoir changé de position. Vous reconnaîtrez qu'être informé au dernier moment et sans avoir un réel pouvoir de changer les choses, c'est quand même bien différent.

Donc ne mélangeons pas tout.

M. LE MAIRE : Je me permets simplement de vous dire que cette nomination, ce choix est l'apanage du Maire, donc juste pour vous rappeler que finalement vous n'aviez pas le pouvoir de changer les choses en l'occurrence.

2021/533 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 63 500 euros à l'association CinéDuchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon (9e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : L'association CinéDuchère gère une salle de cinéma pour projection de films grand public, art et essai et pour enfants à la Duchère. Elle propose des animations pour les jeunes des quartiers et des activités dans les établissements scolaires. C'est un lieu d'espace et de rencontre. L'association s'inscrit dans les orientations du Contrat de Ville par ses actions d'accès à la culture, de promotion et la création cinématographique auprès de la population de la Duchère.

Je vous propose donc de poursuivre notre soutien à cette association en votant l'attribution d'une subvention de 63 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 3 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

L'association CinéDuchère existe depuis 1993 et c'est aujourd'hui une structure essentielle dans l'accès à la culture.

Association de cinéma d'art et d'essai, elle joue un rôle primordial dans l'accès à la culture de tous les publics. La première diffusion a été

programmée en 1996 et, depuis, les publics ont pu accéder à la fois aux films grand public et à un travail de qualité proposant des actions de proximité sur l'image et la diffusion d'œuvres.

CinéDuchère propose de longue date des actions menées vers les jeunes publics et les scolaires et propose des projets d'accès à la culture aux équipes éducatives qu'il nous faut souligner bien sûr et soutenir à long terme bien évidemment.

L'implantation de cette structure dans la vie culturelle lyonnaise démontre bien qu'il est possible d'associer qualité et proximité. Cette subvention s'inscrit dans ce sens et va permettre de poursuivre et développer le soutien à CinéDuchère, pour lui permettre d'amplifier sa présence et de développer les actions de proximité qu'elle propose, actions qui lient exigence de qualité de l'offre de service proposée à la préoccupation de parler, de s'adresser à un large public.

Lyon en Commun soutient le développement d'offres de service à vocation culturelle de proximité. Nous soutenons l'existence d'une offre culturelle alternative aux grands complexes qui excluent de fait, par leurs tarifs, une partie des Lyonnaises et des Lyonnais. Soutenir CinéDuchère est essentiel pour proposer l'accès à des biens communs que sont ces actions culturelles d'art et essai de proximité.

Nous voterons favorablement ce rapport, vous l'aurez compris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/562 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2021 dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes » - 1ère phase

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Madame Vidal, c'est à vous.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints,

Chers collègues,

Avec 112 551 étudiantes et étudiants recensés en 2018-2019, la Ville de Lyon compte 64 % des effectifs de la Métropole, qui en dénombrait sur la même période 175 550. Nous avons donc largement dépassé les 150 000 étudiants évoqués par monsieur Képénékian.

Chaque année, depuis 2008, ce sont 5 000 étudiantes et étudiants de plus qui s'installent dans la capitale rhodanienne.

À ce titre, Lyon peut sans conteste être reconnue comme une cité universitaire et la Ville de Lyon en tant que collectivité a toute légitimité à prendre sa part dans la construction de la vie universitaire du territoire lyonnais.

Depuis le début de la mandature, nous poursuivons donc les efforts visant à améliorer les conditions de vie étudiante, en renforçant la politique d'accueil des étudiantes et étudiants à Lyon.

Pour la Ville, il s'agit bien également de veiller à impliquer les étudiantes et les étudiants dans la vie de la cité, en les reconnaissant comme des acteurs incontournables de sa fabrique et de sa gestion, en les associant à la fabrique des politiques publiques, mais aussi en créant les conditions d'émergence de leurs propres projets. Autant d'initiatives qui peuvent participer au développement d'actions culturelles, interculturelles, d'accueil et d'hospitalité, favorisant l'ouverture, les connexions à l'international, mais aussi des initiatives contribuant à lutter contre la précarité en matière d'accès à l'information, de logement, d'alimentation, de soin, d'équipement, autant de démarches susceptibles de compléter l'action publique des collectivités.

Replacer ainsi au centre de l'attention des acteurs de la vie universitaire le projet de vie des étudiants, permettre à ces derniers d'en être les premiers concepteurs et acteurs, c'est là tout le sens d'une ville émancipatrice et c'est aussi le sens d'un dispositif Ville-Métropole, l'appel à projets en faveur des initiatives étudiantes (APIE), qui permet aux étudiantes et étudiants d'être soutenus dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'APIE fait normalement l'objet de deux sessions, au printemps et à l'automne. En raison du premier confinement, le choix a été fait lors du précédent mandat d'annuler la première session. Dans un souci de continuité, afin de ne pas priver les étudiantes et étudiants de ce dispositif d'accompagnement essentiel, nous avons décidé à notre arrivée de maintenir la session automnale du 1er septembre au 30 octobre 2020, en reportant le projet d'une révision du règlement auquel nous souhaiterions apporter quelques évolutions, des évolutions concernant les domaines dans le cadre desquels les actions étudiantes sont valorisées et soutenues. Le règlement de l'APIE pourrait évoluer dans le sens notamment d'un renforcement des logiques de coopération, de solidarité, d'engagement citoyen, de participation à la construction d'une société plus résiliente.

Dès 2020, les associations étudiantes lauréates, 8 subventionnées par la Ville de Lyon à hauteur de 7 129 euros et 9 par la Métropole, répondent déjà néanmoins à ces critères et nous en sommes très heureux.

J'ai également le plaisir de vous annoncer qu'en 2021, le dispositif APIE sera par ailleurs renforcé par un doublement du montant alloué, passant ainsi de 30 000 à 60 000 euros, une façon d'ores et déjà d'inciter les étudiantes et les étudiants à libérer leurs imaginaires et à formuler de nouveaux projets créateurs de liens, en vue du budget participatif notamment et de l'appel à projets citoyen que nous mettrons en œuvre à la Ville de Lyon en 2022.

Car, enfin, comme Monsieur le Maire l'a souligné en propos liminaires, plus que jamais, nous devons à nos jeunes des opportunités de se réaliser.

La délibération 562 relative à l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2021 dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes a recueilli un avis favorable en Commission culture, démocratie locale, politique de la ville, vie étudiante et je vous invite à voter pour son adoption.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Madame l'Adjointe,

L'aide aux associations étudiantes est essentielle et nous voterons bien sûr cette délibération. Mais, compte tenu de la gravité de la situation, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, dans votre première intervention, la situation très préoccupante que connaissent de nombreux étudiants et étudiantes au sein de notre ville doit être au cœur de nos préoccupations. Et je ne pouvais pas omettre de l'évoquer aujourd'hui.

Actuellement, l'heure ne peut plus être à l'émancipation, au partage et aux découvertes sociales, culturelles, comme devrait se vivre une vie étudiante. La crise Covid touche nos jeunes très durement, l'isolement, la rupture, le sentiment d'abandon est immense.

Lyon est une des principales villes étudiantes en France, comme l'a évoqué Georges Képénékian. Alors, je ne me risquerai pas à donner des chiffres. C'est une ville qui offre de nombreux cursus de formation, un important panel de professionnalisation pour nos jeunes générations. La jeunesse est l'avenir de notre ville, de notre métropole, de notre pays, ne l'oublions pas. Nous ne pouvons pas participer à ignorer cette situation.

Nous avons la responsabilité d'être réactifs, de contribuer collectivement à une réponse efficace et bienveillante.

Des étudiants et étudiantes, des jeunes en difficulté, ont basculé dans la précarité. Les réponses de droit commun sont à l'heure actuelle insuffisantes, comme nous le montre l'actualité. Ces jeunes femmes et ces jeunes hommes sont à un moment charnière de leur vie et cela les fragilise d'autant plus. La crise les isole dans l'obligation stricte des cours à distance à l'université, dans des conditions loin d'être optimales malgré le travail important réalisé par leurs professeurs et l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur pour s'adapter et tenter de garder le lien.

Nombre d'entre eux se sentent abandonnés. Nombre d'entre eux se retrouvent loin de leur famille et de leurs amis. Nombre d'entre eux connaissent des difficultés financières, parfois liées à la perte d'emploi qu'ils occupent en parallèle à leurs études, emplois impactés par la crise sanitaire. Nombre d'entre eux connaissent des difficultés scolaires que l'éloignement physique renforce. Nombre d'entre eux ne peuvent se nourrir correctement, payer leur loyer, leur transport, pour ceux dont le présentiel est encore possible.

Ces incertitudes, ces difficultés, cet isolement créent des situations insupportables. Les témoignages se multiplient, les actes de désespoir aussi, malheureusement.

En tant que ville étudiante reconnue et réputée, Lyon a le devoir, celui d'être à la hauteur des enjeux qui concernent nos jeunes citoyens. Entendons leur désarroi, entendons leurs craintes, l'impression qu'ils ont d'être ignorés.

La Ville de Lyon doit se mobiliser et participer en lien avec l'ensemble des acteurs, l'Université, l'État, la Métropole, les écoles bien sûr, la Région, le CROUS, etc., apporter des solutions, les plus rapides et efficaces possibles.

Alors, je sais, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, que ces questions vous préoccupent. À ce titre, interrogeons-nous sur les accompagnements encore possibles, suite à la création, par exemple, par les universités d'un centre de santé mentale pour les étudiants, un pôle commun à toutes les universités. La Ville peut associer ses compétences, soutenir par des subventions exceptionnelles, mais aussi contribuer à la communication directe aux jeunes et aux étudiants.

La Ville de Lyon peut aussi via son CCAS étant associé aux Maisons de la Métropole être relais auprès des jeunes sur leurs droits, contribuer à mieux faire connaître les nouvelles mesures gouvernementales prises, les repas à 1 euro maintenant accessibles à tous, mais aussi la mise en place des chèques psy, pour qu'ils puissent consulter gratuitement un psychologue en cas de besoin ou encore la possibilité pour chaque étudiant qui le souhaite de retourner un jour par semaine en présentiel dans son campus.

Alors, oui, des lignes téléphoniques d'écoute pour les étudiants en difficulté se mettent en place, des associations, et je les salue, se mobilisent pour les soutenir, mais c'est surtout par le maillage cohérent des réponses de l'État et des collectivités que les jeunes se sentiront soutenus et plus confiants pour construire leur avenir.

Monsieur le Maire, il est de notre devoir en tant qu'élus de la Ville de Lyon de venir en aide et d'être présents pour notre jeunesse, pour permettre à celles et à ceux qui seront les acteurs de notre ville de demain de surmonter cette période difficile, pour leur montrer que la solidarité existe et que les élus les écoutent, les considèrent et les soutiennent.

La santé et les conditions de vie de nos étudiants sont un enjeu majeur, un enjeu d'avenir, particulièrement à la veille de l'attente d'une annonce d'un probable nouveau confinement, qui risque de renforcer leurs difficultés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : (*début d'intervention inaudible faite hors micro*) s'est jeté par la fenêtre du cinquième étage de sa résidence universitaire.

Je suis certain que ce geste nous choque tous et nous interpelle.

Monsieur le Maire, au-delà de nos différences, je vous invite à soutenir nos étudiants. Je vous propose de travailler avec tous les groupes pour élaborer des propositions, pour soutenir cette vie étudiante qui est l'ADN de notre ville, dans une ville et une métropole de Lyon en tête des classements des villes étudiantes, une ville et une métropole pour le magazine L'Étudiant alors très attractives en matière d'emplois en 2019, mais aussi pour son offre culturelle. Un chiffre à l'appui : 30 700 étudiants supplémentaires sont venus grossir les rangs de nos universités et grandes écoles ces dix dernières années, ce qui représente une augmentation de 25 %, soit davantage qu'à Aix, Grenoble, Toulouse réunies. Lyon, ce sont presque 150 000 jeunes – cela a été rappelé – qui étudient.

Comme d'autres groupes, nous avons rencontré avec Yann Cucherat des associations étudiantes, dont Gaelis. Ils ont témoigné l'effet amplificateur de la crise actuelle, qui accentue les inégalités des étudiants. Aujourd'hui, nous tenons à rendre hommage à tous ces bénévoles, qui œuvrent pour une véritable solidarité. Je pense aussi à ceux qui organisent des maraudes à l'intention des jeunes et participent à la distribution de produits alimentaires et de produits hygiéniques.

Ces derniers vivent une vraie détresse, tout simplement parce qu'ils ne voient pas le bout du tunnel, les jours sont sans fin. On enchaîne les cours en visio sans dialoguer avec un enseignant ni même un camarade.

Monsieur le Maire, en lien avec les professionnels de santé, nous vous invitons à multiplier les lieux de rencontre avec les professionnels de santé et de soutien psychologique. Avec notre tissu associatif et lorsque cela sera à nouveau possible, nous vous proposons de créer les conditions pour favoriser les relations sociales et l'engagement associatif. Il est important de lutter contre ce sentiment d'isolement social.

Lorsque les cours reprendront, même en petits groupes, il est nécessaire de mettre notamment sur les quais et à la Manufacture des Tabacs des lieux de test du Covid. Sur le site de la Manufacture des Tabacs ou à proximité, il est nécessaire de créer également une épicerie sociale et solidaire, mais aussi un lieu pour la vie étudiante.

Madame l'Adjointe, les associations attendent un geste de votre part.

Monsieur le Maire, entendez que pour une grande partie de notre jeunesse, faire des études supérieures est un défi social. Or, aujourd'hui, il n'y a plus de petits boulots, plus de baby-sitting, par exemple, donc plus de revenus et plus de possibilités de payer son loyer. Nous vous proposons de mobiliser la Mission locale de Lyon, mais aussi de renforcer la Boussole des droits et informations jeunes Lyon. Nous avons un CRIJ à Lyon qui est exemplaire. Ils ont besoin d'un véritable accompagnement de votre part, pour, par exemple, un forum jobs d'été encore plus soutenu, mais également un renforcement, y compris dans nos quartiers, du dispositif Santé jeunes.

Les étudiants étrangers, au-delà de l'éloignement culturel et géographique, sont aussi totalement isolés scolairement et socialement. Un soutien spécifique est nécessaire.

La réussite scolaire et universitaire est encore plus aujourd'hui en période de crise tributaire des conditions de vie.

Monsieur le Maire, la vie étudiante a besoin de lieux de distribution alimentaire, d'aide psychologique, de permanence juridique. Monsieur le Maire, nous vous remercions par avance de mobiliser votre exécutif, mais aussi le Conseil municipal dans son intégralité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il faut bien aujourd'hui constater que les restrictions de circulation, le confinement et l'obligation faite aux Lyonnais de restreindre un grand nombre de leurs libertés pèsent aujourd'hui cruellement sur les étudiants. Le mal-être est psychologique, matériel et physique. La situation est très préoccupante.

De très nombreuses associations et syndicats étudiants font ce constat. Notre Président de groupe, en qualité de sénateur, et nous-mêmes avons reçu un certain nombre d'entre elles. Nous pensons que Lyon, ville étudiante s'il en est, doit être un exemple et un modèle en lançant des appels à projets qui s'adresseraient à toutes les associations sans sectarisme, pour que nous puissions les aider à accompagner les étudiants en situation difficile.

Au terme des contacts que nous avons noués avec ces associations, nous avons pu constater un foisonnement d'initiatives innovantes, portées

avec la générosité de celles et ceux qui s'engagent au service des autres.

Nous vous demandons très officiellement de nous associer à la réalisation de ces appels à projets.

Nous voterons en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération sur l'attribution de subventions aux associations étudiantes me donne l'opportunité de parler de ceux qui subissent de plein fouet la crise sanitaire et qui sont, à n'en pas douter, les grands oubliés des dispositifs gouvernementaux.

La crise sanitaire que nous traversons est longue, bien plus longue que nous l'avions imaginé lors de l'annonce du premier confinement. Qui d'ailleurs aurait pu imaginer à l'époque qu'il fallait qualifier ce confinement de premier ?

À l'aube d'un troisième confinement, force est de constater que la promesse du retour des jours heureux s'est bien éloignée. Je pense bien sûr aux 175 000 étudiants qui vivent sur le territoire de la Métropole et dont beaucoup ont été précipités dans la précarité par cette crise. Ils vivent aujourd'hui une situation dramatique, privés de cours, privés de relations sociales et bien souvent privés d'emploi. Il y a la fermeture des restaurants, qui employaient beaucoup d'étudiants, mais il y a aussi ces petits jobs, comme la garde d'enfants, qui ont disparu.

Selon l'Observatoire de la Vie étudiante, ce sont 6 étudiants sur 10 qui ont arrêté ou réduit leur activité rémunérée, provoquant ainsi une baisse de leurs revenus de 274 euros par mois. Résultat, ce sont près de 56 % des étudiants qui déclarent avoir rencontré des difficultés pour leurs courses alimentaires.

Alors, pour compenser ces difficultés financières, c'est la solidarité qui a joué. Les associations étudiantes se sont mobilisées aux côtés des structures d'aide alimentaire, comme la Banque alimentaire, les Restos du Cœur ou le Secours populaire, pour fournir des paniers alimentaires. La Ville de Lyon a tout de suite répondu présente en mettant à disposition des salles municipales et nos arrondissements ont été plus que réactifs pour accompagner les associations étudiantes, comme Gaelis, la Maison des Outremer ou encore le collectif de Solidarité étudiante de Lyon.

Mais aurions-nous pu faire autrement ? Car, bien qu'à l'automne, le gouvernement ait annoncé une aide financière ponctuelle pour les allocataires du RSA et de l'APL et les étudiants boursiers, la situation n'a pas évolué avec les 150 euros. De plus, cette aide manquait aussi une partie importante de cette cible, les jeunes les plus précaires, qui ne bénéficient ni du RSA ni de l'APL.

N'oublions pas non plus la situation des étudiants étrangers qui sont nombreux à venir étudier dans notre ville et qui, bien souvent, se trouvent coupés de tout lien social et sont inéligibles à la plupart des aides.

Je pense qu'à ce stade, il faut saluer l'engagement de la Métropole de Lyon concernant la création du revenu de solidarité jeunes et sa volonté d'accompagner nos jeunes dans notre Métropole pour faire face à cette crise sociale et économique.

À la situation sociale dramatique s'ajoute une situation psychologique d'extrême fragilité. En témoignent les récents actes de désespoir commis par deux étudiants lyonnais ces dernières semaines. Il nous faut ainsi renforcer l'accompagnement psychologique des jeunes qui, lorsqu'ils sont en souffrance, ne savent pas à qui s'adresser ou n'ont pas les moyens de le faire. Des outils comme le site Lyon Campus permettent de mieux diffuser l'information, notamment celle relative à l'accompagnement psychologique, mais des efforts restent encore à faire.

Alors, oui, il nous faut continuer d'agir. N'abandonnons pas notre jeunesse, la grande oubliée des plans d'urgence et des plans de relance.

Pour finir, je citerai, non pas un auteur célèbre trouvé en première ligne sur Internet, mais le plus jeune sénateur socialiste, Rémi Cardon, que vous pourrez retrouver dans un journal du soir, peut-être que monsieur Blanc a déjà pris connaissance de ses demandes. Il rappelle que l'exclusion des jeunes adultes du RSA, qui est le principal minimum social dans notre pays, n'est pas justifiable. Et même si nous n'en ferons pas l'Alpha et l'Oméga d'une politique jeunesse, l'ouverture du RSA pour les moins de 25 ans représente un filet de sécurité nécessaire au vu du contexte actuel.

Il est donc temps d'agir et de redonner des perspectives à notre jeunesse et la Ville de Lyon, par cette délibération, les accompagnera.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chères Lyonnaises, Lyonnais,

Mes chers collègues,

Ce rapport concernant l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes pour l'organisation de leurs projets et d'événements pour 2021, inclus dans l'appel à projets Initiatives étudiantes, est pour nous, élus de Lyon en Commun, l'occasion de rappeler toute la place qu'ont les étudiants et les jeunes en formation plus largement dans notre société.

Les récents tragiques événements nous rappellent une fois de plus que les plus fragiles d'une société sont les premières victimes lorsqu'une crise apparaît.

La crise sanitaire que nous connaissons depuis presque une année a mis la loupe sur toutes les difficultés que connaissent actuellement les étudiants. Les conséquences de la crise sont en effet dramatiques pour toute une classe d'âge qui aujourd'hui manifeste pour montrer qu'elle existe et revendiquer un droit à l'avenir.

La crise sanitaire nous rappelle ainsi collectivement toutes sensibilités politiques confondues à l'ordre.

Car, oui, nous ne pouvons pas fermer les yeux comme de trop nombreux l'ont fait précédemment sur l'état d'existence, les conditions de vie des jeunes et des étudiants aujourd'hui. Cette crise amplifie et met en exergue des difficultés déjà existantes dans le passé. Souvenez-vous de cet étudiant qui, pour alerter l'opinion publique, s'est immolé par le feu en novembre 2019 à Lyon.

Des mesures à l'époque avaient été prises, la mise en place d'une ligne vocale pour signaler son mal-être, pendant que des étudiants criaient leur peur d'un avenir incertain, leur rage d'absence d'avenir dans une société qui les laisse depuis trop longtemps sur le bord du chemin. Et depuis ?

N'oublions pas, ceux qui ont osé cette réponse avaient quelques mois plus tôt diminué les APL des plus fragiles. « 5 euros par mois, c'est pas énorme », comme l'ont affirmé plusieurs députés de la République en Marche.

Face à cette crise étudiante, Emmanuel Macron ne prend toujours pas conscience de la situation. Certaines mesures viennent enfin répondre à l'urgence. Les repas à 1 euro au restaurant universitaire du CROUS durant la crise, et après ? Le recrutement de psychologues universitaires et la reprise des cours en TD pour les étudiants de première année ne vont que partiellement répondre au mal-être durant cette crise. L'urgence était de répondre aux conséquences.

Il faut à présent s'attaquer aux causes, car mieux vaut prévenir que guérir. Audrey Hénoque le disait tout à l'heure et je l'indiquais également en Conseil d'arrondissement.

Non, nous ne pouvons pas accepter de laisser cette situation perdurer. Notre société doit s'interroger sur quelle place nous voulons donner à notre jeunesse, aux étudiants qui se forment, à tous les jeunes en formation ou en insertion sociale.

L'absence de statut social est très clairement une des principales causes de la peur en l'avenir des étudiants. La fin des jobs précaires durant la crise sanitaire les a littéralement jetés au bord du chemin d'une société déjà trop peu concernée par leur sort. Les augmentations sensibles des bourses depuis 20 ans n'ont fait que faire persister un système social à bout de souffle.

Oui, il nous faut prendre conscience qu'il existe une autre vision de l'existence des étudiants que celle des petits jobs précaires. Un seul chiffre

en ce sens : moins de 40 %, c'est le taux de réussite aux examens des étudiants salariés à temps plein.

Face au refus présidentiel d'élargir le RSA à tous les jeunes de moins de 25 ans, des collectivités comme la Métropole de Lyon réagissent à la hauteur de leurs moyens. Il faudra poursuivre ces efforts en évaluant au plus vite la possibilité d'ouverture du RSA également aux étudiants.

Le refus présidentiel d'apporter des réponses aux étudiants est d'un cynisme éblouissant. Pire, Emmanuel Macron pourrait tendre vers un développement des prêts aux étudiants pour répondre à leurs revendications. Prendre pour exemple le système américain, il fallait oser ! Offrir la détresse des étudiants aux banques, voilà la réponse du gouvernement En Marche.

Soyons persuadés que seule une véritable prise de conscience sur la nécessité de changer totalement le statut des étudiants pourra à long terme améliorer significativement leurs conditions d'études et d'existence. Le développement à tous les jeunes et le soutien de dispositifs d'insertion, tels que la garantie jeunes, sont à envisager au niveau national.

Pour terminer, plusieurs pistes locales existent :

- Développer le soutien aux structures venant en aide psychologique aux étudiants touchés par le mal-être. La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon le font avec plusieurs dispositifs ;
- Poursuivre les permanences d'accueil d'écoute psychologique, proposées et mises en place par exemple à la Mairie du 1er arrondissement par David Souvestre, notre cher collègue ;
- Soutenir le développement de l'aide alimentaire durant la crise par des subventions et des lieux de stockage ;
- Prendre en charge les étudiants à la rue ;
- Être proactif en identifiant et en mettant à disposition du foncier pour permettre au CROUS de construire des logements étudiants ;
- Soutenir la gratuité des transports pour tous les étudiants, en commençant au plus vite par les étudiants boursiers et les étudiants étrangers ;
- Mettre en place des bureaux information jeunesse municipaux permettra de répondre aux besoins d'un public scolaire (collégiens, lycéens, étudiants) pour les accompagner dans leurs projets et leur insertion sociale. Certaines villes de la Métropole le font déjà ;
- Enfin, nous devons soutenir l'organisation d'Assises de la Jeunesse que la Ville de Lyon et la Métropole pourraient coorganiser pour entendre celles et ceux que nous n'entendons souvent que trop tardivement.

Je souhaite terminer en exprimant le total soutien des élus Lyon en Commun aux étudiants et à tous les jeunes qui se mobilisent et prennent leur avenir en main. Il est de notre responsabilité de faire écho à leurs revendications et de les traduire dans notre action publique.

Merci à toutes et tous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Drioli.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Dubot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention s'inscrit dans la droite ligne de celle de mes deux collègues de la majorité. Cette délibération fait plaisir à lire et le groupe les Écologistes la votera des deux mains.

La Ville de Lyon s'engage aux côtés des étudiants et étudiantes dans leurs projets d'éducation à la citoyenneté, de programmation culturelle ou encore de solidarité. Une petite dose d'espoir au milieu de perspectives de plus en plus moroses. Les étudiants et étudiantes nous rappellent chaque jour à quel point les effets de la crise sont particulièrement difficiles à vivre pour eux. Imaginons-nous coincés quotidiennement dans 9 mètres carrés, sans cours en présentiel, sans travail collectif, sans loisirs et sans possibilité de rendre visite à la famille ou à des amis.

S'il est coutume de dire qu'une société se juge à la manière dont elle traite ses aînés, la manière dont elle traite la jeunesse est aussi révélatrice. La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon prennent leur part à la réponse, monsieur Drioli l'a rappelé, par une aide à l'acquisition de matériel informatique, par une aide à diverses associations qui assurent les distributions alimentaires, par le financement d'un dispositif d'écoute psychologique.

Aujourd'hui, avec cette délibération, par ce soutien financier à différentes initiatives étudiantes et demain plus encore, car Madame l'Adjointe l'a annoncé, un groupe de travail va être créé associant les arrondissements et, j'en suis sûre, la connaissant, l'opposition pour répondre aux quelques interventions précédentes, et ainsi proposer de nouvelles mesures en faveur des étudiants et des étudiantes.

Mais si le gouvernement ne fait pas de la lutte contre la précarité des jeunes une priorité absolue, cela ne suffira pas. Entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des jeunes est passé de 8 % à 13 %. Pour les personnes seules, qui ne vivent pas chez leurs parents et ne sont pas en couple, le chiffre augmente encore avec 22 % de jeunes sous le seuil de pauvreté.

Depuis des années, de nombreuses pistes pour sortir les jeunes de la précarité ont été étudiées. En vain. Aujourd'hui, le débat est à nouveau ouvert autour de la proposition de loi sur l'ouverture du RSA aux jeunes de moins de 25 ans. Une belle opportunité de considérer les jeunes comme des adultes en tant que tels et de leur ouvrir le droit à la solidarité.

L'actualité nous le démontre encore, personne ne peut maîtriser les aléas de la vie et encore moins l'évolution du marché du travail. L'État a le devoir de tendre un filet de sécurité en cas de coup dur pour une égalité de tous face aux menaces.

Je sais, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, que vous êtes aux côtés des différentes organisations jeunesse qui portent ce débat sur la scène nationale. Je connais aussi les convictions de Bruno Bernard en la matière et l'engagement financier proposé par la Métropole de Lyon à hauteur de 10 millions d'euros, qui est à saluer.

Je voudrais par cette intervention louer la force et la résilience des collectifs qui agissent avec et auprès des étudiants. Dans le 7e arrondissement, nous avons accueilli deux initiatives dans nos équipements transférés, la Maison des Outremer à la Maison Ravier et le Collectif Solidarité étudiante à la Maison de la Guillotière, et merci à Madame Runel de l'avoir rappelé. Ce dernier collectif a aidé entre mars et juin 1 426 étudiants, enregistré 1 878 commandes et livré 1 455 colis. Ce sont les chiffres du printemps, ceux de cet hiver ne sont pas encore connus, car les actions sont encore en cours, mais ils seront à coup sûr aussi éloquentes.

Après la précarité alimentaire, le collectif s'est attaqué à l'isolement des étudiants et a lancé un système de parrainage pour que des familles bienveillantes se portent volontaires et accompagnent un jeune isolé dans son quotidien. Là encore, les chiffres sont parlants. L'association a lancé le dispositif auprès de 200 jeunes, 160 se sont portés volontaires dans les 24 heures pour être mis en lien avec une famille.

Les besoins sont là, un énième numéro vert ne suffira pas. Merci donc à la Ville de Lyon de contribuer à son échelle au soutien à la jeunesse et notamment aux étudiants.

Outre le souhait que le gouvernement se réveille sur la question, nous ne pouvons que souhaiter aux associations Lézartgaco, Engagé.e.s & Déterminé.e.s, Phénomène et Enactus que la situation sanitaire s'améliore et que leurs beaux projets puissent définitivement voir le jour en 2021.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Dubot.

Madame Vidal.

Mme VIDAL Chloé, rapporteuse : Merci. Merci beaucoup pour vos interventions.

Au niveau national, on estime en effet à un tiers les étudiantes et étudiants en deçà du seuil de pauvreté, soit 600 euros par mois, l'équivalent d'un demi-revenu médian, et au niveau local à 5 % le nombre d'étudiantes et d'étudiants en grande précarité. Des chiffres estimatifs du Rectorat qui reconnaît toute la difficulté d'ailleurs à recenser le nombre réel d'étudiantes et d'étudiants en difficulté.

Aux étudiants internationaux ou en rupture familiale qui sont les plus concernés, il faut ajouter les étudiants qui ne bénéficient pas de bourse sur critères sociaux, mais qui rencontrent de grandes difficultés.

La situation de grande vulnérabilité que connaissent de trop nombreux étudiantes et étudiants est plus que préoccupante et nombre d'entre vous se sont rapprochés de moi, particulièrement inquiets par ce contexte alarmant et, pour certains d'entre vous, directement sollicités par ces derniers pour demander un soutien par une lettre que vous m'avez fait parvenir.

La précarité et l'isolement dont souffrent de trop nombreux étudiantes et étudiants, encore une fois, aujourd'hui, ne sont pas des problèmes nouveaux, de même que la souffrance psychosociale qui en résulte et qui peut conduire à des gestes dramatiques.

Selon l'Observatoire des Inégalités notamment, le taux de pauvreté des 18-29 ans aurait déjà progressé de plus de 50 % en l'espace de moins

de 20 ans, entre 2002 et 2018. La crise sanitaire n'a fait que révéler et exacerber la dure réalité de cette situation.

La Conférence des Présidents d'Universités a fait état d'une hausse des demandes d'aide d'urgence suite au premier confinement. L'Observatoire national pour la Vie étudiante qui rend compte dans son rapport du fait que 33 % des étudiantes et étudiants interrogés déclarent avoir rencontré des difficultés financières pendant le confinement, dont 16,8 davantage qu'en temps normal, près de 19 % déclarent avoir dû se restreindre dans l'achat de produits de première nécessité.

Enfin, l'étude réalisée par le Centre national de ressources et de résilience auprès des universités françaises sur les facteurs de souffrance psychologique pendant le premier confinement a fait apparaître que 27,5 % des étudiantes et étudiants ayant participé à l'enquête déclarent un haut niveau d'anxiété, 24,7 un stress intense, 22,4 une détresse importante, 16,1 une dépression sévère et 11,4 des idées suicidaires. Ces chiffres sont trop importants.

La sortie de crise, si tant est que l'on puisse la considérer ainsi, ne mettrait pas non plus spontanément un terme à ces problèmes. Nous sommes d'accord sur le constat, nous ne pouvons laisser cette situation empirer.

Avec la Métropole de Lyon, avec qui, je vous le rappelle, nous avons en partage le service Université et Vie étudiante, nous nous y employons activement.

Nous appelons par ailleurs à une mobilisation renforcée des partenaires pour optimiser et développer des mesures d'accompagnement plus inclusives et pérennes et pour favoriser le retour à une activité des campus universitaires dans les meilleures conditions sanitaires.

Je vous renvoie au communiqué de presse commun que nous avons rédigé le 14 janvier dernier.

Plus d'inclusivité, simplement je le souligne, car un certain nombre de dispositifs de soutien psychologique et matériel existent déjà, mais certaines étudiantes et certains étudiants n'intègrent pas encore les catégories de bénéficiaires établies. J'évoquais précédemment les étudiants non boursiers et en grande difficulté ou encore les étudiantes et étudiants internationaux.

Alors, oui, des dispositifs existent pour faire face à la détresse des étudiantes et des étudiants. Vous l'avez souligné, la Ville et la Métropole de Lyon se sont fortement engagées dans les différents dispositifs, notamment de soutien psychologique, portés par les acteurs de terrain. La Métropole a par exemple créé avec l'Institut régional Jean Bergeret un dispositif d'écoute et de soutien gratuit qui propose des entretiens avec des psychologues en ligne ou par téléphone et une subvention complémentaire de 90 000 euros a été votée en début de semaine lors du dernier Conseil métropolitain en direction de l'Institut régional Jean Bergeret à cette fin.

La Métropole et la Ville sont également aux côtés de leurs partenaires afin de valoriser les initiatives Nightline de l'Université de Lyon à Apsytude du CROUS, ainsi que LIVE (Ligne Info Viatier Écoute), une plateforme d'écoute et d'accompagnement lancée fin mars 2020 qui assure information et orientation dans le domaine de la santé mentale.

La Ville de Lyon a par ailleurs mis en place des lieux d'écoute et de prise en charge des habitantes et habitants en souffrance psychique, qui ne sont pas ciblés sur les étudiants, mais qui leur sont ouverts, dans les 5e, 7e et 8e arrondissements, au sein des centres sociaux de Champvert, Gerland et Langlet-Santay.

Tout au long de l'année 2020, la Métropole de Lyon a également aidé à hauteur de 200 000 euros les associations de distribution alimentaire, Restos du Cœur, Secours catholique, Banque alimentaire, Secours catholique, Croix-Rouge. Elle a mis à disposition de la Fédération d'associations étudiantes Gaelis la Halle Debourg.

À la Ville de Lyon, avec Gautier Chapuis, conseiller délégué à l'alimentation locale et à la sécurité alimentaire, Sandrine Runel, qui s'est exprimée, Adjointe aux solidarités et à l'inclusion sociale, nous travaillons aussi à une réponse collective aux besoins des différentes associations qui apportent une aide alimentaire aux étudiantes et étudiants en difficulté sur le territoire lyonnais à la recherche d'espaces de stockage ou de sites extérieurs pour la distribution. Vous avez mentionné tout à l'heure la Maison Ravier, la Maison de la Guillotière et le Pavillon nord, qui ont été mis à disposition dans le 7e arrondissement, merci, Madame la Maire.

Des associations qui sont aussi à la recherche de denrées alimentaires ou encore de vaisselle. Cette réponse permettrait notamment leur bonne coordination pour un approvisionnement en produits de bonne qualité par le biais d'un réseau de producteurs locaux et bio.

Enfin, par le biais de l'APIE, que j'évoquais, nous soutenons aussi avec la Métropole cette année l'action de l'association VRAC (Vers un réseau d'achat en commun), déjà accueillie à la Maison des étudiants, qui développe des groupements d'achat sur les campus étudiants en proposant des produits de qualité, biologiques, locaux, écologiques, à des prix raisonnables.

L'ensemble de ces actions vient apporter un complément aujourd'hui essentiel au dispositif d'urgence mis en œuvre par le CROUS, vous l'avez évoqué, 2 repas à 1 euro, pour toutes les étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, la Métropole a voté une subvention d'un montant de 500 000 euros pour venir en aide aux étudiantes et étudiants de tous les établissements du territoire, pour lutter contre l'isolement numérique et permettre la continuité pédagogique.

La Métropole poursuit aussi une aide à la mobilité des étudiantes et étudiants pour financer l'achat de vélos.

Le site Lyon Campus, Madame Runel, vous l'avez rappelé, relaie largement ces dispositifs d'aide psychologique et sociale et matérielle, ainsi que l'ensemble des aides financières d'urgence du CROUS ou encore l'aide étatique exceptionnelle.

Des dispositifs auxquels je me permets d'ajouter la distribution de masques dans les universités, qui a été assurée par la Ville de Lyon.

Et pour répondre à monsieur Lévy, une opération de dépistage ciblée en direction des étudiants est en cours en partenariat avec le CROUS. Elle sera ouverte à toutes les étudiantes et les étudiants sur simple présentation de leur carte d'étudiant. Le premier jour de dépistage aura lieu le 8 février prochain, de 9 heures à 17 heures, pour information complète, au service de santé universitaire de la Doua à Villeurbanne et nous sommes encore dans l'attente des dates pour les prochains dépistages dans les résidences CROUS. Évidemment, ces dates feront l'objet d'une campagne de communication organisée par la Ville ainsi que les autres municipalités de la Métropole, les universités et le CROUS bien entendu.

Bien conscients que ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés, Jean-Michel Longueval, Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche à la Métropole de Lyon, Lucie Vacher, Vice-Présidente en charge de la jeunesse, et moi-même participons à un groupe de travail du Rectorat qui réunit l'ensemble des parties prenantes de la vie étudiante (Recteur, Préfet, Présidentes et Présidents d'universités, Présidentes et Présidents d'associations étudiantes, de syndicats étudiants, d'associations, d'ONG actives).

Notre objectif est de développer de nouveaux dispositifs et de lutter contre le non-recours, des réflexions et des plans d'action qui viennent alimenter des dispositifs de nos collectivités respectives.

Nous avons évoqué la mise en place d'un revenu social jeunes pour les 18-25 ans, un dispositif qui pourrait à terme cibler aussi les étudiantes et les étudiants, des interventions pour promouvoir les stages étudiants au niveau du monde économique, le développement et l'amplification du dispositif Commerces amis des étudiants (une convention est passée actuellement avec 55 commerces du 7e arrondissement de Lyon), donc une démarche expérimentale que nous souhaitons élargir, qui propose des tarifs préférentiels aux étudiantes et aux étudiants. Nous souhaitons augmenter le nombre de commerces partenaires et certainement déployer ce dispositif à l'échelle d'autres arrondissements. La réflexion est aussi en cours sur un guichet unique, vous l'évoquiez également dans vos interventions, en réflexion notamment avec le CROUS.

Nous devons faire avec tous les partenaires et nous ne pouvons plus tolérer des actes, tels que celui de la coupure des financements de la Maison des adolescents et du CRIJ par la Région.

Comme le disait Gaston Berger, un philosophe qui m'est cher, nous ne pouvons plus rien faire qu'ensemble.

Un travail est déjà en cours aussi au sein du service Université et Vie étudiante pour faciliter les démarches des Mairies d'arrondissement, directement sollicitées par des étudiants en détresse.

J'ai pour ma part, Fanny Dubot l'a rappelé, invité les Adjointes et Adjoints de l'exécutif de la Ville, l'ensemble des Adjointes et Adjoints des arrondissements délégués à la vie étudiante, ainsi que les Maires d'arrondissement qui le souhaitent, à rejoindre le groupe de travail que je souhaite mettre en place à la Ville de Lyon pour travailler ensemble donc au renforcement et à la création de nouvelles mesures d'accompagnement des étudiantes et étudiants. Je remercie d'ores et déjà celles et ceux qui m'ont fait part de leur intérêt pour ce groupe de travail.

Cette démarche va s'articuler avec celle de la Métropole, qui mettra aussi bientôt en place à côté d'un groupe de travail réunissant les représentants des différents groupes politiques un groupe de travail réunissant les Adjoints en charge de la vie étudiante des différentes communes de la Métropole.

Pour finir, je vous informe que le prochain atelier, donc le troisième atelier du Conseil consultatif lyonnais Covid, que je pilote avec Céline de

Laurens, Adjointe à la santé, devrait aborder le sujet essentiel de la précarité et notamment, bien sûr, de la précarité étudiante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Vidal.

Monsieur Lévy, j'ai vu votre main levée. C'est à vous.

M. LÉVY Charles-Franck : Très brièvement, Monsieur le Maire.

Puisque Madame Vidal, vous nous donnez cette citation, on ne peut plus rien faire qu'ensemble, nous vous conjurons de bien vouloir travailler ensemble. Vous avez énoncé un certain nombre d'actions, qui sont particulièrement intéressantes et nous vous invitons à ne pas être spectatrice de la situation, mais bien actrice. Pour cette raison, nous avons émis un certain nombre de propositions. Vous avez donné toute une liste d'actions menées par d'autres. Nous souhaitons justement pouvoir travailler ensemble pour effectuer un suivi de toutes ces actions, en tout cas de toutes les déclarations d'intention, de manière à savoir comment elles se concrétisent réellement. Puisque nous sommes condamnés à travailler et à vivre ensemble, comme vous l'avez dit dans votre citation, nous vous invitons à nous réunir rapidement.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/572 - Création du Conseil consultatif lyonnais Covid

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Madame Vidal, c'est de nouveau à vous pour le rapport suivant.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci.

À quoi servent les citoyennes et les citoyens face à la crise de la Covid-19 ? À travers cette question, Ilaria Casillo, Vice-Présidente de la Commission nationale du débat public, nous interpellait le 30 avril 2020 sur l'absence de débat démocratique dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dix jours plus tôt, le Conseil scientifique Covid-19 placé auprès du gouvernement estimait dans son avis qu'il était, je cite, « essentiel que la société civile soit associée à cette démarche et à sa mise en œuvre avec la création d'un comité de liaison sociétal ».

Dès lors, le Conseil scientifique n'a eu de cesse de mettre en exergue cet enjeu de démocratie sanitaire, sans néanmoins parvenir à se faire entendre par le gouvernement.

Cet appel à la mise en place d'une instance consultative permettant de commencer à penser à d'autres modalités de vivre avec la Covid sur le long terme, cet appel relayé tant par la société civile, les citoyens tirés au sort à la Convention citoyenne pour le climat, par exemple, que par certains acteurs publics, élus, associations et syndicats signataires de l'appel « Nous, les premiers », notamment, cet appel a finalement trouvé un écho à l'échelle locale à l'initiative de quelques municipalités soucieuses de pallier le déficit démocratique d'une gestion de crise trop verticale.

La Ville de Lyon a ainsi été l'une des premières à mettre en place un Conseil consultatif Covid.

La crise constitue une opportunité pour renouveler nos pratiques de démocratie locale en créant une discontinuité dans la manière de décider en régime d'urgence.

Face à une défiance démocratique généralisée, l'urgence est aussi celle d'un saut qualitatif de nos pratiques démocratiques, d'une transition démocratique, condition sine qua non pour une transition écologique.

Comme le rappelle le philosophe et sociologue Bruno Latour, la crise sanitaire est enchâssée dans ce qui n'est pas une crise, toujours passagère, mais une mutation écologique, durable et irréversible.

Si nous avons une bonne chance de sortir de la première, nous n'avons aucune chance de sortir de la seconde. Les deux situations ne sont pas à la même échelle, mais il est très éclairant de les articuler l'une sur l'autre. En tout cas, ce serait dommage de ne pas se servir de la crise sanitaire pour découvrir d'autres moyens d'entrer dans la mutation écologique, autrement qu'à l'aveugle.

Comme il est souvent rappelé, en effet, nous ne vivons pas une pandémie, nous vivons en pandémie. Nous ne reviendrons pas au monde d'avant, il faut s'attacher à penser le monde d'après qui s'esquisse dès aujourd'hui. Et il ne s'agit non pas alors seulement de faire de la politique autrement, mais bien de faire de la politique autrement dans un monde lui-même différent.

Comment y parvenir ? En commençant sans doute par changer de posture. Afin de lutter contre la dégradation de la relation entre représentantes, représentants et représentés, qui met à mal la démocratie représentative, les élus ont tout intérêt à se mettre à l'écoute des habitantes et des habitants.

En d'autres termes, l'urgence de la crise sanitaire ne doit pas nous laisser considérer les habitantes et les habitants comme de simples récepteurs de politiques ou de consignes à respecter. Non seulement elles et ils ont droit à l'information, mais elles et ils sont également porteurs et porteuses d'une expertise d'usage essentielle pour adapter les mesures édictées.

L'enjeu est non seulement celui d'une éthique en politique, reconnaître les multiples régimes d'expertise qui existent et éviter toute dérive technocratique, mais l'enjeu est aussi celui d'une efficacité en politique.

Inclure les habitantes et les habitants dans l'élaboration des dispositifs ou des politiques publiques est un facteur de réussite pour d'une part une gestion efficace des risques et d'autre part la construction d'un modèle de société résiliente, souhaitable et partagée.

C'est en ce sens qu'avec la création d'un Conseil consultatif lyonnais Covid, nous avons fait le choix d'expérimenter un dispositif d'écoute des habitantes et habitants, une instance consultative exclusivement composée de citoyennes et citoyens, 180 habitantes et habitants et 120 représentantes et représentants d'acteurs locaux, toutes et tous invités à donner leur avis sur les mesures mises en œuvre par la Ville pour vivre avec la Covid-19 et contribuer ainsi à leur amélioration.

Depuis le 12 décembre 2020 et pour une durée de six mois, par le biais d'enquêtes en ligne et d'ateliers mensuels en présentiel, le Conseil consultatif lyonnais Covid travaille ainsi d'une part sur le court terme, à gérer l'urgence, d'autre part sur le moyen terme, à anticiper les actions nécessaires ou souhaitées pour la sortie de crise, enfin sur le long terme, selon une approche proprement prospective, à se préparer aux changements à venir et à provoquer les changements nécessaires pour vivre dans la durée avec la Covid-19, l'idée étant bien d'augmenter la capacité de résilience de la Ville de Lyon.

La création de ce Conseil, que je copilote avec Céline de Laurens, Adjointe à la santé, s'inscrit donc dans nos efforts pour mettre en œuvre des pratiques d'expérimentations démocratiques et des processus d'institutionnalisation qui visent la transformation et le renouvellement de la démocratie locale dans notre société urbaine vulnérable.

La délibération présentée aujourd'hui porte sur la création de ce Conseil consultatif lyonnais Covid. Elle en détaille la méthodologie en termes d'organisation et de fonctionnement.

À ce jour, deux enquêtes ont été réalisées et deux ateliers ont eu lieu, le 12 décembre 2020 et le 23 janvier dernier.

Le premier avis portait sur l'amélioration de l'action de la Ville en matière d'une part de communication et de message de prévention pendant la période des fêtes de Noël et après et d'autre part, en matière d'accompagnement, favoriser l'isolement des cas positifs et cas contacts.

Après avoir été présenté dès l'issue de l'atelier au Maire, aux élus pilotes, ainsi qu'aux Présidents des groupes politiques ayant répondu à notre invitation, cet avis a fait l'objet d'une présentation et instruction en cellule de gestion de crise, d'une publication sur le site de la Ville, d'une transmission aux commissions Démocratie locale et santé. L'avis a directement impacté les mesures prises par la Ville pendant les fêtes de fin d'année, par exemple, par la mise en place de médiateurs au centre de dépistage de Gerland, répondant notamment à l'enjeu de dialogue

soulevé pendant l'atelier.

Le deuxième avis reposant sur l'identification des impacts à différents horizons temporels d'une situation de parenthèse culturelle porte quant à lui sur les propositions pour accompagner les lieux culturels afin de réenclencher les échanges culturels à court et moyen terme, ainsi que pour encourager une pratique collective au moment de la réouverture des lieux publics à plus long terme.

Restitué en présence de madame Nathalie Perrin-Gilbert, Adjointe à la culture, des élus pilotes de la démarche également, l'avis a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, présenté ce matin en cellule de crise et publié sur le site de la Ville.

Les résultats des enquêtes sont également accessibles en ligne, l'enquête initiale ayant permis la panélisation et la seconde enquête dédiée à la question de la vaccination et de l'accès aux soins.

Bien entendu, en plus des avis et résultats des enquêtes, des retours sur la prise en compte de l'ensemble des contributions seront systématiquement adressés aux membres du Conseil consultatif lyonnais Covid.

Le prochain atelier qui se tiendra le 27 février prochain est déjà en cours de préparation. Il sera consacré, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, au sujet de la précarité dans le contexte de la crise sanitaire.

Présentée pour avis en Commission démocratie locale et pour information en Commission santé, la délibération 572 a recueilli un avis favorable et je vous invite à voter son adoption.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Vidal.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, ce devait être monsieur Képénékian qui intervenait, mais ce sera madame Gaillout. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui, plus d'un mois après sa mise en place, une délibération portant sur la création du Conseil consultatif lyonnais Covid-19.

Si nous ne pouvons qu'approuver l'implication de nos concitoyens dans la lutte contre cette pandémie qui nous frappe, implication qui peut faciliter la mise en place et le partage des actions et de bonnes pratiques nécessaires à son endiguement, nous sommes cependant dubitatifs quant aux méthodes employées et outils choisis.

Il nous apparaît en effet problématique que la lutte contre la Covid-19 étant l'affaire de tous, nous n'ayons pas été associés à sa création, à sa présentation et que nous n'ayons pas pu en informer nos concitoyens ni répondre à leurs questions sur le sujet. Il s'agit là d'un réel problème de démocratie.

Vous vous êtes justifiés en Commission en nous expliquant que, dans l'urgence de la situation, vous n'aviez pas eu le temps de respecter les procédures réglementaires, d'où la délibération présentée seulement lors de ce Conseil municipal.

Cette explication ne nous satisfait pas, entre votre prise de fonctions et le mois de décembre, date de notre dernier Conseil municipal, il nous semble que suffisamment de temps était à votre disposition pour nous concerter, nous associer au projet et nous présenter ce rapport dans la bonne et due forme.

Concernant ses modalités et ses objectifs, nous sommes un peu circonspects. La pandémie évolue et chaque semaine apporte son lot de nouvelles données à intégrer pour lutter efficacement. Votre système nous apparaît dès lors quelque peu rigide pour pouvoir s'y adapter et sa deadline déjà annoncée de six mois quelque peu prématurée. Ne devriez-vous pas lui permettre de se réunir davantage et d'être plus flexible pour répondre à l'actualité ?

Nous nous interrogeons également sur la manière dont vous avez mis de côté des élus, à la fois pour le processus de création, mais aussi dans le processus d'accompagnement de ce travail, comme si une présence des élus, quelle qu'elle soit, empêcherait les citoyens de s'exprimer. Cette démarche nous inquiète quant à l'image de l' élu qu'elle véhicule. Nous pensons pour notre part que la solution à la crise démocratique que nous connaissons passe par un rapprochement des citoyens et de leurs élus, non dans leur séparation au sein des instances de discussion.

Nous vous rappelons enfin notre proposition d'intégrer des citoyens, les acteurs de la lutte contre la Covid-19 et de la santé dans une instance dédiée, une véritable agence municipale de santé, agence municipale de santé qui permettrait de coordonner et de rendre plus efficaces les dispositifs et les recommandations, une agence municipale de santé qui s'inscrit sur le long terme au service de la santé de toutes les Lyonnaises et les Lyonnais, une agence municipale de santé sur laquelle vous ne nous avez pas répondu et qui nous apparaît plus que jamais d'actualité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Juste une explication de vote au sujet de cette délibération, sur laquelle nous sommes intervenus à plusieurs reprises, ici dans cette assemblée ou au sein des différents Conseils d'arrondissement.

La manière dont ce rapport nous est soumis ne nous semble pas faire preuve d'une grande transparence démocratique et, dans ces conditions, tant que la clarté sur ce dispositif n'est pas faite, nous préférons tout simplement ne pas prendre part au vote.

Nous ne sommes pas contre l'initiative de constituer d'autres instances de démocratie participative, bien au contraire, nous l'approuvons, mais l'ordre dans lequel vous avez organisé la constitution de ce Conseil ne nous convient nullement.

Inutile de rappeler que vous avez déjà réuni ce Conseil début décembre et encore samedi dernier, vraisemblablement, je l'ai appris dans la presse, avant même de l'avoir fait voter dans cette instance censée représenter les Lyonnais.

Nous avons également à plusieurs reprises demandé une plus grande transparence sur l'échantillon représentatif de citoyens associés à ce travail, afin de mieux identifier ceux qui nous représenteront. J'allais vous demander une énième fois depuis novembre dernier que vous m'indiquiez qui étaient les personnes identifiées parmi ces 180 citoyens et qui représentait le panel de ces 120 acteurs locaux, retenus pour participer à ces réflexions et, surprise, j'ai découvert ce matin dans mes mails la liste que votre Adjointe m'a adressée hier. Si c'était une manœuvre, on la qualifierait de bien exécutée.

Nous regrettons donc la manière, une fois de plus, de ne pas être associés à ces démarches. C'est la raison pour laquelle, tant que la lumière ne sera pas totalement faite sur ce dispositif, nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Blanc, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme BLANC Françoise : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous vous l'avons dit nous vous le répétons, cette façon de procéder est antidémocratique et irrespectueuse du Conseil municipal. C'est un fait.

Revenons sur la genèse de ce Comité consultatif. C'est donc lors d'une conférence de presse fin novembre que vous le lancez. Pour ne pas passer par la case Conseil municipal, vous prétextez l'urgence de sa mise en place et les recommandations du Conseil scientifique dans son avis du 26 octobre 2020 de créer un comité de liaison citoyen. Mais, Monsieur le Maire, le Conseil scientifique n'a pas attendu le 26 octobre pour exprimer ce souhait. Il l'avait déjà fait dans son avis du 20 avril, celui du 20 juin, puis du 27 juillet et du 3 septembre. Ce n'est donc qu'au bout de cinq fois que vous avez la révélation de la mise en place de ce Comité !

Depuis votre installation, nous avons eu quatre Conseils municipaux, 30 juillet, 28 septembre, 19 novembre et 17 décembre, qui, compte tenu de l'antériorité des recommandations du Conseil scientifique sur le sujet, que je viens d'évoquer, auraient chacun largement pu permettre l'examen d'une telle délibération.

Notre Président de groupe, par ailleurs, Étienne Blanc, vous l'a rappelé le 17 décembre. La procédure d'urgence existe pour inscrire une délibération supplémentaire à un Conseil municipal. Vous pouviez même convoquer un Conseil municipal avec ce seul point à l'ordre du jour, comme vous allez le faire le 22 février prochain pour le Pacte de Cohérence métropolitain.

Mais non, à l'instar du gouvernement qui crée des comités pour bistourner le Parlement, vous préférez contourner la représentation démocratique qu'est notre Conseil pour mettre en place un Comité consultatif qui, si vous le faites relever de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales pour sa création, semble plus relever pour son exercice d'un exercice de communication avec deux sociétés mandatées pour, l'une en piloter le recrutement des membres, et pour l'autre, animer et ceci pour un coût annoncé de 56 000 euros hors taxes.

Avec quelques bizarreries, notamment dans le recrutement par exemple. Prenons le 9^e arrondissement, les points d'enquête de Valmy et de Gorges de Loup, deux quartiers assez proches, semble-t-il, mais nous ne sommes pas certains que les habitants des quartiers de Champvert, de l'Industrie, de Saint-Rambert ou de la Duchère aient été approchés. Même chose dans le 2^e avec aucun point d'enquête sur Sainte-Blandine et la Confluence.

Pourquoi prendre deux points d'enquête par arrondissement, et ce, quelle que soit la superficie de ce même arrondissement quand on sait que l'un peut aller de 151 hectares à 975 hectares pour le second, ce qui est le cas du 7^e ?

Vous voyez, ces éléments auraient pu faire l'objet d'un débat en amont en Commission thématique ou en Conseil municipal plus tôt, puisque nous n'avons pas eu la charge de voir la rapporteure, je ne sais pas si on doit dire la rapporteuse d'ailleurs, de cette délibération venir nous la présenter dans les deux Commissions où ce dossier a été examiné.

Je rappellerai juste que c'était une de nos demandes lors de la discussion sur le règlement intérieur de notre Conseil d'inscrire l'obligation pour un élu qui souhaite rapporter une délibération d'être présent à la Commission thématique saisie sur le fond comme c'est d'ailleurs le cas de l'autre côté du Rhône, à la Métropole.

En même temps, c'est très révélateur de la considération accordée à la représentation électorale.

Ensuite, poursuivant sur votre lancée de négation du Conseil municipal, vous avez organisé deux réunions de ce Conseil pas encore créé, une le 12 décembre où vous sentant peut-être quelque peu fautif vous aviez convié les Présidents de groupe politique quatre jours avant et une seconde réunion samedi dernier sur le thème de la culture, dont nous avons appris l'existence au détour d'une interview de votre 7^e Adjointe. Sachant que lorsque, le 6 janvier, nous avions questionné l'exécutif en Commission solidarité sur une éventuelle deuxième réunion, aucune date n'avait été donnée et, quant au sujet, il n'était alors pas défini, mais on s'orientait vers la vaccination, dixit votre 13^e Adjointe.

Monsieur le Maire, si un certain nombre d'informations sur ce Conseil Covid nous sont arrivées comme par enchantement hier, cette méthode ochlocratique ne peut clairement pas nous satisfaire et nous sommes au regret, Monsieur le Maire, de ne pouvoir la cautionner. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre délibération.

À ce jour, j'ai exprimé la forme qui n'était pas requise. J'attends un prochain Conseil municipal pour m'exprimer sur le fond.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 3 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

La crise sanitaire que nous traversons depuis près d'un an a bouleversé nos vies. Entre les confinements successifs, les vaccins, les variants, les Vêran, nous semblons sans cesse tomber de Charybde en Scylla.

Comme Ulysse, nous nous trouvons face à deux écueils et nous devons naviguer entre les deux en nous efforçant de ne tomber ni dans le premier – négliger la gravité de la crise – ni encore moins dans le second – abandonner nos valeurs et renoncer à la démocratie.

Ni la gravité ni la durée de cette crise ne doivent nous faire renoncer à l'essentiel. C'est pourquoi, et pour en finir avec les références mythologiques, mais la démocratie doit tant à la Grèce antique, nous nous réjouissons que les citoyens puissent être consultés sur les modalités qui permettent de répondre à l'urgence sanitaire. D'autant plus avec la déconnexion qui touche la plupart de nos concitoyens, privés de leurs proches, privés de leur travail, privés de vie sociale et culturelle. Il nous revient de ne surtout pas les priver de démocratie et de ses expressions, y compris les plus subtiles.

Donner l'opportunité aux Lyonnaises et aux Lyonnais de s'exprimer sur les politiques mises en œuvre pour répondre à la crise, les consulter sur les problématiques que cette dernière fait apparaître, comme la question de la précarité, qui est la prochaine thématique qui sera traitée, est une démarche nécessaire.

Nous souhaitons que le Conseil consultatif Covid-19 apporte son lot de démocratie participative dans une crise qui donne trop souvent la primauté, nous le savons, à la décision centralisée et descendante. Restons mesurés, il ne s'agit pas de mettre en place une instance consultative majeure, mais plutôt de permettre des temps d'échange, un moyen de sensibiliser les citoyens et les citoyennes aux réalités du processus de décision, de les interroger sur des processus de décision complexes, de les rendre acteurs même marginalement de la démocratie locale.

En ce sens, on peut légitimement voir la participation citoyenne en général comme étant incontestablement le meilleur cours d'éducation civique d'un citoyen ou une citoyenne puisse recevoir et en même temps une façon supplémentaire de remettre le politique dans une posture d'écoute et de remise en question.

La participation au Grand Débat a montré cette attente et le besoin des Français pour les initiatives de démocratie participative. Le risque évident est celui de la déception. Les citoyens se sont exprimés massivement à cette occasion, mais malheureusement peu de leurs propositions auront été prises en compte. Cela montre bien l'écueil et même le danger des démarches de participation citoyenne quand elles sont détournées, faites à des fins politiciennes, sans réelle intention de prendre en compte la voix des citoyens. Le risque est alors de les voir se détourner définitivement de toute forme de participation politique démocratique. Ce n'est pas l'état d'esprit de la majorité municipale.

Notre vote sera favorable et nous resterons attentifs et vigilants à ce que nos propres initiatives ne dévient pas de leurs finalités, mais nous avons confiance dans les intentions et savons que notre collègue, l'Adjointe Chloé Vidal, y veillera particulièrement.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Comme l'a dit tout à l'heure madame Chloé Vidal, je me suis rendue samedi dernier à son invitation à la clôture de l'atelier du Conseil consultatif Covid, parce qu'il était dédié à la culture.

En arrivant, j'ai d'abord constaté une ambiance, à la fois studieuse et conviviale.

J'ai entendu ensuite le plaisir exprimé par les membres du Conseil à pouvoir contribuer aux orientations politiques de leur ville, à se sentir pleinement citoyennes et citoyens de cette ville.

J'ai entendu aussi un sentiment d'incompréhension et d'injustice à ce que les lieux culturels restent fermés.

J'ai entendu la solidarité des membres du Conseil avec les artistes, les techniciens du spectacle, leur inquiétude devant la crise économique et sociale traversée par tout ce secteur.

J'ai entendu la préoccupation vis-à-vis de certains publics privés d'offre culturelle, notamment les jeunes, les personnes isolées, les personnes

âgées.

J'ai entendu la conscience collective d'un manque, manque de rêve, d'évasion, de lien, d'émotion commune, une prise de conscience collective finalement que la culture est un bien commun, dont nous avons besoin pour bien vivre.

Des propositions concrètes ont suivi : utilisation de parcs et jardins comme autant de scènes à ciel ouvert, aménagement de propositions culturelles dirigées vers les publics isolés, utilisation des nouvelles technologies de communication pour toucher le plus large public, accompagnement économique de lieux fermés. Ces propositions pour partie rejoignent des axes de travail que nous avons ouverts, mais elles viendront les compléter et les nourrir.

Mais ce que je voulais surtout partager avec vous ici ce soir est plutôt de l'ordre du sensible, de l'expérience. En tant qu'Adjointe à la Culture, j'ai eu la certitude que ces citoyennes et citoyens seraient demain parmi les premiers et premières à retourner dans les lieux culturels et qu'ils auraient à cœur de partager cette impérieuse nécessité autour d'eux. Et quand on écoute les artistes et les responsables de lieux, et nous étions encore hier ensemble, Monsieur le Maire, dans un lieu culturel, on se rend compte que c'est une de leurs plus grandes inquiétudes. Le public reviendra-t-il ? Le lien est-il cassé ? Aussi, il me paraît essentiel que des habitants et habitantes soient des relais et moteurs de ce retour vers les lieux et les pratiques culturelles demain.

Et puis, et pour conclure, en tant que femme engagée en politique et donc préoccupée par la question collective, j'ai ressenti à la rencontre des membres de ce Conseil qu'en cette période qui pousse à l'abattement ou à la colère, au repli sur soi ou aux transgressions, il était possible de faire émerger du lien, du commun, de la construction collective, qu'il était possible de faire ensemble pour surmonter la crise que nous traversons et nous engager dans un nouveau modèle écologique et social. Cela me semble être déjà un objectif en soi, faire ensemble pour bien vivre ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Plus de 100 millions de personnes infectées dans le monde, plus de 2 millions de morts, ayons une pensée pour chacune et chacun d'entre eux, un virus qui ne cesse de muter et se propager, pas assez de doses de vaccin, une succession de confinements, déconfinements, restrictions des déplacements, couvre-feu, une crise économique majeure, une crise sociale d'ampleur et une désespérance fatale aux plus vulnérables.

Face à une telle tragédie, dont nous peinons à voir l'issue, l'esprit de responsabilité, de concorde et de bienveillance envers celles et ceux qui souffrent, qui luttent et qui travaillent au-delà de leurs forces pour soigner et préserver notre humanité devrait et doit nous habiter.

Pourquoi sur des sujets si graves, qui préoccupent tant nos concitoyennes et concitoyens, ne pourrions-nous pas faire ensemble que la politique soit belle, qu'elle montre l'exemple de la solidarité et de la responsabilité, qu'elle demande depuis maintenant un an aux Françaises et Français en les enjoignant de faire preuve chaque jour de respect des règles imposées et de confiance dans les décisions de leurs élus ?

J'aurais pu égrener ce qui aurait dû être fait lors des premiers mois de cette pandémie alors que vous étiez en responsabilité, Mesdames et Messieurs de l'opposition, faute de pouvoir égrener ce qui a été réellement fait, car cela aurait-il changé la situation actuelle ? Je ne le crois pas. Nous aurions au mieux fait preuve une fois de plus de notre incapacité à dépasser ce qui nous oppose quand la situation exige de nous retrouver sur ce qui doit nous rassembler.

J'ose avoir la conviction qu'aucune et aucun élu de cette assemblée n'est en désaccord avec la nécessité d'entendre la parole des habitantes et des habitants de notre ville, de mettre en débat les thèmes qui les préoccupent et de tout faire pour prendre des décisions qui puissent être comprises, même si elles peuvent être difficiles à accepter.

Le 13 mars 2020, le Comité consultatif national d'éthique dans sa réponse à la saisine du ministre en charge de la Santé et de la Solidarité émettait quatre recommandations. La première d'entre elles concernait la mise en place d'une instance mixte d'experts scientifiques de différentes disciplines incluant les sciences humaines et sociales conjointement avec des membres de la société civile en capacité de prendre en compte l'avis des différentes catégories de la population française, notamment les plus précaires. Le Comité concluait sa recommandation en écrivant que cela constituerait une démarche inédite dans notre démocratie. Le gouvernement aurait été bien inspiré de suivre à la lettre cette recommandation il y a un an. Car, si différents comités ont bien été mis en place depuis et sans mettre en doute la qualité et le niveau d'expertise des personnes qui les composent, on ne peut que regretter la totale absence de simples citoyennes et citoyens.

Et c'est sans doute ce constat de décalage entre l'opinion publique et la nature des décisions prises qui a conduit ce même gouvernement à mandater le Conseil économique, social et environnemental sur la mise en place d'un collectif citoyen de 35 personnes tirées au sort, qui s'est réuni pour la première fois le samedi 16 janvier dans le cadre du démarrage de la campagne de vaccination, mais je crois que cela aussi dérange les élus de droite au Parlement.

Aussi, considérer que nous savons et que notre simple statut d'élu ferait de nous des décideurs éclairés sur tous les sujets serait une grave erreur. Et c'est bien fort de cette conviction et de la recommandation du Conseil scientifique qu'a été mis en place le Conseil consultatif lyonnais du Covid.

Alors, oui, nous aurions pu prendre quelques mois pour débattre des modalités, du choix du prestataire, des rues où aller enquêter. Nous l'aurions pu. Est-ce que la situation le permettait ? Est-ce que l'urgence n'était pas avant tout de se doter des moyens de nouer le dialogue le plus rapidement possible sur ce sujet si grave avec notre population ?

Les réunions des 12 décembre 2020 et 23 janvier 2021 ont montré tout l'intérêt des participants à pouvoir émettre un avis, à s'emparer des questions qui sont celles entendues partout dans les rues, dans les commerces, au sein des foyers.

Ces questions, je les entends chaque jour dans mon arrondissement, sur les marchés, dans les commerces, dans ma mairie. Alors, croyez-moi, les réponses face à l'incrédulité de la réelle dangerosité du virus, l'incompréhension sur la mort lente de la culture, l'impatience face à l'impossibilité d'avoir un rendez-vous pour se faire vacciner, la souffrance des personnes âgées qui me supplient de les autoriser à se réunir sont loin d'être simples et la mise en débat de leur construction est pour moi la bienvenue.

La vraie question n'est donc plus de savoir s'il fallait le faire ou pas, si la méthode était la bonne ou pas, mais de travailler ensemble à apporter des réponses aux attentes exprimées, à redéfinir notre façon de penser dans ce monde bousculé par cette pandémie, à tirer les enseignements de ce que nous vivons pour nous préparer et préparer notre ville à un avenir plus résilient. Le temps n'est plus à rester spectateur du sujet et de par son absence mépriser les habitantes et les habitants qui, sans arrière-pensée, eux, mais avec l'envie de participer, donnent de leur temps gratuitement pour nous aider à construire ensemble et éclairer nos décisions.

Nous devons collectivement réussir. Un échec de cette démarche de renouvellement démocratique ne serait pas notre échec, celui de la majorité, mais celui d'un système incapable de repenser sa relation à la citoyenneté et nous conduira inexorablement à la continuation du désintérêt du peuple pour la vie publique. Il n'y a là-dedans aucune politique, mais juste des citoyennes et des citoyens de tous bords capables de passer au-dessus de leur vote pour se concentrer sur l'essentiel.

Alors, Mesdames et Messieurs, suivons ensemble leur exemple.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

Madame Vidal, quelques mots rapidement.

Mme VIDAL Chloé, rapporteuse : Merci beaucoup.

Merci encore pour vos interventions.

Comme je l'ai dit précédemment, la création du Conseil consultatif Covid s'inscrit dans nos efforts pour renouveler nos pratiques de démocratie locale en faisant le pari de l'intelligence collective.

C'est une expérimentation qui entre dans un processus d'institutionnalisation sans perdre de vue la nécessité de réfléchir en continu les modalités de mise en œuvre qu'elle propose.

La démocratie locale, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020, nous souhaitons en rendre les pratiques continues, contributives et plus inclusives. Continues car nous ne pouvons pas attendre la sanction du vote électoral pour prendre la mesure de l'éventuel décalage entre les attentes et besoins des habitantes et habitants et les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Pendant six mois donc, au rythme mensuel des enquêtes en ligne et des ateliers en présentiel, les 300 membres du Conseil consultatif lyonnais Covid s'engagent à produire des avis qui constituent autant d'aides à la décision sur des sujets d'actualité choisis par la cellule de gestion de crise et le comité de pilotage du Comité consultatif Covid, souvent d'ailleurs de ce fait peu de temps avant la tenue des ateliers, avec souplesse donc.

Des avis qui débordent bien souvent aussi du seul cadre de l'action municipale. Penser l'actualité, comme le disait le philosophe Michel Foucault, c'est penser ce qui se passe autour de nous, ce que nous sommes et ce qui arrive en nous. Ce sont des avis qui apportent le témoignage pluriel d'une traversée collective de la crise et d'un embarquement dans la construction d'une trajectoire collective.

Et à travers ce dispositif, en informant sur les mesures prises ou à prendre et en appelant à leur amélioration, la Ville de Lyon participe à faire advenir une démocratie transparente et participative.

Par ses rendez-vous réguliers, la confiance peut trouver à s'installer, les imaginaires peuvent se libérer et un récit commun peut s'esquisser.

En tant que dispositif expérimental, le Conseil consultatif lyonnais fait également l'objet d'un travail d'observation par une équipe de sociologues du laboratoire Triangle, qui participe précisément à son amélioration continue.

Les membres du Conseil consultatif Covid s'engagent bien pour six mois, un renouvellement du panel pourra d'ailleurs être réalisé si le dispositif est maintenu et nous nous en réservons la possibilité, comme nous pouvons imaginer que ce dispositif pourra à terme être transformé, notamment en s'intégrant dans la démarche de création d'une commission extramunicipale du temps qui aurait une dimension évaluative et prospective forte.

L'objectif n'est pas de remettre en question la démocratie représentative, mais bien de travailler à en enrichir les modalités en commençant par l'éclairage de la décision politique via des apports citoyens. Les éclairages qui sont à la fois quantitatifs et qualitatifs rendent compte du caractère transversal des mesures prises par la Ville dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Ils engagent de ce fait les élus elles-mêmes et eux-mêmes à travailler de manière transversale. Par exemple, lors du deuxième atelier du Conseil consultatif Covid, les participantes et participants ont souligné que la culture n'était pas substituable et qu'elle avait un rôle important à jouer notamment en termes de santé mentale.

Les élus en posture d'écoute ne voient donc pas leur image se dégrader, bien au contraire. Elles et ils trouvent par là la possibilité de transformer leurs pratiques, tout en se rapprochant des habitantes et des habitants. Leur image retrouve toutes ses lettres de noblesse.

La richesse des premiers retours d'enquête comme des avis construits en ateliers reflète aussi la diversité de la population lyonnaise. La composition de ce Conseil résultant d'un échantillonnage fidèle à la population lyonnaise apporte une pluralité de points de vue et les tendances qui ressortent en tirent toute légitimité. Dans un souci d'inclusivité, les modalités de recrutement du panel des 180 habitantes et habitants, celles de l'enquête de rue que vous évoquiez, ont été guidées par le principe de l'aller vers, de se rapprocher des habitantes et habitants, notamment des jeunes et des personnes vivant dans les quartiers Politique de la Ville, souvent plus éloignés des dispositifs participatifs.

Encadrant le choix des représentantes et représentants d'acteurs locaux par appel à manifestations d'intérêt, la liste des 12 champs thématiques employée a été établie pour correspondre non seulement aux compétences de la Ville, pour une prise en compte facilitée des contributions, mais également aux personnes impactées.

Je vous invite donc à suivre de près ce Conseil consultatif Covid, les avis qu'il pourra rendre, les enquêtes qui seront produites et à poursuivre le dialogue sur ces résultats afin que nous puissions faire vivre et vivre autrement la démocratie locale.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Vidal.

Juste un mot, je sais que nous avons déjà passé beaucoup de temps sur ce sujet, mais je voudrais dire aux collègues de l'opposition, n'ayez pas peur d'autres formes de démocratie.

Vous avez eu la parole aujourd'hui. Avez-vous été muselés ? Je ne crois pas. Mais est-ce la meilleure façon d'utiliser votre temps de parole que de critiquer qu'elle soit donnée à d'autres ?

Sur la méthode, réjouissons-nous que cette collectivité soit capable de prendre des initiatives et d'aller aussi vite que la situation l'exige.

Sur la réponse à la crise sanitaire, je crois que l'urgence est à l'action. Alors, Mesdames, Messieurs, chers collègues, mettons notre énergie prioritairement au service de l'intérêt général.

Et pour avancer, je mets cette délibération aux voix et vous invite à voter immédiatement. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Le groupe Pour Lyon ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/488 - Approbation d'une convention entre l'association Les Victoires de la Musique et l'Auditorium/Orchestre national de Lyon pour l'accueil de la 28e édition des Victoires de la Musique classique le 24 février 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme Prin et M. Vivien ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/490 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'Université Lyon 1 et la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon concernant l'organisation de plusieurs cycles de conférences, proposés par l'Université ouverte Lyon 1, en faveur de la valorisation de la culture scientifique

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/491 - Approbation d'une convention pour l'organisation du prix René Leynaud et du règlement du prix - Bibliothèque municipale de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/497 - Approbation de don de vêtements de travail du personnel des Musées Gadagne au bénéfice de l'association La cravate solidaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/498 - Approbation d'une convention pour le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 10000 euros entre la Compagnie nationale du Rhône et la Ville de Lyon/Musée d'Histoire de Lyon Gadagne dans le cadre du parcours permanent « Les pieds dans l'eau - Vivre avec le Rhône et la Saône »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/499 - Approbation de conventions de prêts pour la scénographie de l'exposition permanente « Les Pieds dans l'eau - Vivre avec le Rhône et la Saône » du Musée d'histoire de Lyon/Musées Gadagne

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/509 - Approbation d'une convention de licence entre les Archives municipales/Ville de Lyon et la Société Coutot-Roehrig

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/510 - Approbation d'exonération de tarifs dans les musées municipaux de Lyon dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/511 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse partielle des Célestins, Théâtre de Lyon, au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, du 8 au 13 février 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Croizier ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/512 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre d'Hippolyte Flandrin du Musée de Lisieux à la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/513 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux Musées Gadagne le 10 et 11 avril 2021 dans le cadre du week-end porte ouverte dédié à la nouvelle exposition permanente du MHL (Musée d'Histoire de Lyon) intitulée « Les Pieds dans l'eau - Vivre avec le Rhône et la Saône »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/514 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Fondation Swiss-life, dans le cadre d'un programme culturel pour les malades d'Alzheimer

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/515 - Tarification des locations d'expositions itinérantes au format fichier numérique, approbation d'une convention type de prêt - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/558 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'École des Beaux-Arts d'Annecy pour l'organisation de l'exposition « L'effondrement des Alpes » au printemps 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/560 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et l'ASL Maison du Chamarier pour la réalisation d'une fouille archéologique sur la Maison du Chamarier, bâtiment Mandelot (37 rue Saint-Jean, Lyon 5e)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/564 - Approbation d'un protocole financier annuel pour 2021 avec l'EPCC École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/566 - Approbation de la prolongation de la durée de validité des cartes d'abonnement dans les musées et à la bibliothèque municipale de Lyon suite aux fermetures des établissements concernés par des décisions réglementaires ou gouvernementales - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/570 - Attribution d'une subvention de 30000 euros à l'association « Les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur » pour l'organisation du concert des Enfoirés du 13 au 17 janvier 2021 à la Halle Tony Garnier, Lyon 7e - Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,

C'est un avis favorable de la Commission pour l'ensemble des délibérations allant de la délibération 2021/488 à la délibération 2021/570.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2021/503 - Opération 60034525 « Soutien aux initiatives locales » - Politique de la Ville 2015-2020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'investissement avec l'association La Légumerie, sise 10 rue de Vauzelle à Lyon (1er arrondissement) pour l'aménagement du jardin L'Oasis de Gerland rue Benjamin Delessert (angle rue Georges Gouy) à Lyon (7e arrondissement)

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Il s'agit simplement de reporter la convention qui permettra à la Légumerie de toucher la subvention de 18000 euros qui avait été approuvée.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/529 - Annulation de la Fête des Lumières 2020 - Approbation de protocoles d'accord transactionnel

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire
(Adopté.)

2021/568 - Fête des Lumières - 8 décembre 2020 : financement et partenariat privé - Approbation de conventions de mécénat et de parrainage

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire
(Adopté.)

2021/571 - Fête des Lumières 2020 : Autorisation de signature des avenants de report de la programmation artistique sur l'édition 2021

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire
(Adopté.)

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire

M. LE MAIRE : Madame Goust, c'est à vous.

Mme GOUST Victoire, rapporteuse : Bonjour à tous.

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Il s'agit de trois rapports qui ont tous les trois fait l'objet d'un avis favorable de la Commission et qui concernent à la fois les éditions 2020 de la Fête des Lumières et 2021.

Quelques rappels pour expliquer le contenu de ces trois rapports. J'espère que ce souci de pédagogie n'irritera pas trop nos collègues de l'opposition.

Comme vous le savez, nous avons dû modifier significativement le format de la Fête des Lumières 2020 au fil de l'évolution des contraintes sanitaires. Il y avait donc la version initiale jusqu'à mi-septembre, la deuxième version en vigueur entre mi-septembre et le 28 octobre, qui proposait de répartir des œuvres dans des parcs et des lieux clos de plein air, et la troisième version que nous avons rebaptisée « Le 8 décembre ».

D'autre part, rappelons que le financement de la Fête en termes de dépenses se décline en marchés soumis à commission d'appels d'offres (le projet de délibération 571), en subventions et en projets partenaires financés par les mécènes (la délibération 568).

Finalement, concernant cette partie recettes du budget de la Fête des Lumières, nous distinguons le mécénat en numéraire et le mécénat de compétences donc en nature, par exemple, la couverture média que nous avons reçue de France 3 et de Radio Scoop ou la mise à disposition de la plateforme numérique par Orange pour les lumignons du cœur, les e-lumignons du cœur.

Pour clore cette introduction à ces trois délibérations, une remarque plus politique, qui, je l'espère, plaira à tous les intervenants de tous bords du débat d'orientations budgétaires.

Le choix que nous avons fait de reporter la majorité des marchés de la Fête des Lumières 2020 pour la Fête des Lumières 2021, nous avons fait ce choix dans un esprit de sobriété. Il s'agit à la fois de capitaliser sur les dépenses engagées en 2020, plutôt que de recommencer de zéro en 2021 sans valoriser les dépenses de 2020. Cette sobriété est également heureuse d'honorer le travail de création que ces dépenses ont financé l'an dernier et que nous présenterons, nous l'espérons de tout cœur, au public cette année.

Je vous propose donc de voter favorablement ces trois délibérations.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Goust.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2021/489 - Création du label Fabriqué à Lyon et adoption du règlement du label - Rectificatif

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augéy, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération est très attendue par de nombreux entrepreneurs, artisans et créateurs lyonnais qui souhaitent mettre davantage en avant l'étendue de leur savoir-faire déployé entre Rhône et Saône.

Annoncé mi-2019 par le précédent mandat, dont je salue la volonté de mettre en avant le made in Lyon, ce label est une occasion supplémentaire pour les commerçants d'affirmer leur identité, leur ancrage dans la ville auprès d'une clientèle en recherche de proximité.

Il n'avait cependant pas fait l'objet d'une validation officielle par le Conseil municipal et j'ai saisi l'occasion qui m'était offerte en ce début de mandat d'en réexaminer les contours avant de le soumettre officiellement à votre vote.

C'est tout le travail que j'ai engagé depuis juillet dernier en concertation avec les créateurs et artisans lyonnais dans différents corps de métier pour redéfinir les objectifs et les éléments d'évaluation et de sélection pour l'obtention de ce label.

Il en ressort l'importance que ce label soit décerné à des produits remarquables, emblématiques ou originaux et dont l'ancrage territorial est avéré pour l'ensemble du processus de création et de fabrication.

La nouvelle mouture du label va donc bien au-delà de l'intention initiale et des standards du made in France sur le caractère local de la fabrication.

Nous attendons également des futurs labellisés une transparence totale dans la provenance des approvisionnements et dans la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux au sein de l'entreprise et dans la réalisation du produit.

Le label « Fabriqué à Lyon » est un outil de mise en valeur du territoire, de ses artisans et de ses entrepreneurs. À travers ce label, la Ville de Lyon souhaite promouvoir la fabrication locale, les qualités des savoir-faire et la transmission des compétences.

C'est un formidable vecteur au service des consommateurs lyonnais et lyonnaises et vous l'aurez compris à la lecture du règlement de fonctionnement que nous vous proposons d'adopter, nous préférons qu'il soit remis à un nombre limité de produits de qualité, plutôt qu'à un trop grand nombre de réalisations qui ne soient pas réellement made in Lyon.

Il constituera une marque de reconnaissance, de qualité et de confiance pour les artisans et leurs clients et clients.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'approuver cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augéy.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 4 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En juillet 2019, quand nous l'avons lancé, le label « Fabriqué à Lyon » était une excellente idée. C'est toujours une excellente idée, mais vous le savez bien, Monsieur le Maire, le diable se cache toujours dans les détails.

Alors, depuis six mois, vous dictez aux Lyonnaises et aux Lyonnais comment se déplacer, comment manger, comment fêter Noël, comment s'habiller, comment écrire et aujourd'hui, s'ils veulent obtenir votre fameux label, vous leur dictez comment gérer leur entreprise.

Alors, oui, c'est écrit noir sur blanc, article 6 de votre règlement : « L'entreprise sera évaluée sur son mode de gouvernance et les formations proposées aux salariés. »

Alors, prenons deux exemples d'entreprises lyonnaises qui candidateraient à votre label.

L'une, la jeune société Opla qui fabrique des jeux de société 100 % lyonnais et l'autre, l'artisan chocolatier Voisin, figure emblématique du savoir-faire lyonnais.

Sur quels critères allez-vous juger le mode de gouvernance de ces deux sociétés ? Auront-elles des chances égales d'obtenir votre label ?

Cela m'amène donc à vous poser cette question : allez-vous juger le produit ou l'entreprise ?

Vous savez, Monsieur le Maire, les artisans, les commerçants, les entrepreneurs n'ont certainement pas besoin, surtout en ce moment, d'être

examinés, catalogués, jugés, pour, au bout du compte, se voir exclus par vous et votre jury simplement parce que leur mode de gouvernance ne vous convient pas.

Parlons-en d'ailleurs de ce fameux jury. Qui le compose ? Quelles sont leurs fonctions ? Quelles sont leurs expériences ? Dans la délibération, vous évoquez des personnes qualifiées. Qualifiées en quoi ? On ne sait pas.

Et je vais vous dire le fond de ma pensée. Ces critères intrusifs, inappropriés, en total décalage avec la réalité de l'entreprise, additionnés au manque de transparence, me conduisent à penser que ce label se réduira à un tribunal manichéen. Et là, je vous dis non. Non, ce label « Fabriqué à Lyon » ne doit pas être la médaille de votre idéologie. Il doit uniquement servir à récompenser le savoir-faire lyonnais.

Je sais que vous appréciez mon sens de la formule, Monsieur le Maire. J'apprécierais aussi que vous reteniez ces quelques suggestions.

S'il vous plaît, supprimez l'évaluation des critères de gouvernance. Donnez-nous précisément l'échelle des valeurs attribuée à chaque critère et, enfin, communiquez l'identité du jury.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Augey, quelques éléments.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Très rapidement.

Il ne s'agit en aucun cas de dicter aux entreprises comment gérer ni de les juger sur leur mode de gouvernance, mais d'avoir une vision d'ensemble sur des critères qui nous paraissent importants de leur façon de fonctionner. Nous ne parlons pas nécessairement uniquement de mode de gouvernance, c'est une question parmi tant d'autres. Il s'agit aussi de la réalisation du produit, de la transmission de leur savoir potentiellement à des apprentis, de l'origine et de la transparence sur l'origine de leurs matières premières, même s'il n'y a pas de demande à ce que les matières premières soient locales, puisque nous savons parfaitement que, dans beaucoup de cas, ce n'est pas nécessairement possible.

Cette vision d'ensemble nous permettra de juger à la fois le produit, mais aussi d'avoir cette vue sur l'entreprise.

Quant au jury, vous dites « qu'est-ce qu'une personne qualifiée », je suis étonnée. C'est un terme courant qui est employé dans de nombreux conseils d'administration. Ce seront, par exemple, des personnes représentantes de la CMA ou des personnes ayant de l'expérience dans la fabrication ou la création.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en dire beaucoup plus que cela. Dans tous les cas, je vous rappellerai que ce règlement a fait l'objet de discussions avec les créateurs et les artisans eux-mêmes. Il était très important pour eux que ce label soit un gage de qualité, en lequel ils puissent avoir confiance et en lequel les clientes et les clients puissent avoir confiance également.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/527 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 500852 euros à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augey, je vous donne la parole de nouveau.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

C'est dans un contexte économique particulièrement préoccupant que je souhaitais vous dire quelques mots concernant la politique que nous souhaitons mener à la Ville de Lyon en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Avec plus de 10,8 % de demandeurs d'emploi sur Lyon en 2020 par rapport à 2019, nous avons en effet plus que jamais besoin d'une politique ambitieuse et engagée pour surmonter la crise économique et sociale que nous traversons.

Nos actions prioritaires vont bien évidemment en direction des jeunes et des publics les plus fragiles qui subissent de plein fouet cette situation.

Plus de 15 700 personnes ont bénéficié du RSA en 2020, c'est 12 % de plus qu'en 2019.

Nous avons la chance à Lyon de disposer d'outils d'accompagnement et d'ingénierie de haut niveau et complémentaires, qui permettent d'aller vers tous les publics, d'agir de manière globale pour lever tous les freins à l'employabilité, d'animer et de coordonner nos acteurs de l'emploi et de l'insertion, de mobiliser les entreprises pour l'inclusion, de participer au développement des clauses sociales dans les marchés publics et de porter des actions innovantes, telles que le projet Faire, le projet de réemploi de jouets Enjoué et Territoires zéro chômeur longue durée.

Nos cinq antennes de proximité mutualisées avec la Mission locale et ouvertes dans nos quartiers ont été en contact l'année dernière avec plus de 12 000 jeunes désireux d'être accompagnés dans leurs démarches.

Je tiens officiellement à saluer l'engagement qui a été le vôtre, Anne-Sophie Condemine, au cours du précédent mandat, en faveur de l'emploi et de l'insertion.

En 2021, nous allons bien évidemment renforcer nos actions pour répondre à l'urgence et aux attentes très fortes du public.

Je pense en particulier au plan de relance et au plan Un jeune, une solution, qui apporte des moyens supplémentaires et comprend notamment un objectif de doublement d'entrée dans le dispositif Garantie Jeunes en 2021, qui sera piloté par la Mission locale de Lyon.

Je pense aussi au RSA Jeunes, le revenu de solidarité jeunesse, dont je salue le lancement à la Métropole et qui sera mis en œuvre en collaboration étroite avec les équipes de la Mission locale.

Nous travaillerons également avec les structures d'insertion et la MMIE pour multiplier les opportunités d'insertion par l'activité économique, avec la création de débouchés sur des activités non concurrentielles, telles que les conciergeries de proximité qui facilitent la vie quotidienne ou encore les régies de quartier.

Et nous souhaitons que la collectivité soit exemplaire en la matière en élaborant un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables plus ambitieux, avec pour objectif de diversifier l'accès à la commande publique et d'inclure chaque fois que cela est possible des clauses d'insertion et des marchés réservés à l'insertion.

La Ville de Lyon sera également candidate à l'expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée dans un premier temps dans le 8e arrondissement, avec la volonté d'élargir dès que la législation le permettra.

Nous travaillerons aussi avec l'ensemble des entreprises du territoire pour qu'elles s'engagent, dans leur processus de recrutement, en faveur de l'insertion et de l'emploi local.

Notre ambition, avec l'ensemble des équipes, est de moderniser et renforcer les antennes de proximité pour en faire des lieux conçus par et pour les personnes éloignées de l'emploi et dimensionnées aux besoins du territoire. Il s'agira notamment de déménager deux antennes de proximité et de les aménager en coconstruction avec les usagers, en particulier les jeunes, pour en faire des lieux accueillants, tout en travaillant sur la communication et l'image des antennes, afin qu'en franchir la porte soit considéré comme un nouveau départ.

De manière générale, nous poursuivrons et renforcerons le travail d'écoute des personnes accompagnées afin que leur prise en charge se fasse au plus proche de leurs besoins.

Un chantier sera mené pour améliorer et harmoniser la qualité d'accueil et de service dans les antennes et les structures partenaires, en s'appuyant sur l'expérience des conseillers et des bénéficiaires.

Nous mettrons aussi davantage l'accent sur l'aller vers, que ce soit dans les collèges et les lycées ou en collaborant avec les éducateurs de rue, les structures d'éducation populaire, pour capter les jeunes et les adultes éloignés de l'emploi.

Tous ces projets, nous les conduirons en associant l'ensemble des collectivités et les acteurs du territoire. Je pense à la Ville de Lyon, à la Métropole, à l'État, à Pôle Emploi, à la DIRECCTE, à la Préfecture, à la Région, avec qui nous devons poser les fondations d'un partenariat au service des habitants, en particulier en matière d'orientation et de formation professionnelle, mais aussi les représentants des associations et entreprises d'insertion, les représentants du monde économique et enfin les principaux bénéficiaires de notre politique publique.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,
Madame l'Adjointe,

Depuis plus d'une décennie, nous avons réussi à rendre notre Métropole très attractive avec un taux de chômage, même s'il est en augmentation, on le sait, légèrement en dessous de la moyenne nationale, grâce à un bassin économique dynamique avec près de 600 000 emplois dans l'agglomération, dont 85 % dans le privé.

Mais, nous le savons, le monde se trouve confronté à ce défi majeur qu'est la lutte contre le Covid-19 et, face à l'accroissement des cas de contamination, la France a adopté depuis quasiment un an un certain nombre de mesures restrictives en vue de renforcer les barrières à la propagation de la maladie.

Mais ces mesures impactent d'ores et déjà très fortement notre économie. Or, si nous voulons éviter au maximum les répercussions néfastes de cette crise sur nos emplois, il est urgent d'agir même localement.

Ainsi, il y a deux pistes parallèles et complémentaires à suivre, l'une qui soutient les publics et l'autre les entreprises.

À Lyon, pour ce qui concerne les publics, nous retrouvons dans les indicateurs une prépondérance du chômage des seniors, une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi longue durée pour les personnes notamment peu qualifiées et des familles monoparentales en forte augmentation, car 80 % sont des femmes dont certaines n'ont jamais travaillé.

Nous savons aussi que, parmi les 100 000 jeunes qui représentent 20 % de la population, 10 000 sont au chômage et 15 800 en situation précaire, non scolarisés et sans emploi stable.

En pleine crise du Covid, peu de jeunes ont la chance d'être embauchés. Contrairement aux jeunes diplômés des années précédentes, pas de CDD ou de CDI en perspective à la sortie de leurs études.

Nous sommes dans une situation inédite. Alors, bien sûr, pour ces publics en difficulté, la solidarité est notre devoir et nous nous devons de leur garantir un avenir meilleur.

Mais le projet de RSA Jeunes envisagé par l'exécutif métropolitain ne peut être la seule réponse. Au-delà de l'explosion du budget que cela induira forcément, quel message sera envoyé à tous ces jeunes ?

Grâce aux dispositifs portés par la Maison de l'emploi et par la Mission locale, des efforts vont être mis en œuvre : augmentation (*intervention inaudible dûe à des microcoupures*), doublement de la Garantie jeunes, qui est un très bon dispositif, car il s'accompagne d'un volet formation obligatoire.

Malheureusement, le RSA accordé sans condition ne répondra pas à la nécessité de trouver un travail. Si ce dispositif est généreux et solidaire, il faut veiller, comme pour tout minima, à ce que cela ne décourage pas la prise ou reprise d'un emploi, car l'autonomie passe nécessairement par un emploi.

Nous nous sommes attachés pendant ces dernières années à transformer l'accompagnement exclusivement social qui perdurait en accompagnement à l'emploi. Alors, ne risquons pas d'aller en arrière, de régresser si nous abandonnons cet objectif prioritaire.

Pour cela, nous pensons que vous auriez dû augmenter les subventions à destination des jeunes et des plus fragiles via la Mission locale, pour embaucher des conseillers supplémentaires qui iraient chercher des offres d'emploi en proximité.

La jeune génération mérite et souhaite des emplois. Elle a besoin de perspectives, pas d'assistantat.

Il faut bien sûr les accompagner, et les accompagner plus encore en humanité, en respectant dignement leur besoin de trouver un emploi.

Ensuite, deuxième piste, le soutien aux entreprises.

Compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire en ce début d'année, nous devons renforcer notre politique de développement économique. Pour cela, il faut davantage encore s'appuyer sur la Maison métropolitaine de l'insertion par l'emploi.

Je salue à ce stade la continuité que vous avez bien voulue garder en vous appuyant sur cet outil particulièrement professionnel et agile. Vous l'avez rappelée, Madame l'Adjointe, et je vous en remercie.

Mais là aussi, nous regrettons que la subvention de fonctionnement général versée à la MMIE soit identique à celle de l'année dernière.

Dans ce contexte, il aurait fallu aider de manière exceptionnelle et abonder plus encore le budget de cet organisme, qui joue un rôle précieux dans le développement de l'emploi local et de l'insertion.

J'ai eu coutume de répéter ainsi pendant les deux mandats précédents comme un mantra, pas d'insertion professionnelle sans emploi, pas d'emploi sans les entreprises.

Plus que jamais, les entreprises, petites ou grandes, ont besoin de notre soutien et de notre total engagement pour les aider à se développer et notamment à recruter. Elles ont besoin de plus de moyens pour faciliter la nécessaire innovation et expérimentation pour des solutions nouvelles.

Alors, quand j'entends madame Baume déclarer à l'occasion du Plan d'investissement métropolitain, la PPI, « notre ambition est de desserrer l'étau sur notre métropole, ce n'est pas d'attirer les entreprises de l'extérieur », je pense qu'elle donne un très mauvais signal au monde économique. La souveraineté métropolitaine qu'elle brandit en étendard ne risque pas de motiver des entreprises internationales ou européennes à venir s'installer à Lyon ou Lyon Métropole.

Je rappelle pourtant que les entreprises sont les créatrices de richesse et que cette richesse ainsi créée génère bien des recettes pour notre ville et nos habitants.

Monsieur le Maire, l'heure n'est pas au repli sur soi, nous n'en avons pas les moyens, l'heure est au soutien et à l'accompagnement solidaire, mais actif, du monde économique, et donc en écho des publics en recherche d'emploi.

Nous voterons bien sûr pour cette délibération, même si nous aurions souhaité pouvoir voter des subventions plus ambitieuses et engagées comme vous l'avez vous-même annoncé, Madame l'Adjointe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Condemine.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Madame l'Adjointe,

Nous sommes appelés durant ce Conseil à voter plusieurs subventions devant bénéficier à différentes structures qui œuvrent pour le développement de notre économie locale et en faveur de l'insertion économique et sociale.

Inutile de rappeler ici le caractère essentiel de ces actions, cela vient d'être évoqué, dans cette période de crise comme vous l'avez souligné dans la présentation de cette délibération.

Ce vote est important. Il ne s'agit pas d'une routine que l'on répéterait chaque année. C'est un vote qui engage de l'argent public et qui, de fait, reconnaît l'utilité et l'énorme travail fait par les femmes et les hommes qui œuvrent quotidiennement au sein de ces structures.

Je veux donc dire quelques mots de leur travail.

Qu'il s'agisse de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, de la Mission locale de Lyon ou de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, chacune de ces structures, outre un travail en réseau, participe à l'essor économique de notre territoire, à la création d'emplois et à l'insertion des personnes qui en sont éloignées.

La MMIE est un groupement d'intérêt public de 27 membres initié par la Ville de Lyon avant d'être repris en 2019 par la Métropole. Ses modalités d'intervention sont multiples, allant de la mobilisation des entreprises à travers la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi jusqu'au déploiement d'antennes de proximité ou de ressources sur 18 territoires de la Métropole.

Permettez-moi de citer quelques exemples d'actions de la MMIE sur le territoire lyonnais.

Dans les 7^e et 8^e arrondissements a vu le jour le 11 des carrières, un forum de l'emploi atypique créé en collaboration avec le club de football du 8^e, le FC Lyon, qui met en valeur les traits de caractère et les aptitudes des candidats, ainsi que ceux recherchés par les employeurs et qui débouche sur des solutions d'emplois et de formations pour les candidats.

Dans les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements, les Lumineuses, forum dans le cadre du festival Lyon gagne avec ses Femmes, dont le dernier a porté sur le thème des métiers où on ne les attend pas et qui, depuis 2017, fait se rencontrer des entreprises et centres de formation et des femmes en recherche d'emploi et en reconversion.

Dans les 3^e et 6^e arrondissements, le dispositif Les Seniors avenir de l'entreprise, qui offre un accompagnement renforcé à destination de seniors en recherche d'emploi.

Dans les 5^e et 9^e, les Clés de l'entreprise, pour favoriser la connaissance des codes de l'entreprise pour les demandeurs d'emploi.

Regroupée au sein de la Maison Lyon pour l'emploi, la MMIE côtoie outre la Mission locale au service des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et à la recherche d'un emploi, l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES). Cette association, créée en 96, pour animer et gérer le plan local pour l'insertion et l'emploi de Lyon, a pour objet de concourir à l'innovation sociale et au développement économique local, de participer à des programmes de formation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle et de lutter contre l'exclusion par l'accès à l'emploi, à la culture, au sport et à la citoyenneté.

ALLIES intervient ainsi sur plusieurs fronts par des actions d'accompagnement du public adulte à travers différents dispositifs, tels Permis V, visant à lever les freins à la mobilité pour les demandeurs d'emploi à travers l'apprentissage du vélo combiné à des temps de visites d'entreprises, au moyen de services aux entreprises, tels Boost Innov', un programme visant à challenger et renforcer la stratégie de croissance d'une PME, par la culture et la lutte contre les discriminations, via notamment le dispositif Égalycité, une démarche de lutte contre les discriminations, déployée depuis 2012, qui vise à accompagner dans la durée l'engagement et le développement des pratiques en faveur de l'égalité d'accès à l'emploi, via l'ingénierie enfin de projets, tel le portage de la mission de chef de projet Territoires zéro chômeur de longue durée, initié sur un quartier du 8^e arrondissement de Lyon.

Je souhaitais donc par cette prise de parole montrer que notre action politique qui, dans cet hémicycle virtuel, pourrait rapidement être perçue comme déshumanisée et loin des préoccupations quotidiennes des gens, a tout au contraire une portée immédiate à travers les moyens d'action donnés à ces femmes et ces hommes qui œuvrent chaque jour au service des Lyonnaises et des Lyonnais et, au-delà, des habitantes et des habitants de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Popoff ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/535 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 - Attribution de subvention d'un montant total de 4 039 euros (illuminations) et 3 000 euros (animations) aux associations de commerçants

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augéy, c'est de nouveau à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Il s'agit de la délibération 535 relative aux illuminations et elle a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Mesdames et Messieurs les élus,

Fin octobre, Monsieur le Maire, vous avez pris la difficile décision d'annuler la Fête des Lumières si chère aux Lyonnais, ce qui n'était pas contestable dans ce contexte.

Toutefois, les lumignons traditionnels du 8 décembre n'auront pas été non plus l'occasion d'une exceptionnelle soirée de partage et de solidarité. Ce fut une soirée même plutôt triste faute au contexte.

Nous espérons au moins que la colline de Fourvière soit illuminée, comme nous l'avons fait après les attentats de Paris pour rendre hommage aux victimes, mais, malheureusement, l'œuvre ne fut pas d'un grand éclat, ce sont, dirons-nous, les aléas de ce site très difficile à travailler.

Alors, il faut l'admettre, ces fêtes de fin d'année n'auront pas été l'occasion de redonner beaucoup de joie et d'apporter un peu de magie de Noël dans les rues de Lyon.

Tandis qu'en France, de nombreuses villes ont repensé leur façon d'organiser leurs illuminations en fin d'année et ont décidé de sortir le grand jeu pour contrer la morosité actuelle due aux restrictions, Lyon ville lumière par excellence s'est éteinte.

Certaines villes, comme Nice ou Strasbourg, ont installé un grand sapin de Noël, multiplié les guirlandes, les tresses lumineuses et autres objets décoratifs brillant dans la nuit. Lille a même installé sa traditionnelle grande roue sans qu'elle fonctionne. À Valence, des quartiers qui, d'ordinaire, restaient dans le noir, ont été illuminés, le Maire souhaitant que la rue devienne un lieu d'animation et de promenade.

Malheureusement, Monsieur le Maire, vous n'avez pas accepté la demande du groupe Pour Lyon qui était de prendre en charge exceptionnellement l'ensemble des illuminations de Noël pour soutenir les commerçants qui vivent une période particulièrement difficile. Au contraire, vous n'avez fait que reprendre le même système que les années précédentes, à savoir le remboursement à hauteur de 50 % par la Ville de Lyon des illuminations, le reste restant à la charge des commerçants.

Le contexte ne s'y prêtait pas. Comme nous pouvions l'envisionner, très peu d'associations de commerçants ont fait des demandes de subventions auprès de la Ville. Dans des quartiers entiers, de nombreuses rues de Lyon sont restées dans l'obscurité.

Les élus du groupe Pour Lyon regrettent que vous n'ayez pas mieux accompagné ces commerçants qui sortaient du deuxième confinement et venaient à peine de rouvrir leurs magasins. Ils en avaient pourtant bien besoin, comme tous les habitants, dans cette période terrible que nous traversons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Augey, quelques mots.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Je n'ai pas grand-chose à dire, puisque vous avez fait une intervention très similaire au dernier Conseil et je vous avais déjà répondu sur le fond du dossier et notamment sur le fait qu'effectivement, nous étions contraints par le système qui avait été le vôtre pour cette aide de fin d'année et que nous le regrettons et que nous partageons avec vous les limites de ce système. Nous les déplorons, mais, malheureusement, nous ne pouvions pas faire autrement pour cette année. Pour l'année prochaine, nous examinerons comment justement pouvoir mieux faire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/506 - Adhésion de la Ville de Lyon au réseau ICORN (International Cities Of Refuge Network) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Madame Zdorovtsoff, c'est à vous.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette délibération vous propose l'adhésion de la Ville de Lyon au réseau international des villes refuges, International Cities Of Refuge Network, ICORN, en anglais.

Créé en 2006, en Norvège, ce réseau regroupe des villes, telles que Paris, Berlin, Barcelone ou encore Amsterdam, des villes qui se sont engagées à accueillir une ou plusieurs personnes craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur engagement, souvent apparenté aux opinions politiques, ou de leur activité artistique.

En rejoignant ce réseau, la Ville de Lyon s'engagerait donc à soutenir la liberté d'expression, la liberté d'opinion, mais aussi la création sous toutes ses formes, y compris, voire surtout, lorsqu'elle est engagée.

Rejoindre ce réseau, c'est aussi l'occasion de perpétuer la tradition d'hospitalité de la Ville de Lyon face aux menaces de replis identitaires qui s'affirment dans le monde, y compris en France.

Comme évoqué par le groupe Droite, Centre et Indépendants par l'entremise de madame de Montille, la convention qui nous liera avec le secrétariat d'ICORN n'a pu être transmise en temps et en heure en amont dans une version traduite de manière satisfaisante. Cette convention existe dans sa version anglaise et une traduction de qualité vous sera bien évidemment transmise ainsi qu'à l'ensemble des élus dès que faire se pourra.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission. Je passe la parole à Madame l'Adjointe à la culture qui a elle aussi œuvré à l'élaboration de cette candidature.

M. LE MAIRE : Absolument. Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour le groupe Lyon en Commun pour 2 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je voulais dire que les élus du groupe Lyon en Commun sont heureux de voter pour l'adhésion de la Ville de Lyon au réseau ICORN. Cette adhésion signe pour nous une autre manière de compter parmi les grandes villes européennes, une autre manière de rayonner à travers le monde, non pas par la compétition à tout prix, mais par l'affirmation de nos valeurs humanistes, de nos valeurs d'hospitalité et le choix de la coopération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/525 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augey, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je prendrai simplement quelques instants pour répondre à Madame Condemine sur la délibération relative à la MMIE.

En termes de relations avec les entreprises, puisque cela lui tient à cœur, c'est justement tout le sens de ma délégation d'avoir à la fois l'économie et l'emploi, qui permet justement de créer des passerelles entre les deux.

J'ajouterai également que nous ne disons pas du développement économique pour faire du développement économique comme lors du précédent mandat, mais un développement économique qui permette de transformer le territoire, qui agisse pour les habitantes et les habitants, en créant notamment des emplois non délocalisables.

Enfin, sur le soutien financier et le fait que nous n'augmentons pas notre subvention, je vous ferai simplement remarquer que le gouvernement que vous soutenez a quant à lui baissé le budget socle des missions locales, en tout cas de la Mission locale de Lyon, et n'a toujours pas donné d'informations sur la façon dont nous financerions le doublement des Garanties jeunes, financement qui permettrait notamment, puisque c'est votre souhait, d'embaucher ou d'avoir de nouveaux locaux pour mettre en place ce doublement des Garanties Jeunes.

Je m'en arrêterai là.

La délibération 525 a reçu un avis favorable de la Commission sur la subvention à la Mission locale de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/526 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760918 euros à l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Le rapport 526 a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mmes Augey et de Montille ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/546 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Avis favorable de la Commission et des arrondissements sur ces tarifs à l'identique de l'année dernière.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/531 - Éducation aux gestes barrières et promotion/éducation en santé environnement dans le contexte du Covid - Autorisation du Maire à solliciter une subvention de 61 175 euros auprès de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Madame de Laurens, c'est à vous.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je souhaiterais profiter de cette délibération pour m'adresser à mes collègues écologistes qui ont été mes partenaires de campagne, vous savez, ces idéalistes perchés sur leur nuage, ces doux rêveurs, adeptes de la sociocratie, de concerts, de Apo, ces composteurs, ces jardiniers qui se promènent en tonges en été.

Mes amis, il y a maintenant près de 7 mois, nous sommes tombés de notre perchoir pour atterrir dans les salons de l'Hôtel de Ville et des Mairies d'arrondissement, des diplômés pleins les poches, mais aucune expérience du pouvoir pour la plupart d'entre nous ni de l'exercice politique. Quel bizutage nous avons vécu !

Non, je ne parle pas de nos collègues de l'opposition aux prises de parole théâtrales dans l'hémicycle ni des médias qui ont fait leurs choux gras sur de nombreux épiphénomènes. Le responsable de ce bizutage est un tout petit virus qui s'est invité à l'agenda 2020-2021 et qui a perturbé les plans des dirigeants du monde entier, qui s'est démené pour déjouer nos grands projets pour notre ville.

Et pourtant, au cours des six derniers mois, nous nous sommes attachés à démontrer, au-delà de l'image et des idées, ce que nous avons sous l'aile.

Nous avons pris des mesures par anticipation, avant qu'elles ne soient imposées par le gouvernement en demandant au Préfet de mettre en place un arrêté obligeant le port du masque dans certaines parties de la ville.

Nous avons bataillé pour mettre en place du dépistage dès la fin du mois d'août pour avoir une vision de la situation lyonnaise et casser les chaînes de contamination dès la rentrée de septembre.

Nous avons mis en place des équipes de terrain chargées du contrôle de l'application des gestes barrières, de passer des messages et de s'assurer qu'ils étaient reçus.

Nous avons alerté le gouvernement sur les éventuels effets de bord de leurs décisions et joué notre rôle pleinement de collectivité territoriale de proximité.

Nous avons offert une réponse sanitaire aux Lyonnaises et aux Lyonnais en leur ouvrant le Palais des Sports, permettant des conditions d'accueil et de travail sécurisées et dignes de notre ville, l'accueil en barnum n'étant bien évidemment pas satisfaisant. Croyez-moi ou pas, nous avons même décidé d'y mettre du chauffage pour permettre aux personnes venant se faire vacciner de ne pas prendre froid et de s'y sentir bien ou au moins pas trop mal pour le temps qu'ils y restent. Nous y avons réalisé plus de 5000 vaccins et nous y réalisons près de 20 % des dépistages lyonnais, sans compter que la moitié des 55000 dépistages réalisés concernent des extra-Lyonnais.

Nous avons contribué à briser 9000 chaînes de contamination.

Nous avons permis à ceux qui le souhaitent la possibilité de déployer des services à la population.

Nous nous sommes investis aux côtés de nos services en animant de manière hebdomadaire, voire deux fois par semaine, une cellule de crise décisionnaire.

Nous avons encore très récemment, suite à la décision de fermer une école, proposé un dépistage dans un temps record, qui a permis de dépister plus de 130 personnes et nous poursuivons notre campagne de dépistage ciblée, accompagnée de sensibilisation au respect des gestes barrières et à la vaccination, à travers les actions d'aller vers dans deux arrondissements, le 8e et le 9e.

Nous avons donc informé, associé, concerté, communiqué autant que possible, mais certainement pas suffisamment encore.

L'action de la Ville est désormais connue et reconnue. Et j'en profite pour vous remercier vivement, Monsieur le Maire. Vous portez haut et fort l'image lyonnaise de solidarité et d'humanisme, de coopération, de responsabilité dans la gestion de cette crise dont la sortie est devenue notre priorité numéro 1.

En parallèle, nous n'avons à aucun moment perdu de vue que la gestion de la crise à court terme devait être conciliée avec des mesures de long terme pour permettre la résilience de notre territoire. Mes collègues ont déjà évoqué les objectifs ambitieux de leurs délégations, pour la démocratie, la biodiversité, la défense du vivant, la réduction de nos déchets, l'investissement dans la solidarité et le soutien de l'économie locale.

Non, notre projet écologique et social que nous portons n'est pas hors-sol, il est vital. Non, les caricatures ne nous affectent pas, en tout cas, ne nous empêcheront pas de faire ce pour quoi nous avons été élus, de répondre aux défis qui se sont invités au mandat, d'anticiper les prochains qui ne manqueront pas d'arriver.

Chers collègues, cette délibération, qui a recueilli un avis favorable de la Commission, concerne une convention qui permet à la Ville d'obtenir 61 000 euros de l'ARS, accordés suite à une réponse à un appel à projets. Une multitude de projets y sont rassemblés. Ils représentent tout le travail de dentelière réalisé au plus près du terrain par nos agentes et nos agents, mais aussi le travail de nos partenaires associatifs dans la lutte contre cette épidémie et dans la recherche de la résilience de notre ville.

J'en profite pour les remercier de leur engagement et de leur sens du service public et de l'intérêt collectif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame de Laurens.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En introduction, je voulais remercier Madame l'Adjointe, tout simplement pour avoir décrit ce qui était le rôle d'un élu et d'un adjoint au maire. Il n'y a rien de surprenant au fait que vous travailliez au service des Lyonnais. J'ai bien noté le mot « résilience » qui est important. Je pense que vous en avez oublié un, la bienveillance, et peut-être un peu la modestie.

En ce qui concerne la lutte contre le Covid, c'est un sujet qui rassemble et qui divise à la fois.

Bien évidemment, il est nécessaire de soutenir toute action qui vise à éduquer aux gestes barrières, protecteurs, avec des pédagogies actives pour favoriser la compréhension du virus et l'adhésion des populations à ces gestes dans une approche de promotion à la santé.

Aujourd'hui, l'action qui est mise en place au Palais des Sports autour de la vaccination est de grande qualité. Les Lyonnais sont accueillis avec bienveillance justement Madame l'Adjointe, écoute et dialogue. Pour m'être rendu encore hier à Gerland, au Palais des Sports, je peux vous témoigner de la qualité de l'accueil. Il est exemplaire. À nouveau, il faut remercier les agents de la Ville présents, agents de sécurité et bien évidemment personnels des Hospices civils de Lyon.

Pour autant, l'action de test doit perdurer. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, l'ouverture progressive des universités doit s'accompagner de lieux de test à proximité des universités.

Nous attendons également une communication de votre part, Monsieur le Maire, sur la campagne de protection et de sensibilisation des agents de la Ville de Lyon sur une démarche volontaire.

La fermeture de l'école Pasteur, aujourd'hui inéluctable, aurait pu être évitée avec une politique de test de tous les personnels en contact avec des enfants.

C'est le sens de notre démarche, engager un dialogue avec les élus de votre Conseil municipal, n'ayez pas peur.

Cette action sur l'éducation aux gestes barrières est essentielle sur toute notre ville, mais sans doute avec un regard particulier dans nos quartiers prioritaires. Il s'agit de considérer que les inégalités de santé peuvent être évitables. Elles ne relèvent pas uniquement de critères de santé ou médicaux, mais bien de critères sociaux. Par une politique massive de test, par des actions de communication sur les vaccins, vous contribuerez à éviter que les inégalités sociales ne se transforment en des inégalités de santé.

Ainsi, Monsieur le Maire, nous attendons de votre part une campagne d'information, d'explication claire autour du vaccin auprès des Lyonnais, en tenant compte des éléments que vous nous avez donnés en introduction du Conseil municipal.

Les Lyonnais ne comprennent pas que le sujet aussi essentiel que la santé de nos concitoyens fasse l'objet de querelles et de discordes.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Blanc, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme BLANC Françoise : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Cette délibération aborde donc la question de la prévention et de l'accompagnement dans le cadre de cette crise sanitaire de la Covid-19 que nous subissons actuellement. Nous l'approuverons.

Comme chacun le sait, un des éléments de cette prévention est le dépistage des personnes potentiellement infectées par ce virus.

À l'approche des fêtes de Noël, période de retrouvailles familiales, et face au sentiment d'isolement que connaissent nombre de nos citoyens comme les étudiants dont il fut question tout à l'heure, mais ce phénomène touche malheureusement un public beaucoup plus large, donc face à ce sentiment d'isolement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a pris l'initiative d'une campagne massive de dépistage.

Cette campagne s'adressait à tous les publics, et pas seulement aux personnes cas contacts ou suspectées d'être infectées, comme c'était le cas dans le centre de Gerland jusqu'à encore récemment.

Nous avons du mal à percevoir votre stratégie dans ce domaine, Monsieur le Maire, puisque ce fut une succession de stop-and-go comme Étienne Blanc a déjà pu vous le dire au Conseil du 17 décembre.

Vous aviez indiqué en décembre que la solution de la Région de recourir à des tests massifs n'était pas faite à la bonne période et qu'il fallait privilégier une opération de grande envergure au lendemain des fêtes. Parallèlement, vous incitez les agents de la Ville et les abonnés de la newsletter de la Ville à aller se faire dépister. Comprenez qui pourra.

Aujourd'hui, le centre de Gerland sert à la fois au dépistage et à la vaccination. C'est un peu votre « en même temps » et vous prévoyez quatre journées de dépistage plus spécifiquement sur le quartier des États dans le 8e et à la Duchère dans le 9e arrondissement, ce qui est peut-être un peu court à l'échelle de notre ville. Il est vrai que le virus ne franchit pas les barrières opaques des arrondissements. Si cela n'était pas si grave, on pourrait en rire.

M'étant personnellement occupée avec le Premier Adjoint du 6e de la mise en place de cette campagne de test initiée par la Région, j'avoue avoir été très déçue par l'absence de réponse de la Ville et plus particulièrement de l'exécutif municipal aux besoins matériels somme toute minimes que nous avions formulés pour une durée de trois jours : quatre ordinateurs portables et deux imprimantes. Il nous a fallu recourir au système D. Heureusement que dans les autres communes de la Région, la réaction n'a pas été identique.

Grâce à la mobilisation de tous, agents, professionnels, élus, cette opération fut un véritable succès, puisque, sur la base du fichier national SI-DEP, elle a permis de multiplier au moins par 5 le nombre de tests habituellement effectués. Les visages que l'on devinait souriants des personnes testées furent pour nous la meilleure des gratifications.

Plutôt que de viles mesquineries, il me semble que les Lyonnais attendent bien autre chose de la part de leurs élus municipaux. Je reste persuadée que l'intérêt général doit prendre le pas sur les chicayes politiques. C'est particulièrement vrai en matière de santé. J'espère donc qu'à l'avenir, nous pourrions œuvrer de concert pour le bien de nos concitoyens.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Monot, c'est à vous pour 5 minutes.

M. MONOT Vincent : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

La Ville de Lyon met en place des projets pour répondre aux urgences de la crise sanitaire et obtient le soutien de l'Agence régionale de santé dans le cadre de cet appel à projets portant sur l'éducation aux gestes barrières et à la promotion de la santé environnementale. Au nom des Écologistes, je souhaite saluer la réactivité de la Ville, sa responsabilité et sa capacité à emporter l'adhésion sur ses projets.

Mue par la certitude que les collectivités locales doivent prendre toute leur part dans la gestion de cette crise sanitaire sans précédent, notre majorité écologiste et sociale a su s'imposer au niveau national comme un interlocuteur crédible au travail et sachant gouverner en s'appuyant sur un réseau fort et éclairé.

À cela s'ajoutent bien entendu les nombreux actions et engagements entrepris ces derniers mois, parmi lesquels la réactivité pour créer le Conseil consultatif lyonnais Covid, déjà mentionné lors de ce Conseil, une relation de confiance avec les acteurs institutionnels de la santé et une présidence incarnée du Centre hospitalier universitaire lyonnais, pilote et leader sur la gestion de cette crise pour tout le département, une campagne de dépistage qui a démarré au plus tôt aux abords des stations de métro, avant de s'installer au Palais des Sports de Gerland, bien identifié aujourd'hui par le grand public lyonnais et qui se redéploie pour des actions ciblées comme actuellement dans le 8e et le 9e arrondissement. En tout, 60 000 dépistages ont été réalisés et près de 9 000 cas positifs identifiés avec autant de chaînes de contamination brisées. Dernièrement, la mise en place d'un des plus grands centres de vaccination français dans ce même lieu a d'ores et déjà permis de vacciner plus de 5 200 personnes, malgré les difficultés d'approvisionnement évoquées par monsieur Doucet ce matin.

Enfin, nous saluons la mobilisation continue de tout l'exécutif de la Ville de Lyon pour répondre à la crise. Notre équipe municipale, malgré le contexte incertain, des informations changeantes chaque jour, n'a pas cédé aux tentations des polémiques politiciennes inutiles. Monsieur le Maire l'a rappelé récemment, la crise sanitaire est trop grave pour être la cible de récupérations politiques. Elle nécessite d'agir avec la plus grande responsabilité et de travailler tous et toutes ensemble pour avancer le plus rapidement et le plus efficacement possible. Se soustraire aux polémiques est le seul moyen de garder le cap et d'œuvrer pour que la santé des Lyonnais et des Lyonnaises soit notre priorité.

Au-delà de la gestion de la crise, nous devons continuer à nous interroger sur les raisons pour lesquelles nous en sommes là et garder le cap sur nos objectifs prioritaires.

Tout d'abord, la solidarité doit guider l'action municipale et nous devons mettre toute notre énergie au service de nos concitoyens et concitoyennes pour traverser les crises sanitaires, sociales et écologiques que nous vivons.

Il nous faut aussi retenir l'importance de l'anticipation. Cette crise sanitaire souligne le manque de préparation de notre société pour affronter les défis de notre temps. Nous voulons faire de Lyon une ville exemplaire et résiliente.

Enfin, et cela a été rappelé par ma collègue madame Maras ce matin, nous ne pouvons plus ignorer que notre santé dépend de celle de notre planète. À mesure que la biodiversité s'effondre, les pandémies se multiplient. L'être humain a une part de responsabilité immense à travers les modifications dans l'aménagement du territoire au détriment des zones sauvages et par l'exploitation intensive des terres à des fins agricoles. La destruction des écosystèmes ne permet plus à la biodiversité de jouer son rôle de régulateur des pathogènes.

Je terminerai en rappelant aujourd'hui plus que jamais l'importance de ces gestes barrières et des protocoles sanitaires qui s'imposent à toutes et tous. À la veille d'un possible troisième confinement, qui aurait une nouvelle fois de grandes conséquences psychologiques, sociales et économiques – je pense plus particulièrement à la jeunesse et aux étudiants, dont nous avons déjà longuement parlé, ainsi qu'à nos commerces locaux –, nous devons redoubler d'efforts pour limiter et freiner la propagation du virus autant que possible.

Nous remercions Madame de Laurens pour son travail, dont la délégation incarne elle-même le lien de ce triptyque désormais incontournable : santé, prévention et santé environnementale.

Le groupe écologiste votera bien entendu favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Monot.

Un petit instant de réponse d'abord à Monsieur Lévy concernant l'école Pasteur. Aucun personnel n'a été testé positif dans un premier temps, Monsieur Lévy, quand vous nous disions un peu plus tôt que nous nous aurions pu éviter ceci ou cela, en réalité, vous le savez, le virus circule, je n'ai pas encore la capacité de l'arrêter par moi-même, tout seul dans mon coin. Il se trouve que, parfois, des gens sont infectés et transmettent le virus. Vous le savez maintenant, on en parle depuis un certain nombre de mois. Les mesures barrières et les protocoles sanitaires sont scrupuleusement respectés par nos agents dans les écoles. Malgré cela, effectivement, nous ne parvenons pas à échapper à toutes les situations de contamination. C'est bien malheureux, mais si nous avons d'ores et déjà la solution à la circulation de ce virus, pour prévenir la circulation de ce virus, je pense que nous l'aurions déjà appliquée.

Vous nous invitez à l'humilité, je me permets de vous y inviter également.

Madame Blanc, pour reprendre vos mots, si cela n'était pas si grave, on pourrait effectivement en rire. Je tiens à vous faire remarquer, Madame Blanc, que c'est vous qui, comme on dit, remettez une pièce dans la machine de la polémique. Il n'est pas nécessaire que la campagne électorale des régionales s'invite dans ce Conseil municipal, Madame Blanc.

Et puisque vous m'interrogez sur la stratégie sanitaire ou de dépistage de la Ville, je vous invite simplement à réécouter l'intervention de madame de Laurens un peu plus tôt. Elle vous a expliqué que, dès la fin août, nous avons lancé les premiers dispositifs de dépistage, d'abord en barnum puis dans le Palais des Sports de Gerland. Notre stratégie de dépistage a été posée d'une part très tôt et elle a été continue depuis le mois de septembre. Où était la Région à ce moment-là ? Je vous le demande. Il a fallu attendre que Noël arrive pour la Région se réveille. Très bien. Nous avons déjà pris notre part, nous en avons non seulement été félicités à plusieurs reprises par les autorités, l'action que la Ville a engagée en particulier en matière de dépistage répondait précisément dès que nous en avons eu la capacité, c'est-à-dire dès que les tests étaient disponibles, aux injonctions, aux demandes du Directeur général de l'OMS qui, dès le mois de février, nous appelait à tester massivement. À l'époque, il n'était pas possible de tester, les tests n'étaient pas disponibles. Dès que nous avons pu le faire, nous l'avons fait. Depuis, nous ne nous sommes pas arrêtés.

J'aimerais rétablir aussi une vérité, puisque vous-même comme monsieur Blanc et certains de vos collègues ont prétendu que je m'étais engagé à lancer une grande campagne massive de dépistage après les fêtes. Cela n'a jamais été mon propos. Ce que j'ai dit et je l'ai dit d'ailleurs après avoir consulté diverses autorités sanitaires, c'est qu'il était important de réaliser des opérations de dépistage ciblées, et notamment après les fêtes. Pourquoi ces opérations de dépistage ciblées sont-elles importantes ? Parce qu'elles permettent de mesurer la vitesse de circulation du virus sur certains territoires ou auprès de certains publics. Cela nous renseignera sur les mesures, les actions ensuite à prendre pour justement limiter la circulation du virus.

Ce à quoi je m'étais engagé avant les fêtes, nous sommes en train de le réaliser. Madame de Laurens l'a expliqué un peu plus tôt, dans le 8e, dans le 9e, auprès des étudiants, comme cela a été demandé par monsieur Lévy, nous allons le faire, nous mettons en place des opérations de dépistage ciblées.

Comme j'ai pu le dire il y a quelques jours dans la presse, je n'ai pas l'ambition de prendre la place du ministre de la Santé. En revanche, je suis en lien permanent avec l'Agence régionale de santé, les Hospices de Lyon et bien évidemment la Préfecture, notamment pour coordonner, participer à la coordination de la campagne de vaccination.

Mais puisque la polémique vous plaît, Madame Blanc, laissez-moi simplement vous dire ou vous faire remarquer que je n'ai jamais croisé le Président de Région dans aucune des réunions organisées par le Préfet, que ce soit sur le dépistage ou sur la vaccination. Il a préféré se faire représenter par son Vice-Président à la chasse, la pêche, à la sécurité, aux relations internationales. C'est son choix. Lorsqu'il s'agit de la santé des Lyonnaises et des Lyonnais et de nos concitoyens, je m'investis personnellement parce que le sujet pour moi est d'importance et, comme vous le disiez vous-même, si cela n'était pas si grave, on pourrait en rire.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Madame Blanc, j'ai vu que votre main s'était levée, c'est à vous.

Mme BLANC Françoise : Monsieur le Maire, si j'osais, je me référerais à un propos qui a été autrefois tenu, vous n'avez pas le monopole du cœur.

Et bien loin pour moi de rentrer dans une ébauche de campagne régionale, ce dont je ne suis absolument pas responsable et pas impliquée d'ailleurs dans ce type de campagne, je l'ai d'ailleurs évoqué auprès d'un certain nombre de vos Adjointes, pour moi, la santé est quelque chose qui a fait toute ma vie. L'empathie que j'ai toujours eue à l'égard des patients, des clients, est quelque chose qui m'a toujours dirigée. C'est pour cela que je n'ai pas admis la façon dont vous avez traité nos concitoyens en me refusant une chose bien minime, parce que je ne reproche rien d'autre, Monsieur le Maire, l'octroi de quatre PC et de deux imprimantes. Imaginez quand même que l'imprimante, c'est mon imprimante domestique, c'est moi qui ai dû la fournir. Je trouve que pour une Ville telle que Lyon, c'est être bien peu considérée.

Soyez sûr, je ne suis nullement en campagne, Monsieur le Maire. Mais, quand il s'agit de santé, vous me retrouverez en opposition à vous à chaque fois que je le jugerai utile.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est bien noté, Madame Blanc.

2021/563 - Attribution de subventions de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 12632356 euros

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Madame Runel, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Je vous remercie.

Comme l'a très bien indiqué la Première Adjointe ce matin, il s'agit pour notre exécutif de transformer les modalités d'action dans la façon d'aborder les projets et l'élaboration des politiques publiques, dont les politiques sociales.

La solidarité est un des enjeux majeurs de la transition sociale et écologique impulsée par notre nouvelle majorité. Il est donc important pour l'adoption de cette première subvention de fonctionnement au CCAS de rappeler le tournant solidaire pris par la même majorité et l'effectivité des politiques sociales qui sont menées sur notre territoire.

Les réponses que nous souhaitons développer reposent sur trois principes essentiels : l'investissement dans la solidarité, l'accès aux droits fondamentaux et la protection de ceux que le contexte social fragilise.

Notre politique de solidarité va également se concrétiser par l'élaboration du projet social du CCAS autour de plusieurs axes, dont la lutte contre la précarité alimentaire, l'accès au droit et la ville inclusive.

Pour ce faire, la subvention qui nous est proposée aujourd'hui se décompose en trois éléments : une subvention de fonctionnement dite d'équilibre de 12 millions d'euros, le reversement au CCAS de la taxe sur les spectacles de 332000 euros et enfin la participation au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) d'environ 35000 euros.

Traditionnellement, la subvention du CCAS est délibérée simultanément au vote du budget primitif qui a lieu au mois de décembre. Cette année, le vote du budget étant prévu au mois de mars, la délibération a été individualisée pour permettre de répondre aux besoins de trésorerie du CCAS, et ce, dès le début de l'année 2021.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Borbon. C'est à vous pour 2 minutes.

Mme BORBON Delphine : Merci.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je ne serai pas longue.

Nous avons déjà évoqué en début d'après-midi les futures embauches et créations de postes. Le CCAS est concerné par environ une quarantaine. Les actions d'accueil, de conseil et d'orientation menées par le CCAS participent à rendre les villes et la nôtre en particulier accessibles au plus grand nombre, notamment aux plus fragiles d'entre nous.

Nous savons le travail réalisé d'autant plus dans la période que nous traversons. Toutes ces missions nécessitent sûrement de repenser certaines organisations. Contrairement à ce que nous avons entendu au cours de ce Conseil, c'est parce que nous avons de la considération pour les agents qu'il nous semblerait opportun de faire un constat interne des ressources éventuellement disponibles. Il ne serait pas souhaitable, voire contre-productif, de créer des étages de millefeuille supplémentaires à des fins autres que la réelle nécessité de créer des postes pour favoriser le bon fonctionnement de la structure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

L'intervention de monsieur Chevalier pour le groupe Lyon en Commun ayant été retirée, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/574 - Adhésion de la Ville de Lyon à la Plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 28000 euros à l'association SOS Méditerranée domiciliée 10, impasse des Chalets à Lyon (7e arrondissement) (siège social sis 93, La Canebière à Marseille) - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante - Rectificatif

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

M. LE MAIRE : Madame Tomic, c'est à vous.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

L'action de l'association SOS Méditerranée s'inscrit dans le contexte du drame humain qui est vécu par de nombreuses personnes qui traversent la Méditerranée chaque année pour fuir des situations de détresse, de persécution ou de conflit dans leurs pays.

Lors de cette traversée, effectuée dans des conditions très précaires, les naufrages sont nombreux comme vous le savez. Depuis 2014, plus de 20000 personnes ont péri.

C'est pour leur venir en aide que l'association SOS Méditerranée a été créée en 2015. Depuis, elle a recueilli et sauvé plus de 30000 personnes. Cette association est implantée en France, en Allemagne, en Suisse et en Italie. En France, elle regroupe 19 antennes locales, dont une à Lyon, qui a été lancée il y a deux ans. En 2017, le gouvernement français lui a décerné le label de Grande Cause nationale.

Jusqu'ici, SOS Méditerranée a fonctionné essentiellement sur la base de dons privés, complétés par les subventions de quelques collectivités. Aujourd'hui, pour pouvoir poursuivre ses opérations, l'association sollicite l'ensemble des collectivités locales pour un appui financier dans le cadre de leur compétence de soutien à toute action internationale humanitaire.

L'association propose aux collectivités qui apportent ainsi leur aide financière d'adhérer à une plateforme de soutien et de signer une charte d'engagement. Cette charte réaffirme l'adhésion à des valeurs et à des principes communs, ainsi l'obligation de porter une assistance inconditionnelle à toute personne en danger en mer ainsi que leur débarquement dans un lieu sûr, et ceci en application du droit maritime international.

SOS Méditerranée mène également une action de témoignage, de sensibilisation du public, notamment scolaire, et de plaider et propose aux collectivités qui le souhaitent de s'associer à ces actions.

La Ville de Lyon, fidèle à la tradition humaniste de notre cité, souhaite participer à cet élan de solidarité nationale et européen, visant de manière concrète et immédiate à sauver les vies de personnes en danger.

Ainsi, le bateau de l'association, l'Océan Viking, a enfin pu reprendre la mer le 14 janvier après plusieurs mois d'arrêt et, en seulement deux semaines, a déjà secouru 373 personnes, dont 21 bébés, 35 jeunes enfants et 131 mineurs non accompagnés.

Ce soutien de la Ville de Lyon contribue en complément aux actions menées sur notre territoire à notre politique d'hospitalité, de coopération et d'ouverture sur le monde, un monde marqué, comme nous le constatons notamment clairement depuis un an, par des connexions et une interdépendance forte des êtres humains partout sur la planète.

Je vous propose donc de rejoindre la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée et de verser à l'association une subvention de 28 000 euros, ce qui correspond au coût de 12 journées de sauvetage en mer.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Tomic.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Broliquier. C'est à vous pour 5 minutes.

M. BROLIQUIER Denis : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous proposez par ce rapport au Conseil municipal l'adhésion de la Ville de Lyon à la plateforme montée par SOS Méditerranée et vous proposez également une contribution de 28 000 euros à cette association.

Alors, la cause est belle, l'action est utile, les résultats sont au rendez-vous, évidemment, comment ne pas vouloir sauver ces malheureux qui essaient de gagner nos côtes, les côtes européennes, au péril de leur vie ?

L'étude de ce rapport appelle pourtant plusieurs remarques de notre part.

D'abord d'un point de vue formel, même si le port Édouard Herriot est présenté comme le port avancé de Marseille, l'intérêt à agir pour notre collectivité est discutable.

Toujours sur la forme, Monsieur le Maire, nous sommes là dans un domaine régalien qui concerne la politique de la République française en matière d'immigration, domaine qu'elle partage avec l'Europe et notamment avec l'Agence européenne Frontex, dont la mission à travers trois opérations, Thémis pour la Méditerranée centrale, Poséidon pour la Méditerranée orientale et Indalo pour la Méditerranée occidentale, est de sauver les migrants en danger et de lutter contre le trafic des migrants qui existe, vous le savez bien.

Domaine régalien, disais-je, or je me rappelle vos propos à propos de notre chef de groupe en décembre dernier. Étienne Blanc vous interpellait sur le Haut-Karabakh et vous répondiez, je cite : « Juridiquement, nous ne pouvons pas nous désaligner de la position de la France. Même si nous pouvons émettre un avis, nous pouvons transmettre ce vœu au ministère des Affaires étrangères et, pour autant, nous ne pouvons pas aller jusqu'à demander la reconnaissance du Haut-Karabakh, ce serait se désaligner de la politique étrangère française. » Alors, j'ai du mal à comprendre. Dans un cas, on ne peut pas aller contre la politique de la République française et dans l'autre si.

Mais, en fait, j'ai compris votre position quand j'ai vu les signataires de la tribune publiée jeudi dernier sur le site de France Info, à vos côtés. Il faut voir dans ce rapport sans doute l'expression d'un engagement politique avec vos camarades élus français, tous à gauche.

Mais, au-delà du fait que ce n'est pas le rôle de la Ville que d'agir dans ce domaine, nous ne comprenons pas que la Ville ne fasse pas plus pour accueillir d'abord mieux les migrants qui arrivent sur son territoire, d'ailleurs pas uniquement les migrants, mais plus généralement toutes les personnes qui arrivent dans une situation de très grande précarité, dans une situation de très grande pauvreté.

Quel que soit leur statut, ils sont tous des humains et donc des solutions décentes d'accueil doivent être trouvées. C'est ce que s'emploient à faire de nombreuses associations. Je pense pour les migrants à Forum Réfugiés, mais je pense pour toutes les catégories de personnes à la rue au Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, pour ne citer que celles-là, mais il y en a bien d'autres. Certes, elles sont aidées déjà par l'État, principalement, la Métropole les aide, la Ville les aide parfois pour certaines de leurs actions, mais nous aurions préféré que ces fonds soient consacrés à des actions locales pour venir en aide à ces populations sur le territoire de la Ville de Lyon plutôt qu'à une action internationale qui ne relève pas de la responsabilité de la Ville de Lyon.

Après réflexion, l'ensemble de ces éléments nous amènent, nous, élus de la droite et du centre, à voter contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lors du dernier Conseil, nous avons voté notre adhésion à l'ANVITA et cette nouvelle délibération renforce encore l'engagement de notre Ville dans le sens d'un territoire plus inclusif et plus solidaire et contribue à renforcer la cohérence et la complétude de notre action en la matière.

Malheureusement, il faut bien dire que la crise sanitaire a largement éclipsé bien des sujets d'actualité. Parmi eux, la crise migratoire a été complètement éjectée de la scène médiatique. Comment en vouloir aux Français qui, pour beaucoup, se préoccupent davantage de la pandémie que du drame quotidien survenant au large de nos côtes ?

Pourtant, rien que l'année dernière, ce sont plus de 1 000 personnes qui se sont noyées dans les eaux méditerranéennes. Depuis le début de cette crise, elles sont plus de 20 000 à avoir péri.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette situation qui, malgré les efforts que font le gouvernement et l'Union européenne pour l'ignorer, ne s'affaiblit pas, bien au contraire.

En cinq ans, l'association SOS Méditerranée a recueilli plus de 30 000 personnes, dont 7 000 enfants, qui seraient morts d'hypothermie, de noyade ou d'asphyxie, tandis que, vague par vague, l'eau s'engouffre dans leurs poumons.

Aussi, affirmer que le sauvetage en mer est notre responsabilité la plus fondamentale et qu'il se doit d'être inconditionnel me semble primordial. C'est la ligne que défend SOS Méditerranée et, par cette délibération, cela devient également notre doctrine.

Cette crise migratoire, comme on la qualifie souvent, je préférerais la qualifier de crise humanitaire, car ce terme réifiant de migrant nous fait bien souvent oublier qu'il s'agit d'êtres humains qui périssent quotidiennement dans la Méditerranée. N'oublions pas que nous parlons ici d'individus, qui ont tout quitté et souvent tout perdu pour fuir la misère, la guerre et la répression, en raison de leur religion, leurs opinions politiques ou leur orientation sexuelle.

Ainsi leur tendre la main au quotidien par notre action et celle de nos partenaires associatifs, ce n'est pas un acte de charité, c'est un devoir. Le réseau d'acteurs associatifs que la Ville de Lyon continue à développer en matière de sauvetage et d'accompagnement des personnes migrantes contribue à un accueil digne et solidaire, car, trop souvent, on considère qu'améliorer les conditions d'accueil, c'est encourager l'immigration. C'est un propos ridicule et aberrant.

Mal accueillir, ce n'est pas dissuader, mal accueillir, ce n'est pas renoncer. Accueillir au contraire dans des conditions dignes, c'est notre devoir. Cela correspond à nos valeurs et à notre humanisme.

Pour répondre à monsieur Broliquier, qui doit être bien au courant de ce qui se passe dans le 2^e arrondissement, je rappelle que la Ville de Lyon a un devoir d'humanité et doit poursuivre les valeurs qu'elle a engagées de par l'action que nous menons depuis aujourd'hui six mois. Ainsi, comme vous le savez, nous nous occupons à la fois des personnes qui périssent en Méditerranée, des personnes qui risquent leur vie pour fuir leur territoire, mais aussi des personnes qui sont déjà bien présentes et qui sont dans des situations de grande précarité.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera en faveur de cette délibération et continuera à s'engager pour l'accueil de tous pour un territoire plus solidaire et plus accueillant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 3 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avant d'intervenir sur cette délibération, je souhaite simplement revenir en quelques mots sur les propos de madame de Montille au sujet de monsieur Philippe Carry, prononcés tout à l'heure. Philippe Carry est Adjoint du 5e arrondissement au patrimoine, à la nature en Ville et à la biodiversité.

Madame de Montille, comme vous le savez, la dénomination du parc Élise Rivet a été adoptée à l'unanimité lors du dernier Conseil du 5e arrondissement. Madame de Montille, au risque de vous décevoir et contrairement à ce que vous avez affirmé, monsieur Carry n'est membre d'aucun parti politique. Il représente la société civile au sein de Lyon en Commun. Je vous invite à vérifier vos sources à l'avenir, afin que les échanges au sein de notre assemblée restent constructifs et ne soient parasités par des fake news.

À présent, parlons-en justement de la société civile. Certains États européens se renvoient la responsabilité de l'accueil des migrants sauvés en Méditerranée. La politique européenne de restriction des flux migratoires et de fermeture des frontières a transformé cette mer en un véritable cimetière de migrants.

La Ville de Lyon se sent totalement concernée par cette situation et pas seulement parce qu'elle est reliée à la Méditerranée par le Rhône. Notre ville porte gravée en elle le sceau de l'humanisme. Elle est une terre d'accueil, une ville ouverte sur le monde. La solidarité est dans son ADN. La situation des populations vulnérables ou en danger et le respect de la dignité humaine feront toujours partie de ses préoccupations premières.

Oui, c'est bien le tissu associatif lyonnais et son engagement quotidien et inconditionnel auprès des migrants depuis des décennies qui font la fierté de Lyon et son rayonnement à l'international, bien plus que les paillettes ou les cités luxueuses éphémères. Ce sont ces bénévoles, ces travailleurs sociaux, ces militants engagés pour les droits humains qui font l'honneur et la grandeur de notre Ville et non des tours ou autre skyline de 200 mètres de haut.

En cinq ans, SOS Méditerranée a recueilli à bord de ses navires, l'Aquarius, puis l'Ocean Viking, plus de 31 799 personnes, dont 7 147 étaient mineures. Cela signifie qu'un quart de ces personnes sont des enfants. Cela signifie que, chaque jour, quatre enfants en moyenne sont recueillis par ces bateaux depuis 2015.

Pendant que certains empêchent des êtres humains de venir vivre dignement en France, mais plus pour longtemps, semble-t-il, d'autres sauvent des vies humaines et souvent au péril de leur propre vie.

J'ai souhaité vous lire deux courts témoignages.

Le premier est celui d'Abdo, 17 ans, originaire du Soudan et recueilli à bord de l'Ocean Viking en août 2019, je cite : « J'ai passé quatre jours en mer avant d'être secouru. La nuit où nous avons quitté la Lybie, le bateau s'est fissuré. Personne n'a dormi pendant tout ce temps, parce que nous avons dû vider l'eau à l'aide d'un bidon de carburant vide. Nous avons manqué d'eau et de nourriture après le premier jour. Un homme est même devenu si désespéré qu'il a sauté par-dessus bord. Nous avons dû l'aider à remonter dans le bateau. On avait si peur qu'on ne pensait plus qu'à la mort. Tout le monde était persuadé que nous allions mourir. »

Le second témoignage que j'ai souhaité vous lire est celui de Tanguy, bénévole sur le même bateau, je cite : « Dès le début, tu sais que tu n'arriveras pas à sauver tout le monde. Est-ce que j'ai la ressource pour sauver untel ou untel ou est-ce que j'accepte que, de toute façon, untel va mourir et qu'en déplaçant mes ressources sur un autre endroit, je vais en sauver quatre ? »

Profitons de cette intervention pour saluer la décision du Conseil d'État qui a suspendu jeudi dernier le gel de la délivrance de visa de regroupement familial au conjoint et enfant d'étrangers non européens résidant en France décidé par le gouvernement en mars 2020 à cause de la crise sanitaire. La Haute Juridiction administrative a estimé que cette mesure portait une atteinte disproportionnée au droit à la vie familiale normale et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous, élus de Lyon en Commun, nous nous félicitons de cette signature par la Ville de Lyon de la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, ainsi que de l'attribution de cette subvention pour soutenir les opérations de recherche et de sauvetage en mer du navire Ocean Viking.

Cette délibération réaffirme par ailleurs plus que jamais notre attachement au droit international et à son respect à l'intérieur de nos frontières.

C'est donc naturellement, Madame Tomic, Monsieur le Maire, que mes collègues de Lyon en Commun et moi-même voterons favorablement cette délibération.

La prochaine fois, je demanderai un peu plus de temps de parole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray. Sachant qu'une intervention a été retirée, je vous ai laissé terminer.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Ekinci, c'est à vous pour 5 minutes.

M. EKINCI Akif : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Si les États et les médias européens sont actuellement focalisés sur le rythme des vaccinations contre la pandémie de Covid-19, la situation en Méditerranée reste préoccupante et ne doit pas être oubliée.

Vous l'aurez compris, je parle ici de la crise humanitaire et migratoire qui ne cesse de s'amplifier dans le bassin méditerranéen. Nous nous souvenons toutes et tous de ces terribles images diffusées en boucle à la télévision et montrant des corps flottants sur les vagues ou encore des enfants noyés retrouvés au large des côtes méditerranéennes.

Bien que ces images dramatiques soient aujourd'hui moins présentes dans nos esprits, je tiens à vous préciser que, sur la seule année 2020, l'Organisation internationale des migrations a pu recenser la disparition de 1 224 personnes sur la route maritime liant le continent africain à l'Europe.

Alors, il faut savoir que, pour beaucoup d'individus, prendre la route vers le vieux continent, ce n'est pas un choix vers une destination touristique ni une option vers un paradis économique, mais c'est tout simplement une nécessité vitale, loin de tous les discours allégoriques.

C'est une nécessité vitale car ces gens ne quittent pas leur pays natal pour un meilleur confort matériel, mais pour fuir la misère, les persécutions, les guerres ou encore les effets meurtriers du dérèglement climatique.

Ces personnes sont donc nourries d'un profond espoir de pouvoir atterrir un jour dans un lieu de refuge leur garantissant une sûreté physique, une dignité et un avenir.

Face à l'inertie et la déférence des États européens dans l'apport de secours à ces populations, il paraît important pour nous, les élus, de soutenir à minima les acteurs qui œuvrent sur le terrain, car leur combat quotidien, c'est un combat pour les droits humains qui nous concernent tous et tous.

Alors, certains d'entre nous diront et crieront le fait que nous allons faire des appels d'air ou favoriser le benchmarking des migrants, d'autres vont tenter de nous raisonner en faisant valoir qu'un soutien financier n'est pas une solution efficace et que nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde. Bref. Mettons de côté tous ces leitmotifs et concentrons-nous aujourd'hui sur ce qu'il est possible de faire à cet instant précis pour témoigner de notre solidarité à l'égard de ces populations.

Pour les élus du groupe écologiste, la délibération proposée aujourd'hui qui porte sur l'adhésion de la Ville de Lyon à la plateforme des collectivités solidaires et l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SOS Méditerranée constitue une action emblématique

qui s'inscrit pleinement dans la tradition humaniste de notre Ville. C'est donc tout naturellement que nous voterons en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Ekinci.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur Broliquier,

Lorsque nous avons pris, je crois à l'unanimité, la décision de soutenir nos amis libanais qui avaient souffert de l'explosion dans le port de Beyrouth, nous avons agi au nom de notre humanité.

Lorsque nous avons plus récemment encore pris la décision à l'unanimité toujours de soutenir nos amis arméniens, en proie à une guerre, je vous le rappelle, nous avons là aussi fait preuve d'humanité.

Était-il question à l'époque de politique étrangère ? Non, il s'agissait de venir en aide à des populations.

La question qui nous est posée aujourd'hui n'est pas une question de politique étrangère, mais il s'agit bien d'un sujet humanitaire. Est-il question de prérogatives ou de responsabilité juridique ? Je ne le crois pas.

L'intérêt que nous avons à agir, Monsieur Broliquier, relève avant tout de la solidarité, de notre humanité.

À vrai dire, je le crois et je vous le dis, je crois qu'il est question ici surtout de notre dignité et de notre honneur. Des gens meurent en Méditerranée, cela a été dit, je ne vais pas revenir sur le sujet et vous l'avez vous-même évoqué, cette situation est intolérable.

Alors, oui, Lyon est une ville ouverte sur le monde, est une ville qui entend, qui écoute et qui prend sa part.

Je pense que nous sommes à la hauteur en décidant aujourd'hui de soutenir ce magnifique projet lancé il y a quelques années qui s'appelle SOS Méditerranée. Grâce à lui, nous avons un peu moins honte d'être européens. Grâce à lui, nous pouvons être fiers de savoir que nous sauvons des vies.

Quant à l'action de la Ville en faveur de l'accueil des migrants ou des personnes en mobilité internationale, je ne vais pas m'étendre sur le sujet, parce que je pense que Sandrine Runel y a déjà largement répondu, mais simplement à titre d'exemple, quand nous faisons en sorte que la Ville mette à disposition des sites d'hébergement d'urgence qui vont être en partie occupés par des personnes en mobilité internationale, nous prenons là encore notre part. Donc nous faisons aussi ce que nous pouvons faire pour l'accueil ici des migrants.

La création même d'un poste de conseiller délégué que madame Sylvie Tomic occupe, dédié à l'accueil et à l'hospitalité, qui inclut la question de l'accueil des personnes en mobilité internationale, pour moi, témoigne de l'intérêt que nous portons collectivement dans notre majorité à ce sujet.

Donc il est bien question ici de traiter d'un sujet humanitaire avant tout. Il n'y a rien d'autre.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie.

2021/543 - Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Composition

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Madame Delaunay, c'est à vous. Nous avons un problème de liaison. Je vais présenter le rapport. Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Je mets donc ce dossier aux voix et je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/544 - Renouvellement mobilier et matériel suite extension/rénovation EHPAD - Subvention au CCAS - Lancement de l'opération 60034527 et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00001- Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

M. LE MAIRE : Monsieur Chevalier, c'est à vous.

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne m'étendrai pas sur cette délibération relative au renouvellement mobilier et matériel suite à l'extension et la rénovation des EHPAD de l'Étoile du Jour et des Balcons de l'île Barbe, qui avaient déjà commencé sous l'ancienne équipe.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2021/559 - Vidéoverbalisation sur les arrondissements : 1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 7e et 8e - Rectificatif

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi, c'est à vous.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Bonsoir à toutes et à tous,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Depuis plus d'un an, la vidéoverbalisation est expérimentée sur quelques secteurs de Lyon, afin de contribuer à la lutte contre les violences motorisées qui émaillent le territoire lyonnais. Plusieurs voies de la Presqu'île, du Bas des Pentes et du quartier de la Guillotière sont ainsi surveillées de près par nos policiers municipaux du fait des nombreux comportements inappropriés dont font preuve certains automobilistes : non-respect des feux tricolores, des stops ou des priorités, circulation sur les voies de bus, les pistes cyclables, en sens interdit, vitesse excessive, stationnement gênant, etc.

La présence des équipages sur le terrain indispensable à la bonne régulation et à la prévention de ces conduites dangereuses est complétée par un à deux agents du PC radio qui visionnent les caméras et relèvent les infractions. Cette complémentarité est particulièrement importante en soirée et surtout la nuit, là où nos effectifs n'ont plus vocation à être sur le terrain.

La vidéoverbalisation n'a donc pas pour finalité de retirer les agents de la voie publique, mais bien d'intervenir en permettant de diminuer le nombre d'infractions impunies.

Depuis le 23 septembre 2019, date de la première délibération relative à la vidéoverbalisation, ce sont 3310 contraventions qui ont été dressées, 1881 procès-verbaux pour des infractions à la conduite des véhicules ne respectant pas la fermeture à la circulation de certaines rues, en particulier les vendredis et samedis soirs de 22 heures à 4 heures du matin (pour rappel 135 euros et 4 points de retrait sur le permis), 1429 verbalisations pour des infractions au stationnement en soirée comme en journée.

Pour compléter ces données quantitatives, nous avons réalisé à mi-année 2020 une étude concernant le secteur Herriot pour disposer d'éléments sur l'efficacité du dispositif dans le changement des comportements. Sur les 331 véhicules en infraction, nous avons noté autour de 3 % de récidive à moins de 10 jours de la première infraction vidéoverbalisée et autour de 1 % au-delà, ce qui était très encourageant dans la prise de conscience des automobilistes du risque qu'ils encourageaient à ignorer la réglementation.

Forts de ces premières constatations, nous souhaitons renouveler cette analyse de données pour les autres secteurs désormais équipés de cette vidéoverbalisation. Or, nous devons en premier lieu, et c'est bien normal, déclarer à la CNIL les données que nous souhaitons exploiter. Nous travaillons sur cette question.

De plus, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous avons d'ores et déjà décidé d'intégrer dans l'étude globale de la vidéosurveillance un champ spécifique sur la vidéoverbalisation. Il s'agira donc d'un audit confié à un organisme extérieur et indépendant en lien avec le collège d'éthique de la vidéosurveillance.

Quant aux mesures précises du taux de recouvrement des infractions, l'ANTAI, Agence nationale de traitement automatisé des infractions, nous indique ne transmettre aucune donnée de ce type. En revanche, nous pouvons sans difficulté nous appuyer sur le taux de recouvrement national moyen des infractions qui est de 50 %. Nous pourrions alors déduire qu'environ 100 000 euros de recettes ont été générés jusqu'à présent pour la Métropole de Lyon, tout autant pour l'État.

Je souhaite également à travers cette délibération rappeler le principe de fonctionnement du dispositif. Seuls les secteurs déjà équipés de caméras peuvent entrer dans la démarche, aucune caméra nouvelle n'est installée sur l'espace public spécifiquement pour faire de la vidéoverbalisation. Je tiens à cet égard à mentionner que notre système est très performant avec des images de grande qualité. Chaque jour, nos caméras accompagnent, facilitent ou orientent des interpellations (plus de 700 en 2020). Chaque jour, les services de police réquisitionnent nos images, à titre probatoire (plus de 1 000 par an).

Pour revenir au fonctionnement de la vidéoverbalisation, concrètement, les agents de police municipale sont rattachés au PC Radio, dont l'accès est strictement réglementé. Même si ce dernier fonctionne uniquement jusqu'à minuit, les actions de vidéoverbalisation peuvent être actionnées la nuit en fonction des besoins.

Un poste de travail dédié est installé avec un (*intervention inaudible*) d'images depuis le CSU (Centre de Supervision urbaine). Le policier municipal qui constate à l'écran l'infraction saisit la verbalisation sur un PVE (procès-verbal électronique), verbalisation qui est ensuite adressée sous douzaine au titulaire du certificat d'immatriculation. C'est donc bien uniquement le comportement dangereux du conducteur qui est sanctionné.

Comme vous pouvez le constater, tout a été mis en œuvre pour que la vidéoverbalisation puisse être un outil au service de la tranquillité et de la sécurité des citoyens.

Au travers de cette délibération, je vous propose une prolongation du dispositif pour les 18 prochains mois, soit jusqu'au 18 juillet 2022, et une extension sur de nouvelles rues à la demande et en accord avec les Mairies d'arrondissement. 60 voies supplémentaires sont ainsi concernées dans les 2e, 3e, 5e, 6e, 8e arrondissements, portant à 141 le nombre de voies vidéoverbalisables. Chaque arrondissement doté de caméras a fait le choix de rejoindre ou non l'expérimentation en cours, eu égard aux problématiques locales.

Pour répondre à cette extension de périmètre et garantir un confort optimum pour les agents, j'ai souhaité qu'une salle spécifique soit destinée à cette activité, trois postes de travail munis d'un système de vidéoverbalisation intégré seront installés sur le premier trimestre 2021. Ce nouveau mode opératoire permettra donc une meilleure ergonomie, ainsi qu'une activité plus fluide et un possible traitement statistique des données quantitatives.

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis convaincu que la vidéoverbalisation doit faire partie de la palette des outils en appui des dispositifs humains, en particulier en prévision de la période de déconfinement à laquelle nous devons d'ores et déjà nous préparer. L'audit donnera des clés de lecture intéressantes et nous permettra de définir ensemble si nous poursuivons cette démarche au-delà de 18 mois et dans quelles conditions.

Je vous remercie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Monsieur le Maire,

Avant de commencer mon propos, je voudrais remercier Monsieur l'Adjoint, Monsieur Chihi, pour les propos qu'il vient de tenir et pour l'augmentation de certains espaces notamment du 5e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui s'inscrit dans la même logique que celle que nous votons régulièrement depuis juillet, à savoir la lutte contre les incivilités et les violences qui pourrissent le quotidien de nombreux Lyonnais.

Nous avons pris acte du report de la Commission générale portant sur la sécurité, qui était prévue la semaine dernière. Le motif de report est légitime, mais le sujet est néanmoins important et son urgence réelle, aussi attendons-nous désormais la présentation de votre stratégie de lutte contre ces incivilités et violences, stratégie qui aurait pour préalable la réalisation d'un audit de l'ensemble de notre Ville.

La sécurité de chacune et de chacun est un enjeu majeur pour notre Ville, qui connaît, comme nous le savons tous, une montée des tensions depuis de nombreux mois, tensions renforcées par le climat anxiogène de la période particulière que nous vivons.

À ce titre, de nombreux collectifs demandent aux pouvoirs publics d'agir pour ne pas laisser la situation s'envenimer et éviter de plus amples débordements.

Face à cette situation, Monsieur le Maire, nous vous avons interpellé en novembre dernier pour vous rappeler l'importance d'envoyer un message clair, un message fort, un message d'unité de l'ensemble des élus pour lutter contre ces actes.

Aussi nous étonnons-nous de voir aujourd'hui encore que la majorité se divise sur ce sujet et que, sans l'intervention, guidée par la responsabilité, des conseillers d'opposition, cette délibération aurait été rejetée dans plusieurs arrondissements appartenant à votre majorité.

Mesurez-vous, Monsieur le Maire, l'image que ces divisions internes à votre majorité envoie aux Lyonnaises et aux Lyonnais ?

La sécurité, Monsieur le Maire, est un sujet trop grave, trop important, pour se permettre des incohérences. C'est un sujet trop grave et trop important pour faire l'économie d'une unité, si ce n'est celle du Conseil, au moins celle de la majorité.

Enfin, vous avez prononcé dans la presse la mise en place d'un travail concernant le quartier de la Guillotière dont nous connaissons tous les difficultés. Nous insistons, Monsieur le Maire, sur l'urgence de la situation. Nous disposons déjà de beaucoup d'éléments et d'analyses sur ce quartier. Des solutions peuvent déjà être apportées, comme renforcer la présence policière et mettre en place une vidéosurveillance et une vidéoverbalisation, mais il faut aussi assurer la maîtrise du foncier pour favoriser la mixité des commerces et de la clientèle, assurer une prise en

charge sociale renforcée des personnes en difficulté, travailler au vivre ensemble par un management territorialisé et la mise en place d'événements et de services, contrôler l'espace en fermant la bouche de métro sur la place Gabriel Péri, dont nous connaissons les problématiques de sécurité et dont la fermeture a donné de bons résultats lors de la dernière expérimentation. Il faudrait aussi, à plus long terme, déplacer l'arrêt du tram qui coupe la place en deux et favorise les nuisances.

Le travail à réaliser est global et s'inscrit sur plusieurs temporalités. Il est donc nécessaire que les premières étapes interviennent le plus tôt possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

L'intervention du groupe Pour Lyon de monsieur Sécheresse a été retirée. C'est donc au groupe Droite, Centre et Indépendants de prendre la parole. Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je n'ai pas à avoir honte d'être européen.

Notre groupe Droite, Centre et Indépendants est évidemment favorable sur la vidéoverbalisation et nous allons la voter.

Vous voyez comme nous que les problèmes liés à la sécurité dans Lyon se font de plus en plus nombreux. Pour s'en rendre compte, vous pouvez regarder la rubrique faits divers dans les différents journaux locaux ou alors vous pouvez sortir dehors et aller à la rencontre des collectifs de riverains en colère. Vous n'aurez pas de mal à les rencontrer, ils n'attendent que cela et vous demandent un rendez-vous depuis sept mois.

Je peux déjà vous dévoiler en avant-première leurs problèmes, car, nous, à la Mairie du 2e arrondissement, nous avons de nombreux échanges avec eux.

D'abord, ils veulent pouvoir rentrer tranquillement chez eux, sans avoir la peur au ventre comme en traversant la place Gabriel Péri. La lutte contre les trafics est vraiment possible. Pour cela, vous pouvez regarder et vous inspirer de ce qu'a fait courageusement le Maire de Bron, Jérémie Bréaud. Ce n'est plus aux trafiquants de faire la loi à Lyon, mais bien à vous d'assurer la tranquillité des Lyonnais.

Ensuite, ils veulent que vous preniez des mesures exemplaires pour attirer des policiers municipaux. Vous promettez 60 policiers en plus, mais, depuis votre arrivée, nous en avons perdu le même nombre. Vous voulez faire bondir la masse salariale, eh bien, recrutez des policiers municipaux ou plutôt, devrais-je dire, des acteurs de la tranquillité publique, car nous avons bien compris que vous avez beaucoup de mal à prononcer le mot de policier. Et surtout, Monsieur le Maire, soutenez-les, car, quand nous lisons vos déclarations lunaires, on peut les comprendre, ils se sentent bien seuls en première ligne face aux délinquants.

Les Lyonnais en colère attendent également des caméras de vidéoprotection. Là encore, vous êtes en pleine réflexion pour savoir si nous devons suivre votre ville modèle, Grenoble, et démonter les caméras de vidéoprotection. Au vu des déclarations fracassantes de vos élus et notamment de ce désormais célèbre Adrien Drioli qui dit en Conseil d'arrondissement, je le cite : « De vouloir mettre des caméras partout, c'est l'affaiblissement de la tranquillité des Lyonnais, le tout robot est un danger. » Nous comprenons bien qu'il n'y aura pas à attendre d'installation supplémentaire. Je vous avais d'ailleurs formulé une demande à ce sujet, mais vous avez répondu par la voie de votre Adjoint qu'au vu du tableau Excel dont vous disposez, il y a plus de caméras par habitant dans le 2e arrondissement que dans le reste de la ville et donc les habitants n'auront pas de caméras supplémentaires. Les dealers et les rois du rodéo ont de beaux jours devant eux à Lyon avec la majorité Europe Écologie Les Verts et la France insoumise.

Désolé de vous le dire, mais oui, beaucoup d'actes de délinquance et d'agression ont lieu dans l'hyper centre et c'est pour cela que nous vous demandons des installations supplémentaires.

Vos chiffres le disent, vous le savez, c'est peut-être pour cela que vous avez du mal à me les communiquer, de peur que l'on apprenne le nombre d'agressions à Lyon. Cette demande restera au panthéon des questions que nous vous formulons tous dans cette assemblée et qui restent sans réponse.

Dans ce panthéon, il y a également cette question que nous vous posons à chaque commission, sans succès, du taux de recouvrement de la vidéoverbalisation, car, si nous avons bien compris que vous ne demanderez aucune donnée à l'Agence nationale de traitement automatisé des Infractions, vous pouvez demander aux services de la Métropole les recettes perçues grâce à la vidéoverbalisation.

Mais, Monsieur Doucet, vous avez besoin de preuves de l'utilité des caméras ? Je peux vous en donner trois. Tout d'abord l'attentat de la rue Victor Hugo. Le terroriste avait été arrêté grâce à l'utilisation de la vidéoprotection. Ensuite, vous avez certainement vu que les neuf agresseurs du jeune Youri laissé pour mort ont été retrouvés et interpellés grâce à l'aide de la vidéo. Enfin, nous avons retrouvé les auteurs des menaces à l'encontre de notre collègue Maire d'arrondissement.

La caméra dissuade. Elle permet de résoudre des enquêtes et elle permet aux habitants de se sentir en sécurité.

Enfin, les Lyonnais en colère vous demandent une réponse à leurs sollicitations car ils portent la voix de milliers de Lyonnais et en les méprisant, vous manquez à votre devoir de Maire de tous les Lyonnais.

Monsieur le Maire, on ne parle pas de sécurité à chaque Conseil sans raison. Il y a un problème et vous l'évitez, vous l'éluidez, vous le paraphrasez. Vos réunions internes, c'est de l'esbroufe. On veut des actes, des actes forts, dont l'objectif est de pénaliser les criminels et non pas de s'en servir comme alibi pour pénaliser les automobilistes qui, eux, sont dans la règle. Stop à l'hypocrisie ! La politique, c'est savoir s'occuper des problèmes, à moins que vous ne considériez que les rodéos ne sont pas un problème. Vous savez comme moi que l'ensemble des véhicules incriminés sont loués et immatriculés dans des pays avec lesquels nous n'avons aucun accord.

Je vais donc terminer cette intervention par trois questions auxquelles nous attendons des réponses très claires. Quel est votre plan de déploiement de la vidéoprotection à Lyon ? Quelle est votre stratégie pour stopper l'hémorragie dans la police municipale ? Et cautionnez-vous les propos de votre élu du 9e arrondissement, Monsieur Drioli ?

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 3 minutes.

M. PRIETO Philippe : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je m'exprime une nouvelle fois sur le thème de la vidéoverbalisation. La sécurité est évidemment un sujet que nous avons tous à cœur et pour lequel nos concitoyens attendent des actions et des résultats. C'est bien de cela qu'il est question.

En matière de sécurité, gardons-nous de tout manichéisme. Il n'y a pas d'un côté le camp de ceux qui garantissent la sécurité pour tous et de l'autre celui des laxistes.

Non, Monsieur Oliver, la vidéo n'a pas empêché l'agression de Youri ni même les tags à l'encontre de notre collègue.

Nous comprenons qu'en matière de sécurité, aucun levier, aucun outil ne doit être négligé par principe, mais aucun non plus ne doit être érigé comme un totem autour duquel nous devrions tourner. Nous ne sommes ni les indiens ni les cowboys.

La question qui se pose est seulement de savoir comment utiliser chaque dispositif et comment l'articuler avec les autres. Notre groupe n'est pas dogmatiquement opposé à la vidéo, mais constate simplement que ces moyens onéreux se substituent trop souvent pour pallier une politique de réduction des effectifs de police au détriment de leur présence sur le terrain.

Je réaffirme notre attachement à l'existence d'une police municipale de proximité qui connaît les réalités du terrain, qui protège et qui rassure nos concitoyens.

Sur la vidéo, en revanche, je serais bien en mal de vous parler de ses effets tant les études à ce sujet, y compris celles financées par la Ville en 2016, lors du mandat précédent, ne parviennent pas à conclure à son efficacité. Je fais référence à un travail de recherche dans le cadre d'une thèse universitaire qui n'a pas conclu sur l'efficacité du dispositif de vidéosurveillance de la Ville de Lyon.

En matière de sécurité, nous sommes attachés au triptyque prévention, répression, réinsertion. Nous, nous n'excluons pas par principe le recours à la vidéo, mais nous souhaitons réaffirmer l'importance d'une police de proximité et de l'intervention préventive d'éducateurs et de

médiateurs de rue.

C'est exactement ce qui est initié ou poursuivi dans le 8e arrondissement avec Olivier Berzane.

Cette expérimentation, que la majorité précédente a initiée, ne saurait être poursuivie ni développée sans que son cadre de mise en œuvre, ses effets, ses coûts et son efficacité ne soient effectivement évalués.

Car nous ne pouvons accepter, qu'il s'agisse de ce dispositif ou d'un autre, que des politiques publiques soient mises en œuvre sans qu'il soit permis d'en mesurer les effets. La pertinence de l'action publique passe aussi par ces processus d'évaluation et ne peut qu'en être renforcée.

Aussi, je tiens à saluer l'ouverture à la discussion dont vous avez fait preuve, Monsieur l'Adjoint à la sécurité, en acceptant d'une part de réduire le délai de prorogation de cette expérimentation et d'autre part de procéder à l'issue à son évaluation.

Considérant les aménagements consentis dans cette délibération, notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera en sa faveur. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Chevalier, c'est à vous pour 7 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint à la sécurité,

Chers collègues,

En introduction, nous souhaitons tout d'abord remercier notre Adjoint à la sécurité, monsieur Mohamed Chih, pour son écoute, son engagement et sa capacité à dépasser les vieilles recettes de l'exécutif précédent, dont monsieur Sécheresse et monsieur Collomb, soutenus par leurs nouveaux amis de droite, se font les inlassables porte-parole.

Quel crédit pouvons-nous encore apporter à un homme qui ne laissera aucun souvenir de son passage au ministère de l'Intérieur et un autre qui s'enorgueillit du bilan d'un politique libérale aux conséquences désastreuses sur le vivre ensemble ?

Les élus d'arrondissement de Lyon en Commun concernés par cette délibération ont fait part de leurs doutes, questionnements et propositions sur le sujet de la vidéo-verbalisation. Nos interventions et préconisations ont permis de réajuster la délibération qui vous est proposée aujourd'hui et nous nous en félicitons.

Nous considérons la sécurité publique comme un enjeu social majeur, car les plus pauvres, les plus précaires, les derniers de cordée sont toujours les premières victimes des violences, des délits et du mépris des lois de la République.

Aussi examinons-nous chaque outil au service de ce droit inaliénable à la sécurité avec rigueur et sans le dogmatisme dont on voudrait nous caricaturer.

Parmi ces leviers possibles figurent les dispositifs de vidéo-protection, déclinés en vidéosurveillance et en vidéo-verbalisation qui font l'objet du présent rapport.

Et, sur le sujet, notre approche fait la part de ce qui relève de la nécessaire vigilance quant aux tentations de restriction des libertés possiblement permises par les technologies et de ce qui relève de la nécessaire efficacité de l'action publique.

Nous sommes convaincus que les efforts doivent porter principalement sur la prévention et sur le terrain, via des relations humaines au quotidien.

Nous alertons sur les dérives potentielles de systèmes technologiques supposés complémentaires, mais qui, on le sait bien, tendent inexorablement à remplacer l'action humaine tout en portant atteinte fondamentalement, malgré les précautions de forme, sur nos libertés individuelles.

Dans toutes les villes où l'usage de la vidéosurveillance et ses nombreuses déclinaisons a été amplifié, nous retrouvons la même mécanique :

- Première phase, la phase de l'entre-soi : rénovation, spéculation, augmentation des loyers, gentrification qui entraînent une disparition de la mixité sociale, des systèmes de solidarité et d'autorégulation ;

- Deuxième phase, la concentration des richesses, appropriation des investisseurs qui, pour beaucoup, n'arriveraient même pas à placer Lyon sur une carte, des espaces de vie d'un quartier, les logements, les bâtiments publics, qui entraînent la disparition des services publics, de rues, l'implantation de franchises et de grands groupes commerciaux ;

- Troisième phase, la mise sous perfusion. Dépossédés de leur capacité à créer du vivre ensemble, ces quartiers vitrines ou musées, néo-commerciaux, en appellent à la force publique pour réguler les nombreux dysfonctionnements générés par la destruction de leur tissu social. Une société urbaine anonyme et consommatrice sans défenses immunitaires propres dans laquelle nous allons injecter de la vidéosurveillance, de la vidéo-verbalisation et autres produits magiques en espérant une guérison.

Vous aurez sans doute reconnu, Monsieur Collomb et Monsieur Sécheresse, de nombreuses similitudes avec votre modèle lyonnais, votre héritage, qui provoque chez de nombreux habitants une colère légitime, colère dont vous êtes les principaux responsables.

Comme les élus de Lyon en Commun et plus largement de notre majorité ne croient pas à la magie, nous souhaitons un diagnostic rigoureux de ces dispositifs.

Les résultats des études existantes, principalement des études anglo-saxonnes, sur la vidéo-surveillance, la vidéo-verbalisation et autres produits dérivés piqueraient les yeux de tout bon médecin qui souhaiterait soigner convenablement son patient.

À noter que ces études manquent cruellement sur les villes françaises déjà équipées, ce qui permet encore à de nombreux élus, comme le démontrent encore les interventions de madame Gailliout ou de monsieur Oliver, de brandir leur outil magique pour répondre aux problématiques sécuritaires, même si ces mêmes outils pèsent de plus en plus lourd sur le budget des collectivités.

Je ne m'attarderai pas sur les études concernant la vidéo-surveillance aux résultats très décevants. Que retenir des quelques données que nous pouvons recueillir sur la vidéo-verbalisation ? Son efficacité semble faire consensus sur le stationnement gênant ou encore l'usage des voies cyclables ou des voies réservées aux transports collectifs. Pour le reste des infractions que ce dispositif est censé verbaliser, rien ne prouve aujourd'hui sa réelle efficacité. Là encore, cet outil ne pourra pas nous protéger ou prévenir des comportements routiers nuisibles ou dangereux, seules une présence humaine et une politique préventive volontariste pourront répondre à ces objectifs.

Lorsque notre diagnostic sera réalisé comme il est indiqué dans la délibération qui nous occupe, notre majorité aura la responsabilité de le rendre public. Les Lyonnaises et les Lyonnais pourront juger de son rapport coût-efficacité. Ils pourront également réaliser que seuls les humains peuvent protéger efficacement leurs pairs. Une caméra ne fait que constater et, dans le meilleur des cas, alerter, mais souvent trop tard.

Dans 18 mois, deux choix s'imposeront alors à nous : poursuivre les vieilles recettes magiques en rajoutant des ingrédients technologiques, comme le déploiement de nouvelles caméras, la mise sous écoute de l'espace public, l'utilisation de drones ou la reconnaissance faciale, etc., ou alors rompre avec les anciennes pratiques en agissant sur les causes identifiées sur la mécanique précitée.

Nos leviers sont nombreux : l'éducation, la culture, l'encadrement des loyers, la déconcentration des richesses, tout ce qui pourra participer ou favoriser la mixité sociale, mixité sociale qui est la condition du vivre ensemble et de l'exercice de nos solidarités.

Monsieur le Maire, chers collègues, les élus de Lyon en Commun seront force de proposition et œuvreront sans relâche au sein de notre majorité pour que Lyon retrouve l'apaisement et sa qualité de vie sans avoir recours aux outils technologiques dont les effets positifs sont bien en deçà de ce que les Lyonnaises et Lyonnais sont en droit d'exiger en matière de sécurité.

En attendant le résultat du diagnostic proposé dans cette délibération, les élus de Lyon en Commun s'abstiendront sur cette délibération.

Enfin, nous terminerons notre propos par un appel à la vigilance. Aujourd'hui, nous savons qui est derrière la caméra, mais demain ?

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Nous savons que le dispositif, et nous l'avons entendu dans les interventions précédentes, s'il en rassure certains et certaines, interroge, voire inquiète d'autres, y compris au sein de notre majorité. Nous venons de le voir à l'instant avec notre collègue Alexandre Chevalier.

Mais le débat et les échanges qui se sont engagés entre les membres de la majorité ont permis de mieux comprendre et de confronter nos points de vue, grâce à la qualité de l'écoute dont vous avez fait preuve, cher collègue, cher Mohamed Chihi.

Il est juste et légitime d'interroger des dispositifs qui impactent la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Il est également juste et légitime de vouloir protéger les Lyonnaises et les Lyonnais et, pour ce faire, de ne pas se priver d'outils pragmatiques. La vidéoverbalisation en est un parmi tant d'autres, j'y reviendrai plus tard, et elle doit être mise à l'épreuve du temps.

La mise en place de ce dispositif répond aux sollicitations d'une partie des habitants et des habitantes et des associations œuvrant dans le domaine des mobilités actives qui ont à cœur la tranquillité publique et surtout la protection des piétons et des cyclistes.

C'était un engagement de campagne et il est respecté. Il s'agit de promouvoir une ville apaisée en luttant contre la violence routière. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les infractions routières quotidiennes (feux rouges grillés, passages piétons forcés, stationnements sur les trottoirs, les cheminements piétons ou les aménagements cyclables) sont la cause d'accidents graves, voire mortels, chez les piétons et les cyclistes, enfants comme adultes. Ces vies brisées par l'indifférence, l'égoïsme, l'irresponsabilité de chauffards qui ne respectent pas la loi et justifient leurs actes parce qu'ils en ont pour 2 minutes, vous en lisez le témoignage chaque semaine dans la presse locale. Cela suffit.

Sur des infractions de courte durée, comme celles que j'ai énumérées à titre d'exemple, la présence policière est d'une efficacité limitée. Il faudrait multiplier les effectifs dans une proportion qui ne correspond pas à la ville à laquelle nous aspirons.

La définition du périmètre de déploiement a été effectuée en concertation totale avec les Mairies d'arrondissement. Travailler de concert avec les Maires d'arrondissement, c'était un engagement de campagne pour notre groupe et il est respecté.

La conduite d'une évaluation indépendante sur ce dispositif avant d'en décider le renouvellement appartient à notre volonté d'inscrire la redevabilité dans toutes nos actions. Là encore, l'engagement est respecté.

Nous ne souhaitons pas créer une société ultra sécuritaire qui nuirait aux libertés individuelles de chacun. Nous voulons simplement faire respecter la loi et protéger les usagers des infractions commises sur la voirie. Je rappelle que la vidéoverbalisation n'est pas la vidéosurveillance. Elle utilise sa technologie installée de façon similaire aux radars que l'on trouve sur nos routes pour lire les plaques d'immatriculation.

Comme je le mentionnais plus haut et comme mes collègues l'ont déjà évoqué, il est impensable d'ériger la vidéosurveillance comme réponse ultime à toutes les incivilités. Ce n'est qu'un outil et un outil à lui seul ne construit pas une politique publique.

C'est pour cela aussi que nous avons augmenté le budget de la prévention, tout aussi important dans la lutte contre l'insécurité.

Pour nous, écologistes, la technologie ne se substituera jamais à l'humain. La tranquillité publique est aussi une affaire de pédagogie, de lien social, de dialogue et de prévention.

Nous savons l'attachement de notre collègue Mohamed Chihi à prendre en compte l'ensemble de ces leviers dans l'exercice de ses fonctions. Je salue ici, au nom du groupe des Écologistes, sa qualité d'écoute pour prendre les demandes et les propositions des élus, ainsi intégrées dans le terme « rectificatif » mentionné dans l'intitulé de la délibération de ce soir et, plus généralement, nous le remercions pour l'important travail qu'il effectue pour faire de Lyon une ville apaisée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Chihi, la parole est à vous.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Je vais revenir rapidement sur certains des points abordés par madame Gailliot, monsieur Olivier, monsieur Prieto, monsieur Chevalier et monsieur Odiard.

Sur la question du report, le report, vous l'aurez compris, était absolument nécessaire. Cela nous permettra d'avoir l'ensemble des personnes qui concourent à la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais autour de la même table et d'avancer sur ce sujet, vous montrer combien ce sujet est important pour nous tous et toutes et combien nous sommes engagés sur le sujet.

Cette sécurité est une construction commune entre différentes institutions, la nôtre en premier lieu et bien sûr la Préfecture, le Parquet, mais également les habitants. En cela, nous rédigeons actuellement la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et nous répondrons par une écriture, je l'espère, de qualité des différents objectifs nationaux en la matière. C'est pourquoi nous nous tournons vers l'ensemble des arrondissements pour corédiger cette stratégie.

Une stratégie également qui est importante pour nous, nous ne laissons pas la situation s'envenimer. Nous travaillons par exemple de concert avec le Parquet et la Préfecture. Un plan de sécurisation est en cours depuis le mois d'octobre sur les secteurs Bas des Pentes, Presqu'île et Guillotière. Nous avons actuellement un travail de nouvelle rédaction de la convention de coordination entre police nationale et police municipale. Nous travaillons à différents arrêtés pour préparer le déconfinement et notamment des arrêtés liés à l'alcoolisation et le respect par certaines épiceries des interdictions de vente d'alcool sur certains horaires. Nous avons toute une série de mesures que nous mettons en place.

Monsieur Odiard l'a rappelé, nous avons un budget de prévention de la délinquance. Nous ne sommes pas uniquement sur la répression. Nous voulons travailler à cette question de prévention de la délinquance. Le budget que nous aurons pour 2021 acte 40 % d'augmentation de ce budget de prévention de la délinquance. Il s'agit d'un geste extrêmement fort.

Nous voulons aussi saluer le travail de médiation sur le terrain avec l'ALTM, avec l'Amely. Nous voulons pouvoir aussi dire que nous voulons améliorer la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais notamment au travers du Conseil Lyonnais de la nuit, de l'Observatoire de la tranquillité et de l'embauche d'un agent de prévention situationnel, qui travaillera notamment aux questions d'urbanisme tactique, etc., réfléchir dès la conception des différents projets de la Ville à la manière d'améliorer les conditions de sécurité dans les espaces publics.

Vous dire, Madame Gailliot, qu'il existe une volonté de notre part de prendre le sujet de la sécurité, de la sûreté et de la tranquillité au niveau de la Ville de la meilleure des manières. J'espère que les propos que je tiens actuellement vous rassurent.

Simplement, une petite correction, la Guillotière est déjà équipée de vidéosurveillance et de vidéoverbalisation. Vous pouvez constater dans la délibération que nous avons maintenu cette zone de vidéosurveillance, vidéoverbalisation, pour la période qui vient.

J'aimerais revenir maintenant sur certains des propos tenus par monsieur Olivier.

Sur les caméras de vidéoprotection, sur la police municipale, sur des chiffres, etc., vous avez beaucoup d'informations qui m'étonnent à chaque fois. Peut-être une production spontanée, je ne comprends pas.

J'aimerais vous répondre suite à un article du Progrès du 23 janvier. Il est faux de dire que le matériel de la Ville est de mauvaise qualité. La Ville a développé un réseau fibré à la vidéoprotection, indépendant, afin d'assurer la sécurité des images et leur transmission. Les caméras fournissent des images full HD avec une fréquence de 25 images par seconde. Ces caméras sont toutes des caméras dôme, qui peuvent s'orienter à 360 degrés, permettant un balayage à la demande. Ces caméras sont renouvelées systématiquement tous les cinq ans afin de parer aux problèmes d'usure et de toujours avoir un matériel à la pointe. D'ailleurs, dans la prochaine PPI, nous nous apprêtons à voter un budget qui nous permettra de maintenir en l'état, bien même avant d'avoir les résultats de l'audit sur la vidéosurveillance, l'ensemble du système de vidéoprotection.

Vous annoncez également qu'il y a 45 caméras sur le 2e arrondissement. Le 2e arrondissement en a 128. Vous êtes donc mal renseigné encore une fois et c'est bien dommage.

Mais le plus grave n'est pas là. Le plus inquiétant est vous laissez penser dans l'article du Progrès que vous pouvez à votre aise visionner les images de nos caméras dès qu'un fait se déroule dans votre arrondissement. D'abord, c'est méconnaître le cadre légal et c'est méconnaître les règles de protection qui entourent le Centre de Supervision urbain. Je vous rappelle donc que les images ne peuvent être visionnées par des personnes autres que les opérateurs dûment habilités, uniquement sur réquisition des services de police et de justice. Des réquisitions, nous en avons tous les jours et la plupart sont déterminantes dans l'élucidation des faits et l'avancée des enquêtes.

Laisser à penser que notre système est défaillant, alors qu'il est vanté par tous nos partenaires, est un manque flagrant de connaissance de notre dispositif. Votre visite au CSU le 5 février vous permettra de comprendre comment fonctionne notre CSU et la démarche qualité qui est la nôtre.

Sur les chiffres de la délinquance, vous avez interrogé nos services sur la communication des chiffres de la délinquance de votre arrondisse-

ment. Comme cela est prévu dans le cadre du CLSPD pour chaque arrondissement, ceux qui vous sont transmis mensuellement le sont par les autorités nationales lors des points police, lors des rencontres avec l'ensemble des arrondissements. Je n'ai pas eu de demande d'évolution de ce dispositif partenariale entre Préfecture et Ville.

Nous rendre responsables de la non-communication de ces informations est donc fallacieux. Ce n'est pas nous qui vous transmettons ces informations.

Sur l'augmentation du nombre de caméras, je peux vous répéter ce que nous disons depuis le départ. Nous allons attendre les résultats de l'audit sur la vidéosurveillance et nous continuerons dans cette voie. Vous faites partie d'ailleurs du collège d'éthique. Dans la rédaction de la charte, vous pourrez donc prendre votre part et ainsi aider la Ville au travers d'un audit indépendant à évaluer son outil de vidéosurveillance.

Pour nos partenaires, notre majorité, d'une manière générale, j'entends les réticences et les précautions. Je souhaite réaffirmer ici que je souhaite poursuivre avec vous la démarche d'objectivation de l'utilité et des conséquences de la vidéoverbalisation et de la vidéosurveillance. C'est le travail que je m'engage à tenir avec vous, et ce, dans l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Monsieur Oliver, j'ai vu que vous aviez levé la main, mais je dirais, pas seulement par courtoisie, mais aussi par honnêteté, vous me permettez d'abord de prendre la parole puis de vous la laisser ensuite, comme cela vous pourrez à loisir rebondir sur vos propos.

Monsieur Oliver, moi aussi, je suis fier d'être lyonnais, je suis fier d'être européen. Je suis fier d'être un Européen qui s'engage pour sauver des vies et qui assume son humanisme et qui ne se contente pas de le brandir comme un étendard pour le fouler aux pieds aussitôt.

Monsieur Oliver, vous êtes bien le premier à me faire dire que je n'aime pas prononcer le mot de policier. Qu'ils soient municipaux ou nationaux, les policiers font partie des acteurs de la tranquillité publique, comme vous et moi, comme les médiateurs de rue, qui s'engagent dans la prévention, sont aussi des acteurs de la tranquillité publique. Les policiers le sont et jouent un rôle essentiel par leur présence, par leur intervention. Nos policiers municipaux, nos policiers nationaux sont essentiels.

Est-il besoin d'user de la caricature pour donner du corps ou du crédit à nos propos ? Je ne le crois pas. Je pense au contraire que la justesse de nos propos nous honore.

Alors, qu'en est-il du sujet de la sécurité, de la sûreté, de la tranquillité publique et, plus précisément, de mon implication, puisque c'est sur ce sujet que vous m'avez interpellé un peu plus tôt ? Je ne vais pas revenir sur les éléments techniques que Mohamed Chihi a précisément évoqués et je m'associe à ce qui a été dit par mes collègues, Mohamed Chihi fait un travail remarquable, à la fois auprès des équipes de la police municipale, en interaction avec la Préfecture, le Procureur de la République, mais aussi avec les arrondissements. Il fait aussi un travail remarquable d'écoute. Pour cela, nous pouvons tous ici le remercier. Je referme cette parenthèse.

Qu'en est-il donc de mon implication ? Je vais prendre l'exemple de la place Gabriel Péri, puisque vous-même, Monsieur Oliver, comme Madame Gailliout, vous m'avez interpellé sur le sujet. Je l'ai dit précédemment, la place Gabriel Péri est l'une de mes priorités pour le mandat. Peut-être ne me suis-je pas assez étendu sur le sujet, donc je vais reprendre quelque temps pour vous expliquer.

Depuis le mois de juillet, nous avons concentré nos efforts sur la place Gabriel Péri. Oui, comme l'a rappelé Mohamed Chihi, il y a déjà de la vidéo sur la place Gabriel Péri, mais il y a aussi une implication beaucoup plus forte de la police nationale et de la police municipale sur cette place depuis plusieurs mois et je dirais même depuis l'été, notamment parce que, dans un travail partenarial, avec les services de la Préfecture, mais aussi avec les services du Procureur de la République, nous avons décidé de mettre l'accent, de concentrer nos ressources.

C'est grâce à ce focus donné sur cette place que, par exemple, le travail, la présence de la police municipale, l'observation par la vidéo, les enquêtes de la police nationale ont permis de démanteler récemment un réseau de trafic de cigarettes, 11 interpellations, 3 personnes écrouées. D'ailleurs, je tiens ici publiquement à remercier le travail du Procureur de la République qui a, suite à notre demande, décidé de territorialiser sa politique pénale, ce qu'il ne fait pas nécessairement tout le temps ou plutôt exceptionnellement. Et c'est bien parce que nous avons un travail partenarial que je qualifierais de qualité avec les services que j'évoquais précédemment qu'effectivement, nous avons réussi à mobiliser plus de moyens.

Alors, oui, vous faisiez référence aux habitants en colère, mais il n'y a pas que des habitants en colère, il y a toutes sortes d'habitants. Certains n'ont pas besoin de se dire en colère pour l'être d'ailleurs. Ce qui m'importe, c'est d'écouter tout le monde, pas simplement ceux qui vont se dire en colère ou ceux qui vont crier les plus forts. Non, parce qu'il faut écouter les habitants, bien sûr, les commerçants, il faut écouter toutes les parties prenantes.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des mesures sur lesquelles nous travaillons déjà et qui, pour certaines, sont déjà en œuvre. Je viens de l'évoquer quand j'ai parlé d'une plus grande présence de la police municipale sur la place Gabriel Péri depuis plusieurs mois.

Mais oui, nous travaillons, Madame Gailliout, à l'aménagement urbain. Oui, nous travaillons sur la prévention. Oui, nous travaillons sur un réaménagement commercial, pourrait-on dire. Sur tous les aspects que vous avez évoqués et même sur d'autres aspects, nous avons lancé plusieurs chantiers.

Et sur la vidéo, puisqu'il en a été aussi question et puisque l'exemple du jeune Youri a aussi été pris, comme mon collègue, monsieur Prieto, l'a évoqué tout à l'heure, les caméras étaient bien présentes, elles ont filmé l'agression du jeune Youri, mais il a bien été tabassé et j'en ai été comme vous extrêmement choqué.

Mesdames, Messieurs, moi, je rêve d'une société où nous ne serions pas uniquement capables d'arrêter les délinquants et les criminels, je rêve d'une société qui prévient la délinquance et la criminalité, qui l'empêche d'advenir. Bien sûr, cette société n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain, mais une chose est certaine, j'en suis convaincu, c'est que si nous n'agissons pas dans l'esprit de la prévention, si nous ne pensons qu'à la répression, nous ne parviendrons jamais à bout justement de la délinquance et de la criminalité. Il nous faut, comme cela a été dit aussi par certains de nos collègues ici, agir sur tous les aspects.

Alors, encore une fois, je vous invite, je vous invite à ne sombrer ni dans la caricature ni dans l'outrance. La justesse de nos propos, non seulement nous honorera, mais nous permettra d'avancer et, je l'espère, j'en rêve aussi d'ailleurs, cher Pierre Oliver, ensemble.

Je vous remercie.

Je vous cède la parole, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci de me redonner la parole.

J'ai bien compris, vous avez l'air d'être très satisfait des résultats que nous avons. Je note d'ailleurs que vous n'avez répondu à aucune des trois questions que je vous avais posées à la fin de l'intervention. J'en prends bonne note.

Pour revenir tout d'abord sur ce qu'a dit Monsieur Chihi, ce n'est pas vrai, les caméras ne sont pas à 360 degrés. Je peux vous citer deux exemples tout simples, la rue Dugas Montbel ou la rue Delandine. Ce sont deux des caméras où, lorsque nous avons eu besoin d'avoir des informations, on nous a expliqué que ces caméras ne faisaient pas 360 degrés. Vous pouvez colporter des informations qui sont fausses, mais ces remontées nous viennent du terrain. C'est pour cela que nous les avons fait remonter.

Lorsque vous aviez cité tout à l'heure l'exemple des 45 caméras, non, nous sommes conscients qu'il n'y a pas 45 caméras dans le 2^e arrondissement, j'ai le plan sous les yeux en permanence. Là-dessus, soyez tout à fait rassuré.

Monsieur le Maire, j'ai bien noté que votre priorité pour la place Gabriel Péri était un sujet majeur, que vous mobilisiez des effectifs et d'ailleurs, je pourrais même vous donner des précisions là-dessus, parce que, quand vous mobilisez plus d'effectifs pour la place Gabriel Péri, c'est au détriment du 2^e arrondissement, puisque ce sont nos policiers municipaux qui y vont et lorsque nous, nous en avons besoin dans le 2^e arrondissement, ils ne sont pas présents. C'est pour cela que je vous demandais d'avoir des mesures très fortes pour recruter plus de policiers municipaux et précisément stopper l'hémorragie dans la police municipale.

Évidemment, je serais ravi que nous puissions travailler ensemble pour résoudre ces problèmes de sécurité, mais nous sentons bien, au vu de votre discours et du nôtre qu'il y a un véritable delta de positionnement.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir redonné la parole.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Je mets ce dossier aux voix et je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Lyon en commun.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/501 - Lyon 1er - Cession à l'euro symbolique de volumes et parcelles de terrain situés 16 rue Raymond à la société Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD) - EI 01042 - N° inventaire 01042 T 001, 01042 V 002, 01042 V 003

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Abstention du groupe Lyon en Commun.)

(Adopté.)

2021/539 - Lyon 8e - Cession par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon d'une parcelle de terrain de 150 mètres carrés sis 36 rue Antoine Dumont à Lyon 8e en vue de la réalisation du tronçon 1 de la voie nouvelle est-ouest du PUP Patay, dite voie nouvelle VN16 - EI 08040 - N° inventaire 08040 T 001-02 PUP Patay - Rectificatif

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2021/551 - Lyon 1er - Constitution à titre gratuit d'une servitude de passage dans le tréfonds du parc Sutter aménagée sur la parcelle cadastrée AE 25, au profit de la parcelle AE 23 appartenant à Monsieur F. en vue pour ce dernier de se raccorder au réseau d'évacuation d'eaux situé en tréfonds - EI 01040 - N° inventaire 01040 I 001

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour les dossiers suivants sans demande d'intervention, Monsieur Michaud, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de trois rapports qui ont été présentés à la Commission urbanisme avec un avis favorable de la Commission pour ces trois rapports.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2021/545 - Convention de prise en charge des ivresses publiques manifestes 2021

Rapporteur : M. CHIHAI Mohamed

M. LE MAIRE : Monsieur Chihai, c'est à vous de nouveau.

M. CHIHAI Mohamed, rapporteur : La constante augmentation de la fréquentation des espaces publics des arrondissements centres de Lyon par des publics très divers nécessite pendant la période estivale la mise en œuvre d'un dispositif particulier de gestion des ivresses publiques manifestes par la Ville de Lyon et la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône, en partenariat avec SOS Médecins Lyon.

Ce dispositif vise à prévenir les troubles et les atteintes à la sécurité et à la salubrité publique et à permettre la libre circulation des visiteurs et des habitants. Il vise également à prévenir les accidents liés à la forte absorption de produits alcoolisés en période de grande chaleur. Il permet en outre un gain de temps important pour nos policiers municipaux dans la prise en charge.

Suite au constat par des agents de police municipale d'une personne en IPM, la police nationale est immédiatement contactée et demande l'intervention de SOS Médecins pour procéder à l'examen médical de la personne. La DDSP met à disposition trois lieux pour cet examen, le commissariat du 2e, le commissariat du 3e et l'Hôtel de Police. SOS Médecins s'engage à se déplacer dans un délai de 45 minutes maximum.

Ce partenariat spécifique sera en vigueur du 13 mai 2021 au 15 octobre 2021. La particularité de cette année réside dans l'allongement des horaires convenus avec SOS Médecins, à savoir un déplacement possible jusqu'à minuit. Il nous a semblé en effet nécessaire de prolonger au-delà de 20 heures, comme cela était habituellement le cas, du fait de la fréquentation massive des espaces publics centraux entre 20 heures et minuit et de l'alcoolisation qui s'accélère souvent sur ce créneau horaire.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/557 - Accord transactionnel Ville de Lyon/société H.T.P SAS et son sous-traitant H.T.P Centre Est

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Monsieur Maes, c'est à vous, pour le rapport suivant.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/538 - Lyon 5e - Échange sans soulte entre la Ville de Lyon et la Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) de parcelles sises 31-33 avenue de Ménival et 21 avenue Général Eisenhower et constitution d'une servitude de canalisation de chauffage - EI 05087 - Sortant n° inventaire 05087 T 001-02 - Entrant n° inventaire 05087 T 002-01 - Servitude 05087 I 001 - Opération 60021836 Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020, programme 00020, AP n° 2015-1 - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c'est à vous pour le rapport suivant.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission transition écologique et mobilités.

M. LE MAIRE : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(*MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.*)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2021/502 - Autorisation à porter candidature pour l'obtention du label UNICEF «Lyon, Ville amie des enfants 2020-2026»

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Monsieur Debray, c'est à vous.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur l'autorisation à porter candidature pour l'obtention du label UNICEF « Lyon, Ville amie des enfants 2020-2026 ».

Cette opération a pour objectif de créer un réseau national et international de villes qui s'engagent à reconnaître les droits des enfants et des jeunes, promouvoir des actions en facilitant leur insertion et leur visibilité dans la vie de la cité, encourager leur ouverture sur le monde.

Depuis 2004, la Ville de Lyon a souhaité s'engager et ainsi adhérer à la Charte Ville amie des enfants dans le cadre de sa politique éducative volontariste, associée à son projet éducatif local.

Aujourd'hui, alors que nous portons un projet pour redessiner une ville à hauteur d'enfants, je vous propose de poursuivre cet engagement et de renforcer nos actions pour toute la durée du mandat, afin d'offrir aux jeunes Lyonnaises et aux jeunes Lyonnais un environnement apaisé, propice à leur épanouissement et de les accompagner sur le chemin de la citoyenneté.

Je vous demande de voter favorablement à cette délibération qui a déjà reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Les élus du groupe Lyon en Commun voteront pour cette délibération afin que Lyon puisse de nouveau candidater au label de « Ville amie des enfants ».

Ainsi que l'a précisé monsieur Tristan Debray, conseiller municipal délégué, il ne s'agit pas d'obtenir un label pour obtenir un label, mais bien de nous engager dans une démarche qui sera évaluée chaque année et dont l'objectif est d'accompagner concrètement les enfants qui grandissent dans notre ville.

Les accompagner en prenant soin de leur santé, en luttant contre la pollution de l'air et en agissant sur la qualité de leur alimentation.

Les accompagner sur le chemin de la dignité et de l'égalité, en luttant contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.

Les accompagner sur le chemin de la citoyenneté, en leur ouvrant des espaces de consultation et d'expression, en les associant aux projets de notre municipalité.

Et puis les accompagner sur le chemin de leurs droits fondamentaux, en contribuant à la mission de veille exercée par l'UNICEF.

C'est en étant entourés d'une communauté d'adultes fiables et responsables que les enfants peuvent grandir et s'individualiser. Si la famille est la première de ces communautés, l'école et la cité, au sens de la ville, doivent aussi être des cadres protecteurs, bienveillants et solides et sachant également, en réciprocité accueillir ce qu'ont à nous apporter les enfants.

Pour avoir mis en place et suivi lors du mandat précédent un Conseil d'arrondissement des enfants, je peux témoigner de la pertinence du regard de ces jeunes citoyens et citoyennes sur nos fonctionnements collectifs et de la pertinence de leurs propositions et projets pour notre ville.

Et si en les accompagnant nous les aidons à grandir, ne doutons pas un seul instant que les enfants n'oublieront pas de faire grandir en nous la plus belle part de notre humanité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/520 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est à vous pour le rapport suivant.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement ont vocation à financer six catégories d'achats, les subventions de fonctionnement financent trois types d'activité. Le montant des crédits de fonctionnement et des subventions est déterminé selon des forfaits calculés par élève ou par classe.

Les modalités proposées dans cette délibération sont stables par rapport aux années précédentes, tant sur le périmètre des activités financées

que sur le montant des forfaits attribués.

Avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Brièvement, j'aimerais revenir sur l'échange que nous avons eu concernant l'école Pasteur. Vous savez, Monsieur le Maire, le monde n'est pas binaire et on a le droit de ne pas être d'accord avec vous. Ce que j'ai simplement évoqué, c'est que, si une campagne de dépistage avait été menée, telle que nous l'avions proposée en Conseil d'arrondissement dès le début du mois de janvier, vers le 14, la situation aurait peut-être conduit à ne pas fermer l'école. Maintenant, vous nous dites le contraire, très bien. Vous avez d'autres éléments que nous nous n'avons pas. Nous vous croyons sans aucun problème.

Madame l'Adjointe,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

La délibération de ce jour nous conduit aussi à réagir aux différentes interventions des parents d'élèves de l'école Lévi-Strauss. En effet, nous vous avons interrogé sur cette question en Commission sans obtenir de réponse claire.

Madame l'Adjointe, vous avez rencontré les parents d'élèves. Nous vous demandons de ne pas uniquement les écouter, mais de les entendre et, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, n'ayez pas peur d'écouter les habitants et d'autres visions que des visions institutionnelles. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas prendre de décision de manière unilatérale sans associer toute la communauté éducative. Associer, ce n'est pas simplement réunir, c'est travailler avec tout le monde. Cette décision n'est pas comprise et semble brutale.

Il est nécessaire d'étudier toutes les possibilités, notamment l'élargissement du périmètre scolaire. Je sais pouvoir compter notamment sur le soutien de tous les élus qui, hier – mais nous étions en campagne électorale –, étaient vent debout contre une fermeture.

Second point, Madame l'Adjointe, dans le 8e arrondissement, un tènement rue Rochet a été acquis par la Ville de Lyon pour la création d'un groupe scolaire. Après plusieurs attermoissements, madame Runel nous a confirmé que ce lieu accueillera bien une école et nous souhaitons qu'elle puisse également bénéficier à la MJC Monplaisir. Nous attendons cette confirmation dans le cadre de la prochaine PPI, car chaque adjoint aujourd'hui la dévoile un petit peu.

Pendant nous sommes inquiets, car les services de la Ville ne peuvent pénétrer dans le bâtiment, c'est ce que nous a indiqué madame Runel. Aujourd'hui, nous n'avons aucune certitude ni garantie concernant l'état du bâtiment et nous ne voulons pas que le pire arrive.

Monsieur le Maire, par courrier, nous vous avons demandé de nous fournir il y a quelque temps de cela, presque trois mois, un certain nombre de documents, de garanties, concernant l'état de la bâtisse et les conditions de vie dignes que nous souhaitons pour les personnes qui occupent le tènement. Nous n'avons pas reçu, près de trois mois plus tard, les documents demandés.

Par ailleurs, pouvez-vous nous confirmer que les enfants qui font partie de la trentaine d'occupants sont bien scolarisés ?

Par ailleurs, j'aimerais vous demander si vous avez compris quelque chose à la PPI présentée par la Métropole. En effet, malgré votre empressement à fermer les classes dans les écoles, les enfants seront bien présents après le CM2 et nous sommes inquiets face au manque de mixité dans nos collèges et au sureffectif que vous allez générer. Ce n'est pas comme cela que l'on soutient l'école publique. Nous sommes loin des cinq collèges que nous avions prévus et de manière tout à fait réaliste proposé à la construction. Nous aimerions donc avoir de votre bouche, car je pense que vous travaillez avec la Métropole, des garanties concernant le nombre de collèges qui seront construits sur la Ville de Lyon durant le mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Léger dans un premier temps. Madame Runel, vous souhaiterez probablement dire un mot dans un deuxième temps. Madame Léger, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : À propos de l'école Lévi-Strauss, nous avons une question en fin de ce Conseil municipal. Je vous propose donc de vous faire une réponse à ce moment-là, Monsieur Lévy.

Sur l'école Pasteur, je peux vous donner quelques informations sur la campagne de tests qui a été menée hier, si vous le souhaitez.

Comme vous le savez certainement, lorsque nous avons pris la décision de fermer l'école lundi soir, nous avons proposé aux parents que le mardi matin, ils contactent l'équipe sociomédicale et que le mercredi, ils bénéficient de tests gratuits directement à l'école.

La journée d'hier a permis de mener 133 tests, dont une centaine sur des enfants, essentiellement de l'élémentaire et quelques enfants de grande section. Les tests ont été déposés ce matin dans les laboratoires. Je pourrai donc vous donner des informations ultérieurement.

La journée s'est plutôt bien passée, les parents étaient plutôt satisfaits de pouvoir bénéficier de ce dispositif de tests. Quand je les ai rencontrés, avec monsieur Berzane et monsieur Odiard, lundi soir, la prise en charge s'est très bien déroulée, les enseignants étaient présents. Des questions ont pu être posées, des réponses apportées. Nous avons pu les rassurer en fournissant des lettres pour les employeurs. Je crois que nous pouvons souligner le travail et la réactivité des équipes de la Direction de l'éducation et du service médico-social scolaire sur cette situation scolaire, qui ont été exemplaires.

Sur les collèges, j'ai fait part de mon étonnement à madame Moreira sur le nombre de collèges prévus. La décision leur revient. Pour l'instant, nous en avons discuté ensemble.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Runel, un mot concernant la situation rue Rochet.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur Lévy, j'ai répondu à votre courrier. Vous avez dû au moins le recevoir par mail, puisque vous en avez accusé réception via votre chargé de mission, vous donnant les dernières informations en notre possession.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises et publiquement et en accord avec Stéphanie Léger, Adjointe à l'éducation, l'école prévue sur ce tènement et sur cette maison est prévue dans le prochain mandat, puisqu'aujourd'hui, la pression démographique sur le quartier ne justifie pas la création d'une nouvelle école, d'un nouveau groupe scolaire. Ce n'est donc pas sur ce quartier que la nouvelle école sera construite.

Ce terrain a été acquis par ailleurs par l'ancienne majorité il y a plus de six ans et elle est restée vide pendant six ans. Comme je l'ai déjà également dit à plusieurs reprises, nous ne souhaitons pas que cette maison reste vide pendant les six prochaines années. Nous avons donc organisé une réunion publique avec Monsieur le Maire du 8e arrondissement, qui se tiendra lundi prochain. Je vous invite à y participer, puisque nous souhaitons avec l'ensemble des habitants de ce quartier et plus largement du 8e arrondissement et du 3e arrondissement, puisqu'il y a une grande proximité de ces deux arrondissements, pouvoir faire un point sur cette situation, présenter aussi les projets que nous souhaitons dans le 8e arrondissement pour ce quartier, mais aussi pour notre arrondissement. Je vous invite donc à participer à cette réunion de concertation et de discussion ou d'élaboration collective d'un tiers lieu qui verra le jour très prochainement dans le 8e arrondissement, et ce, pour une durée de six ans.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/532 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association Ebulliscience, domiciliée 12 rue des Onchères - BP112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est de nouveau à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Ebulliscience est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tous publics. Ces activités qui se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la Ville.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement générale pour la mise en œuvre de ses activités de développement de la culture scientifique et technique sur les différents temps de l'enfant. Pour l'année 2021, cette subvention est proposée à hauteur de 102 700 euros. Son montant était identique en 2020.

Cette subvention couvre des activités qui se déroulent sur les ateliers du mercredi matin dans les accueils de loisirs municipaux, sur des stages scientifiques dans les territoires Politique de la Ville les samedis matins et les vacances et sur l'offre de loisirs que l'association développe en ALSH.

Cela ne comprend pas le temps scolaire qui, lui, passe par un marché.

Les activités de cette association s'inscrivent pleinement dans le PEdT de la Ville de Lyon.

Je vous invite à voter et cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Ebulliscience est une association d'éducation populaire à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Avant la crise sanitaire, l'association pouvait toucher près de 20 000 bénéficiaires. L'association a un rayonnement métropolitain et régional grâce notamment à son pôle hors les murs, mais également grâce à l'attractivité toujours réelle des salles de découverte scientifique.

Depuis plusieurs années, Ebulliscience poursuit son action initiale de découverte scientifique et technique qui rencontre toujours un large public, mais l'association a su développer une expertise spécifique avec des actions pédagogiques innovantes. La montée en compétences des médiateurs et médiatrices spécifiques est une des clés du développement de la structure.

En cette période difficile, Ebulliscience a besoin d'un véritable soutien, notamment avec une augmentation significative de l'activité du pôle de Lyon. Le pôle de Lyon rayonne sur les écoles de la Ville grâce au marché, vous l'avez indiqué, Madame l'Adjointe.

Nous vous demandons de soutenir les actions de culture scientifique dans nos écoles, notamment dans le cadre du PEdT. Un partenariat riche est engagé avec la Maison des mathématiques et de l'informatique et permet d'intervenir de manière régulière dans le 7^e arrondissement. Nous souhaitons qu'Ebulliscience puisse poursuivre ses actions de défense de l'égalité femmes-hommes à travers le projet « Égalité, Science et Orientation » et de renforcer les accueils de loisirs scientifiques et techniques sur le 3^e et 7^e arrondissement.

Un soutien réaffirmé de la Ville de Lyon permettra de diversifier les propositions pédagogiques, tout en gardant un objectif fondamental, s'adresser à tous les publics, notamment les plus éloignés d'une offre culturelle scientifique et technique.

Via Ebulliscience, la Ville doit continuer de mener une action de démocratisation culturelle et porter une politique forte en matière d'égalité d'accès aux sciences et techniques, notamment pour les filles et les publics des territoires prioritaires.

Monsieur le Maire, il a été donné les grandes lignes de la PPI en matière éducative. Nous avons donc une inquiétude concernant la relocalisation d'Ebulliscience, notamment après la démolition-reconstruction de l'école Olympe de Gouges que vous allez annoncer au printemps. Je sais madame Léger et les services de la Direction de l'éducation sensibles à cette relocalisation. Il nous semble important que cette relocalisation soit effectuée sur le quartier de Mermoz.

Je vous remercie par avance pour votre action.

M. LE MAIRE : Madame Léger.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : J'avais bien noté votre préoccupation lors de la Commission et je vous avais confirmé que nous prenions bien en compte et nous travaillons déjà à envisager la relocalisation des activités d'Ebulliscience lorsque l'école Olympe de Gouges ne sera plus disponible en termes de locaux. Nous travaillons dessus et nous avons prévu l'association.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/573 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'aide financière de l'État pour les Ateliers d'été 2020

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est de nouveau à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Pour répondre aux enjeux liés à la sortie de la crise sanitaire et à ses impacts a été développée lors de l'été 2020 une offre municipale d'accueil de loisirs apprenants.

Cette offre exceptionnelle s'intégrait dans le dispositif gouvernemental « Vacances apprenantes ».

Les ateliers de l'été ainsi mis en œuvre par la Ville se sont déroulés pendant deux semaines, du 6 au 17 juillet 2020, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Lyon. Elles s'adressaient aux élèves d'écoles élémentaires et maternelles publiques et privées de Lyon.

Ces accueils étaient gratuits, le cadre ayant été fixé par le dispositif gouvernemental.

Cette offre est venue en complément de l'offre déjà existante, mise en place par les associations et les services des sports de la Ville.

Le coût total des ateliers de l'été a été chiffré à 140 000 euros.

Cette délibération propose de vous faire approuver et d'autoriser une aide exceptionnelle financière de 37 800 euros accordée à la Ville de Lyon au titre des « Vacances apprenantes » par la Direction départementale de la cohésion sociale du Rhône.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Que cela s'appelle école buissonnière ouverte, colonie de vacances apprenantes, école découverte, au total, quatre dispositifs ont été mis en place pour offrir à un maximum d'enfants des activités ludiques et pédagogiques durant l'été dernier. L'objectif, aider certains enfants à rattraper le retard pris pendant le confinement.

Madame l'Adjointe, face au monde binaire décrit par madame la Première Adjointe, nous vous invitons à innover. L'an dernier, ce sont environ, et vous l'avez rappelé, plus de 400 enfants qui ont bénéficié du dispositif et ce n'est pas assez. Parce que tout le monde ne peut pas partir en vacances au mois d'août ou au mois de juillet. À Lyon, ce sont presque 4 enfants sur 10 qui ne partent pas en vacances durant l'été.

Au terme d'une année scolaire 2019-2020 chamboulée par deux mois de confinement, l'ambition était forte. Avez-vous poursuivi l'effort aux congés intermédiaires ? Non. Avez-vous annoncé un renfort de l'éducation populaire pour les prochaines vacances de la Toussaint ? Non. Avez-vous sollicité les associations culturelles ? Non. Avez-vous un projet à nous présenter ? A priori, non.

N'attendez pas toujours que l'État impulse pour suivre. On nous explique que la politique est différente, mais les montants sont les mêmes. C'est différent et, en fait, c'est pareil.

Madame, les valeurs de justice sociale, d'égalité, d'éducation populaire, sont peut-être des gros mots pour madame Hénocque car du siècle dernier, pour nous, ils sont criants d'actualité.

Madame l'Adjointe, nous vous invitons à agir, à reproduire ces ateliers d'été, à mobiliser de nouveaux acteurs. Nous sommes prêts à travailler avec vous si vous souhaitez entendre et élaborer des propositions concrètes pour les Lyonnais.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Je ne doute pas un seul instant que ma Première Adjointe, qui a été aussi Vice-Présidente de la Maison de l'enfance du 7e, doit certainement tout ignorer de l'éducation populaire, Monsieur Lévy. Merci pour ces quelques leçons. Bref.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/522 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 792 639 euros aux MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des Centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône des MJC Union territoriale des MJCMP et au Comité local des MJC de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 792 639 euros aux MJC, Centres sociaux, Maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à leurs fédérations et comités, afin qu'elles puissent assurer leur travail d'utilité sociale, d'émancipation, d'éducation culturelle, sportive, d'accueil inconditionnel, qu'elles puissent développer leur projet social à l'échelle de nos arrondissements.

Comme vous le savez, nous sommes dans une période de renouvellement du conventionnement global. Nous avons amorcé un travail de consultation en lien avec les Adjointes des neuf arrondissements.

Les réseaux et les associations d'éducation populaire travaillent et nous avons enclenché un travail également avec les collègues de la majorité ici présents ainsi que nos services. Cette co-élaboration permet d'apporter un fonds politique à ce partenariat historique. C'est une véritable richesse pour notre Ville que de pouvoir retisser ce partenariat, car ces structures ont un ancrage très fort avec la vie de leurs quartiers. Elles sont des lieux intergénérationnels et elles sont indépendantes. Elles ont une liberté d'initiative associative qui leur permet d'être des acteurs du dynamisme de nos territoires.

Ce rapport, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Voici donc la première phase des subventions pour un certain nombre de structures qui participent à la vie quotidienne des Lyonnais, MJC, Centres sociaux, Maisons de l'enfance et autres associations.

Si on excepte les aides aux fédérations de ces organismes, les subventions de la Ville pour l'année 2020 se sont élevées à plus de 20 millions d'euros, 20,2 millions d'euros pour être précis, ce qui n'est tout de même pas anodin.

Nous sommes clairement sur une tranche haussière, puisque, après une hausse de près de 1 million d'euros entre 2018 et 2019, soit une augmentation de 5,42 %, ce fut 1,4 million d'euros de plus entre 2019 et 2020, soit + 7,43 %.

Et si on effectue cette comparaison sur la seule tranche 1 de 2020 avec celle que vous nous proposez cette année, c'est une augmentation de 8 %, soit 1,23 million d'euros.

Certes des équipements nouveaux ouvrent, mais parallèlement la crise sanitaire a malheureusement restreint l'activité de ces associations. Elles ont d'ailleurs eu recours au dispositif de chômage partiel pour certains de leurs salariés.

Même si elles ont pu compléter les salaires, ne pas ressentir cela à travers les chiffres de ces subventions nous interpelle quelque peu. Il sera utile de regarder cela plus en détail lors de la deuxième tranche des subventions.

Nous avons également trouvé curieux que nous soyons ici peu ou prou sur un subventionnement à 80 % du montant 2020, alors que pour les équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE), qui étaient sur une même répartition de subventionnement en deux tranches, avec une première à 70 ou 80 %, vous avez choisi de faire une première tranche à 40 %. Espérons qu'aucune crèche ne se trouvera en difficulté face à des échéances salariales, sociales ou fiscales avant la mise en route de la seconde tranche.

Pour revenir sur le sujet de cette délibération, en décembre, Laurence Croizier, au nom de notre groupe, vous avait mis en garde sur les obligations de mise en concurrence concernant la partie activités périscolaires, et ce, conformément à la législation.

En Commission, j'avais souhaité que nous soit communiqué le détail de la part du périscolaire dans ces subventions. À la lecture du compte rendu de la Commission, force est de constater que je reste sur ma faim et qu'il faut, pour l'instant, me contenter d'un taux de 40 % énoncé à ce moment-là.

Mais prenons cette base de 40 %, Monsieur le Maire, ce qui nous donne sur cette seule première tranche une somme de 6,7 millions d'euros, pour laquelle vous faites fi des règles de marché public. Si je veux être exhaustif, je pourrais faire mention des deux délibérations que vous nous proposez également aujourd'hui et qui concernent la mise à disposition de locaux et leurs équipements à l'école Léon Jouhaux au profit de la Maison pour Tous des Rancy, puisqu'une partie est destinée au périscolaire.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, nous ne pouvons voter favorablement cette délibération et nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Pour répondre à votre question, Monsieur Duvernois, tout d'abord, ces structures se sont adaptées. Elles ont été les premières à faire preuve d'une capacité d'adaptation, y compris pendant le confinement.

Elles sont restées aussi les seules en lien avec nos publics les plus difficiles.

En réalité, ce financement est tout à fait adapté. La deuxième tranche comme vous l'avez indiqué viendra pour voir et ajuster les budgets.

Concernant la part du périscolaire, qui représente autour de la moitié du financement, si nous parlions de réduire le financement, ce serait nier le projet global d'intérêt général que déploient ces structures de l'éducation populaire et les réduire à une seule action à mener, celle du périscolaire. Or le périscolaire est un vecteur parmi d'autres projets sociaux émancipateurs que portent ces structures. Il y a d'autres enjeux, tels que la parentalité, la famille, les projets culturels, sportifs, intergénérationnels. Nous pouvons également parler des jardins partagés, des actions autour de l'alimentation, des points information jeunesse ou de l'accès au droit. C'est bien là la richesse du modèle lyonnais, qui est atypique, mais c'est bien celui d'un projet global.

La situation dont vous parlez est celle dont nous avons héritée de la précédente mandature. Elle nécessite en effet d'être retravaillée et nous avançons sur ces aspects juridiques avec les services de la Direction du développement territorial. Comme dans tout travail de préparation, nous étudions plusieurs hypothèses pour assurer une pérennité et sécuriser ces structures avec un appui juridique.

J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Duvernois.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Concernant la situation des crèches, je propose que monsieur Vasselin qui interviendra tout à l'heure sur un sujet lié à la petite enfance revienne sur votre questionnement, Monsieur Duvernois.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/547 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2020-2021 - Approbation de conventions avec ces associations

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est de nouveau à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Chers collègues,

Dans cette période qui bouleverse les équilibres en place au niveau de l'écosystème sportif, nous avons décidé de maintenir le montant des subventions attribuées au sport amateur ou de haut niveau par la Ville, de subventionner certains clubs qui ne l'étaient pas et d'en rehausser d'autres.

Nous avons par ailleurs commencé un travail de groupe avec les neuf adjoints d'arrondissement pour rééquilibrer et repenser les critères d'attribution des subventions.

Ces axes apparaissent dans les conventionnements et seront appliqués en 2022, ce qui laisse le temps aux clubs de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique que nous voulons, celle d'un sport émancipateur, écoresponsable, solidaire et résilient.

Ce rapport, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous avez répondu plus tôt lors de ce Conseil aux sollicitations des clubs sportifs de notre Ville quant à leurs craintes et difficultés liées à la situation que nous connaissons. Je ne reviendrai donc pas sur ce point, mais plutôt sur les volontés qui ont été exprimées par la majorité lors de notre dernière Commission.

En effet, et madame Nublat-Faure vient de le redire, il nous a été dit qu'un plan de redistribution des subventions était en cours de réflexion. Si nous partageons avec vous la volonté de promotion du sport amateur, de sa féminisation et de garantir l'accès aux personnes en situation de handicap, que nous partageons votre ambition de renforcer leur accès à des équipements sportifs, nous vous demandons également à faire attention à ne mettre personne en difficulté. La période est difficile pour les clubs sportifs, vous l'avez dit et il peut s'en falloir de peu pour que leur pérennité soit menacée.

Aussi, nous vous invitons à la plus grande prudence dans cette entreprise et surtout à la mise en place d'un réel travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, surtout avec ceux vis-à-vis desquels vous envisagez une baisse des subventions.

Si augmenter des subventions peut apporter une aide bienvenue, les diminuer peut engendrer des difficultés difficilement surmontables.

Nous vivons dans une période où chaque acteur compte, ils doivent en retour pouvoir compter sur nous.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Je souhaite tout d'abord vous assurer du soutien total du groupe Pour Lyon sur cette délibération ô combien importante évidemment pour nos associations sportives.

En cette période si particulière pour tous, les clubs sportifs, qu'ils soient amateurs, de haut niveau ou même professionnels ont éminemment besoin d'un soutien indéfectible de la part de la collectivité.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait lors de la précédente mandature et, évidemment, je m'en réjouis.

J'en profite ici pour remercier les agents de la Ville qui mettent toute leur énergie au service des clubs sportifs de notre territoire, mais ils savent toute la reconnaissance que je leur porte.

Je souhaite également une nouvelle fois remercier nos bénévoles qui animent nos clubs quotidiennement et font un travail formidable. Il est essentiel de leur témoigner notre reconnaissance et je pense l'avoir fait chaque fois que l'occasion me fut donnée.

Il est assurément indispensable que la Ville de Lyon s'engage fortement à leurs côtés, au plus près de leurs besoins et ambitions, afin de

favoriser le développement de la pratique sportive pour tous et pour tous les niveaux.

Le sport, c'est comme un souffle. L'on reçoit et l'on donne. Lorsque la Ville de Lyon attribue des subventions qui sont un peu d'oxygène pour les clubs amateurs, ces derniers le rendent aux habitants de la Ville en générant de fabuleuses dynamiques, en créant des liens forts, en favorisant la fraternité, en inculquant des valeurs d'entraide, de partage et de tolérance.

Finalement, ils rendent bien plus que ce qu'on leur donne.

Mais le sport aujourd'hui a le souffle coupé par cette pandémie qui dure et rompt l'équilibre que des clubs se sont acharnés à construire. Je vous ai alerté sur tous les Conseils municipaux depuis votre élection et j'espère que, désormais, conformément à la réponse que vous avez formulée à la question du 5e, Madame l'Adjointe, vous allez vous emparer du sujet au-delà des simples déclarations de façade, afin que le formidable tissu sportif de notre Ville ne se délite pas.

C'est la raison pour laquelle, je le répète, un fonds d'urgence exceptionnel doit être envisagé. Et si vous n'y arrivez pas, vous pouvez peut-être emprunter un peu plus, au point où vous en êtes.

Ce qui va faire la vigueur et la force de ce tissu sportif à Lyon, c'est évidemment la complémentarité entre les clubs amateurs et les clubs professionnels. Ce serait une erreur de les opposer, car ils sont indissociables et se nourrissent mutuellement. J'insiste sur ce point car d'expérience, vous pourriez vite rentrer dans la caricature et l'amalgame. C'est conjointement qu'ils dynamisent notre Ville et qu'ils suscitent des vocations, en faisant briller les yeux de nos enfants. C'est parce que le sport spectacle engendre émotion et identification que des jeunes enfants s'inscrivent dans nos clubs. Et c'est parce que nous avons des bénévoles passionnés dans nos associations que nos jeunes prennent goût à la pratique et deviennent parfois de grands champions et, dans la plupart des cas, de grands citoyens.

Monsieur le Maire, je sais que votre équipe et vous-même appréciez manier les concepts et ressasser des slogans qui vous donnent l'illusion d'agir et de révolutionner un monde que vous voudriez voir façonné à votre image. Alors, quand vous déclarez dans la presse vouloir féminiser le sport professionnel, je crois qu'au mieux, vous commettez une maladresse. Vous omettez, il me semble, l'OL féminin, assurément un des meilleurs clubs au monde avec ses 7 titres en Ligue des Champions, que nous accompagnons depuis le début et notamment son départ au FCL Lyon dans le 8e arrondissement. Je pourrais évidemment citer l'ASVEL féminin qui a accédé à l'élite en 2011 et joue aujourd'hui les premiers rôles sur le championnat national et européen et, là encore, que nous avons soutenu avec conviction dès son origine. Je pourrais répéter que Lyon a accueilli la finale de la Coupe féminine de Foot en 2019. Ou alors que le dispositif Trait d'Union porté par la collectivité et les clubs professionnels valorise les projets qui valorisent la pratique féminine.

Porter ces projets, soutenir ces structures, c'est se soucier de mieux accompagner le développement de la pratique pour les publics féminins. C'est casser les préjugés sur les disciplines et aider les jeunes filles à pratiquer les sports qu'elles souhaitent sans réserve. Et je vous assure que les associations sportives lyonnaises amateurs et professionnelles se sont emparées de cet enjeu sans attendre qu'on leur suggère.

Alors, je vous le demande, durant votre mandat, soyez vigilants aux stéréotypes et raccourcis simplistes d'affichage politique. Préservez ces équilibres indispensables entre les différents protagonistes et surtout, surtout, faites confiance aux acteurs sportifs.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En novembre dernier, nous étions plusieurs groupes à vous interpeller sur le soutien aux clubs sportifs en cette période de crise sanitaire.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Finalement, vous reconduisez pratiquement à l'identique les subventions précédemment accordées. La hausse globale de l'enveloppe budgétaire est très, très minime, 28000 euros de plus sur près de 3 millions, soit même pas 1 % de hausse.

Cependant un point important nous a interpellés dans les conventions qui accompagnent l'octroi de ces subventions dans son article 2 et les obligations des parties. Nous tenons à le développer ici.

Vous allez favoriser l'octroi de subventions aux associations ayant mis en place une gouvernance paritaire, vous immisçant ainsi dans leurs organisations. La vie associative est riche à Lyon et l'action de ces associations est dans le contexte actuel plus que jamais indispensable.

À l'heure où certaines associations se plaignent souvent d'avoir du mal à recruter des bénévoles ou encore plus à trouver des personnes prêtes à prendre des responsabilités en leur sein, cette mesure nous apparaît comme extrêmement contraignante et surtout complètement liberticide.

Le rôle de la Mairie n'est-il pas tout simplement d'encourager l'engagement à Lyon, plutôt que de lui imposer de nouvelles règles à respecter ?

Qu'il est décidément bien triste et désespérant l'univers dans lequel vous évoluez dans la majorité municipale, au point de proposer aux Lyonnaises et aux Lyonnais comme unique projet politique pour la ville de demain l'adoption d'un budget généré pour l'année 2021.

Aux antipodes des réalités traversées par nos concitoyens, votre vision générée comme des œillères calquées à tous les sujets confère à l'obsession.

Est-ce qu'à ce point le monde dans lequel nous vivons vous effraie ou vous échappe pour que vous le réduisiez sans cesse à la caricature ?

Vous accusez le Tour de France d'être machiste avec les mannequins en remettant le maillot jaune sur les podiums. Les femmes ne veulent pas non plus être des pantins mises à des postes pour obtenir des subventions. Ce budget généré n'a aucun sens.

Refusez-vous des subventions à des associations dirigées par des femmes, de la même manière que vous refusez des subventions à des associations dirigées par des hommes ? La réponse est évidemment non. C'est donc discriminant, clivant.

Je pense aux mères lyonnaises, Guy, Vittet, Brazier, courageuses et sans complexes, qui n'ont écouté que leur courage et leur passion pour développer leurs propres affaires avec autorité et conviction sans besoin d'une quelconque intervention réglementaire.

Je pense aux pionnières lyonnaises, Louise Labé, Pauline Jaricot, Eugénie Niboyet, Julie-Victoire Daubié, Élise Rivet, Philomène Magnin, Lucie Aubrac et tant d'autres que chacun a à l'esprit.

Qu'à la suite de ces Lyonnaises emblématiques, les Lyonnaises d'aujourd'hui osent, qu'elles débordent de générosité, qu'elles prennent des responsabilités au sein de nos associations, oui, qu'elles soient présidentes, trésorières ou encore secrétaires générales, non pas pour obéir à la parité qui nous sera demain imposée par votre majorité, mais bien parce qu'elles en ont envie et qu'elles veulent mettre leurs compétences et leur talent au service des autres.

Pour encourager l'égalité hommes-femmes dans notre Ville, nous soutiendrons les mesures que vous prendrez à condition qu'elles soient incitatives. En revanche, nous serons toujours formellement opposés aux mesures contraignantes et réductrices de libertés, comme celles que vous nous proposez aujourd'hui à travers le budget dit généré.

Votre obligation de parité remet tout simplement en cause la liberté d'association, instituée par la loi de 1901, qui est, je vous le rappelle, une valeur constitutionnelle.

Je suis la première convaincue qu'il est bon et urgent pour notre société que les femmes prennent leur part dans la vie de leur ville, et ce, à tous les niveaux, associatif bien sûr, mais aussi économique, social ou encore culturel. Je crois profondément en la complémentarité des hommes et des femmes.

Monsieur le Maire, évitez de distinguer systématiquement femmes et hommes, à l'heure où nous avons besoin de retrouver du commun. Le rôle du Maire n'est-il pas de rassembler plutôt que de contraindre ?

Il nous faut absolument encourager l'engagement citoyen, créateur de lien social dont notre société a tant besoin, et ce, sans aucune contrainte. Arrêtez de créer de nouvelles règles, laissez nos associations libres de mettre en place la gouvernance qui leur convient.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire,

Deux mots rapides pour répondre à monsieur Oliver. Je souhaitais simplement lui rappeler que son taux de fake news m'inquiétait de plus en plus de Conseils municipaux en Conseils municipaux. Je l'invite à écouter mon intervention, qui comportait un certain nombre de fois le mot prévention et que j'ai indiqué qu'il fallait une politique de sécurité équilibrée en termes de prévention et de répression. Enfin, je m'inquiète aussi du nombre de fake news que vous avez à droite. À ce sujet, sincèrement, arrêtez, c'est ridicule. Je suis un élu de Lyon en Commun, je ne suis pas un élu d'un parti politique et je suis fier de l'être.

Mes chers collègues,

Cette délibération vient apporter un soutien financier de la Ville de Lyon aux nombreux clubs sportifs amateurs ou de haut niveau de la cité lyonnaise. Le contexte lié à la crise sanitaire nous amène à prendre toutes nos responsabilités sur l'attribution de ces subventions, tant attendues par le milieu associatif lyonnais.

Toute notre responsabilité, car il n'est pas anodin d'attribuer près de 3 millions d'euros au total à de nombreux clubs sportifs.

Toute notre responsabilité, comme je le disais, dans un contexte sanitaire exceptionnel. Aussi, nous avons fait le choix de maintenir un niveau quasi constant de subventions par rapport à l'année dernière, non pas par esprit de s'inscrire dans la continuité de l'ancien modèle lyonnais, mais pour répondre à une situation exceptionnelle. Nous vous rassurons, nous ne laisserons pas les équipements sportifs dépérir comme durant l'ancien mandat. L'équipement du Rink-Hockey club à la Duchère en est la triste illustration.

Vous l'aurez compris, la majorité municipale prend toute sa responsabilité sur ce sujet et le fait en totale transparence. Je tiens ici à souligner la méthode employée par Julie Nublat-Faure, Adjointe aux sports, qui réunit mensuellement tous les élus aux sports, presque tous les élus aux sports. Cela permet donc de nous consulter régulièrement sur le sujet.

Comme précisé durant la campagne, le temps viendra de réformer le système de soutien aux clubs. Il faudra en effet y injecter davantage d'objectivité, en prenant en compte l'engagement des bénévoles, en adoptant une démarche plus équitable, en valorisant les clubs qui luttent contre les violences, pour l'inclusion sociale, pour la féminisation. Toutes ces évolutions seront à l'ordre du jour de prochains travaux où tous les élus aux sports travailleront à leur mise en œuvre.

Mais nous prendrons également le temps, le temps d'associer les usagers, les dirigeants des clubs, pour ne pas être en décalage avec la réalité du terrain. Nous associerons également les clubs investis dans les Offices des sports d'arrondissement (les OFFISA), qui sont en effet des acteurs de territoire du secteur sportif que nous souhaitons dynamiser, des OFFISA qui d'ailleurs se renouvellent tout comme l'Office des sports de Lyon se renouvellera ensuite naturellement dans le même sens, acteur également d'importance pour l'action publique sportive municipale de notre Ville.

Les élus de Lyon en Commun voteront bien sûr ce rapport en soutien aux clubs sportifs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Drioli.

Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : *(début d'intervention faite hors micro)* dans le 5e arrondissement, sur les soutiens que nous avons apportés au monde sportif. Je ne vais peut-être pas y revenir.

Je tiens aussi à rappeler que l'on peut considérer la situation au-delà de l'aspect financier. Je suis bien sûr favorable à une réglementation plus agile pour favoriser la reprise des reprises des activités physiques. Monsieur le Maire, vous l'avez évoqué dans vos vœux, le sport, ses pratiquants paient un lourd tribut social et psychique. Nos jeunes et seniors et tous ceux qui se sentent privés de cette activité essentielle doivent être protégés.

Je souhaite dès que nous le pourrons rouvrir les équipements, pour que la reprise se fasse au plus vite. D'ailleurs, j'ai entendu de la part de dirigeants sportifs certaines demandes d'annulation de créneaux. Je vais les étudier avec soin, car la fermeture complète, que ce soit pour les clubs amateurs, les salles privées, les clubs professionnels, entraîne une autre crise sanitaire, celle de l'effondrement de la pratique sportive et une explosion de la sédentarité, en somme une mise en péril, voire une rupture du lien social.

Ce qui s'annonce aussi, c'est la nécessité d'avoir un monde sportif résilient, là aussi tourné vers l'avenir. Aussi, alors qu'il faut s'attendre à connaître d'autres crises, nous devons accompagner ce monde sportif en renforçant notre mobilisation dans la collaboration de projets écoresponsables, inclusifs, intergénérationnels et plus globalement de travailler à rendre notre ville respirable, vivable pour toutes et tous. C'est ce que je poursuivrai durant les prochaines années de ce mandat.

Ce travail passe également par une mise en valeur de la féminisation du sport. Madame de Montille, je ne peux vraiment pas être d'accord avec vous, car nous avons historiquement un retard impressionnant nationalement sur l'accès à la pratique des femmes. Si je prends seulement la médiatisation, nous avons 7 % de spectacles sportifs féminins. C'est quelque chose que nous devons absolument transformer et travailler. Monsieur Chuchet parlait des clubs sportifs féminins. Nous nous en réjouissons bien sûr, l'OL, l'ASVEL, mais il y a d'autres sports. Il nous faut donc réellement inciter à cette pratique féminine sportive, professionnelle et amateur.

Pour terminer, vous parliez de la gouvernance, dans le conventionnement, nous ne l'imposons pas, nous le proposons. Il serait complètement ridicule de l'imposer, nous sommes dans l'incitation. Les nouveaux critères inciteront les clubs, les associations sportives à davantage de gouvernance féminine. D'ailleurs, regardez, par exemple, quand il est question des salaires, si nous n'avions pas d'obligation réglementaire, nous n'aurions jamais de parité – elle n'est déjà pas respectée. Alors, nous allons inciter les clubs de notre Ville à prendre en considération la gouvernance des femmes dans les clubs sportifs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Juste un mot rapide, cher Yann Chuchet, inlassablement, vous nous parlez d'affichage, vous faites référence à notre supposée inaction dans tel ou tel domaine. Je dois vous avouer que je suis triste de l'entendre inlassablement. J'en suis triste, cher Yann, parce que je vous sais être un homme de grande qualité et notamment très honnête dans vos engagements. Je suis triste de vous entendre tenir des propos caricaturaux, parce que vous savez que nous ne sommes pas dans l'affichage et vous savez que nous ne sommes pas dans l'inaction. J'ai un profond respect pour votre engagement politique comme pour votre passé de grand sportif et j'espère qu'à l'avenir, nous arriverons à apaiser tout cela et à faire en sorte que vous puissiez en revenir à des propos plus modérés. J'en profite pour vous rassurer, nous n'emprunterons pas pour des dépenses de fonctionnement, cela ne se fait pas. Ce n'est même pas de l'orthodoxie financière, c'est simplement le bon sens.

Madame de Montille, je voudrais simplement m'associer aux propos de mon Adjointe aux sports. En réalité, je vous avoue que je n'ai pas très bien compris de quoi il était question dans vos propos, plus exactement ce que vous nous reprochiez. Vous nous prêtez un certain nombre d'intentions, d'objectifs. Il me semble que le retard qu'évoquait Julie Nublat-Faure sur la place des femmes dans le sport, mais plus généralement, il est évident, on ne peut que le reconnaître, il relève d'un héritage.

Quand Olympe de Gouges écrivait la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle ne réclamait qu'une seule chose, que les femmes puissent avoir les mêmes droits que les hommes. Elle a fini guillotinée dans une époque ancienne, où il était difficile pour une femme de s'exprimer sur ce genre de sujets. Aujourd'hui, on lui rend hommage en nommant des écoles ou des collèges à son nom, mais plus que le symbole, ce sont les idées qu'elle cherchait à défendre qu'il faut que nous ayons en tête.

Aujourd'hui, il existe de fait une inégalité entre les femmes et les hommes dans le sport comme dans tous les domaines de la vie. C'est inacceptable, c'est regrettable et notre responsabilité est de mettre en place des politiques publiques pour y remédier. Parfois, ce sera par l'incitation, parfois, ce sera par la contrainte. Je crois que la lutte est ancienne et mérite très largement d'être poursuivie, c'est une de nos priorités, je dirais même que c'est une de nos valeurs. Nous ne serons peut-être pas tout à fait d'accord sur les méthodes pour y parvenir. Nous verrons année après année si nous progressons en matière de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, mais je suis persuadé que c'est par une action très volontariste que nous y parviendrons. Je remercie en cela Madame Nublat-Faure de faire du sport l'un des vecteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/550 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 euros au Sporting Club de Lyon SASP - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le Sporting Club de Lyon SASP - Saison 2020/2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est de nouveau à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Sporting Club de Lyon SASP.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord peut-être vous remercier pour les propos que vous avez tenus à mon égard, mon engagement politique, mais aussi sportif, et l'honnêteté que vous m'avez reconnue. C'est pour cela que j'aimerais aussi au moment où je parle d'affichage et que je demande des actes concrets, que vous reconnaissiez que, pour l'instant, depuis votre prise de fonctions dans ce fauteuil de Maire, il y a eu beaucoup de choses dites, mais pas beaucoup d'actes réalisés. J'en veux pour preuve que ces associations sportives qui sont aux abois, dans la réponse que l'Adjointe a formulée à la Maire du 5^e arrondissement, elle a annoncé que trois clubs en danger allaient peut-être être soutenus, mais nous demandons que vous alliez plus loin dans cette démarche. Je crois que, pour citer un homme que j'admire, la vérité de l'intention, c'est l'acte. Nous jugerons donc dans quelque temps les actes que vous aurez pu mettre en place.

Pour en revenir à cette délibération, je voudrais d'abord spécifier que le groupe Pour Lyon votera favorablement cette délibération au sujet de l'AS Duchère soumise au vote du Conseil ce soir.

J'ai encore un peu de mal à me familiariser avec la nouvelle identité du club, Sporting Club de Lyon, qui, fort de son histoire et de ses racines, restera pour beaucoup d'entre nous, je crois, l'AS Duchère.

Ce club fait la fierté des habitants, d'un quartier si souvent montré du doigt. Il a formé de nombreux grands joueurs internationaux, comme Éric Abidal, qui a fait le bonheur de l'Olympique lyonnais, mais aussi du FC Barcelone. Aujourd'hui, le club éprouve quelques difficultés sportives et se retrouve lanterne rouge de ce championnat national. Nul doute qu'ils sauront réagir et sauver leur saison de la relégation.

Au-delà de son équipe professionnelle, ce club joue un rôle majeur à la Duchère, comme vous le rappelez dans cette délibération : médiation et lien social avec les jeunes, extension de la pratique féminine du football, lien entre les joueurs professionnels et les jeunes du club, préparation à la reconversion et à l'insertion professionnelle.

Un rôle social éminent donc et il faut savoir le préserver. C'est pourquoi nous estimons contre nature et inadapté le déménagement de son équipe professionnelle sur le site de Vénissieux en lieu et place de l'ancien stade du LOU Rugby.

Outre le club de football, la Duchère est un véritable pôle sportif d'excellence avec notamment l'ultra moderne halle d'athlétisme Stéphane Diagana, accueillant les plus grands athlètes régionaux et français, tout comme l'équipe féminine et masculine de (*inaudible*) qui tutoie l'élite nationale dans des sports trop peu reconnus.

Dans ce quartier, le sport est un vecteur de cohésion et d'émancipation et favorise l'intégration des jeunes dans la société. Dans ces enceintes sportives, auxquelles il faut ajouter le gymnase de la Martinière, la magnifique piscine de la Duchère, le gymnase des Pompiers ou encore le stade de la Sauvegarde, tous les publics se côtoient : professionnels, amateurs, olympiques, paralympiques, sportifs en situation de handicap, jeunes, seniors, scolaires, etc. Le sport est une force extraordinaire pour ce quartier, mais surtout pour Lyon.

Au nom du groupe Pour Lyon, nous souhaitons apporter notre soutien entier au Sporting Club. En cette période sportive difficile, il en a plus que jamais besoin. Nous pensons que, pour accompagner les projets de développement du club et pour défendre les intérêts de la Duchère, des investissements conséquents doivent être engagés par la Ville sur le stade Balmont et plus généralement sur les équipements sportifs de la Duchère. La collectivité doit préserver ce projet ambitieux que nous avons initié et investir pour développer l'émergence du deuxième poumon sportif de la ville après Gerland. Ce projet vous tend les bras, tout est en place pour sa réussite, s'il vous plaît, je vous le demande, ne passez pas à côté.

Merci.

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur Cucherat, pour le rappel de l'excellent travail social que fait ce club sur le quartier de la Duchère.

Nous tenons quand même compte du souhait du Sporting Club Lyon d'étendre son rayonnement sur la Métropole. Nous sommes d'ailleurs convaincus que Mohamed Tria, son Président, saura relever le défi sportif qu'il s'est fixé.

Actuellement, le site demandé par le Sporting Club pour un potentiel déménagement est analysé conjointement avec la Métropole, notamment sur d'autres usages liés aux mobilités.

Je dirais, Monsieur Cucherat, faisons confiance aux acteurs sportifs pour qu'ils puissent rayonner sur notre Ville et au-delà.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/552 - Attribution d'une subvention complémentaire de 3400 euros au titre du soutien à la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2021 à l'association Club Sportif Charcot Tennis de Table pour l'athlète Isabelle Lafay-Marziou - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subvention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est encore à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Le rapport 552 concerne Isabelle Lafay Marziou, qui est une athlète pongiste handisport et qui a changé de catégorie juste après notre vote du Conseil dernier concernant les subventions aux athlètes lyonnaises et lyonnais dans le cadre des JO de Tokyo.

Ses résultats en compétition lui ont permis de confirmer son statut élite, qui lui fait bénéficier de cette subvention complémentaire.

Cette délibération, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 2 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame l'Adjointe.

Le groupe Pour Lyon évidemment votera favorablement cette délibération.

Ce rapport est pour moi l'occasion d'évoquer les difficultés auxquelles font face les athlètes qui préparent actuellement les Jeux olympiques

et paralympiques de Tokyo.

Programmés en 2020 et reportés à l'été 2021 en raison de la crise Covid, les sportifs sont dans une situation plus que jamais délicate. Tout d'abord, la préparation des Jeux est une épreuve en elle-même, régie par un calendrier très strict, qui permet d'être dans les meilleures conditions le jour J. Le report d'un an est donc un obstacle supplémentaire à franchir pour les athlètes dont les conditions d'entraînement se sont dégradées et dont le moral est au plus bas.

Pas certains de pouvoir découvrir le village olympique, puisque des rumeurs laissent entendre qu'il pourrait tout simplement être annulé, ces sportifs continuent néanmoins de travailler chaque jour pour être au niveau d'exigence et d'excellence que requiert la participation à l'une des plus belles compétitions de sport de la planète, si ce n'est la plus belle.

Nous souhaitons témoigner notre soutien indéfectible à tous les sportifs amateurs qui préparent cette échéance dans la pire configuration qui puisse. Je souhaiterais leur dire que, peu importe ce qui se passera, il faudra que nous soyons derrière eux.

Nous leur transmettrons nos vœux de réussite pleins et entiers dans cette dernière ligne droite, en espérant évidemment que ces Jeux de Tokyo soient maintenus.

Le travail, le courage, la rigueur, la pugnacité, dont il faut faire preuve pour se qualifier et briller aux Jeux sont des exemples insuffisamment mis en exergue dans notre société. C'est la raison pour laquelle je salue ce soir Thierry Braillard, qui, bien avant tout le monde, avait senti cette réalité et mis en place ce dispositif de soutien en faveur des sportifs olympiques et paralympiques. Que vous puissiez le faire perdurer et l'amplifier serait tout à votre honneur.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Nublat-Faure, un mot.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur Cucherat, pour cette description très précise du quotidien de ces sportifs.

Je voulais simplement ajouter que nous pourrions aussi nous projeter sur le travail que nous menons avec Victoire Goust sur les JO 2024. Nous sommes très sensibles à cette question et nous avons beaucoup à défendre à travers cet accueil qui se fera en 2024.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/554 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 6797 100 euros - Exercice 2021 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres et d'une convention-cadre

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselin, c'est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Pour cette délibération, il s'agit d'attribuer une avance à toutes les associations gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants, une avance de subventions de l'ordre de 40 % par rapport au budget qui leur a été versé l'année passée.

Le but de cette délibération, et je tiens à vous rassurer, Monsieur Duvernois, est justement de ne pas les mettre en difficulté de trésorerie avant le vote de la première tranche de subventions 2021, qui, elle, aura lieu au mois de mars.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission et de l'ensemble des arrondissements qui ont été sollicités.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Vasselin.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je souhaite revenir sur cette délibération que nous voterons bien évidemment pour ne pas mettre en difficulté les structures petite enfance. Mais la subvention qui nous est présentée aujourd'hui est pour nous l'occasion de revenir sur quelques éléments qui nous paraissent importants.

Pour commencer, nous sommes étonnés, comme cela a déjà été dit, du faible montant de la première tranche versée aux crèches associatives. Encore une fois, nous sommes passés de 80 % à 40 % pour le versement de la première tranche. Notre question est très simple. Nous nous demandons s'il y a eu des discussions entre les gestionnaires associatifs et la Ville de Lyon qui ont permis d'aboutir à cette baisse, afin d'être sûr qu'elles ne soient pas en difficulté par la suite. Merci donc de nous apporter des éléments de réponse sur ce sujet.

Nous nous questionnons également sur la seconde tranche, ainsi que sur les critères de son attribution.

Enfin, le dernier point que nous souhaitons soulever en lien avec cette délibération également concerne le développement de structures petite enfance sur notre Ville. Vous en avez parlé tout à l'heure en nous reprochant de ne pas en avoir assez fait. Pourtant nous avons été très étonnés d'apprendre par le biais de la presse, notamment suite à une interview de l'Adjointe à la petite enfance du 8e arrondissement qu'il n'y avait plus de besoins en termes d'équipements petite enfance sur cet arrondissement. Je vous le rappelle, un arrondissement de plus de 90000 habitants et qui voit arriver plus de 1 000 nouveaux habitants par an.

Pour information, nous avons lors du mandat précédent, et je parle encore du 8e arrondissement, ouvert plus de 150 berceaux, afin de compenser en effet un réel retard sur l'arrondissement. Nous espérons que cette dynamique continuera et qu'il ne s'agissait que d'une maladresse. En tout cas, vos deux discours sont assez contradictoires.

De plus et toujours dans cet article, il a été conseillé aux parents de réduire leur temps de travail, afin de payer moins cher les crèches privées, puisque la priorité du mandat n'était plus à l'ouverture de nouvelles structures sur le 8e. Une maladresse encore une fois ou une incompréhension peut-être du journaliste comme cela a été évoqué au Conseil du 8e, nous l'espérons en tout cas.

Il nous apparaît nécessaire aujourd'hui de vous rappeler qu'il est important de poursuivre le développement de structures petite enfance, comme monsieur Bosetti a pu le dire tout à l'heure, puisque, lorsque l'on parle de garde d'enfant, c'est bien l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle que l'on évoque. Lorsque l'on parle de gestion de son temps de travail, pour la garde d'enfant, il est important d'avoir à l'esprit que c'est encore aujourd'hui très majoritairement les femmes qui doivent réduire leur temps de travail et parfois porter atteinte à leurs évolutions professionnelles. Toutes les familles ne peuvent se le permettre financièrement bien entendu. On parle bien alors de justice sociale et d'égalité femmes-hommes lorsque l'on évoque ces sujets.

Je vous rappelle que la politique de garde des enfants est bien à ce titre une politique stratégique pour le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais et elle doit être considérée à sa juste valeur et dans toute sa complexité.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Comme l'indiquait à l'instant madame Ferrari, dans une interview au Progrès l'Adjointe à la petite enfance du 8e arrondissement nous expliquait qu'il n'était pas utile de poursuivre le développement de l'accueil petite enfance engagé depuis plusieurs mandats. Cette interview a été reprise sur les réseaux sociaux par le co-Président du groupe Europe Écologie Les Verts, mais a été démentie par le Maire d'arrondissement. Dont acte, c'est le journaliste qui a mal compris.

Alors, Monsieur le Maire, vous demandiez sur quelle planète sont certains élus tout à l'heure, je pense que cette phrase s'adresse à certains de vos élus, car, dans le monde dans lequel nous vivons, nous croyons au rôle déterminant d'actions envers la petite enfance pour contribuer à la fin des inégalités femmes-hommes. Nous vous invitons à agir dans l'intérêt des Lyonnais et, comme le souhaitait tout à l'heure, monsieur Bosetti, non pas pour faire la une du Progrès.

Dans la vraie vie, Monsieur le Maire, les parents ont besoin de mode de garde. Dans les quartiers prioritaires, il est nécessaire de renforcer le dispositif Passerelles qui a été mis en place. Si, aujourd'hui, vous avez deux élus du 8e qui vous interrogent et qui sont inquiets face aux déclarations de vos élus, c'est parce que nous savons peut-être plus que d'autres que c'est dans les quartiers prioritaires que vous avez plus de familles monoparentales, parce que nous savons que c'est dans nos quartiers que les familles ont le plus de difficultés. Nous comptons donc sur vous pour renforcer et poursuivre la politique en matière d'accueil de petite enfance.

Aujourd'hui, la nécessité de trouver un mode de garde pèse en effet lourdement sur les femmes, souvent davantage impliquées dans l'éducation des enfants que leurs conjoints, même si c'est un fait que nous souhaitons modifier par la suite. Il est donc crucial que les politiques publiques accompagnent les familles, pour que les femmes ne soient plus en situation difficile.

Alors, nous avons entendu depuis le début du Conseil que vous cherchiez des excuses pour ne pas agir. Monsieur le Maire, être élu, c'est être responsable, alors nous attendons encore l'élaboration d'un plan crèches, une présentation de vos projets concernant l'accueil collectif avant la maternelle.

Par ailleurs, et vous l'avez indiqué, monsieur l'Adjoint, et madame Ferrari s'en est également inquiétée, le rapport prévoit une baisse du pourcentage du versement de la première tranche. Nous passons de 70, voire 80 %, à 40 %. Cette décision va inéluctablement mettre les structures en situation compliquée, en leur demandant de payer sur fonds propres les 60 % qui restent jusqu'à l'automne, sauf si des aides complémentaires arrivent entre-temps.

Par ailleurs, votre Adjoint a confirmé une sorte de prime pour ceux qui mettraient en place des actions jugées environnementales, mais une prime pour laquelle nous n'avons aucune délibération-cadre, aucun critère précis. Nous avons peur d'être dans le domaine d'arbitraire. C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien vouloir critériser les aides supplémentaires accordées aux structures de petite enfance.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselin, c'est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci.

Je vous remercie pour vos questions, qui permettent de valoriser la politique petite enfance et j'en suis toujours le premier satisfait.

Je tiens à repréciser ce que je pensais avoir fait en préambule. Il ne s'agit pas de la première tranche de subventions, mais d'une avance sur cette première tranche. La première tranche de subventions sera exceptionnellement versée cette année en totalité au mois de mars 2021. Par conséquent, en attendant, pour éviter de mettre les associations dans des difficultés de trésorerie, nous leur versons dès ce mois de janvier 40 % du montant global de l'année dernière. C'est une avance sur cette première tranche. Le solde de cette première tranche sera versé au mois de mars. La deuxième tranche interviendra à l'automne, comme c'était le cas les années passées.

Je reviens très rapidement sur l'article dans Le Progrès. Monsieur le Maire du 8e arrondissement a déjà fait un démenti. Nous voilà tous rassurés. Je peux vous assurer en tout cas que l'élue concernée ne conteste pas une seconde le besoin de crèches sur l'ensemble de la Ville, y compris sur son arrondissement.

Pour répondre concernant les critères qui prévalent sur ces subventions, ils sont inchangés. Il s'agit toujours de réaliser une analyse financière, budgétaire de la crèche ou de l'EAJE pour bien établir le besoin de chaque établissement et pouvoir dimensionner une subvention en conséquence.

Sur l'année 2020, nous avons proposé que soit complété un fonds d'amorçage pour permettre d'utiliser pleinement l'enveloppe budgétaire votée par votre majorité d'alors, afin d'amorcer des projets de transition écologique. Nous avons choisi d'être transparents sur cette logique et nous allons donc poursuivre cette transparence, puisque nous avons déjà prévu de faire un retour cet été en Commission de ce qui aura pu être accompli grâce à ce fonds d'amorçage. Nous ajusterons donc la deuxième tranche en conséquence. Je vous confirme que la même logique sera appliquée en 2021 pour pleinement utiliser l'enveloppe inscrite au budget. Nous ne raterons évidemment pas une seule occasion de faire avancer tout type de projet qui puisse aider à lutter contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Vasselin.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Croizier ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Monsieur Odiard, je viens de réaliser que vous aviez levé la main.

M. ODIARD Patrick : Notre collègue Steven Vasselin a très bien répondu, ce sera donc bref. Je constate donc que nos séances du Conseil municipal non seulement sont des lieux où on va commenter des articles de presse, mais on se met aussi à commenter des publications sur des réseaux sociaux. Cela devient très intéressant comme niveau de débat.

De plus, comme Steven Vasselin l'a justement rappelé, les explications ont été données en Conseil du 8e arrondissement, mais, visiblement, nos collègues de l'opposition ont des soucis de mémorisation. Le rappel a été fait. Non, il n'y a pas de propos qui ont été tenus disant qu'il n'y a pas besoin de crèches dans le 8e ni ceux relatifs à la situation professionnelle des parents concernés.

Merci d'avoir précisé les choses, Steven Vasselin.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

2021/536 - Programmation PEdT 2020-2021 Temps scolaire : complément d'attributions de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2021/556 - Approbation d'une convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association Fondation étudiante pour la Ville (AFEV) pour le soutien au dispositif Ambassadeurs du livre au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Les deux rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2021/524 - Opération 03005531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 30000 euros à la Maison pour Tous/ Salle des Rancy, sise 249 rue Vendôme à Lyon (3e arrondissement) pour l'équipement de locaux mis à disposition de l'association suite aux travaux restructuration-extension du groupe scolaire Léon Jouhaux - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Abstention de Mmes Croizier et Verney-Carron et de M. Billard.)

(Adopté.)

2021/548 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209000 euros au LOU Rugby SASP - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP - Saison 2020/2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Abstention de M. Vivien.)

(Adopté.)

2021/549 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 221350 euros à la SAS LDLC ASVEL féminin - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS LDLC ASVEL féminin - Saison 2020/2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/561 - Attribution d'une subvention de 4500 euros à l'association Lyon natation Métropole pour l'organisation à la piscine de Vaise du 22e meeting en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021 - Approbation d'une convention d'application à la convention-cadre

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(M. Revel ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/565 - Adaptations des droits d'entrée en piscines et patinoires liées à la crise sanitaire

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Je mets d'abord les dossiers 548, 549, 561 et 565 aux voix de façon groupée. Nous voterons ensuite séparément à la demande du groupe Droite, Centre et Indépendants sur le dossier 524.

Je vous invite à voter sur les dossiers 548, 549, 561 et 565. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Je mets le dossier 524 aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/555 - Établissement d'accueil de jeunes enfants Les P'tits Pas - Restructuration - 25 rue Victorien Sardou 69007 Lyon - Opération n° 07211006 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 65630 euros en faveur de l'association Croix-Rouge française, gestionnaire de l'EAJE, pour l'aménagement de l'établissement suite à la rénovation des locaux - Approbation et autorisation de signature de conventions et d'un avenant

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselín, c'est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission et du 3e arrondissement qui a été sollicité.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention de Mme Verney-Carron)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

QUESTION ORALE

Question orale du groupe Droite, Centre et Indépendants : « École maternelle Claude Lévi-Strauss »

M. LE MAIRE : Nous avons procédé à l'examen de tous les rapports. Le groupe Droite, Centre et Indépendants a déposé une question orale en Conférence des Présidents.

Je donne la parole à Monsieur Jean-Michel Duvernois pour la présenter. C'est à vous.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir d'aborder le dernier sujet de notre long Conseil municipal et n'en déplaît à monsieur l'Adjoint Bosetti, je pense que cette question, enfin plutôt la réponse, est très attendue par la presse et risque de faire la une, mais elle est surtout attendue par toute la communauté éducative de l'école Lévi-Strauss.

Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, je vous ai interrogé sur vos intentions sur le devenir de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss dans le 1er arrondissement de Lyon.

Vous n'avez pas voulu répondre, prétextant curieusement que votre Adjointe était absente, et nous connaissons les raisons de son absence, et vous avez préféré botter en touche.

Le refus de répondre lors d'un Conseil municipal sur un sujet de compétence de la Ville et qui touche à la vie d'un quartier est assez incroyable et révélateur finalement de votre conception de la démocratie. Oui dans le verbe, mais non dans la réalité.

Nous ne sommes pas sans méconnaître les questions démographiques qui touchent particulièrement le cœur de ville, les familles partent du 1er arrondissement, arrondissement, je le rappelle, géré depuis 1995, par votre famille ou plutôt vos amis d'aujourd'hui.

Résultat, des classes ferment et menacent des écoles. L'épisode de fermeture puis de réouverture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss en 2019 avec la modification des périmètres scolaires n'a pas arrangé les affaires de cette école.

Face à l'incertitude d'alors, certaines familles ont préféré opter pour d'autres choix, ce qui est compréhensible.

Nous avons essayé en mai 2019 de rétablir par amendement les périmètres scolaires antérieurs, mais en vain. Comme souvent pour certains, entre le discours pro-maintien de l'école Lévi-Strauss et les actes, il y a une grande différence. Ce fut le cas des élus écologistes d'alors. En même temps, c'est une chance pour ces élèves de pouvoir apprendre dans des classes avec des petits effectifs et il est important de conserver des écoles au cœur de notre cité.

Nous savons que l'Éducation nationale, malgré le discours ministériel, serait satisfaite de voir cette école disparaître. C'est d'ailleurs ce qu'a exprimé le Recteur récemment, mais nous pensons que ce n'est pas la solution.

Nous pensons que vous pouvez revoir les périmètres scolaires du 1er arrondissement, afin de redonner un peu de perspective à cette école.

Par exemple, face au contexte de pollution que connaît l'école Michel Servet, il pourrait être opportun qu'un certain nombre d'enfants de maternelle puissent trouver leur place à l'école Lévi-Strauss.

Monsieur le Maire, nous vous repons la question déjà posée le 17 décembre 2020 et je suis certain que, malgré l'heure tardive, vous trouverez la force pour y répondre.

Alors, Monsieur le Maire, avez-vous décidé de fermer l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à la rentrée 2021 ou ultérieurement ?

Je vous remercie pour votre réponse aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Monsieur Duvernois, vous me posez une question sur le secteur de l'éducation, il m'importe donc de solliciter Madame Stéphanie Léger, Adjointe à l'éducation, je vous le rappelle, pour qu'elle puisse vous apporter une réponse de ce pas.

C'est à vous, Madame Léger.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Merci.

Monsieur Duvernois, je vais faire durer le suspense encore quelques secondes, parce que je vais prendre ce temps pour répondre à Monsieur Lévy sur les offres de centres de loisirs.

Nous avons, Monsieur Lévy, proposé une nouvelle offre associative à la Toussaint dans le 3e arrondissement. Nous n'avons pas rien fait sur cette période-là. Cette expérience ayant été plébiscitée par les enfants et les familles, nous avons décidé de proposer cette offre associative sur deux arrondissements en février et à Pâques et nous réfléchissons pour l'été.

Je peux aussi vous confirmer désormais qu'il y aura une offre de centres de loisirs municipaux cet été, qui permettra de commencer à répondre au manque de places de centres de loisirs.

Je ferme la parenthèse, mais je tenais à répondre sur cet aspect.

Pour répondre à messieurs Duvernois et Lévy, Messieurs les Conseillers municipaux, la démographie scolaire connaît sur le 1er arrondissement une baisse tendancielle des effectifs, qui s'est accentuée cette dernière année.

Ainsi, entre 2010 et 2020, sur les quatre groupes scolaires du secteur nord de la Presqu'île, à savoir Michel Servet, Doisneau, Lévi-Strauss et Lamartine, les effectifs ont diminué de plus de 20 %.

Dans cette situation, l'Éducation nationale envisage la fermeture de trois à six classes sur la rentrée scolaire prochaine.

L'école Lévi-Strauss accueille actuellement 28 enfants en maternelle et 4 tout-petits. Avec les perspectives d'inscription que nous avons à date, l'une des deux classes actuelles est sérieusement menacée de fermeture, ce qui conduirait à avoir une école avec une seule classe et un enseignant-directeur.

Pour éviter cette baisse d'effectifs et cette fermeture de classe, les parents d'élèves de l'école ont proposé une modification du périmètre scolaire. Le périmètre scolaire actuel est celui de 2019.

Nos services municipaux ont sérieusement étudié cette demande. Si les prévisions démographiques n'évoluent pas, ce changement aurait peu d'impact sur la rentrée prochaine à l'école Lévi-Strauss. À l'inverse, cette évolution du périmètre impactera à terme les groupes scolaires voisins, alors même qu'ils disposent de capacités d'accueil supérieures aux effectifs.

Surtout, nous allons massivement investir sur ces sites pour améliorer les conditions d'accueil des écoliers.

À Servet, nous allons engager une végétalisation de la cour dès cette année et allons investir pour protéger les enfants de la pollution atmosphérique.

À l'école Lamartine, nous allons entreprendre le réaménagement et la sécurisation de la cour de la maternelle dès cette année également.

Nous comprenons l'attachement des parents, l'attachement des élus du 1er arrondissement à cette école. Nous comprenons aussi la charge symbolique de ce site. Mais, en responsabilité, nous travaillons à rechercher les meilleures solutions pour une prise en charge, un accueil et des conditions de scolarité de qualité pour tous les enfants de l'arrondissement, pour tous les enfants de la ville, dans un esprit d'équité devant le service public, d'équité entre territoires.

Une proposition de maternelle accueillant à la fois des enfants de secteur et des enfants connaissant des troubles de l'apprentissage ou avec des besoins particuliers a été faite à l'Éducation nationale.

Voici la réponse de l'Éducation nationale : « L'école inclusive est fondée sur le principe d'aménagements proposés par les équipes pédagogiques à chaque élève présentant des besoins éducatifs particuliers, pour lui permettre de poursuivre sa scolarité normalement sur son école

de secteur. Votre proposition s'oppose à ce principe et revient à transformer l'école en structure spécialisée. Elle n'est donc pas conforme au principe de l'école inclusive, qui constitue une priorité de premier rang fixée par le ministère de l'Éducation nationale. »

L'Éducation nationale a donc refusé cette proposition.

Le rattachement de l'école Lévi-Strauss à l'école Doisneau a aussi été proposé. Nous avons eu un retour également défavorable de l'Éducation nationale. Cette fusion entraînerait selon eux de trop grandes difficultés organisationnelles et de sécurité.

Chers collègues, je vous le redis, notre politique éducative sera ambitieuse, très ambitieuse. Les aménagements, rénovations et créations de bâtis scolaires représenteront ainsi un tiers de notre PPI. Nous investirons de façon massive. Nous augmenterons également le budget de petits travaux pour mieux répondre aux besoins du quotidien : toilettes vétustes, dont j'ai des remontées chaque jour des élus d'arrondissement, stores cassés, qui affectent beaucoup les enfants comme le personnel. Nous avons aussi initié une action spécifique sur les cours d'école ou encore sur l'alimentation. Nous bâtissons une politique éducative basée sur la transition écologique et sociale, en coconstruction avec tous les acteurs, les enfants en premier lieu, l'Éducation nationale, les associations, le personnel municipal, les familles. Et pour réaliser une ville à hauteur d'enfants, nous poursuivons la piétonnisation des abords des écoles et engageons un travail également sur les aires de jeux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger, Madame l'Adjointe à l'éducation, je vous remercie pour cette réponse de notre exécutif à la question posée par monsieur Duvernois. J'en profite aussi pour vous remercier pour votre investissement remarquable sur le champ éducatif depuis notre élection, Madame Léger, que j'ai eu à maintes reprises l'occasion de constater.

Chers collègues, comme madame Léger vous l'a exposé, le 1er arrondissement connaît au niveau des effectifs scolaires une baisse historique à laquelle nous devons répondre en responsabilité et avec le souci d'assurer un niveau de service éducatif équitable pour l'ensemble des écoliers lyonnais.

C'est dans ce contexte que des échanges ont eu lieu entre la Mairie du 1er arrondissement, la Ville de Lyon et l'Éducation nationale et qu'une rencontre a été proposée aux parents d'élèves dans les jours prochains, en présence de mesdames Léger, Bouagga et de moi-même.

Au-delà de ce contexte scolaire, nous entendons les craintes de nombreux acteurs, habitants, commerçants, élus locaux, quant à l'évolution du quartier et attentifs à cette situation et attachés à l'implication de toutes et tous dans la construction des politiques publiques, nous souhaitons corriger la trajectoire de gentrification que connaît ce territoire en proposant une démarche de réflexion sur l'évolution du bâtiment en faveur de l'inclusion et de la mixité sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Notre ordre du jour étant épuisé, je vais clore notre séance.

Je remercie l'ensemble des services qui ont œuvré à l'organisation de cette visioconférence, puisque, de nouveau, elle s'est passée de la manière la plus parfaite qui puisse être.

Je vous donne rendez-vous le lundi 22 février 2021. Je vous rappelle que, le 22 février, nous aurons à 9 heures 30 une séance de Conseil municipal dédiée à l'examen du projet de Pacte de Cohérence métropolitain entre la Métropole et les 59 communes situées sur son territoire. À 14 heures 30, nous nous réunirons pour notre Commission générale tranquillité publique, sécurité, prévention.

Mais avant de lever formellement la séance, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais juste dire quelques mots de remerciements à Guilhem Plaisant, dont c'était aujourd'hui le 69e Conseil municipal et dernier, puisque Guilhem rejoint la Métropole très prochainement. Je souhaiterais ici témoigner et remercier surtout monsieur Plaisant pour sa rigueur, son engagement, sa loyauté à l'égard de l'ensemble des élus. Il nous a permis, j'ai envie de dire, d'atterrir en tant que nouveaux élus il y a quelques mois avec autant de professionnalisme que celui dont il avait fait preuve les années précédentes et je l'en remercie. Je lui souhaite bonne chance, bonne route pour la suite de son parcours professionnel à la Métropole. Monsieur Plaisant, merci encore.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, la séance est levée. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et même, à cette heure tardive, une bonne nuit.

(La séance est levée à 21 heures 55.)